

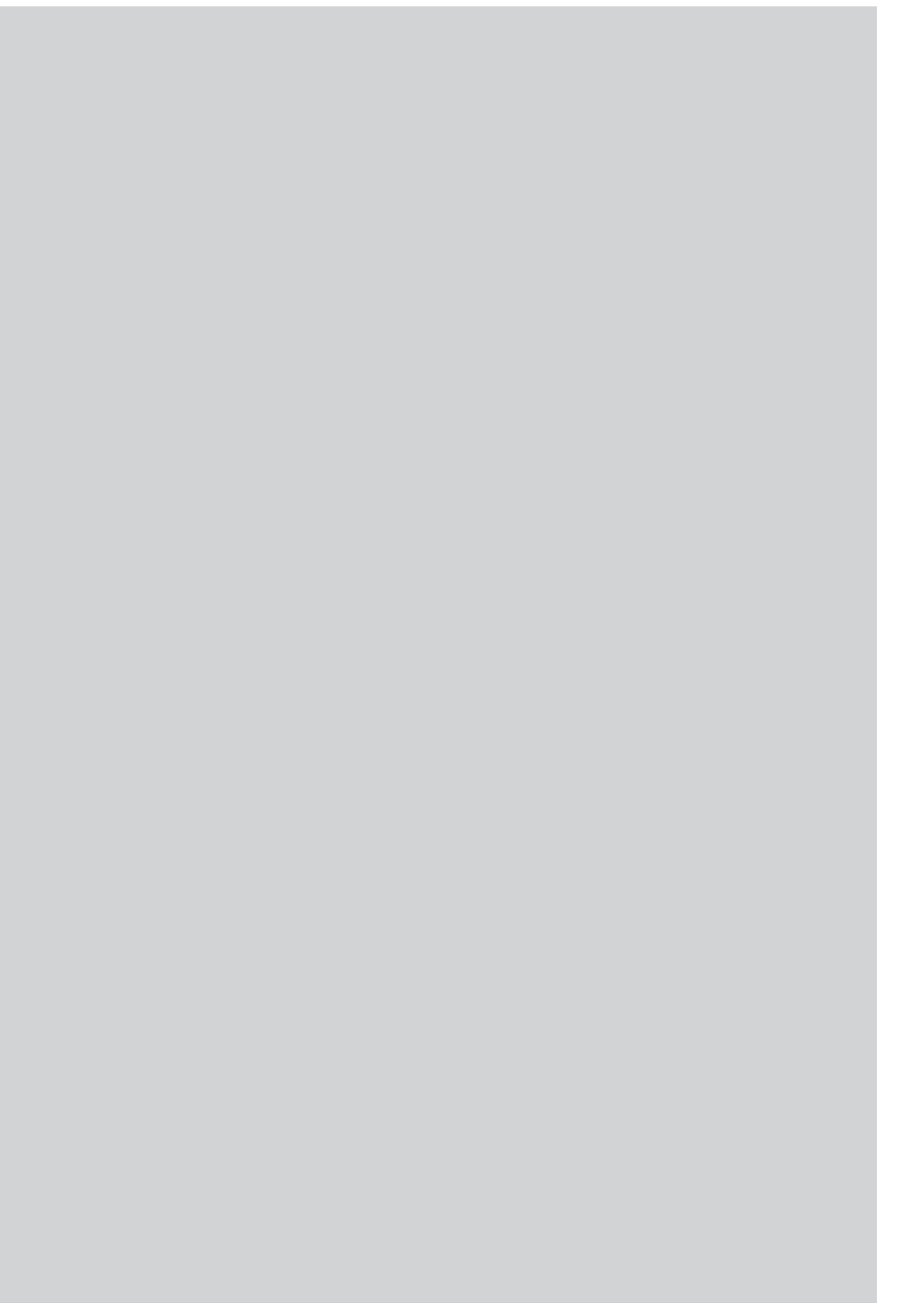
**L'implication des habitants  
dans la fabrication de la ville**  
**Métiers et pratiques en question**

sous la direction de

**Véronique Biau, Michael Fenker et Elise Macaire**

Ramau - Réseau activités

et métiers de l'architecture et de l'urbanisme



**L'implication des habitants  
dans la fabrication de la ville**  
**Métiers et pratiques en question**

Cet ouvrage a été publié  
avec le concours du Plan urbanisme  
construction architecture, ministère  
de l'Écologie, du développement  
durable et de l'énergie ; du Bureau de  
la recherche architecturale, urbaine et  
paysagère, ministère de la Culture et  
de la Communication ; et du  
Laboratoire Architecture Ville  
Urbanisme Environnement, unité  
mixte de recherche du CNRS.



numéro 6 / novembre 2013

***Cahiers Ramau 6***

**L'implication des habitants  
dans la fabrication de la ville**  
**Métiers et pratiques en question**

sous la direction de

**Véronique Biau, Michael Fenker et Elise Macaire**

Ramau - Réseau activités

et métiers de l'architecture et de l'urbanisme



© Éditions de la Villette - Réseau Ramau,  
Paris, 2013  
ISBN 978-2-915456-86-8

## ***Introduction***

- Véronique Biau, Michael Fenker, Elise Macaire** page 11  
Les métiers de l'architecture et de l'urbanisme  
à l'épreuve de l'implication des habitants et des usagers

## ***La montée d'une expertise habitante***

- Guillaume Faburel** page 31  
L'habitant et les savoirs de l'*habiter* comme impensés  
de la démocratie participative
- Jeanne Demoulin** page 55  
Les organismes HLM et leur personnel face à la participation  
des locataires
- Federica Gatta** page 71  
Tactiques et formes d'engagement des acteurs non institutionnels  
de la transformation urbaine
- Luc Greffier, Nicolas Dandréa, Pascal Tozzi** page 89  
Les professionnels de l'animation socioculturelle, activateurs  
de participation ? Analyses d'opérations d'écoquartiers français

## ***Cultures professionnelles des acteurs publics locaux réinterrogées***

- Aurélie Couture** page 109  
Agents territoriaux et consultants « experts » de la participation,  
des acteurs stratégiques pour l'évolution d'une culture locale.
- Jeanne Cartillier** page 123  
La participation citoyenne comme opportunité de mise  
en mouvement des cultures professionnelles

**Camille Gardesse** page 133

Les acteurs du projet urbain et la participation des habitants,  
entre évolution des pratiques et prégnance des codes culturels

**Héloïse Nez** page 151

Les savoirs et savoir-faire des professionnels face à la participation :  
entre aptitude au dialogue et communication graphique

### ***Architectes et urbanistes face à la participation : enjeux et repositionnements***

**Véronique Biau, Anne d’Orazio** page 165

Les architectes face à l’habitat participatif. Entre militantisme  
et professionnalisme ?

**Anne Debarre** page 181

L’habitat participatif : les pratiques des architectes en questions,  
mais des représentations résistantes de l’architecture

**Silvère Tribout** page 199

Quels freins à la participation des habitants du point de vue  
des concepteurs ?

**Rainier Hoddé** page 217

Inviter l’habitant dans l’enseignement : un dispositif  
pour apprendre à concevoir autrement

### ***Implication des habitants : pratiques et dispositifs***

**Jodelle Zetlaoui-Léger** page 239

L’implication des habitants dans les projets d’écoquartiers  
en France. Vers des démarches intégrées ?



**Gilles Debizet** page 255

Le copilotage concerté comme outil de densification de la ville  
par des maîtres d'ouvrage privés

**Elise Macaire, Nadine Roudil** page 267

Participation et démarches innovantes : méthodes,  
postures et compétences, avec les contributions de :

**Fabien Bressan**, Robins des Villes,

**Marion Aubin**, Point de rassemblement,

**Jean-Pierre Bouanha**, Laboratoire International de l'Habitat  
Populaire,

**Murray Nelson, Bernard Kohn, Aude Lavigne**, La Manufacture  
des paysages,

**Sylvain Petitet**, Egis-France et Atelier Villes et Paysages,

**Théa Manola**, UMR Ladyss & Atelier de recherche Politopie,

**Thierry Foucault**, Consultant,

**Elena Lasida**, Faculté de Sciences Sociales et Economiques,  
Institut Catholique de Paris,

**Rebecca Pinheiro-Croisel**, Centre de Gestion Scientifique,  
Mines ParisTech

## ***Synthèse***

**Hélène Hatzfeld** page 315

Des mutations professionnelles révélatrices d'un monde en  
mouvement

## ***Postface***

**Véronique Biau, Michael Fenker, Elise Macaire** page 325

***Résumés*** page 333

***Auteurs*** page 343

***Réseau Ramau*** page 353



# *Introduction*



**Véronique Biau\* Michael Fenker\*\* Elise Macaire\*\*\***

## Les métiers de l'architecture et de l'urbanisme à l'épreuve de l'implication des habitants et des usagers

Le réseau Ramau a pour objectif de mobiliser la réflexion des milieux de recherche et des professionnels concernés, sur des sujets révélateurs des évolutions à l'œuvre dans l'organisation des projets et des métiers de la conception architecturale et urbaine. Pour son programme de travail des années en cours, il a choisi de se centrer sur l'injonction au développement d'un urbanisme et d'une architecture « durables » qui caractérise le contexte urbanistique de ce début de siècle. Fidèle à son approche par les acteurs et métiers, son entrée est celle des exigences nouvelles que cette injonction produit à l'égard des acteurs professionnels et institutionnels.

Dans une première rencontre sur ces enjeux<sup>1</sup>, qui a fait l'objet d'un dossier dans la revue en ligne Métropolitiques (Ramau & Roudil, 2012), avaient pu être identifiés les champs de compétence professionnelle les plus dynamisés par ce nouveau contexte. Il était apparu que le registre environnemental, et tout particulièrement son volet énergétique, était celui qui retravaillait le plus explicitement, en France, les compétences de conception et de réalisation. En effet, la lutte contre le changement climatique questionne les interprofessionnalités : de nouveaux savoirs et savoir-faire émergent, que viennent valider des certifications et labels divers, et bousculent les rapports de force traditionnels entre groupes professionnels du bâtiment et de l'aménagement ; des controverses se font jour, à la rencontre des représentations que se font les acteurs du problème climatique, de son urgence et des manières de le juguler.

\* Centre de recherche sur l'habitat, UMR Lavue (CNRS, 7218), Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris-Val de Seine, secrétariat scientifique du Ramau.

\*\* Laboratoire Espaces Travail, UMR Lavue (CNRS, 7218), Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette, secrétariat scientifique du Ramau.

\*\*\* Laboratoire Espaces Travail, UMR Lavue (CNRS, 7218), Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette, responsable du Ramau.

Parallèlement, un nouveau regard est porté sur les habitants : usagers, ils sont garants des effets des dispositifs d'amélioration énergétique ; citoyens, ils sont plus fréquemment invités à la table de collectifs hybrides intervenant sur la décision urbaine ou architecturale. Des initiatives se multiplient de la part de groupes d'habitants et associations du cadre de vie qui déplacent les questions et modifient les processus opérationnels traditionnels. Des travaux de recherche récents, notamment en science politique ou en sociologie, ouvrent largement leurs problématiques à la question de la démocratie participative et de la gouvernance des projets de quartier et de bâtiment, prenant souvent ceux-ci comme cadre opérationnel de la transformation des pratiques<sup>2</sup>. Pour autant, il nous semblait que manquait une vision de synthèse sur la manière dont les systèmes d'acteurs et les groupes professionnels se sont adaptés pour intégrer ces nouvelles exigences et les démarches qu'elles engendrent. Du point de vue des pratiques professionnelles dans le champ de la maîtrise d'œuvre et des services qui viennent en appui à la maîtrise d'ouvrage, il est intéressant de mieux connaître le profil des acteurs qui se sentent concernés par les pratiques participatives et s'y sont engagés, la manière dont ils ont acquis les savoirs et savoir-faire spécialisés requis, le type de commande qui les mobilise, la définition de la prestation spécifique qu'ils ont alors à fournir, ainsi que les démarches et processus par lesquels les compétences spécifiques acquièrent leur légitimité.

Cet ouvrage développe donc un questionnement sur la manière dont les champs professionnels, les dispositifs d'action et les pratiques ont été affectés par l'implication des habitants et usagers.

- Dans les milieux professionnels, quels sont les acteurs qui se sont saisis de ces nouvelles manières de travailler, de quelles compétences et de quelle forme de spécialisation sont-ils porteurs ? Comment se situent-ils par rapport à la dualité traditionnelle maîtrise d'ouvrage / maîtrise d'œuvre ? Comment les savoirs institués réagissent-ils aux savoirs habitants, y compris quand ceux-ci tendent à des formes de professionnalisation ?

- Des dispositifs ont été expérimentés pour impliquer les habitants et les usagers. Le recul est-il suffisant pour initier une réflexion comparative sur leur validité respective ? Que nous enseigne la

généalogie des outils de la concertation sur l'évolution des compétences et des métiers ? Quels sont les enjeux de la définition du cadre de la participation et des acteurs qui en ont la charge ? Quelle expérience en font les professionnels impliqués ?

- Au-delà des situations participatives, voit-on se transformer plus largement les pratiques du projet à l'aune de ce rapport renouvelé à la figure habitante ? De quel type de montée en généralité les expériences particulières font-elles l'objet : des incitations par la formation, la réglementation, le soutien financier ? Les acteurs impliqués dans ces dispositifs en retirent-ils des enseignements pour leur pratique ordinaire ?

Les textes rassemblés ici sont issus des rencontres Ramau des 22 et 23 novembre 2012, qui se sont tenues à l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette. Pour nourrir ces rencontres, le conseil scientifique du réseau avait lancé un appel à contributions axé sur les trois axes de questionnement qui viennent d'être exposés, puis sélectionné 15 contributions proposées par des chercheurs ainsi que 6 interventions de professionnels et de collectifs divers, sous forme de témoignages et de réflexions<sup>3</sup>.

### **Quelle reconnaissance d'une expertise habitante ?**

Dans la première partie de ce *Cahier*, c'est tout d'abord la figure de l'habitant, de l'utilisateur, du citoyen qui est interrogée, et avec elle la question des compétences, des expertises qui lui seraient reconnues (ou déniées). La terminologie non stabilisée pour désigner cet « autre<sup>4</sup> » dit bien d'ailleurs la manière dont sont attendus de l'interlocuteur un positionnement, un horizon d'intérêt, une forme de mobilisation ou encore un langage. Comme le montre G. Faburel, qui analyse les obstacles à la reconnaissance de la catégorie d'habitant comme légitime parmi les acteurs des projets architecturaux et urbains, il n'est invité à intervenir que sur des aspects marginaux des projets et des politiques urbaines, et est considéré comme ignorant (« profane »). Tout se passe comme si les habitants devaient faire preuve d'une expertise propre, mais dans le cadre de ce que les professionnels et institutionnels considèrent comme légitime : dans des dispositifs prédéfinis, sur des questions déjà formulées, et avec les

outils, les mots, les références qu'imposent généralement les techniciens et les concepteurs. Les habitants ont cependant des « dispositions et aptitudes sociales », des « savoir-faire professionnels », des « habiletés techniques », des « savoirs dits vernaculaires, qui favorisent, selon Illich (Illich, 2003), l'autonomie, à la différence des savoirs hétéronomes, qui au contraire, par leur spécialisation, réduisent la liberté des individus ». Selon l'auteur, le déni de ces capacités entraîne la dépossession des habitants de leur « habiter ». Le texte définit alors trois niveaux croissants d'implication des savoirs habitants dans les problématiques environnementales questionnant le partage savant/profane : le concernement (réflexivité), la capacitation (prise d'autonomie) et l'engagement (reprise de soi). « La réflexivité se forge beaucoup au contact des situations locales et des vécus de la complexité environnementale, alors que prise d'autonomie et reprise de soi se nouent par la pratique environnementale des lieux, et se cristallise dans la production d'habiletés, voire de virtuosités ». Reste *in fine* à déterminer « un statut politique » à l'habitant, au-delà de ce statut de « paraprofessionnel » dans lequel il est trop souvent enfermé. Celui-ci est d'autant plus fragile que les populations sollicitées sont elles-mêmes moins organisées et souvent considérées comme moins légitimes. C'est ce qu'observe J. Demoulin quand elle étudie la teneur de l'argument participatif dans le milieu lui-même hétérogène des professionnels des organismes HLM. Ainsi le simple fait de consulter les locataires est-il vécu comme une contrainte supplémentaire par les chargés d'opérations dans un contexte particulièrement complexe de maîtrise d'ouvrage, où la production est très normative. Du côté des métiers de la gestion de proximité, l'enjeu est de conserver une relation apaisée avec les locataires, stratégie qui oblige au dialogue et à la communication mais dont la finalité n'est pas l'implication des habitants dans les projets. Les responsables de la « relation client » mesurent quant à eux la satisfaction des locataires à leur stabilité dans les lieux par choix (et non du fait d'une insolvabilité qui les y rendrait captifs). Rompant avec ces conceptions du locataire, les professionnels du développement social urbain adoptent une posture militante, visant une implication plus active des habitants dans une perspective « d'émancipation » et de plus grande capacité d'action sur « l'environnement ». L'article montre que ces derniers sont minoritaires



dans les organismes HLM et que la reconnaissance des compétences des locataires dans les projets est supplantée par le développement de la relation commerciale et l'impératif de la qualité de service en direction d'un locataire considéré avant tout comme un client.

La question est tout autre quand l'objet du débat est l'espace public, et non pas seulement le logement, et que les interlocuteurs des professionnels et institutionnels sont des associations et non des particuliers, dotées d'initiatives et de compétences techniques qui plus est. Les situations qu'analyse F. Gatta quand elle s'intéresse au rôle des acteurs associatifs dans le processus de transformation spatiale du territoire sont plutôt de ce deuxième registre. Les associations d'habitants n'ont pas toutes la même capacité à se professionnaliser dans les questions d'aménagement urbain : l'implication d'architectes, d'urbanistes ou d'artistes dans ces organisations permet l'élaboration de contre-projets ou tout au moins un dialogue professionnels-habitants aux potentiels équivalents. Mais si des associations développent des compétences dans le champ de l'aménagement urbain, d'autres se fondent davantage sur le militantisme d'habitants qui croient au rôle vertueux de « l'urbain » dans l'amélioration de la vie sociale d'un quartier<sup>5</sup>. C'est alors une posture politique qui définit ces collectifs, axée sur leur capacité de négociation avec les élus comme avec les propriétaires fonciers, la valorisation d'expériences antérieures, ou encore l'offre de services pour les quartiers qui les hébergent. Ils poursuivent ainsi un « intérêt général local » basé sur la connaissance interne des besoins du quartier dans lequel ils sont implantés. Ces associations, qui font valoir leurs compétences sur fond de responsabilité collective, de sérieux et de professionnalisation, engagent des occupations temporaires d'espaces qu'elles ouvrent au public. Elles inventent en quelque sorte une manière « douce » de faire accepter leurs propositions, fruits de pratiques militantes et professionnelles jouant sur les codes culturels qui y sont attachés.

Sous la dénomination « d'acteurs socioculturels », des structures plus institutionnalisées comme les centres sociaux ou socioculturels s'invitent dans le jeu d'acteurs du projet urbain. Comme le soulignent L. Greffier, N. Dandrée et P. Tozzi, ces acteurs, dont les valeurs politiques et professionnelles sont largement issues de l'éducation populaire et de l'animation socioculturelle, constituent un univers

hétérogène et sont porteurs de modes d'action originaux. Leurs stratégies d'intervention se situent à l'interface de visées « transformatrices » (émancipation sociale), « conflictuelles » (régulation sociale) ou « culturalistes » (alliance entre les cultures des différents milieux sociaux), inspirant une vision singulière de la ville. Ces conceptions croisent aujourd'hui celles du développement durable, renouvelant ainsi les représentations de l'action dans le secteur. Ce faisant, le corpus des dossiers présentés à l'appel à candidatures du label EcoQuartier lancé par le MEDDE donne une idée de la place marginale prise par l'animation socioculturelle dans ce type de projet urbain. Les projets socioculturels y sont rares, présents dans seulement 11 des 500 opérations du corpus : pratiques artistiques, éducation à l'environnement, soutien aux sociabilités, appui organisationnel au projet urbain. Et comme le notent les auteurs, le risque d'un appauvrissement de ces projets est grand, sous la pression d'acceptabilité et de rationalité qu'exercent sur eux tant les élus que les aménageurs. Dans cette situation, l'animateur socioculturel est conduit à « repenser des pratiques “acceptables” pour un univers de l'aménagement urbain normé et porteur d'“habitudes” spécifiques » et à « questionner le sens de son action, entre l'engagement et le technique ».

On retrouve le dilemme observé chez les bailleurs sociaux entre une conception de l'innovation sociale d'une part et la tentation de la pacification des conflits et du ralliement des habitants aux projets des acteurs publics locaux d'autre part. De manière un peu caricaturale, le débat oscille souvent entre la critique d'une pratique urbanistique qui s'est longtemps posée « sans » voire « contre » les habitants, et le questionnement sur ce qui peut être fait « pour » ou « avec » eux. Et ce sont finalement les représentations de l'habitant à l'œuvre chez les acteurs publics et professionnels qui colorent leur action : s'agit-il d'un interlocuteur à craindre et à apaiser, à éduquer, à rendre acteur de la transformation ou de la gestion de son cadre de vie ? Au-delà, peut-on en attendre des initiatives atypiques ou des idées nouvelles un enrichissement des débats sur la ville et des pratiques professionnelles afférentes ?

## **Les acteurs publics locaux : des cultures professionnelles en question**

La deuxième partie de cet ouvrage éclaire plus précisément cette articulation difficile entre la prise en compte politique d'une transformation de la conduite de l'action publique dans un registre plus participatif et l'évolution des cultures professionnelles qui devrait aller de pair, tant chez les agents locaux de l'aménagement que chez les professionnels de la conception. Ainsi l'analyse, par des témoins réflexifs, des dispositifs mis en place à Lyon d'une part et à Bordeaux de l'autre, rend-elle compte de la manière dont, partant d'une adhésion de principe aux objectifs participatifs, les agents en charge de concevoir et de conduire les dispositifs concertés sont questionnés, très concrètement, sur leurs pratiques. On notera que, dans ces deux cas, c'est au niveau des communautés urbaines que les processus participatifs sont observés, niveau auquel la légitimité conférée par la représentation électorale est faible.

A Bordeaux, où les acteurs publics souhaitent aller au-delà des obligations réglementaires pour faire de la participation une occasion de renouvellement et de questionnement des pratiques urbanistiques, A. Couture analyse l'attitude des professionnels concernés par la participation. Chez les agents territoriaux qui sont impliqués comme techniciens au sein des processus participatifs, elle constate une « montée en conviction » en faveur de la participation, du fait que les agents se sentent mieux reconnus à l'issue d'une opération participative réussie. En effet, leur position d'entrepreneur d'innovation est bénéfique pour les agents eux-mêmes et pour leur service, qu'ils placent ainsi en position de visibilité. Cette montée en conviction s'accompagne d'une montée en compétence acquise tant par l'expérience que par des actions de formation sur l'animation et la pédagogie, sur des questions nouvellement posées ou encore sur une meilleure prise de conscience des enjeux. Les spécialistes de la participation, actifs au sein de la cellule dédiée à la participation à l'échelle de la communauté urbaine, ont un profil différent : issus de trajectoires qui les dotent inégalement de compétences urbanistiques spécifiques, ils sont attendus sur des aspects stratégiques. Leur rôle est celui de passeurs qui relaient l'actualité de recherche et les expériences étrangères en direction des milieux politiques et opérationnels locaux,

mais aussi qui traduisent et interprètent les messages délivrés dans les supports de communication (discours politiques et cahiers des charges pour les prestataires). Ils agissent ainsi indirectement sur les doctrines et cultures professionnelles. Le troisième groupe identifié, celui des consultants, est lui aussi relativement hybride en termes de parcours professionnels : issus des milieux associatifs et privés et de la « sphère militante », leurs approches très diversifiées apparaissent comme des stratégies de « démarcation ». Bien qu'ayant contribué à constituer un marché de la participation, certains valorisent une approche éthique et critique impulsant des modes de faire influençant les cultures locales. Se professionnalisant, ce champ de la participation construit progressivement des « référentiels communs » que l'auteur espère ne pas voir se transformer en standardisation des méthodes.

Le texte de J. Cartillier fournit un contrepoint très intéressant à cette analyse sur Bordeaux, à partir du cas du Grand Lyon et de la manière dont, depuis l'écriture d'une charte de la participation, les pratiques ont évolué et se sont professionnalisées. Partant d'une politique volontariste, la Communauté urbaine se situe dans une démarche de diffusion des pratiques qu'elle aura pu expérimenter et évaluer. Souhaitant faire de la concertation une pratique courante, la Communauté urbaine s'interroge sur l'évolution des métiers et déploie diverses actions réflexives. L'enquête lancée en 2011 auprès des agents sur la manière dont ils « vivent leur activité de concertation » renvoie des jugements plus sévères que ceux relatés sur Bordeaux par le texte précédent : la concertation est certes considérée par les interviewés comme une source d'enrichissement personnel et professionnel, mais elle entraîne une charge de travail peu visible, lourde, peu prise en compte d'un point de vue managérial et souvent délicate à gérer. Partant sur la dimension expérientielle des apprentissages, la Communauté urbaine met alors en place divers dispositifs d'échange d'expérience afin de construire une « expertise commune » : rendez-vous réguliers, lettre d'information, théâtre-forum et jeux de rôles, que complète une offre de formation repensée. Les enseignements tirés localement de cette démarche exigeante semblent pouvoir inspirer des montées en généralité : ainsi l'échange d'expérience, le plus transdisciplinaire et transfonctionnel possible, apparaît-il comme un moteur efficace d'évolution des cultures professionnelles ; par

ailleurs, il semble plus pertinent en matière de participation de former sur la base de l'expérience que sur des manuels et boîtes à outils ; enfin, l'objectif est non seulement de questionner savoirs et compétences mais, au-delà, de conduire les agents à une interrogation sur leur posture.

Les deux textes qui suivent cette incursion dans les milieux politico-techniques locaux de l'aménagement portent eux aussi sur le projet urbain, mais s'attachent prioritairement aux acteurs de la conception architecturale et urbaine. C. Gardesse, à partir de l'étude du projet de réaménagement des Halles de Paris, cherche à mesurer la portée des dispositifs participatifs sur les pratiques de la conception urbaine. Dans un contexte où s'affirme le modèle urbanistique du projet négocié (Chombart de Lauwe (éd.), 2012.), elle s'intéresse plus spécifiquement aux logiques d'apprentissage et à la fonction pédagogique du projet, ainsi qu'aux changements intervenant dans les actions et représentations des acteurs. Son observation corrobore celle qui portait sur le Grand Lyon : les apprentissages se font majoritairement par l'expérience, et les acteurs de la conception n'accordent que peu d'intérêt aux formations spécifiques ou aux outils mis en place par les services de la démocratie locale. Les changements, qui portent surtout sur les dimensions logistiques et communicationnelles de l'action, se font alors grâce aux enseignements tirés des erreurs et des écueils rencontrés : clarification des règles, analyse des échecs, réflexivité, transmissions entre agents et services... Et elle note que les codes culturels qui sous-tendent les postures professionnelles freinent l'évolution des pratiques vers davantage de co-conception. La manière de faire du projet est, comme le montrent aussi divers textes de la partie suivante du *Cahier*, fortement nourrie de doctrines et de méthodes que les professionnels sont réticents à mettre en débat. C'est alors un segment professionnel qui semble se spécialiser sur ces démarches, segment caractérisé par une trajectoire, des apprentissages mais aussi des références politiques et idéologiques spécifiques. Sur d'autres terrains parisiens (la ZAC Paris Rive Gauche, le budget voirie du 20<sup>e</sup> arrondissement), mais dans une perspective proche, H. Nez décrit, au moyen d'une enquête ethnographique, le passage des compétences relationnelles d'un registre de simple disposition personnelle à celui d'une compétence professionnelle, à appréhender comme

telle par les techniciens du projet urbain. Deux mouvements se développent simultanément : on observe sans surprise, comme dans différents milieux professionnels approchés par les textes précédents, des résistances face à la concurrence des savoirs citoyens dans leur propre champ de compétence, celui de la technique. En même temps, de nombreux professionnels se prennent au jeu de la posture pédagogique, en particulier par la communication visuelle et la familiarisation avec les outils du photomontage, de la maquette 3D, du diaporama, etc. Mais l'analyse fine des pratiques de communication et des discours par lesquels les acteurs en rendent compte montre que l'image relève alors, au mieux, de la bonne compréhension de ce qui sera effectivement réalisé, et souvent, malgré tout, d'attitudes de séduction, voire de manipulation, pour « vendre » un projet. Le pas n'est pas encore franchi d'une utilisation de l'image pour débattre, faire émerger des idées en réunions publiques, évoquer des solutions alternatives, manipuler les formes. Ce texte ouvre au questionnement sur la manière dont les professionnels de la conception, les architectes au premier chef, se resituent par rapport à la dualité constitutive de leur professionnalité entre architecte-créateur et architecte-médiateur, telle qu'ont pu la décrire I. Benjamin et F. Aballéa (Aballéa, Benjamin, 1990). L'implication des habitants dans les décisions concernant leur cadre de vie met en cause les périmètres professionnels, la spécificité des compétences et des savoirs détenus par les experts, et vient questionner des professions qui sont par ailleurs assaillies par divers problèmes d'identité collective<sup>6</sup>. C'est le fil directeur commun aux textes qui composent la troisième partie du *Cahier*.

### **Architectes et urbanistes face à la participation : enjeux et repositionnements**

Dans la continuité des articles précédents, S. Tribout montre les efforts que font les professionnels de la conception pour s'adapter aux nouveaux cadres d'action suscités par l'injonction au développement durable et à la participation. Au sein d'une agence d'architecture, d'urbanisme et de paysage où il a pour mission de développer une réflexivité et une culture partagée autour de la durabilité urbaine, l'auteur observe comment les professionnels de la maîtrise d'œuvre

tentent de faire évoluer leurs cultures professionnelles au contact du développement durable. Les propos tenus lors d'un atelier organisé pour permettre un apprentissage par l'expérience sur les questions de participation font apparaître la multiplicité des freins à la pratique participative. Le contexte lui-même est peu porteur : les maîtres d'ouvrage n'en sont que rarement demandeurs, les exigences de coûts et de délais posent des contraintes souvent inconciliables avec l'implication des habitants. Les professionnels évoquent la distance qui peut séparer les intentions affichées par les élus et maîtres d'ouvrage et la réalité de la portée et du champ qu'ils donnent à la pratique participative. Et même dans cette structure « engagée » et qui se donne les moyens d'expérimenter dans ce sens, les discours expriment la perplexité des professionnels : le sentiment d'une perte de légitimité et d'un cantonnement dans un rôle technique d'exécutant, la difficulté à mettre un sens partagé sur cette pratique et à développer des savoir-faire spécifiques, la faible représentativité des habitants consultés, qui ne sont parfois que des usagers temporaires, etc. Mais, les commandes d'autopromotion et de concertation se développant dans l'agence, c'est par l'expérience, comme souvent évoqué dans les articles, que les évolutions vont s'observer selon un processus très inductif.

En situant les architectes de l'habitat participatif dans l'historicité des quelque quarante ans qu'a connus cette pratique en France, A. d'Orazio et V. Biau interrogent elles aussi les définitions contemporaines du professionnalisme architectural. Dans les années 1970-80, les architectes qui se sont impliqués dans le mouvement participatif étaient des militants, très proches socialement et idéologiquement des habitants pour lesquels ils travaillaient. Ils sont alors mobilisés par des aspirations convergentes face à la production standardisée du logement et pour un nouvel « habiter », une nouvelle conception du voisinage à l'échelle de l'immeuble et du quartier. La réémergence de la question participative dans les années 2000 prend place dans un contexte idéologique et opérationnel différent (Violeau, 2005 et 2011), dans lequel les acteurs concernés sont multiples, mettant face aux groupes d'habitants les acteurs publics locaux au premier chef, ne serait-ce que pour accéder au foncier. La place de l'architecte dans le processus de projet passe d'une internalité où il était au cœur du

dispositif et développait une expérimentation à une externalisation où il se positionne comme prestataire. Sur cette pratique qui connaît un certain succès d'estime, les architectes jouent, paradoxalement, une carte de « technicien » : loin de revendiquer des compétences « sociologiques » (voir l'article de S. Tribout), ils valorisent l'art de concevoir dans la complexité. Ainsi, ce n'est pas tant la particularité d'une commande collective issue de ménages qui caractérise leur investissement professionnel dans cette pratique que le fait d'intervenir sur des parcelles complexes, dans des petits budgets, avec un travail de programmation plus riche qu'à l'accoutumée et souvent avec une demande environnementale forte.

Sur le même objet de l'habitat participatif, traité à partir d'autres études de cas, A. Debarre montre comment les architectes adaptent concrètement leur projet et leurs méthodes de travail à ces dispositifs spécifiques d'action, mais en préservant une forme de « chasse gardée » associée à la maîtrise des aspects esthétiques de la conception. Sélectionnés pour leurs capacités relationnelles et leurs expériences antérieures dans le domaine de la participation ou de l'architecture bioclimatique, des architectes de l'autopromotion revoient ainsi leurs méthodes de conception. Certains architectes proposent par exemple un processus itératif de modifications à partir d'une enveloppe qu'ils ont eux-mêmes définie. Sur des modèles plus traditionnels, d'autres proposent des structures « primaires » dans lesquelles il est possible d'intégrer des modules. Cherchant à contrôler le temps pour des raisons de rentabilité, ils définissent ainsi des cadres préalables plus ou moins souples, mettant parfois en cause les catégories usuelles de maîtrise d'usage, maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre. Faisant valoir au final une maîtrise de la conception, ils se positionnent souvent en garants de l'intérêt collectif afin de préserver une « cohérence » d'ensemble qu'ils veulent esthétique et constructive. Mais, comme le révèlent les médias professionnels, ces projets associant les habitants à la conception sont principalement reconnus pour l'innovation de leur montage ou de leurs dispositifs écologiques plus que pour leur architecture. Dans la diffusion tous publics à laquelle elle est actuellement livrée, ce sont les habitants qui en sont présentés comme les principaux et « héroïques » auteurs. De leur côté les architectes, traditionnellement enclins à minimiser la dimension



collective de leur action (Champy, 1998), semblent se tenir en retrait de cette pratique, tant dans l'enseignement que dans les modalités internes de reconnaissance professionnelle.

C'est précisément sur l'enseignement et à partir de l'expérience d'un dispositif pédagogique spécifique associant des habitants et des étudiants en architecture que R. Hoddé reprend cette argumentation. Suite à la sollicitation d'un groupe d'habitants initiateurs d'une opération d'habitat coopératif, l'auteur a pu mettre en place une « situation » dans laquelle les étudiants sont en interaction directe avec ces particuliers sur leur projet. L'article s'attache à l'apprentissage de la conception architecturale dans les Ecoles d'architecture et à ce que cette pratique très spécifique questionne « en creux » dans la transmission des savoirs mais aussi des postures. Il met alors en évidence l'acquisition de compétences au cours du processus pédagogique : écouter la demande, se faire comprendre (mots et dessins), s'appuyer sur les échanges pour enrichir et clarifier le projet tout en accueillant l'implication spécifique des habitants. Au final, l'auteur note une « montée en exigences et en compétences collectives » de la part des étudiants mais aussi des habitants qui ont vu leur programme évoluer, « redéfini par le travail de la conception qui, en le spatialisant, le rend tangible et discutable ». La double contrainte évoquée par les textes précédents, qui montrent les architectes pris entre les valeurs de reconnaissance professionnelle fondées sur la créativité et les nécessités économiques et sociales de faire « avec » le client (et donc l'expression de sa commande et le registre du quotidien), s'impose alors tout aussi clairement aux étudiants. Mais, loin d'aboutir à une perte d'intégrité, cette double contrainte semble pouvoir nourrir ici la créativité des étudiants. A partir du cas de « l'art contextuel », Paul Ardenne montre d'une façon similaire comment le contact de l'artiste avec les publics est parfois recherché pour « intensifier » la création (Ardenne, 2002).

### **Implication des habitants : pratiques et dispositifs**

La quatrième et dernière partie de cet ouvrage porte sur la capacité des dispositifs et des organisations de production à traiter de problématiques nouvelles, souvent plus complexes, tout en intégrant des acteurs plus divers, et à inventer des modalités d'échange et de

négociation entre eux. Des pratiques de ce type sont particulièrement repérables dans le cadre de la fabrication de quartiers « durables ». J. Zetlaoui-Léger présente ici les résultats d'une vaste enquête sur la manière dont ont été pris en compte les apports des habitants dans la conception de près de 80 écoquartiers français. La démarche, à portée évaluative, dresse le constat que les actions relèvent le plus souvent, du point de vue même de leur chef de projet, de modes participatifs descendants et que les populations sont rarement associées aux décisions. Mais la taille de l'échantillon étudié offre la possibilité d'élaborer une typologie. Ainsi se dégagent trois cas de figure typiques : le premier relève d'un volontarisme local, bien au-delà des obligations réglementaires d'un Agenda 21 ou d'un Plan Climat, et recouvre de réelles expérimentations tant dans la conduite du projet que dans la gestion de lieux spécifiques, dans lesquelles peuvent intervenir des structures *ad hoc*, associatives ou professionnelles. Le deuxième type donne une importance à peu près équivalente à l'implication des habitants, mais sur un mode plus « pédagogique » (sensibilisation et adhésion des habitants à l'esprit du projet), dans l'idée bien connue « d'apprendre aux habitants à habiter » et dans l'objectif humaniste de mieux connaître besoins et attentes pour favoriser le « bien vivre ensemble ». Le troisième type déconnecte l'implication des habitants d'un souci du développement durable, ici compris largement sous son angle environnemental. La démarche inclut alors des réunions publiques, confection de livrets et autres outils participatifs, mais dans une visée d'efficacité des équipements réalisés. Cette évaluation montre – comme d'autres – que le nombre et l'ampleur des dispositifs de concertation ne sont que peu révélateurs de l'intention dont ils relèvent de la part des autorités locales et de la portée qui leur sera octroyée : selon le degré stratégique des questions qui y sont posées, leur localisation par rapport aux temps forts du projet, leur niveau d'intégration à son ingénierie, ces dispositifs se montreront plus ou moins efficaces. L'auteur en conclut que les professionnels sont alors amenés à « repenser de manière inventive les rapports entre processus et procédures, entre construction du sens d'un projet et approche normative de l'urbanisme » et que la principale difficulté est pour eux aujourd'hui de dépasser la « raison technique ».

L'impact de la participation sur les ingénieries de projet est aussi l'angle sous lequel G. Debizet analyse une démarche au caractère innovant, une forme de copilotage qui consiste à associer les riverains à un projet de densification d'un tissu pavillonnaire périurbain. La densification est en effet, comme le montre la notoriété du projet Bimby, un enjeu urbain majeur tant pour les zones pavillonnaires ou artisanales périurbaines que pour les franges de bourgs et de villages. Mais l'expérience montre que cette densification soulève nombre de résistances chez les riverains des nouveaux espaces construits : réduction de l'ensoleillement et des vues, nuisances sonores et autre éventuelle dépréciation économique. L'auteur expose ici comment le « copilotage concerté » permet d'organiser la concertation avec les riverains au cours de la phase de conception des nouveaux bâtiments : des revues de projet sont organisées en réunion publique aux phases majeures du projet, rassemblant le maître d'ouvrage (promoteur, lotisseur), la Ville et les riverains. Le principe est celui du gagnant-gagnant : le promoteur voit son projet stabilisé par une succession d'engagements réciproques, et rendus publics, avec la commune. Celle-ci, par cet « art de l'anticipation », s'assure un climat pacifié et réduit les risques de recours. Les habitants ont l'opportunité d'être informés des projets qui les concernent et d'y intervenir, ne serait-ce qu'à la marge. Ce copilotage, pratiqué entre autres dans diverses communes de la région Rhône-Alpes, fait clairement évoluer les pratiques de conception en combinant une expertise environnementale et un « savoir-faire processuel ». Les postures professionnelles s'infléchissent : les concepteurs font appel à des compétences de médiation, les promoteurs découvrent la dimension stratégique et négociée de leur intervention, les urbanistes municipaux (« sachant » et prescripteurs) se situent comme accompagnateurs de cette mise en débat public.

Cette partie de l'ouvrage consacrée aux pratiques et dispositifs favorisant l'implication des habitants n'aurait pas été complète sans l'apport que peuvent en donner, par leur expérience et leur recul critique, les associations et collectifs, professionnalisés ou non, qui en ont fait le sens premier de leur intervention. Les témoignages rassemblés ici se situent par rapport à une production courante très contrainte, très normée, dans laquelle des pans entiers ne sont

généralement pas pris en compte par les praticiens. Les collectifs font valoir l'enrichissement que procure à la réflexion urbaine l'hybridation des approches professionnelles et « extérieures ». La question de la subjectivité vient ainsi percuter un univers de la stratégie, du plan, de la matérialité. C'est par exemple tout ce que des « béotiens » expriment dans un registre du sensible, les « savoirs du corps » qu'évoque S. Abram, et qui viennent bousculer les savoirs de l'esprit (Abram, 2011).

Certains de ces acteurs émergents ont le sentiment de contribuer à combler un déficit en compétences sociales, en « sympathie » (que l'on pourrait qualifier aussi d'écoute, d'empathie, de capacité à engendrer discours et confiance), telles qu'elles peuvent être théorisées dans le travail social mais que ni les acteurs publics ni les professionnels de la conception ne développent. Et, finalement, c'est la question du projet qui revient en exergue, mais dans l'acception que peut en donner J.-P. Boutinet dans ses travaux d'anthropologue sur les « sociétés à projet », le projet comme « anticipation opératoire, individuelle ou collective d'un futur désiré » (Boutinet, 1993). L'on voit bien comment les sociétés à projet, et leurs projets de société<sup>7</sup>, englobent et dépassent la définition procédurale du projet qui a cours dans les milieux professionnels de l'urbain. Serait-ce cette « bouffée d'air » qui anime les professionnels les plus engagés sur ces aspects complexes et délicats de leur pratique ? C'est ce dont semblent augurer certaines contributions mais aussi une grande part des témoignages constituant cette publication.

## Notes

1. Rencontre Ramau 2011, « Les pratiques de conception architecturale et urbaine : évolutions et perspectives face aux enjeux du développement durable », Grande Arche de La Défense, 25 novembre 2011.

2. Nous faisons ici référence aux ouvrages les plus mobilisés, notamment par les auteurs de ce *Cahier* (Bacqué, Sintomer, Flamand, Nez (dir.), 2010 ; Blondiaux, 2008 ; Revel et al. (dir.), 2007 ; Carrel, Neveu et Ion (coord.), 2009, pp. 185-193 ; Sintomer, 2009).

3. Au total, plus de 120 personnes ont participé aux Rencontres, venant de divers milieux professionnels (collectivités et organismes parapublics, associations et sociétés) et des milieux de l'enseignement et de la recherche (chercheurs,

enseignants, personnel administratif et étudiants), montrant le vif intérêt que représente le sujet.

4. Le champ lexical employé fait lui-même problème : habitant, citoyen, usager, résident, utilisateur, profane, riverain, etc. sont autant de catégories à interroger. Voir par exemple les définitions des catégories d'habitant et d'usager de Jodelle Zetlaoui-Léger (Zetlaoui-Léger, 2007, p.6).

5. Les textes rassemblés ici s'appuient sur les travaux développés par un certain nombre d'auteurs sur l'engagement militant et les associations (Hatzfeld, 2011 ; Ion, 2012 ; Fromentin, Wojcik (dir.), 2008).

6. A ce sujet, nous renvoyons aux travaux sur les métiers de l'architecture et de l'urbanisme, et en particulier à : Trépos, 1992 ; Chadoin, 2006 ; Claude, 2006 ; Biau, Tapie (dir.), 2009.

7. *Empan*, n°45, 2002 « L'inédit du projet », et en particulier M.-C. Jaillet, « De la généralisation de l'injonction au projet », pp.19-24.

### Références citées

ABALLÉA F., BENJAMIN I., 1990, « Evolution de la professionnalité des architectes », in *Recherche Sociale, FORS*, n°113, janvier-mars et n°114, avril-juin.

ABRAM S., 2011, *Culture and Planning*, Londres, Ashgate Publishing.

ARDENNE P., 2002, *Un art contextuel. Création artistique en milieu urbain, en situation, d'intervention, de participation*, éd. Flammarion, Paris.

BACQUÉ M.-H., SINTOMER Y., FLAMAND A., NEZ H. (dir.), 2010, *La démocratie participative inachevée. Genèse, diffusions et adaptations*, Adels/Yves Michel, Gap.

BIAU V., TAPIE G. (dir.), 2009, *La fabrication de la ville ; métiers et organisations*, Marseille, Parenthèses.

BLONDIAUX L., 2008, *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*, Seuil, La République des idées.

BOUTINET J.-P., 1993, *Anthropologie du projet*, Paris, PUF.

CARREL M., NEVEU C., ION J. (coord.), 2009, *Les intermittences de la démocratie*, L'Harmattan, pp. 185-193.

CHADOIN O., 2006, *Etre architecte : les vertus de l'indétermination. De la sociologie d'une profession à la sociologie du travail professionnel*, PULIM, Limoges.

CHAMPY F., 1998, *Les architectes et la commande publique*, PUF, Paris.

CHOMBART DE LAUWE P. (éd.), 2012, *Le projet négocié*, Paris, PUCA.

CLAUDE V., 2006, *Faire la ville. Les métiers de l'urbanisme au XXe siècle*, Parenthèses, Marseille.

*Empan*, n°45, 2002, « L'inédit du projet », et en particulier JAILLET M.-C., « De la généralisation de l'injonction au projet », pp.19-24.

FROMENTIN T., WOJCIK S. (dir.), 2008, *Le profane en politique. Compétences et engagements du citoyen*, L'Harmattan, Paris.

HATZFELD H., 2011, *Les légitimités ordinaires. Au nom de quoi devrions-nous nous taire ?*, Paris, Ed. L'Harmattan.

ILLICH I., 2003, *La convivialité*, Paris, Seuil, (1<sup>re</sup> édition 1973).

ION J., 2012, *S'engager dans une société d'individus*, Paris, Armand Colin.

RAMAU & ROUDIL N., 2012, « Fabriquer la ville à l'heure de l'injonction au "durable" », *Métropolitiques*, 14 novembre 2012. URL : <http://www.metropolitiques.eu/Fabriquer-la-ville-a-l-heure-de-l.html>.

REVEL M. et al. (dir.), 2007, *Le débat public : une expérience de démocratie participative*, La Découverte, Paris.

SINTOMER Y., 2009, « La démocratie participative », *Problèmes politiques et sociaux*, n° 959, La Documentation française, avril.

TRÉPOS J.-Y., 1992, *Sociologie de la compétence professionnelle*, Presses universitaires de Nancy, Nancy.

VIOLEAU J.-L., 2005, *Les Architectes et mai 1968*, Paris, éditions Recherches.

VIOLEAU J.-L., 2011, *Les Architectes et mai 1981*, Paris, éditions Recherches.

ZETLAOUI-LÉGER J., 2007, *Projet d'urbanisme et participation des habitants. Tome 2 : La programmation concertée et participative : une démarche heuristique et démocratique pour les projets d'urbanisme*, mémoire d'HDR, Université Paris 12 Val-de-Marne, Institut d'urbanisme de Paris.

# *La montée d'une expertise habitante*

**Guillaume Faburel**

L'habitant et les savoirs de l'*habiter*  
comme impensés de la démocratie  
participative

**Jeanne Demoulin**

Les organismes HLM et leur  
personnel face à la participation  
des locataires

**Federica Gatta**

Tactiques et formes d'engagement  
des acteurs non institutionnels de  
la transformation urbaine

**Luc Greffier, Nicolas Dandréa,**

**Pascal Tozzi**

Les professionnels de l'animation  
socioculturelle, activateurs de  
participation ? Analyses  
d'opérations d'écoquartiers français



## **Guillaume Faburel\*** L'habitant et les savoirs de l'*habiter* comme impensés de la démocratie participative

Les habitants sont de plus en plus conviés et requis pour donner leur avis, « être concertés », voire – termes employés – co-construire des projets d'urbanisme et d'aménagement<sup>1</sup>. Sous cet angle, le souffle démocratique irriguerait les processus, participant de nouvelles vigilances dans les conduites de l'action urbaine et dans la prise de décision territoriale. Nous serions ici de plain-pied dans une démocratie a minima plus dialogique (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001), certes comme obligation réglementaire, mais surtout comme nécessité pour l'action, offrant à la fois d'autres clefs de compréhension, mais surtout de nouveaux moyens d'une légitimation de la gestion des affaires communes (Blondiaux, 2008).

Des questions demeurent vives sur ladite participation démocratique. Singulièrement lorsqu'il s'agit de concevoir un urbanisme, des aménagements ou une architecture à l'ère des crises emboîtées et des épreuves infligées à la modernité par un incertain devenu certain. Parmi ces questions, une interrogation plus spécifique émerge à ce jour : quels seraient les savoirs d'habitants de plus en plus appelés à collaborer aux projets, documents de planification et autres aménagements, et ce dans une « société des savoirs », accompagnée de son double marketing qu'est l'« économie de la connaissance » ? Face à la pluralité des ressources et compétences qui en théorie peuplent l'espace social, pourquoi ces connaissances peinent-elles encore globalement à irriguer des processus dialogiques foisonnants, alors même que tout acteur averti doit dorénavant normalement s'y confronter ? Quels sont les facteurs qui les empêchent d'advenir comme catégorie légitime alors même que, si des conflits surviennent, la mise en relation d'acteurs d'origines diverses incite a minima à la circulation des savoirs ?

\* Professeur, Institut d'urbanisme de Lyon, Université Lumière Lyon II, UMR Triangle (CNRS, Université Lyon II, Institut d'études politiques Lyon, Ecole normale supérieure).

Nourri de quelques écrits récents de la sociologie politique en la matière (Sintomer, 2008 ; Pichon, 2009 ; Bacqué et Sintomer, 2010 ; Hatzfeld, 2011 ; Nez, 2011), il nous a semblé que la construction, et ce faisant la reconnaissance politique de ces connaissances, figurait fondamentalement et communément en arrière-plan de ce questionnement. L'inflation terminologique que chacun a pu remarquer (depuis, historiquement, les savoirs sociaux, citoyens, d'usages, ou encore amateurs, ayant fait l'objet de nombre d'écrits, jusqu'aux savoirs profanes, locaux, pratiques, ordinaires les plus récents) témoigne de la confusion et de la difficulté à caractériser ces connaissances. Mais c'est surtout leur caractère encore globalement impensé, malgré des appels réitérés encore largement rhétoriques, qui en serait le premier trait. C'est l'angle que nous souhaitons adopter dans l'abord de cette question, dans les cas relayés et la réflexion conduite. Il s'agira dans un premier temps d'explorer les mécanismes de construction de cet impensé, notamment en appréciant les figures de l'individu sujet (riverain, usager, profane...) sur les scènes dialogiques. Cela pour mettre en lumière les grands découpages instruits par les savoirs de l'action et plus encore de gouvernement qui traversent la diversité des qualifications en jeu et dépossèdent globalement l'habitant de son *habiter*, malgré la démocratisation visée. Dans un second temps, nous nous essaierons à une compréhension non plus déformée mais détournée de l'habitant, pour chercher une autre qualification, via un double décentrage. Nous sommes alors amenés à considérer la portée politique d'une orientation générale vers la prise d'autonomie, la mise en geste et la puissance d'agir par l'*habiter* et son environnement. Enfin, nous esquisserons les contours de la communauté politique ainsi redéfinie par cet habitant et ses connaissances. L'objectif est de comprendre ce qui ferait dorénavant commun, et d'interpeller à la lumière des travaux de Foucault les fondements praxéologiques et axiologiques de l'expertise autorisée. Les savoirs techniques et logico-formels proposés par l'aménagement, l'urbanisme et l'architecture, qui nous intéressent ici, empruntent beaucoup aux techniques de laboratoire, comme d'ailleurs ceux des « nouveaux » experts : les méthodologues... du dialogue.

Le tout mobilise le courant des cosmopolitiques, singulièrement dans ses réalisations dans l'aménagement (Lolive et Soubeyran coord.,

2007), que nous avons pour notre part impliqué dans l'analyse de grands conflits d'équipement pour cause environnementale (Faburel, 2003 et 2007). Nous suivons en son sein particulièrement les travaux de Latour (1999), pour lequel il s'agit de « combler le fossé apparemment infranchissable séparant la science (chargée de comprendre la nature) et la politique (chargée de régler la vie sociale) » (Latour, 1999, p. 28), donc de dépasser le dogme épistémo-politique (républicain) lié à l'invention des sciences modernes, et de Stengers (2002) sur la nécessité de « faire bégayer les assurances » et de compliquer réciproquement les savoirs en suscitant des mésententes, et, pour ce faire, en associant d'abord les premiers intéressés à leur mise en débat ; en l'occurrence, pour l'urbanisme et l'aménagement, les habitants. « Aucun savoir digne de ce nom ne peut se construire à propos des humains... si sont absents les groupes réels dont ce savoir nécessiterait l'existence » (Stengers, 2002, p. 97).

La réflexion est alimentée par nos propres travaux (Faburel, 2011), expériences de terrain, tant dans la conduite de conférences citoyennes (Faburel, Battais, Chevallier, Elli et Tartière, 2011) que dans l'accompagnement de tables rondes habitantes ou la mise en place de groupes de discussion habitants (Faburel, Altaber, Chevallier, Meyer et Gageonnet, 2012), sur des projets d'équipement (ligne à grande vitesse, lignes à haute tension...), des révisions des planifications territoriales ou encore simplement des disputes environnementales (ex : aéroports).

## **La disqualification de l'habitant via les partages entretenus par les savoirs de gouvernement : la mise en ordre du sujet en politique ?**

### ***Robustesse des « grands partages »***

Depuis les dispositifs institutionnels (du Débat public pour un grand équipement aux Conseils de quartiers pour les aménagements du lieu de vie) jusqu'à ceux plus volontaristes, en France en tout cas (ex : ateliers d'urbanisme du *community planning* pour des projets locaux), en passant par ce qu'il est convenu de qualifier d'entre-deux, tant ils participent de plus en plus d'impératifs catégoriques aux méthodes brevetées et routines ancrées dans les savoir-faire territoriaux (budgets

participatifs de municipalités, conférences de citoyens sur quelques grands enjeux et territoires...), tous perpétuent des découpages historiques et instruisent des dualités dont le dépassement serait pourtant théoriquement au fondement de changements démocratiques annoncés par la participation. Or, ces découpages composent les formes d'énoncés et structurent les types de légitimité, au point de reléguer les formes de savoirs qui nous intéressent ici.

Force est de constater, avec bien d'autres, que les processus participatifs, malgré leur profusion, sont majoritairement très peu dialogiques (il s'agirait davantage de mise en information et perspective de sensibilisation/éducation au projet), car très souvent situés en aval des initiatives de projets et, quoi qu'il en soit, des décisions (à des fins de légitimation, par cette information, dans le cadre de consultations toutefois de plus en plus larges et collectives). Par conséquent, malgré la diversité des objectifs affichés (Bacqué, Rey et Sintomer, 2005<sup>2</sup>), les dispositifs de ladite démocratisation :

- sont très fréquemment de durée assez brève (4 à 6 mois), c'est-à-dire peu compatibles avec le temps de libération démocratique de la parole, de la pacification des rapports de défiance... sans parler de celui de la complication des savoirs et des formes de coproduction ;

- sont (aussi, voire conséquemment) souvent spatialement limités dans leur portée aux petits « je ne sais quoi » du micro-spatial, propres à la réalité du quotidien et aux lieux de l'ordinaire, seules expériences légitimes reconnues aux habitants ;

- et, au-delà de ces négations ou renoncements (tant spatiaux que temporels), lorsque temps et espaces sont annoncés comme plus amples et souples, les dispositifs sont marqués par la prégnance de l'expertise, qui (a)raisonne les discours pour définir communément ce qui est éligible aux affaires et choix publics.

Ces découpages entre temps court et temps long, micro-local et macro-spatial, amont et aval, ou encore entre information et (co)production, scénarisent et ce faisant actualisent des grands partages de la raison moderniste, encore largement prégnants dans nos démocraties libérales : entre collectifs institutionnalisés et légitimes d'une part et individus informés et anomiques d'autre part (les *quidams* de « l'homme sans qualité ») ; entre rationalité du général et déraison des passions locales (et d'autres mondes communs en construction)... ;

bref, entre la pureté de la nature (i.e conditions d'*habiter* la Terre et ses règles de fonctionnement) et des sciences modernes censées la saisir, et l'impureté des cultures sociales et de leurs formes de résistance.

Or, dans le même temps, l'urbanisme, l'architecture ou encore l'aménagement demeurent justement largement peuplés de ces sciences modernes et de leurs savoirs de l'action (de posture nomothétique<sup>3</sup> et de démonstration logico-formelle) : savoirs architecturaux de la conception, sociologiques de la programmation urbaine, économiques de l'aménagement foncier, ou encore plus récemment managériaux de la cartographie des « parties prenantes » et des fameux « points chauds ». Et ceux-ci contribuent activement au conditionnement spatial et temporel du politique, en structurant même pour beaucoup les échanges au sein des dispositifs de la démocratie participative (ex : la formation « urbanistique » et « architecturale » par des experts dans les conférences de citoyens). En ce sens, ils composent les discours de justification, y compris d'ailleurs ceux d'associations, conduites à emprunter les langages de l'expertise savante pour se construire une légitimité d'acteurs, et ainsi appartenir au « règne des notables », ce que l'on voit dans les disputes devenues récurrentes lors des grands projets d'équipement (Barbier et Larrue, 2011).

Dans ce cadre d'analyse par les savoirs et leurs pouvoirs, l'individu est alors réduit à être l'« expert » de l'immédiat et du local, ainsi que décrit par la littérature (Neveu, 2009), assigné à une « démocratie occupationnelle » en étant amené à débattre de points secondaires (Calame, 2006). Alors même que le quotidien se vit comme un continuum, comme Parouty-David a pu le montrer : « une expérience du temps caractérisée par la fusion des moments ternaires passé/présent/avenir dans le seul présent, “un lien vécu au présent éternel” qui annule l'axe syntagmatique de la narration, donc de l'action, et privilégie la synchronicité des affects et de la présence à soi et aux mêmes (ses pairs de l'actant collectif) » (Parouty-David, 2008). Donc que le local est un puissant embrayeur de généralité, ouvert à des échelles spatiales plus larges.

### *Les figures du sujet ou la dépossession de l'habiter*

L'un des tout premiers effets de ces découpages et des partages persistants auxquels ils renvoient est la (dis)qualification dialectique des sujets-habitants et de leur *habiter*. Car, et c'est là notre hypothèse maîtresse, les savoirs dits habitants convient en théorie... l'habiter, c'est-à-dire « les petits territoires de vie (habitations, lieux, milieux de vie, paysages, mondes singuliers...) [qui] permettent aux sujets de construire leur autonomie, c'est-à-dire de s'inscrire dans la totalité en préservant leur différence » (Roux, 2002, p. 41). L'habitant convoque des affects environnementaux, des attaches sensibles aux territoires comme registre et ressort premier de l'interpellation de savoirs (techniques, professionnels et scientifiques) censés justement composer son *habiter* – par les projets d'architecture, d'urbanisme ou d'aménagement qu'ils fondent. Cette interpellation est d'autant plus vive et pertinente aujourd'hui, lorsque de nouvelles formes d'*habiter* la ville réapparaissent, que ce soit dans l'urbanisme (retour des ateliers populaires) ou encore dans l'architecture (retour modeste mais remarqué de l'auto-construction, voire de l'habitat autogéré).

Comment se joue alors la disqualification des habitants et de leur *habiter* ? Non seulement par l'évitement du terme même d'habitant au profit d'une profusion d'autres qualificatifs dont la maîtrise est ostensiblement codifiée par l'ordre des pouvoirs et de leurs savoirs. Mais surtout par les tris permis au contact même de l'*habiter*. Prenons comme exemples les mots devenus à ce jour récurrents pour nommer les individus sur les scènes participatives.

Le terme de riverain est très fréquemment employé, et ce particulièrement dans les grands projets d'aménagement et les débats officiels auxquels ils donnent lieu. Or, cette riveraineté correspond d'abord à l'aire immédiate de l'emprise technique et foncière de l'équipement, donnant forme au droit dérogatoire du zonage planificateur, mais aussi à des accommodements partiels de l'accompagnement de projet (renforcement des règles acoustiques, projets d'insertion paysagère...). Pourtant, l'imprévisibilité des effets des grands équipements n'est plus à démontrer (Soubeyran, 2009), autant que, en conséquence, l'impossibilité d'en définir les périmètres, de fait de moins en moins étanches. Les cadres spatiaux comme les conventions propres à la qualification experte des dynamiques territoriales (ex : impacts

immobiliers) s'avèrent chaque jour un peu plus mis à mal. Toutefois, seuls les « impactés » de la riveraineté demeurent éligibles à cette codification de l'*habiter*, lorsque les « concernés » (*infra*) sont toujours plus nombreux à s'inviter dans les oppositions, comme en attestent régulièrement les déroulements de Débats publics.

De même, l'usager, qui fonde la maîtrise d'usage, autre fétiche légitime, cette fois-ci dans les démarches architecturales, est un être qui chemine, déambule, s'approprie... Certes. Mais en définitive, par cette entrée praxéologique de l'*habiter*, il demeure le consommateur plus ou moins averti d'espaces (souvent publics) et de techniques existantes, à l'échelle de l'aire des pratiques ordinaires et des ruses du quotidien (quartier, transport, loisirs...). Les qualifications fonctionnelles et sensibles par des méthodes dédiées (balades urbaines, parcours commentés, dérives paysagères...) astreignent pourtant grandement les capacités du sujet : « parler de l'habitant, faire valoir son expertise d'usage, peut être considéré comme une manière de se situer dans le registre de "l'immédiateté relationnelle" et des ajustements pragmatiques, au détriment d'une certaine conception transcendantale du politique sur le social » (Neveu, 2009, p. 30). Au détriment de croyances, imaginaires et valeurs, aux fondements de jugements et d'attentes, dont l'exploration est rendue inconfortable par l'assignat à la seule immédiateté de la pratique (comme le rappellent les velléités habituelles des Conseils de quartier de sortir de l'astreinte aux seuls projets du quotidien). « La construction territoriale (*de l'habiter*) ne relève pas uniquement d'actes sensori-moteurs (perceptifs, kinesthésiques, cinesthésiques), mais se prolonge aussi sur l'imagination, sur la pensée intentionnelle qui surimpose à l'environnement objectif des éléments non présents mais présentés à la conscience de l'être. » (Hoyaux, 2007).

Enfin, dernier exemple, apparu plus récemment dans les arènes de débat, et cette fois-ci plutôt dans les projets d'urbanisme, les sujets-habitants sont de plus en plus souvent qualifiés de « profanes ». Or, cette qualification s'opère également par contrepoint... au sacré (Blondiaux, 2008), incarné par la rationalité des savoirs scientifiques et par la performativité de l'expertise technique qui en propose une formalisation. La méconnaissance – voire l'inculture – du complexe en est l'arrière-plan discursif, justifiant alors officiellement d'(in)former,

de sensibiliser, d'éduquer... Ici, après le découpage scalaire de l'*habiter* par la riveraineté ou encore temporel (immédiat) par l'utilisateur, c'est plus encore par les savoirs autorisés, et les clivages qu'ils instruisent, qu'une assignation à la compétence du général se produit, dans le déni de la pluralisation des champs d'expériences situées, de leurs subjectivations et de leurs registres de justification.

Le sujet n'est donc que très rarement habitant, ou, s'il l'est, toujours autrement qualifié et ce en miroir (déformant) d'un enjeu technique (usage), d'un risque juridique (riverain), d'un savoir autorisé (profane), propres au projet et à son déploiement rationnel. Projet accompagné en cela de l'externalisation de la concertation, donc des logiques d'agence des nouveaux experts méthodologues de la participation, qui, dans le foisonnement du moment, proposent quelques autres termes du conditionnement (ex : savoir-être). Comme non-dit des qualifications officielles et des cultures professionnelles, le sujet habitant est alors, sur les scènes dialogiques, dépossédé de pans entiers de son *habiter*, et ainsi de ce qu'il pourrait fonder par la citoyenneté et ses savoirs sociaux embrayables en termes de vision territoriale et de parti pris d'aménagement, en matière de prospective spatiale et d'orientation au long cours des choix d'action d'urbanisme, d'architecture... Suivant en cela la typologie de Sauvage (1992), au moins deux des trois éléments impulsant les dynamiques habitantes dans les modes d'habiter seraient ignorés : moins une condition habitante (construction dans l'opposition à une volonté extérieure)... qu'une identité habitante (non adéquation résider/habiter) et une compétence habitante (habitant producteur et connaisseur de son environnement). Nous serions ici de plain-pied dans le détachement de la société par rapport à elle-même, selon l'œuvre séculaire des savoirs analytiques et techniques décrite par Habermas (1981).

Serait-ce à dire que, face à l'angle mort décrit, les savoirs habitants n'existent pas, à la différence des savoirs locaux, pratiques, d'usage ou encore amateurs et de leur construction par miroir déformant ? Le savoir local par différence à la globalité, voire totalité, du général, et de ses enjeux dignes d'intérêt ; le savoir pratique et d'usage par différence aux aptitudes théoriques pour saisir cette généralité ; ou encore les savoirs amateurs par différence au professionnel savant de l'universalisation et de ses prophéties techniques ?



Suivant en cela l'angle privilégié de la construction politique des savoirs, et ayant montré la prégnance des partages hérités entre savoirs et pouvoirs sur les nouvelles scènes politiques que proposent les dispositifs participatifs, en quoi, loin de toute idéologie du local, la reconnaissance de l'habitant et de son *habiter* dérogerait donc à cet ordre hérité ? Il nous faut, pour y répondre, explorer les pans de l'*habiter* laissés dans l'ombre par les découpages, rabattements et non-dits. Mais quelques décentrages ont été rendus nécessaires pour ne pas définitivement buter sur l'œuvre historique du détachement évoqué.

### **La portée politique de la reconnaissance de l'habitant : prise d'autonomie, mise en geste et puissance d'agir**

#### ***De la nécessité de quelques décentrages***

Le premier de ces décentrages est, logiquement, de sortir momentanément des sentiers battus des procédures participatives. Soumises aux codifications évoquées, nous serions bien en peine d'en montrer les impensés, à moins de sacrifier aux effets du miroir, et de ses illusions. Par ce pas de côté effectué, force est de remarquer que le sujet qui nous intéresse a majoritairement été abordé dans et par la culture pragmatique anglo-saxonne. Que l'on songe à la re(découverte) récente des travaux de Dewey (1927, trad. 2003) sur la nature instrumentale des expériences et des valeurs sociales, ou de ceux de Schütz sur l'ontologie de l'expérience ordinaire (1962, trad. en 2007). Que l'on constate l'impact contemporain de l'*affordance* et la corporéité des objets de Gibson (1986)... tout ceci pour caractériser domaines d'expériences, types d'aptitudes, formes d'habiletés, voire de virtuosités, en mal de qualification. Que l'on se penche également, dans une perspective plus épistémologique, sur les travaux de Fischer (2000) sur l'ordre relativiste de la raison pratique face au néopositivisme, ou encore de Corburn (2005) sur les savoirs communautaires dans la conception capacitaire de la justice environnementale nord-américaine... Tous ces acquis, essentiels, sont assez éloignés de notre entendement commun et de nos cultures socio-politiques.

En fait, si en France cette question n'est finalement pas si nouvelle, à en juger notamment par les écrits sociologiques de Certeau, ou encore philosophiques de Rancière (nous y reviendrons), ou si l'on regarde la

sociologie de l'environnement des deux décennies écoulées (cf. travaux séminaux du Modys, ex Cresal à Saint-Etienne, notamment, Micoud, 2007), force est d'admettre que son actualité du moment repose d'abord sur quelques appels réitérés à la prise en compte de telles expériences (Pichon, 2009), et dans une bien moindre mesure sur des analyses, encore souvent monographiques, de cas de scènes dialogiques. Ceci à des fins de substantivation des expériences, aptitudes, habiletés propres à chaque cas.

Aussi, plusieurs initiatives sont selon nous d'abord à analyser dans les mondes anglo-saxons, particulièrement sous l'angle des formes d'action et des savoirs mobilisés à cette fin. Ce sera ici le second décentrage.

Toutefois, avant de poursuivre, l'expérience que nous allons relayer au préalable (mouvement pour la transition en Grande-Bretagne) ne cesse, par-delà les cultures d'émanation<sup>4</sup>, de se multiplier à ce jour partout en Europe, attestant de la portée générale du propos. En outre, comme nous le verrons, il n'est pas sans être théoriquement ou formellement lié à bien d'autres initiatives, non moins croissantes, dont celle remarquée des *Baugruppen*, donc de l'auto-construction (Biau, 2012). Enfin, même si nous avons pris le parti de nous écarter de la substantivation, avec son risque de réification, pour considérer surtout la portée politique de l'impensé habitant, chacun des traits du dérangement provoqué fera aussi écho à des cas autres, notamment de disputes dans le champ de l'aménagement, construisant ainsi quelques passerelles avec la participation institutionnelle décrite plus haut. C'est dans ce cadre que l'opportunité nous a été donnée de bâtir notre propre expérience (*supra*) : organiser des groupes de discussion, conduire des conférences citoyennes ou encore accompagner des tables rondes habitantes.

Comme le cas de la Transition le montre, il s'agit, par-delà la redéfinition de ses besoins (propre au mouvement de la transition énergétique), de partager ses dispositions et aptitudes sociales, ses savoir-faire professionnels, ses habiletés techniques. Ces expériences convient ce faisant des savoirs dits vernaculaires, qui favorisent, selon Illich (1973), l'autonomie, à la différence des savoirs hétéronomes, qui au contraire, par leur spécialisation, réduisent la liberté des individus. Or, « les savoirs spécialisés (...) ne contiennent plus, si

**Le mouvement pour la transition à Totnes, Grande-Bretagne, comté du Devon (tiré de Faburel et Vialan, 2013)**

A Totnes, les « transitionneurs » s'engagent pour une maîtrise revendiquée de leur environnement. Il s'agit d'un engagement dans un territoire spécifique, faisant l'objet d'une certaine forme de connaissance, de familiarité (y compris dans ses composantes sensibles et affectives), avec lequel il s'agit de *negocier*, dans lequel il faut *habiter*. Ce type d'appréhension du territoire renvoie à une autre mise en relation de l'environnement et des individus qui le vivent, dans une perspective cosmopolitique. L'idée de maîtrise prend alors un sens différent : il ne s'agit pas d'arraisonner un territoire, de le dominer par une vision et de le domestiquer par des actions, d'y plaquer une doctrine du général, mais d'apprendre à grandir avec lui, de co-construire, dans une autre relation d'échanges.

Sur ce plan, la question des savoirs et de leurs domaines d'expériences, des savoir-faire et de leurs habiletés plus ou moins techniques, apparaît primordiale. On peut citer par exemple les cours de cuisine dispensés pour que chacun sache comment travailler les légumes frais et locaux produits dans le jardin partagé. De la même manière, les techniques de construction sont valorisées, en particulier les plus simples, voire rustiques. Plus largement, se réappropriier son logement, via la rénovation ou la construction, est très courant au sein du groupe. Le retour à des techniques plus anciennes, « passées de mode », le recours à des matériaux locaux, traditionnellement produits dans la région, sont les paramètres premiers de cette réappropriation de son *habiter*, impulsée par une volonté de maîtrise des consommations et dépenses énergétiques.

Ici, le partage est un élément clé de transmission. Chaque année est organisée une journée portes ouvertes dans les maisons qui ont fait l'objet d'une rénovation énergétique, favorisant les échanges d'expériences et la preuve par l'exemple. De la même manière, le projet « Rues en transition » fait se rencontrer régulièrement des groupes de voisins engagés pour un style de vie plus sobre, qui échangent autour de leurs pratiques, se fixent des objectifs en commun, échangent des idées et dès lors s'entraident pour leur mise en œuvre.

complexes et savants qu'ils soient, de ressources culturelles suffisantes pour permettre aux individus de s'orienter dans le monde, de donner sens à ce qu'ils font ou de comprendre le sens de ce à quoi ils concourent. Le système envahit et marginalise le monde vécu » (Gorz, 2008, p. 50). Les savoirs sont ici la clé de l'autonomie et, ce faisant, d'une autre construction politique des acteurs.

### *Figures et portées des savoirs*

Pour mieux explorer cette autonomisation par les savoirs, et pour éclairer une autre conception de l'individu-sujet par l'*habiter*, trois leviers semblent primordiaux. D'abord, le concernement permet d'explorer une autre manière de construire une connaissance (principalement sur l'environnement, et notamment par les affects) ; ensuite, la capacitation permet d'éclairer la manière dont ces savoirs évoluent et grandissent, en dévoilant en particulier leur but ; enfin, l'engagement donne l'occasion de mieux comprendre la manière devenue première par laquelle sont mobilisés ces savoirs : le geste.

Le premier, le concernement, signe une réflexivité prétendument nouvelle, qui, par exemple, caractérise beaucoup mieux les mobilisations à l'occasion des grands projets d'équipement et de leurs Débats publics (*supra*). Cette notion « provient du terme *Betroffenheit* [“embarras” en allemand], dont les Allemands usent fréquemment dans le contexte de la sociologie des mouvements sociaux. (...) Se sent concernée, en effet, toute personne qui se sent affectée par des situations, voire qui adhère à des modes de vie qu'elle cultive. (...) On peut aller jusqu'à admettre que cette implication a des effets sur des objets au sens où elle s'engage à les entretenir ou au contraire qu'elle s'applique à leur nuire. (...) Ainsi parle-t-on à bon escient sans doute des soins que les humains apportent aux choses et aux êtres dont ils souhaitent s'entourer... La notion de concernement est indissociable, par conséquent, de l'intentionnalité de l'action et des finalités que les hommes poursuivent. » (Gendron, Vaillancourt, Claeys-Mekdade, Rajotte, 2007, p.120). Le concernement signe alors une autre manière d'appréhender, de connaître et de ressentir le lieu, dans une relation construite, d'affects et d'attaches, et non pas dans une optique de maîtrise à tous crins.

Le second ressort, la capacitation (une des traductions possibles de l'*empowerment* anglo-saxon), prolonge le concernement par l'augmentation des libertés positives des individus permise par la prise d'autonomie en rapport aux savoirs. Selon l'analyse des travaux de Sen que mènent De Munck et Zimmerman (2008), la liberté positive représente une valeur cardinale, un droit, défini comme capacité pour chacun à être son propre maître. « L'individu tend à se définir maître de l'action comme de lui-même et à mobiliser sa propre histoire et l'ensemble de

ses ressources dans des investissements pour autant mesurés » (Ion, 2001, p. 34). S'opposant à une liberté dite négative, être libre de faire tout ce qui ne nuit pas à autrui, ce droit ne serait pas sans renvoyer, sur les problématiques urbaines, au retour remarqué des réflexions sur le « droit à la ville ». La capacitation implique ici la construction des connaissances et leur donne un horizon : celui d'augmenter les capacités non plus simplement d'être mais également d'agir, celui d'ouvrir un éventail de choix plus large dans leurs actions comme dans leur construction identitaire.

Enfin, concernement et capacitation donnent corps à d'autres visages de l'engagement, qui se dessinent toutefois tous en retour comme une reprise de soi. « L'engagement est ainsi de plus en plus, pour des personnes de moins en moins aisément situables dans l'espace social, un moment de réflexivité. » (Ion, 2001, p. 38), et ce pour « faire prévaloir des identités personnelles au sein même de l'espace sociétal sur la base de valeurs universellement partagées. » (ibid., p. 44). Ce qui peut alors mettre en lumière d'autres modes et surtout styles de vie, par la cohérence de l'ensemble des opérations dont l'*habiter* est le siège. L'engagement vient ainsi conclure ce cheminement en agencant autrement action individuelle et collective, singulièrement par des principes et valeurs qu'il déploie, et déploie. Par les savoirs de l'*habiter*, l'engagement fabrique autrement du commun.

### *Quel sujet dessinent ces savoirs ?*

Loin des seules cultures anglo-saxonnes (qui font bien plus droit aux rapports qualitatifs et sensibles à l'environnement), nous aurions alors ici d'abord manière à comprendre la mobilisation, un peu partout première, des problématiques environnementales dans les disputes territoriales, et surtout quelques-unes des formes d'implication de plus en plus vivement souhaitées. Avec également quelques échos dans les pratiques des professionnels des territoires : que l'on en juge, modestement, par l'apparition des « nez » pour la caractérisation par l'« usage » des ambiances olfactives (cas belges), la force de proposition « riveraine » dans le domaine des marqueurs de paysages sonores et dans celui des indicateurs de bruit (cas français), ou encore, très différent, un abord « profane » plus vernaculaire dans l'approche territoriale des risques d'inondation (cas italiens). Surtout, nous

### **Multiplication des initiatives cosmopolitiques en France**

Autopromotion, fermes multiformes, épiceries solidaires... Diverses initiatives se multiplient aujourd'hui, expérimentant d'autres manières de penser et de réaliser l'aménagement. Une dizaine de ces initiatives (Ferme du parc des meuniers et Grand Portail en Ile-de-France, Association pour un développement durable par l'alimentation à Nantes, Buech Cooper'active dans les Hautes-Alpes, ou encore A petit pas dans le Nord-Pas-de-Calais...) ont fait l'objet d'un atelier étudiant en Master 2 en 2011/2012 au sein de l'Institut d'urbanisme de Paris, ainsi que d'un mémoire de recherche de fin d'études (Vialan, 2012).

L'analyse de ces initiatives révèle qu'elles reposent en premier lieu sur une conception alternative de l'environnement, qui n'est pas considéré comme un objet soumis à la maîtrise humaine mais bien plutôt sujet d'une relation dynamique de l'individu à son milieu, singulièrement par des formes revisitées de l'engagement. L'engagement s'incarne dans ces initiatives par une mise en geste, souvent collective, un faire partagé, loin de la proclamation d'idéaux lointains. Ici, production d'énergie, permaculture ou auto-construction sont autant d'exemples de cette conception par le faire.

D'autre part, les types de compétences et savoirs dès lors mis en jeu visent dialectiquement à augmenter la prise d'autonomie politique de telles initiatives mais aussi à négocier avec les domaines sectoriels de l'action publique en matière d'urbanisme, d'aménagement... Là encore, le partage des savoirs et savoir-faire est essentiel. Loin de l'accumulation des compétences, ces savoirs sont marqués par leur visée : l'augmentation de la puissance d'agir (cf. capacitation).

Enfin, l'analyse des rapports collectifs et notamment de la place de la démocratie dans ces initiatives laisse apercevoir que l'autonomie est un concept clé revisité : se fixer ses propres règles loin de tout dogmatisme, en cherchant à concilier un impératif d'efficacité (un certain pragmatisme) et leurs valeurs. Souvent loin des allant de soi participatifs, émerge une « société des égaux », reposant non plus seulement sur la défense de biens communs territorialisés mais plutôt sur celle de mondes communs dessinés par un *habiter* socio-environnemental.

trouvons bien d'autres échos, cette fois-ci en France, dans la multiplication d'initiatives démocratiques sur l'*habiter* socio-environnemental. L'articulation de ces différents ressorts met en cohérence une autre conception du sujet, loin parfois des grands partages hérités et des dualités ainsi maintenues dans leur fonction politique de la gouvernamentalité : autonome... mais situé, réflexif... mais actant, affranchi... mais engagé.

Et, ici, l'environnement a une fonction première. Concernement (réflexivité), capacitation (prise d'autonomie) et engagement (reprise de soi) se déploient en fait un peu partout à ce jour dans l'environnement : la réflexivité se fonde beaucoup au contact des situations locales et des vécus de la complexité environnementale, lorsque prise d'autonomie et reprise de soi se nouent par la pratique environnementale des lieux, et se cristallise dans la production d'habiletés, voire de virtuosités :

- de l'environnement (ex : pratiques vivrières),
- par l'environnement (ex : habitat écologique),
- ou pour l'environnement (alternatives énergétiques de la transition, types d'économies endogènes...).

L'impensé habitant comme sujet des dispositifs participatifs aurait donc pour cause première le fait que les facultés et aptitudes cognitives, les savoir-faire techniques ou encore les habiletés pratiques que cet habitant pourrait proposer, nourris de ses connaissances vernaculaires, perceptuelles, expérientielles propres à son *habiter* (par exemple le temps long de l'histoire orale pour l'écologie du local), seraient également des expériences, voire des compétences (Sintomer, 2008), autrement politiques du commun. Ces expériences soutiendraient des demandes et surtout d'ores et déjà des formes d'implication qui enjoindraient un dépassement des partages hérités, pour compliquer l'état et l'ordre des savoirs spécialisés sur les scènes dialogiques. Tout ceci bien loin du « mythe du citoyen passif » (Rosanvallon, 2011) encore largement répandu dans les sphères décisionnelles. Tout ceci à rebours de la (dis)qualification de l'*habiter* par les particularismes égotiques dont ce dernier serait le creuset<sup>5</sup>.

### **En guise de conclusion : les expériences politiques du commun pour d'autres exercices... de la démocratie participative**

L'habitant ferait alors son entrée dans la communauté politique, autrement que par les figures modernes du sujet que sont :

- l'utilisateur... du conditionnement des pratiques sociales,
- le profane... de la sacralisation des savoirs spécialisés,
- le riverain... du périmétrage gestionnaire de la raison aménagiste,
- voire le citoyen... de la périodicité électorale d'une démocratie délégative.

Il reprendrait pied dans un monde commun riche de différences et d'alternatives, de spécificités et d'hétérogénéités des subjectivités ajustées les unes aux autres (cosmopolitiques). Non plus comme expert de l'immédiat et du très proche, mais comme acteur de « la présence à soi et aux mêmes (ses pairs de l'actant collectif) » (Parouty-David, 2008), et ce à plus long rayon d'action. Faculté octroyée par la légitimité, ordinaire (Hatzfeld, 2011), de l'agir : prise d'autonomie (face aux pouvoirs), mise en geste (d'autres savoirs) et puissance d'agir (par et sur l'environnement). Avec, ce faisant, une contribution active à la fabrique de l'*habiter*, à la composition des lieux, à leurs formes sociales et spatiales, et à l'organisation autrement politique des territoires de vie. « Habiter, c'est entretenir une relation avec le monde dans lequel on existe et où l'on a des pratiques, monde matériel et symbolique que l'on fait sien – son monde – en le bâtissant et qui participe de notre constitution. » (Hoyaux, 2007).

Mais, quelle serait alors la communauté politique ainsi resituée dans un habiter qui manifesterait prise d'autonomie, mise en geste et puissance d'agir, et que les scènes participatives ignoreraient encore largement à ce jour ? Pour quelles interpellations des savoirs institués et de la manie du rangement de leur raison cartésienne ? Car l'autonomie et la prise de confiance en soi renvoient à la reconnaissance politique de l'utilité sociale au sein du groupe. Comme le dit Honneth, « l'individu apprend à s'appréhender lui-même à la fois comme possédant une valeur propre et comme étant un membre particulier de la communauté sociale dans la mesure où il s'assure progressivement des capacités et des besoins spécifiques qui le constituent en tant que personne grâce aux réactions positives que ceux-ci rencontrent chez le partenaire généralisé de l'interaction ». (Honneth, 2004, p. 134).

En fait, par l'environnement, « le sujet se transforme en habitant ; il devient indissociable de son double spatial, cette localité protectrice et existentielle, qu'il construit, habite et imagine. Cette démarche permet de mieux légitimer les singularités en les ancrant dans la causalité géographique pour éviter leur disqualification conjointe par la justification politique et le réductionnisme positiviste ». (Lolive, 2008, p. 94). Dès lors, par l'implication directe dans la gestion des affaires communes, cette émancipation dresserait aussi comme



horizon premier la reconnaissance d'un statut politique à l'habitant (de l'*habiter*).

Ceci est alors selon nous à resituer dans une réflexion très actuelle, non plus simplement sur la prise en compte du singulier par le politique à l'ère de la dissémination des sens, mais plus encore sur les modèles de justice dorénavant en jeu dans l'espace social, en retenant particulièrement la communalité proposée par Rosanvallon (2011) comme l'un des trois principes d'un modèle émergent : la participation aux événements qui animent la vie du groupe, aux processus de création de la connaissance partagée, à l'avènement d'un territoire à travers les pratiques. En outre, il nous semble que, dans le prolongement, les conceptions non moins en jeu de la démocratie sont posées, singulièrement l'égalité de tous (« équivalence des intelligences ») à participer à la décision collective (« communauté des égaux ») dans un « partage du sensible » (Rancière, 2000 et 2004). « La relation politique appartient à la matérialité des choses et des êtres, elle s'exprime (elle se réalise...) dans le sensible. Le sensible, c'est ce qui se voit et s'entend, un espace où se meuvent des corps parlants à l'égard de corps qui, en parlant autrement, revendiquent la parole. » (Rancière, 2000, p. 14).

Il s'agirait ainsi, par la prise d'autonomie, la mise en geste et la puissance d'agir, d'interroger autrement la catégorie relevant du domaine politique, décrite comme l'une des trois dimensions fondamentales de la construction moderne de notre présence au monde (Arendt, 1958). « Quand, d'une part, s'effacent les grandes visions des transformations historiques symbolisées par le mythe du Grand Soir, quand, d'autre part, se défont les liens qui accrochaient les individus à des institutions ou des lieux ou se transmettait une vision politique du monde, il faut se tourner vers ces individus affranchis pour se demander si la politique ne peut pas resurgir dans la quotidienneté même. » (Ion, 2012, p. 165). Tout ceci bien loin selon nous de la dépolitisation (réelle) des citoyens, c'est-à-dire la compétence politique déclinante remarquée, mais seulement comprise comme « aptitude à ordonner l'espace politique » (Gaxie, 1978). Ou encore par-delà le surcroît de légitimité recherché par les pouvoirs publics et l'ingénierie sociale des procédures participatives, pour des

décisions devenues critiques dans nos démocraties techniques (la fameuse « acceptabilité »).

Toutefois, pour réinsérer ces expériences politiques du commun dans la démocratie participative, il conviendrait de questionner plus encore l'épistémologie des savoirs institués (conditions socio-historiques de validation et de circulation des connaissances). Et ce, d'abord sous l'angle de leurs représentations du sujet du fait des rabattements analysés : métiers de la planification stratégique, de la conception architecturale (Biau et Tapie, 2009) ou encore de la gestion locale (ex : management de services urbains). « Pour qu'il y ait communauté politique, il faut que ces supériorités concurrentes soient ramenées à un niveau d'égalité première entre les "compétents" et les "incompétents". » (Rancière, 2004, p. 36).

Or, à la croisée de l'ontologie (qualifiant le réel) et de l'épistémologie (qualifiant la connaissance de ce réel), l'*épistémè* foucauldienne pourrait apporter quelque soutien. Dans le foisonnement conceptuel de son œuvre, Foucault présente, dans *Les mots et les choses* (1966), l'*épistémè* comme « tous les phénomènes de rapports entre les sciences ou entre les différents discours ». Plus que l'épistémologie, l'*épistémè* implique l'ensemble des dispositions et des productions de la culture qui constituent un savoir, qui se situerait en deçà des sciences et des philosophies. Ce sont les régularités discursives, les couches de savoirs constituants et historiques, les configurations souterraines qui délimitent ce qu'une époque peut ou non penser, de ce qu'il est possible de dire ou de voir.

Or, cette première grille d'une archéologie des savoirs rend compte, selon Foucault, de trois *épistémès*, qui ont, par leur succession, rendu possible la constitution des sciences de l'homme. Il y aurait eu « l'homme travaillant », sujet de l'économie, ou encore « l'homme vivant », sujet de la biologie, situés au basculement entre l'âge classique et la modernité. Ce concept nous aide à questionner ces sciences, pour nombre converties à l'expertise savante de l'aide à la décision, dans la représentation qu'elles se font aujourd'hui (et dès lors fondent également par leurs liens privilégiés à l'action)... de l'homme aussi habitant. Ainsi ce concept aide-t-il à appréhender la cohérence des conceptions du sujet dans la construction de la pensée et de l'agir, sous l'égide de la production des connaissances qui les nourrissent, des

formes de savoir mobilisées, et de leur rôle politique dans une démocratie encore majoritairement technique. Dès lors soutiendrait-il la complication des savoirs disciplinaires et du management, en permettant d'entrevoir la cohérence dans la somme des signaux relayés, qui à ce jour nourrissent de plus en plus de discours, y compris, c'est à remarquer, dans les domaines scientifiques (cf. la *Grounded Theory* chère à Strauss, qui opère un retour remarqué sur quelques scènes, cf. Strauss et Corbin, 1997) et professionnels (« *learning by doing* » de la gestion intégrée des métiers dits de la nature).

Nous nous écarterions alors des évidences actuelles sur la nécessaire formation/éducation des individus à quelques aptitudes logiques et compétences techniques sur des objets de l'hyperspécialisation. Nous nous écarterions également de l'utilisation devenue récurrente des termes de maîtrise et d'expertise d'usage (qui en fait rassèrent la maîtrise d'ouvrage) par quelques raffinements méthodologiques portant sur l'espace public, les ambiances, les paysages... et qui participent en fin de compte aussi, malgré leurs bonnes intentions, de la dépossession par et de l'habitant... de son *habiter*.

## Notes

1. L'auteur tient à remercier Daphné Vialan et Samuël Poisson (Bureau de recherches Aménités) pour leur lecture attentive et les compléments apportés à cette contribution.
2. Amélioration de la gestion urbaine par la modernisation administrative, transformation des rapports sociaux pour d'autres formes de cohésion, voire extension de la démocratie pour changer le fonctionnement des institutions politiques.
3. Incarnant la recherche de lois générales pour des phénomènes dits reproductibles, la posture nomothétique habite historiquement l'aménagement et l'urbanisme. Construction essentielle, positiviste, la planification y est une forme élaborée de contrôle, pensée comme une activité hypothético-déductive, fondant sa capacité à énoncer des prévisions généralisables et modélisables (cf. Labussière, 2007).
4. Et notamment une justice sociale fondée non pas sur l'égalité en droit des citoyens, mais sur l'égalité des droits des individus, relevant alors parfois d'un ordre moral.

5. Le riverain est en fait souvent enjoint par les partages évoqués plus haut de se rabattre sur la seule défense de son pré carré, bien plus qu'il n'est motivé par un quelconque égoïsme naturalisé par les constructions d'autorité (cf. le trop fameux Nimby : "Not in my backyard").

### Bibliographie

ARENDE H., 2001 (édition originale 1958), *Condition de l'homme moderne*, Pocket Evolution, Paris.

BACQUÉ M-H. et CARRIOU C., 2012, "Participation and Housing Policies : a century old phenomenon", Translated by Oliver Waine, *Métropolitiques*, <http://www.metropolitiques.eu/>

BACQUÉ, M-H., SINTOMER Y. (dir.), 2010, *La démocratie participative inachevée. Genèse, adaptations et diffusions*, Editions Yves Michel, Gap, Adels, Paris.

BARBIER R. et LARRUE C., 2011, « Démocratie environnementale et territoires : un bilan d'étape », *Participations*, n°1, pp.67-103.

BIAU V., 2012, « Les architectes de l'habitat participatif, entre militance et compétence », *Métropolitiques*, 30 janvier 2012. <http://www.metropolitiques.eu/Les-architectes-de-l-habitat.html>

BIAU V. et TAPIE G. (dir.), 2009, *La fabrication de la ville. Métiers et organisations*, Parenthèses, Marseille.

BLONDIAUX L., SINTOMER Y., 2002, « L'impératif délibératif », *Politix*, 15/57, pp. 17-35.

BLONDIAUX L., 2008, *Le nouvel esprit de la démocratie*, Seuil, coll. "La République des idées".

BLONDIAUX L., 2008, « Le profane comme concept et comme fiction politique. Du vocabulaire des sciences sociales aux dispositifs participatifs contemporains : les avatars d'une notion » in T. FROMENTIN et S. WOJCIK (dir.), *Le profane en politique. Compétences et engagements du citoyen*, L'harmattan, Paris.

CALAME P., 2006, *Démocratie participative et principes de gouvernance*, Note de réflexion, Fondation pour le progrès de l'Homme, 22 novembre (bip 3278).

CALLON M., LASCOUMES P., BARTHE Y., 2001, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Seuil, Coll. "La couleur des idées".

CORBURN J., 2005, *Street Science. Community Knowledge and Environmental Health Justice*, MIT Press, Cambridge, Londres.

DE MUNCK J., ZIMMERMAN B., 2008, *La liberté au prisme des capacités, Amartya Sen au-delà du libéralisme*, Editions de l'EHESS, Paris.

DEWEY J., 2003, *Le public et ses problèmes. Œuvres philosophiques, Tome 2*, COMETTI J-P. (dir.), Publications de l'université de Pau, Farrago.

(A paraître) FABUREL G., VIALAN D., 2013, « Le bien-être comme autre perspective politique de et pour la sobriété. Réinterroger les cadres axiologiques de la

justice environnementale », in Villalba B. (coord.), *Sobriété énergétique : une perspective d'équité sociale*, Presses du Septentrion.

FABUREL G. (coord.), ALTABER C., CHEVALLIER K., MEYER L. ET GAGEONNET C., 2012, *Le bien-être et ses paysages comme territoires des infrastructures de transport terrestre. Conflits d'acteurs, enjeux de valeurs et savoirs paysagers*, Bureau de recherches Aménités pour le ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie, Programme scientifique Infrastructures de transport terrestre Ecologie Paysages (ITTECOP).

FABUREL G. (coord.), CHEVALLIER K., ELLI A., TARTIÈRE S., BATAIS M. (avec l'aide de N. HUE ET L. MARQUER), 2011, *Paysages, milieux écologiques et cadre de vie comme ancrages territoriaux et perspectives de changement. Diagnostics écologique et paysager, enquête socio-environnementale chez l'habitant et conférence citoyenne pour une prospective territoriale entre Charleville-Mézières et Reims*, Bureau de recherches Aménités pour RTE Nord-Est.

FABUREL G., 2011, « Reconnaître la légitimité et la pertinence des savoirs et des compétences des habitants : vers une nouvelle utopie ? », Intervention au colloque « Faire la ville avec les habitants : une nouvelle utopie ? », Ecole spéciale d'architecture, 25 novembre, Paris.

FABUREL G., 2007, « Une autre représentation des publics dans les conflits. Un nouveau rôle pour l'évaluation économique ? Les conflits d'environnement liés aux aéroports », J. LOLIVE ET O. SOUBEYRAN (dir.) *L'émergence des cosmopolitiques*, Ed. la Découverte, coll. « Recherches », pp. 178-193.

FABUREL G., 2003, *Les conflits aéroportuaires aux Etats-Unis. Lorsque l'approche technique de l'environnement conduit les aéroports dans des impasses. Bilan du séjour de recherche au M.I.T. 2001-2002*, Rapport final du CRETEIL pour le Programme Environnement, Vie et Société du CNRS, mai.

FISCHER F., 2000, *Citizens, experts and the environment. The political of local knowledge*, Duke University Press.

FOUCAULT M., 1966, *Les mots et les choses. Une archéologie des sciences humaines*, Gallimard, coll. « Bibliothèque des sciences humaines », Paris.

GAXIE D., 1978, *Le cens caché*, Le Seuil, Paris.

GENDRON C., VAILLANCOURT J.G., CLAEYS-MEKDADE C., RAJOTTE A., 2007, *Environnement et sciences sociales*, Presses Universitaires de Laval.

GIBSON J., 1986, *The Ecological Approach to Visual Perception*, London-Hillsdale (NJ), Lawrence Erlbaum Associates (Original work published in 1979).

GORZ A., 2008, *Ecologica*, Editions Galilée.

HABERMAS J., 1981, *Théorie de l'agir communicationnel*, traduction par J.M. FERRY et J.L. SCHLEGEL, Fayard, 1987, 2 tomes.

HATZFELD H., 2011, *Les légitimités ordinaires. Au nom de quoi devrions-nous nous taire ?*, Adels/L'Harmattan, coll. « Questions contemporaines ».

HONNETH A., 2004, « La théorie de la reconnaissance : une esquisse », *Revue du MAUSS*, 2004/1 n°23, pp. 133-136.

HOYAUX A.-F., 2007, « Entre construction territoriale et constitution ontologique de l'habitant. Introduction épistémologique aux apports de la phénoménologie au concept d'habiter », *Cybergeog: European Journal of Geography*, <http://www.cybergeog.eu/index1824.html>

ILLICH I., 2003 (1re édition 1973), *La convivialité*, Seuil, « Points Essai », Paris.

ION J., 2001, *L'engagement au pluriel*, Saint-Etienne, PUSE.

ION J., 2012, *S'engager dans une société d'individus*, Armand-Colin, Paris.

LABUSSIÈRE O., 2007, « La valeur ordinaire du paysage : stratégies photographiques des opposants à la ligne très haute tension en Quercy Blanc », in KOEBEL M., WALTER E. (dir), *Résister à la disqualification sociale. Espaces et identités*, L'Harmattan, Paris, pp. 161-186.

LATOUR B., 1999, *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie*, éd. La Découverte, coll. « Armillaire ».

LOLIVE J. ET SOUBEYRAN O. (dir.), 2007, *L'émergence des cosmopolitiques*, éd. La Découverte, coll. « Recherches ».

LOLIVE J., 2008, *De la planification environnementale à l'émergence des cosmopolitiques. Un parcours de recherche consacré à l'environnement*, Habilitation à diriger des recherches, Institut de géographie, Université Joseph Fourier, Grenoble.

MICOUD A., 2007, « De l'expert militant à l'être vivant sensible », *Cosmopolitiques*, juin 2007, n°15, pp. 121-134.

NEVEU C., 2009, « Habitants, citoyens : interroger les catégories », in SINTOMER Y., 2009, *La démocratie participative*, La Documentation française, n° 959-avril.

NEZ H., 2011, « Nature et légitimités des savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif. Une enquête ethnographique à Paris », in *Sociologie*, 2011/4 Vol. 2, pp. 387-404.

PAROUTY-DAVID F., 2008, « Mémoire et médiation paysagère », Actes de colloques en 2005, *Paysages et valeurs : de la représentation à la simulation*, <http://revues.unilim.fr/nas/document.php?id=2384>

PICHON P., 2009, « La prise en compte des compétences des habitants et des usagers dans les projets urbains », in CARREL, NEVEU ET ION coord., *Les intermittences de la démocratie*, L'Harmattan, pp. 185-193.

RANCIÈRE J., 2000, *Le partage du sensible. Esthétique et politique*, La Fabrique éditions, Paris.

RANCIÈRE J., 2004, *Le maître ignorant. Cinq leçons sur l'émancipation intellectuelle*, éd. 10/18, Coll. « Fait et cause », Paris.

ROSANVALLON P., 2011, *La société des égaux*, Seuil, « Les livres du nouveau monde ».

ROUX M., 2002, *Inventer un nouvel art d'habiter. Le ré-enchantement de l'espace*, L'Harmattan, Paris.

SAUVAGE A., 1992, *Les habitants, de nouveaux acteurs sociaux*, L'Harmattan.

SCHÜTZ A., 2007, *Essais sur le monde ordinaire* (traduction d'articles sélectionnés à partir des Collected Papers ; réédition fortement remaniée des articles du recueil *Éléments de sociologie phénoménologique*), Editions du Félin Poche.

SINTOMER Y., 2008, « Du savoir d'usage au métier de citoyen ? », in TOPÇU, CUNY ET SERRANO-VELARDE (coord.), *Savoirs en débat*, L'Harmattan, « Sciences et Société », pp. 75-93.

SOUBEYRAN O., 2009, « Attention, ralentir, travaux ! », in VANIER M. (dir.), *Territoires, territorialité, territorialisation*, Presses universitaires de Rennes, pp. 185-192.

STENGERS I., 2002 (version originale 1997), *Sciences et pouvoirs. La démocratie face à la technoscience*, La Découverte, Coll. « Sciences Sociétés », Paris.

STRAUSS A. L., CORBIN J., 1997, *Grounded Theory in Practice*, Sage Publications.

VIALAN D., 2012, *L'habiter environnemental comme communauté politique : l'expérience de la Ferme du parc des meuniers*, Mémoire recherche, Master 2, à l'Institut d'urbanisme de Paris.





## **Jeanne Demoulin\*** Les organismes HLM et leur personnel face à la participation des locataires

La participation des habitants et usagers dans les opérations de travaux de réhabilitation, de construction-démolition ou de résidentialisation a fait l'objet de nombreuses recherches, notamment dans la perspective du programme national de rénovation urbaine (Donzelot et Epstein, 2006 ; Blanc, 1999). La manière spécifique qu'ont les organismes HLM d'appréhender cette question est néanmoins peu étudiée en tant que telle alors même qu'ils sont gestionnaires de la plupart des logements dans les quartiers concernés. C'est à partir de cette entrée que je développerai mon propos. Je réalise depuis deux ans une thèse en convention CIFRE<sup>1</sup> dans un organisme HLM dans lequel je suis embauchée en tant que chargée d'études en développement social. Cette contribution présente des premiers résultats sur les groupes professionnels au sein de ces organismes et leurs stratégies de comportement dans des opérations de réhabilitation-résidentialisation. Elle met en lumière la place des processus participatifs et leur rôle dans ces stratégies de comportement. L'analyse est menée à partir des discours et des attitudes en situation d'agents appartenant aux différents groupes professionnels d'organismes HLM en Ile-de-France. Les discours ont été recueillis par une méthode d'observation participante au sein de l'entreprise et par la conduite de 31 entretiens en dehors de cet organisme, auprès de salariés de neuf organismes HLM en Ile-de-France<sup>2</sup> ainsi qu'auprès de salariés de l'Union nationale des organismes HLM. Après m'être arrêtée un instant sur les formes de participation qui sont en jeu dans ces processus, j'aborderai la définition des groupes professionnels et les enjeux qui leur sont liés. Je proposerai ensuite une typologie de la perception de la participation par ces groupes en fonction de leur comportement stratégique.

La participation des locataires dans le cadre des opérations de travaux revêt plusieurs significations. La participation est d'abord un

\* Université Paris Ouest Nanterre-La Défense, Mosaiques - LAVUE UMR CNRS 7218.

impératif législatif et prend le nom de « concertation ». Deux législations principales rendent obligatoire la concertation avec les locataires : la circulaire de Charrette de 1993 fait dépendre l'attribution des subventions publiques pour certains travaux d'une concertation avec les locataires, et la loi SRU de 2000 impose la conduite d'une concertation avec les locataires. Cette dernière porte sur « la consistance et le coût des travaux, leur répercussion prévisible sur les loyers ou les charges locatives, les modalités de leur réalisation, sur l'opportunité de créer un local collectif résidentiel ainsi que, le cas échéant, sur les conditions de relogement des locataires, notamment pour les opérations de construction-démolition ». La concertation prend la forme d'une réunion publique de présentation ou d'une réunion avec une amicale des locataires représentative, suivie du vote des locataires<sup>3</sup>. Selon la loi, le vote peut « éventuellement » conduire à une annulation en cas « d'opposition persistante ». La participation des locataires peut également prendre d'autres formes qui ne sont pas imposées par la législation mais que les professionnels font le choix de mettre en œuvre. Selon les cas, les processus impliquent des locataires pris individuellement ou des locataires organisés en groupements, associations, amicales. Des ateliers sont ainsi parfois menés avec les locataires pour définir le programme de travaux ou pour réaliser le suivi de chantier. Les locataires sont souvent invités à participer à des animations au cœur des résidences, des ateliers dans des appartements pédagogiques, du porte-à-porte pour être sensibilisés et sensibiliser leurs voisins aux nouveaux usages qui surviennent à la suite des travaux comme, par exemple, la mise en place du tri sélectif, la mise en service de logements BBC ou de nouveaux équipements. Une autre forme de participation est celle des enquêtes de satisfaction réalisées après les travaux, qui interrogent les locataires sur un certain nombre d'items relatifs au déroulement du chantier et à leur vie dans le nouvel environnement. Ce procédé se systématise dans les organismes HLM. Enfin, des rencontres et des réunions avec les amicales de locataires représentatives sont organisées, généralement à la demande de ces amicales. Les organismes sont en effet tenus de reconnaître comme interlocutrices les amicales représentatives, c'est-à-dire affiliées à une organisation nationale comme la CNL (Confédération nationale du logement) ou la CLCV (association nationale Consommation logement cadre de vie), ou ayant obtenu 10% des voix aux dernières élections

au conseil d'administration. Dans le cadre de l'impératif de concertation lors d'une opération de travaux, s'il y a une amicale dans la résidence, le bailleur peut se contenter de rencontrer celle-ci et non l'ensemble des locataires. En dehors des travaux, le bailleur est tenu de rencontrer l'amicale au moins une fois par trimestre si celle-ci le demande. Ces associations et leurs membres sont pour beaucoup des « relais » du bailleur (au sens de l'analyse stratégique) et acquièrent un statut d'interlocuteurs privilégiés à préserver. Leur implication influence les stratégies de l'organisme HLM.

L'analyse prend appui sur la grille de lecture de l'analyse stratégique des organisations (Crozier & Friedberg, 1977). Elle postule que les acteurs agissent d'après une rationalité limitée, c'est-à-dire que l'acteur est rationnel pour lui-même. Le sens de son comportement doit être retrouvé par rapport à ses enjeux, ses contraintes et ses ressources. Ainsi, les acteurs disposent d'une marge de liberté : ils ont la capacité de choisir leur conduite en fonction des opportunités, du contexte. Le choix est plus ou moins restreint et se réalise dans un espace structuré mais les acteurs ont toujours la possibilité de choisir. Cette grille d'analyse suppose que l'acteur a un enjeu, un but, et qu'il met en œuvre une stratégie pour l'atteindre en fonction des ressources et des contraintes du moment compte tenu de sa situation. Le pouvoir de chaque acteur, sa réussite à atteindre son but, est également fonction de sa capacité à maîtriser une zone d'incertitude pertinente, c'est-à-dire une incertitude qui affecte les acteurs dans leur capacité à poursuivre leur propre stratégie. Celui qui contrôle la zone d'incertitude construit un rapport de force favorable pour lui.

Au sein des organismes HLM, quatre groupes professionnels peuvent être identifiés :

- Les métiers de la maîtrise d'ouvrage (chargés d'opération du siège et des agences décentralisées). Ce sont eux qui assurent la maîtrise d'ouvrage : ils programment les opérations, réunissent les subventions, suivent le chantier et s'assurent du respect des calendriers et des coûts.
- Les métiers de la gestion de proximité correspondent au personnel des agences (directeurs d'agence, chefs de secteur, gardiens...). Leurs missions consistent à assurer la gestion quotidienne des ensembles immobiliers (entretien courant, gestion locative...).

- Les métiers du développement social urbain (chargé de développement social urbain) proposent des actions, généralement à la demande des métiers de la gestion de proximité, pour remédier, selon leur vocabulaire, aux dysfonctionnements identifiés sur les ensembles immobiliers, sur des thématiques de vivre-ensemble, d'accompagnement des usages. Ils répondent à des commandes mais ont souvent des idéaux humanistes et souhaitent que leurs actions améliorent les conditions d'existence des locataires.

- Enfin, les métiers de la relation client (direction générale, direction de la clientèle) assurent le développement de services à la clientèle, sont en charge de la définition et de la mise en œuvre de procédures qualité, des enquêtes de satisfaction et de l'adaptation des politiques de l'entreprise en fonction de la satisfaction des locataires.

Dans une opération de travaux, les organismes HLM sont confrontés à quatre impératifs qui correspondent aux groupes professionnels : mener à bien le chantier en respectant les délais et les coûts, rôle assumé par les métiers de la maîtrise d'ouvrage ; assurer une bonne gestion au cours du chantier et une bonne utilisation des espaces et des équipements après le chantier (pérennité des investissements), mission prise en charge par les métiers de la gestion de proximité ; garantir le bien-être des locataires, fonction donnée aux métiers du développement social urbain ; vérifier la satisfaction des locataires, qui est la responsabilité des métiers de la relation client. Chacun de ces groupes est à un moment ou à un autre exposé à la question de la participation des locataires, selon l'une ou l'autre des modalités évoquées auparavant. La participation des locataires constitue une zone d'incertitude pour les professionnels dans la mesure où les comportements des locataires (et de leurs représentants), leur implication variable, leurs réactions par rapport au projet peuvent affecter les professionnels dans la poursuite de leur stratégie. L'étude systématique de chacun de ces groupes permettra de comprendre la place qu'y prennent les processus participatifs.

### **Les métiers de la maîtrise d'ouvrage**

Comme le remarquait Blanc (1999), la plupart des gestionnaires ne croient pas aux vertus de la participation, assimilée à une perte de temps ou à une remise en cause de leur légitimité. Les chargés

d'opération expliquent ces réticences par la complexité de leur métier. Ils doivent disposer de connaissances techniques sur le bâtiment mais également savoir se positionner dans un partenariat parfois étendu et coordonner les équipes intervenant sur le chantier. Ils sont soumis à des contraintes de budget et de calendrier fortes que les processus de rationalisation économiques actuels renforcent. L'implication des locataires est perçue comme un point supplémentaire de complexité parce qu'il ajoute un élément au processus de réalisation du chantier. La parole des locataires, écoutée et prise en compte, peut conduire à amender le projet. La procédure légale est mal perçue dans la mesure où elle peut permettre aux locataires de refuser le projet par leur vote et forcer les chargés d'opération à revoir leur programme. Ces professionnels sont suspendus au vote des locataires. Comme l'explique un chargé d'opération :

« Il y a des luttes internes. Il y a des gens qui voient ces façons de faire comme menaçantes. L'acte de la construction est quelque chose de complexe. Introduire une politique de concertation locative plus forte, ça bouleverse les *process*. »

L'implication des locataires peut être vécue comme une contrainte dans la mesure où, selon les chargés d'opération rencontrés lors des observations, les locataires « ne comprennent rien ». Les professionnels doivent alors tout mettre en œuvre pour expliquer les programmes aux locataires sous peine que ceux-ci s'opposent au projet. Une chargée d'opération expose ainsi la situation :

« Des fois, on se prend la tête, ce n'est pas toujours évident d'expliquer les choses, on n'est pas toujours sur la même planète que les locataires. Quand ce sont des gens qui n'ont aucune idée du fonctionnement des choses et qui prennent trop de place, ça pollue les réunions et ça peut poser problème. »

Cependant, les chargés d'opération peuvent utiliser la procédure légale comme une ressource. Les réunions publiques ou ateliers de concertation permettent parfois de faire adhérer les locataires au projet et donc d'éviter les blocages dans un premier temps, et de faciliter le chantier dans un second. Plusieurs chargés d'opérations expliquent ainsi que les réunions sont un moyen pour eux d'expliquer aux locataires les contraintes techniques, financières, réglementaires qui sont les leurs et leur faire comprendre que le projet n'est pas conçu contre eux. L'écoute des locataires est ainsi pensée par ces professionnels comme un moyen d'améliorer leurs conditions de travail :

« Le process de la concertation travaux oblige au vote, au oui des locataires, ça nous oblige à aller leur parler. On travaille avant le vote, si le résultat du vote est non, c'est une grosse quantité de temps et d'énergie dépensée. Si on procède autrement, on a un oui et un environnement autour de l'immeuble qui est plus positif. »

« On n'aurait pas pu le faire sans concertation. Les locataires, quand ils n'étaient pas d'accord, ils n'ouvraient pas leur porte. Il fallait les convaincre du bien-fondé du projet. »

Pour les chargés d'opération, la mise en œuvre de la participation des locataires relève alors d'un équilibre subtil entre le droit à la parole et sa limitation. Echanger avec les locataires permet d'anticiper les résistances, mais une parole trop libérée peut conduire à ouvrir la « boîte de Pandore » (Blanc, 1999) :

« Il y a concertation. Elle peut être plus ou moins développée. Dans le cadre de certaines opérations d'espaces extérieurs, il est même arrivé qu'on fasse intervenir des sociologues. Mais là, c'est vraiment la concertation la plus complète que l'on fasse (...). Quand on a stabilisé le programme de travaux et toutes nos intentions, on en informe les locataires. Ils sont tous invités à une réunion, et après on leur passe un courrier avec le récapitulatif des travaux et on leur demande de voter. »

« J'évite de laisser la porte ouverte sur les choses, sinon ils commencent à être très revendicatifs. Et si tu cèdes à un, il faut céder à tous (...). Chez nous, la seule chose que les locataires choisissent, c'est la couleur du carrelage. Les habitants, tu peux les positionner sur des projets que tu peux contrôler. »

Ce groupe professionnel envisage donc la participation comme justifiée lorsqu'elle peut permettre que les locataires ne s'opposent pas à la bonne marche du chantier. Certains chargés d'opération montrent une volonté d'essayer de respecter au mieux l'avis des locataires une fois qu'ils ont été contraints de le prendre. Une certaine sensibilité, un sentiment d'empathie envers les locataires peut survenir à la suite de phases participatives. Cependant, les chargés d'opération s'estiment toujours seuls juges pertinents de ce qui est à prendre ou à laisser dans la parole des locataires. Ils s'ouvrent alors au savoir d'usage des locataires mais dans une perspective élitiste (Sintomer, 2008) : les locataires sont en capacité de donner un avis sur leur vécu quotidien mais sont considérés comme incompetents dès qu'ils s'éloignent de la proximité immédiate (Schumpeter, 1946). Leur avis sur des questions techniques, concernant des bâtiments par exemple, ne peut être considéré comme raisonnable dans la mesure où il ne relève pas de leur expérience directe. En cas de difficultés, de désaccords persistants

avec les locataires, les chargés d'opération les renvoient à leur statut d'administrés selon deux types de raisonnement : (1) le locataire est captif, il doit s'estimer heureux d'avoir un logement et que l'organisme lui propose de réhabiliter son logement et/ou sa résidence, occasionnant des frais minimes pour lui. Le locataire est alors renvoyé à sa condition de pauvre ayant besoin de l'aide sociale et devant s'en satisfaire telle qu'on la lui propose. A moins de faire valoir sa condition de citoyen, que le professionnel ne l'aide pas à développer, le locataire est assujéti au service (Chauvière & Goodbout, 1992). (2) Le locataire est solvable, il doit accepter le programme de travaux ou changer de logement puisque ses revenus le lui permettent.

### **Les métiers de la gestion de proximité**

En relation quotidienne avec les locataires, ces professionnels ont intérêt à entretenir avec eux des relations apaisées qui favorisent un climat de travail satisfaisant et à garantir un usage des espaces et équipements conforme aux prévisions pour faciliter la gestion. Sur les chantiers, les gestionnaires de proximité remplissent des tâches similaires à celles qu'ils accomplissent en temps ordinaire. Mais les relations avec les locataires sont plus fréquentes et les gestionnaires ont plus de difficulté à permettre quotidiennement une « jouissance paisible » du logement au locataire.

Les gardiens sont les plus proches des locataires. Ils habitent la plupart du temps au sein de la résidence dans laquelle ils travaillent. Leur bureau d'accueil a de larges horaires d'ouverture et ils peuvent habituellement être joints par les locataires sur leur téléphone portable en dehors des horaires d'ouverture. Les locataires connaissent l'appartement dans lequel habite le gardien et peuvent donc aller sonner chez lui en dehors de ses heures de travail, même si cela ne fait bien évidemment pas partie de ses missions. En cas de problème, le premier interlocuteur des locataires est le gardien. Les organismes HLM n'ont par ailleurs de cesse de le répéter. Le gardien est donc le premier professionnel pour qui la qualité de la gestion quotidienne revêt une importance majeure. Il est tenu pour responsable des dysfonctionnements de l'organisation et apparaît parfois comme la victime des contradictions internes de l'organisation (Maury, 2001).

Les directeurs d'agence et les chefs de secteur sont généralement situés en dehors des résidences, quoique certains organismes HLM favorisent l'implantation sur site pour une plus grande proximité. Après le gardien, le chef de secteur est le deuxième interlocuteur du locataire. Le locataire ne s'adresse généralement pas à lui en direct : c'est le gardien qui porte à la connaissance du chef de secteur les problèmes survenus qu'il n'est pas en mesure ou en droit de régler seul. Le directeur d'agence supervise et peut être saisi dès lors que le gardien et le chef de secteur sont confrontés à une impasse. Les relations peuvent donc être d'autant plus dures que les professionnels de la proximité ne disposent pas de l'ensemble du pouvoir décisionnel lors des chantiers. Le gardien doit en référer à l'agence pour quasiment l'ensemble des décisions, qui doit elle-même s'adresser aux chargés d'opération du siège pour avoir les informations nécessaires. L'incapacité récurrente de ce personnel à donner une réponse au locataire ne favorise pas la cordialité des relations. Le personnel adopte dès lors deux stratégies de comportement : (1) rencontrer les locataires, dialoguer avec eux afin d'apaiser les tensions ; (2) commander des actions de sensibilisation des locataires à la vie pendant et après le chantier (nouveaux usages, précautions, information...).

### ***Le travail sur la relation***

Les professionnels de la gestion de proximité estiment que les opérations de réhabilitation peuvent permettre d'améliorer la relation avec les locataires :

« Quand on mène une opération de réhabilitation, ça permet de reprendre contact avec les locataires, de renouer, de prendre les problématiques de chacun, ça améliore les choses, l'ambiance de travail. On prend contact avec les locataires, qui comprennent davantage les choses, (...) ça permet de remettre les pendules à l'heure : on n'est pas que le méchant bailleur qui est là pour récupérer les loyers. Donc c'est plutôt une bonne chose. Quand on vient de réaliser un site, c'est un nouveau départ pour beaucoup de monde, notamment pour le gardien, ça lui permet de voir des locataires qu'il ne voyait pas, de gérer d'autres problématiques. Le gardien, ça lui permet de se réinvestir et de se repositionner à ces moments-là. (...) Quand on procède côte à côte, les relations sont apaisées. » (responsable de secteur)

La relation est entretenue, parfois même avec plaisir, mais les professionnels font part de la nécessité de poser des limites pour ne pas se



laisser « envahir » par les locataires. A répondre systématiquement aux demandes, les professionnels finissent par apparenter le locataire à un « usager demandeur » (Vallon, 2002). Il est considéré comme un « parasite, un enfant qui ne sait pas ce qu'il veut » (*ibid.*), mais doit néanmoins être pris en compte par les professionnels pour entretenir des relations cordiales. Ainsi, un membre d'une agence expose ses difficultés :

« Quand on fait une démarche comme celle-ci, quand on discute avec les gens, après les gens sont demandeurs, et vous tournez en spirale. Et ça, c'est un peu mon tort aujourd'hui (...). Ils nous écoutent et, ce qu'il y a, c'est qu'ils attendent beaucoup de nous et surtout de moi, donc des fois je dois lâcher un peu, mais pas systématiquement, parce que je peux me faire bouffer aussi. Ça demande de réguler aussi mon comportement, ce que je peux dire ou ne pas dire. C'est une gestion de parole que je ne connais pas ou en tout cas que j'apprends aujourd'hui. Lors de ma prochaine évaluation, je vais demander à mon supérieur de me filer une formation sur la communication parce qu'il y a des attitudes certainement à ne pas avoir, et il y a sans doute des choses que je dis que je ne dois pas dire. »

Au cours de leurs récits, ces professionnels opèrent une classification des locataires et des amicales selon leur attitude dans le processus. En haut de l'échelle des valeurs se trouvent les locataires qui « s'y connaissent », qui « comprennent les enjeux », « comprennent les contraintes ». Ils sont valorisés, écoutés, reçus à chaque demande. Certains professionnels l'expliquent en disant que la relation apporte quelque chose à leur travail et les aide dans la réalisation de leurs missions. D'autres disent que la relation est privilégiée avec ce type de locataires parce qu'ils ont plus d'influence que les autres et peuvent tout aussi bien porter la parole de l'organisme auprès de l'ensemble des locataires qu'avoir un véritable pouvoir de nuisance. A l'autre bout de l'échelle, se trouvent ensuite ceux qui sont apparentés à des « usagers demandeurs » (Vallon, 2002). Des relations cordiales doivent néanmoins être entretenues avec tous afin que les ambiances des résidences restent apaisées. Dès lors, les relations doivent être conservées avec l'ensemble des locataires mais surtout avec ceux qui s'intéressent dans la durée, les « usagers citoyens », selon la typologie établie par Vallon, qui ont un pouvoir d'influence plus fort que les autres : les amicales de locataires.

### *Le travail sur les usages*

Les aménagements extérieurs modifiés, les parkings recomposés, les logements rénovés... Les travaux entraînent de nouvelles manières d'utiliser les espaces qui ne sont pas évidentes pour les locataires. Les professionnels des agences font alors souvent appel aux chargés de développement social pour mener des actions de sensibilisation des locataires aux nouveaux usages. Ici, l'implication des locataires est recherchée et leur participation aux ateliers est plébiscitée. Avec les impératifs de développement durable, les logements qui sont réhabilités contiennent de nouveaux équipements et doivent être utilisés d'une manière nouvelle pour être effectivement économes en énergie. A la demande des agences, les chargés de développement social (qui peuvent être accompagnés de prestataires spécialisés) réalisent des guides d'utilisation des équipements, animent des appartements pédagogiques ou encore mènent des sensibilisations en porte-à-porte. Le locataire est alors considéré comme un « usager récepteur » (Vallon, 2002), un « consommateur de base » qui « vient utiliser un service ou en bénéficier ». Selon Vallon, « l'usager récepteur est la matière première du social, matière jugée malléable, canalisable, comptable, soumise ». Les actions d'éducation, de sensibilisation, de modification des comportements sont pensées pour modeler un usager adapté à l'environnement modifié qu'il doit respecter. Ainsi, un membre d'une agence affirme :

« Avec tout ce qui a trait au développement durable, on est amené à communiquer un livret de gestes verts aux habitants pour les habituer à certaines pratiques, pour les sensibiliser à certaines attitudes qui contribuent à faire des économies d'énergie, d'eau, amélioration du tri des déchets, et une meilleure utilisation des équipements du type installation VMC, expliquer un minimum l'importance de la ventilation, les économies de charge. »

Au cours des observations, j'ai pu constater que ce groupe professionnel est fortement imprégné d'une logique économique : s'il faut « sensibiliser » les locataires, c'est d'abord pour faire en sorte que les quartiers « restent neufs le plus longtemps possible » et pour « pérenniser les investissements ». Une fois les travaux achevés, l'entretien courant revient à la charge des agences. Les objectifs économiques des organismes HLM étant de plus en plus stricts, la préoccupation pour les coûts de gestion après travaux est extrêmement forte. Ainsi, les agences font également appel aux

chargés de développement social suite aux travaux, après avoir constaté que les locataires n'utilisaient pas les espaces comme le programme de travaux l'avait envisagé.

### **Les métiers du développement social urbain (DSU)**

Leur mission est d'être au service de la gestion et d'offrir à l'organisme des solutions sociales, notamment lorsque les solutions techniques ne sont pas concluantes. Cependant, la formation et les parcours de ces professionnels les inscrivent dans une culture militante. Les chargés de développement social portent souvent des idéaux humanistes et cherchent à leur donner réalité dans leur activité. Cette posture est quasiment exclusive aux chargés de développement social, généralement peu nombreux dans les organismes HLM et situés en bas des échelles hiérarchiques. Aussi, ils mettent en œuvre les projets selon les commandes passées (animation de la concertation, accompagnement des usages...) mais leur adjoignent des objectifs qui ne figurent pas dans la commande. Une chargée de développement social urbain explique ainsi :

« On accompagne les projets de réhabilitation ou de livraison neuve. L'idée, c'est d'essayer d'allier le développement urbain et le développement social. Concrètement, c'est comment faire en sorte que le locataire, une fois son appartement réhabilité, se sente mieux dans son logement, se l'approprie et vive bien dans son quartier. »

L'objectif de ces professionnels est de rendre les locataires « acteurs » et qu'« ils ne subissent plus » les travaux qui leur sont imposés. L'un des professionnels formule cette ambition qui reste difficile à définir clairement :

«- Après, le côté plus théorique, c'est de se dire "si on arrive à faire participer les habitants on va en faire des acteurs". Ça, je le conceptualise mais je ne sais pas si c'est concret, si ça fonctionne. C'est une idée que je partage avec plein de gens mais je ne l'ai jamais vue en action alors je ne sais pas si ça marche...  
- Qu'entendez-vous par "acteur" ?  
- Que du coup ils se sentent faire partie de ce changement. Qu'ils ne subissent pas en disant "et bah, voilà, le bailleur a fait une nouvelle résidentialisation". Parce qu'il y a aussi des dysfonctionnements qui sont très importants sur ce quartier. Il y a aussi un sentiment d'abandon. Il y a beaucoup d'économie parallèle avec un sentiment d'impunité. On sent qu'il y a un besoin de repères et que les habitants aussi ont quelquefois le droit de dire non. »

Certains vont jusqu'à se situer dans la perspective décrite par Saul Alinsky, avec l'objectif de créer des contre-pouvoirs citoyens, mobilisant les locataires parfois contre l'organisation qui les emploie. Pour d'autres, les postures sont moins radicales mais mettent toutes en avant la volonté de donner des compétences aux locataires afin qu'ils puissent agir collectivement sur leur environnement. Les pratiques qu'ils mettent en œuvre peuvent s'apparenter à celles du *community organizing*. Leur volonté est de développer le pouvoir d'agir des locataires. L'implication des locataires est alors conçue comme une « école de citoyenneté » (Sintomer, 2008) : « L'école dont il s'agit vise à émanciper les citoyens, elle entend leur donner un savoir qui leur permette progressivement de se passer de leur tutelle. »

Mais cette posture est contrainte. Si la posture professionnelle originelle se rapproche de celle de l'*organizer*, les chargés de développement social ont souvent recours à des processus d'adaptation aux logiques gestionnaires, dans une perspective qu'on peut qualifier, à la suite d'Hirschmann (1970), de *loyalty*, qui réduit les velléités émancipatrices à peau de chagrin. Le développement social n'est généralement pas en position de force dans les organismes HLM, où les perspectives gestionnaires l'emportent. C'est le « parent pauvre » des organismes HLM, selon le mot de l'un des chargés de DSU rencontrés. La tonalité des discours des chargés de DSU est souvent pessimiste. Ils expriment de nombreux doutes sur leur capacité à réaliser leurs ambitions au sein de structures comme les organismes HLM. Ils font part de leur sentiment d'être seuls face à des « gestionnaires », des « gens qui sont là pour faire du chiffre ». L'un de mes collègues explique au cours d'une réunion :

« Le développement social, il faut que je montre que c'est un service qui rapporte et pas seulement un service qui coûte. (...) En parlant gestionnaire avec les autres services, je fais le pari que je vais les intéresser beaucoup plus. Aux habitants, je ne peux pas tenir ce discours. »

Leur posture consiste donc à la fois à agir auprès des locataires pour développer leur pouvoir d'agir et à agir auprès des autres professionnels pour « faire évoluer leur logique » afin qu'elle corresponde davantage à ce que recherche le DSU. La recherche de l'implication des locataires est leur cœur de métier et la raison pour laquelle ils l'ont choisi, mais la confrontation à des professionnels adoptant d'autres logiques les fait adapter leurs stratégies.

Fig. 1 : La participation des locataires dans la stratégie des acteurs

Perception de la participation	Acteur concerné	Enjeu	Comportement stratégique
Une obligation législative	Maîtrise d'ouvrage	Respect a minima de la législation	Présentations sommaires, vocabulaire technique
Une nécessité stratégique	Maîtrise d'ouvrage	Eviter les blocages	Démagogie
	Gestion de proximité	Permettre une relation apaisée et des usages adaptés (pérennité des investissements)	Réunions, visites de chantiers, ateliers de sensibilisation
	Relation clients	Assurer la satisfaction clientèle. Contrôler les autres acteurs	Séduction de locataires choisis. Enquêtes de satisfaction
Un impératif éthique	DSU	Intervention sur l'habitat. Nécessité de prendre l'avis des habitants et d'en tenir compte	Adaptation pour être intégré. Transformation des commandes en fonction des idéaux

## Les métiers de la relation client

Depuis le début des années 1990, la notion de qualité de service et la désignation du locataire comme un client se développent dans le milieu HLM. Parler de client, c'est insister sur le service rendu au locataire et sur l'effort fourni pour apporter un service de qualité qui n'ait rien à envier à ceux du secteur privé. Il s'agit évidemment d'un abus de langage si l'on définit le client comme celui qui a la possibilité de choisir entre plusieurs produits puisque le locataire est généralement captif. Mais tout se passe comme si le locataire avait effectivement la possibilité de choisir et que les organismes HLM devaient mettre en œuvre les prestations nécessaires pour que les locataires ne quittent pas les logements. Dans le contexte de précarisation des populations logées, l'appellation client a également un objectif précis : garder au sein du parc les locataires solvables qui pourraient partir dans le privé, et qui le feraient d'autant plus volontiers que des surloyers leur sont administrés. Ils développent ainsi un arsenal d'outils pour mesurer la satisfaction des locataires et mener les actions adaptées pour l'améliorer (procédures qualités, certifications, enquêtes de satisfaction...). Cela devient un moyen pour comparer les

organismes HLM entre eux et conduit à une concurrence qui peut avoir des conséquences sur l'attribution des financements par les collectivités locales, sur l'attribution du foncier, etc. La satisfaction des locataires est donc un enjeu non négligeable pour les organismes HLM. Le personnel en charge de le promouvoir et de le surveiller est dès lors particulièrement attentif à ces questions lors des réhabilitations, périodes qui génèrent la plupart du temps une insatisfaction des locataires (pénibilité des travaux, augmentation des loyers...). Les procédures sont établies au niveau des directions générales et des directions clientèles et doivent être mises en œuvre par l'ensemble des intervenants des réhabilitations (chargés d'opération, agents de la gestion de proximité, chargés de développement social...). Ces méthodes de travail permettent, selon les professionnels, « de limiter les risques de réclamations non traitées », de favoriser la communication avec les locataires, comme l'expliquent deux personnes de directions clientèles de deux organismes distincts :

« On met en œuvre une charte réhabilitation qui comprend 10 engagements qu'on prend vis-à-vis des locataires (...). Le dixième engagement de la charte est une enquête de satisfaction qu'on lance en général deux mois après la fin d'une opération de réhabilitation. » « En phase travaux, on continue une concertation puisque, de plus en plus, on organise des permanences. C'est une méthode de travail qui permet de limiter les risques de réclamations non traitées et puis ça facilite l'organisation de tous les rendez-vous avec les locataires, sachant qu'on travaille en milieu occupé, donc il y a des interventions dans les logements. »

Ces professionnels cherchent particulièrement à préserver les amicales de locataires, relais de l'organisme HLM au sein des résidences. C'est un travail qui peut s'avérer complexe, les amicales appartenant généralement à la catégorie des « usagers initiés ». Sans être en mesure de satisfaire l'ensemble des demandes des amicales, le programme de travaux ne relevant pas de leur compétence, les professionnels de la relation client trouvent des pis-aller : les locataires sont invités à des visites de chantier, des réunions de suivi, des inaugurations. Le fait de leur manifester une considération prononcée et soutenue permet la plupart du temps de garantir la satisfaction des amicales.

## Conclusion

La participation des locataires est donc utilisée différemment d'un groupe professionnel à l'autre en fonction des enjeux de chacun. Le tableau page 67 synthétise ces positions.

La maîtrise des processus participatifs peut permettre aux acteurs de satisfaire leurs enjeux en devenant une ressource : (1) le groupe des métiers de la maîtrise d'ouvrage fait adopter son projet, (2) le groupe des métiers de la gestion de proximité entretient de meilleures relations avec les locataires et assure la pérennité des investissements par un travail sur les usages, (3) le groupe DSU permet l'émancipation des locataires, (4) le groupe relation client acte le degré de satisfaction des locataires et donc la performance de l'entreprise.

Cependant, l'étude systématique de ces différents groupes montre que le groupe qui maîtrise le plus parfaitement les processus est celui des métiers de la relation client. La participation du locataire envisagé comme client dans une perspective de qualité de service règne en maître dans les organismes HLM. Le rapport de force est donc favorable pour lui. Le groupe en position la plus défavorable est celui du DSU, répondant aux commandes et n'ayant que peu de possibilité d'initiatives propres. Dans ces situations spécifiques, la participation des locataires est alors davantage mise en œuvre pour servir la relation commerciale que le développement des compétences des locataires. Les rapports de pouvoir au sein de ces entreprises positionnent la participation comme un outil permettant de mesurer et d'améliorer la performance des entreprises.

## Notes

1. Dispositif de Convention industrielle de formation par la recherche. L'Association nationale de la recherche et de la technologie le définit sur son site Internet comme un dispositif qui « subventionne toute entreprise de droit français qui embauche un doctorant pour le placer au cœur d'une collaboration de recherche avec un laboratoire public ».

2. Terrains principaux : trois organismes (deux entreprises sociales pour l'habitat, ESH, et un office public) avec six ou sept entretiens dans chaque organisme. Terrains secondaires : six organismes (trois ESH et trois offices publics) avec un ou deux entretiens dans chaque organisme.

3. « Si le projet recueille l'avis favorable d'au moins une association représentative, celui-ci est considéré comme adopté si, dans le délai d'un mois, 50% des locataires ne manifestent pas leur opposition au projet. Si aucune association représentative n'a approuvé le projet, deux situations peuvent se présenter :

- si, dans le délai d'un mois, 40% des locataires ne manifestent pas leur opposition au projet, celui-ci est considéré comme accepté ;
- si, dans le délai d'un mois 40%, des locataires se prononcent contre le projet, celui-ci fait l'objet d'une nouvelle concertation ; il est éventuellement annulé en cas d'opposition persistante. »

### Références

BLANC M., 1999, « Participation des habitants et politique de la ville », dans CURAPP/CRAPS, *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, PUF, Paris, p. 177-196.

DONZELOT J., EPSTEIN R., 2006, « Démocratie et participation : l'exemple de la rénovation urbaine », *Esprit* n°326, p. 5-34.

CHAUVIÈRE M., GODBOUT J., 1992, *Les usagers entre marché et citoyenneté*, L'Harmattan, Paris.

CROZIER M., FRIEDBERG E., 1977, *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*, Seuil, Paris.

HIRSCHMAN A., 1995, *Défection et prise de parole*, Fayard, Paris.

MAURY Y., 2001, *Les HLM. L'Etat providence vu d'en bas*, L'Harmattan, Paris.

SCHUMPETER J., 1946, *Capitalism, Socialism and Democracy*, HarperCollins, New York.

SINTOMER Y., 2008, « Du savoir d'usage au métier de citoyen? », *Raisons politiques* n°31, p. 115-133.

VALLON S., 2002, « Les quatre visages de l'usager », *Vie sociale et traitements* n°76, pp. 20-23.



## Federica Gatta\* Tactiques et formes d'engagement des acteurs non institutionnels de la transformation urbaine

### Introduction

La participation des habitants dans les processus d'aménagement se présente aujourd'hui en France comme un nouveau modèle de gouvernance de la ville. La tradition des pratiques participatives menées depuis les années 1960 se transforme aujourd'hui, entre autres avec la loi SRU (loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains), en instance politique qui propose un nouveau paradigme de dialogue entre institutions et société civile (Bacqué, Gautier, 2011). Au plan local, ces instances politiques récentes se confrontent et s'appuient sur un tissu associatif en mutation et produisent ainsi des ajustements mutuels entre démarches institutionnelles et pratiques citoyennes.

Cet article veut interroger ces mutations en prenant en compte la position de la société civile. Si les architectes changent leur pratique dans le contexte de la participation, comment, d'un autre côté, l'engagement des citoyens évolue-t-il dans le contexte contemporain ? Qui sont les interlocuteurs auxquels les architectes se confrontent ? Quels sont leurs intérêts ?

L'analyse proposée est basée sur une recherche en cours en anthropologie urbaine et urbanisme qui observe un territoire relevant administrativement à la fois de Paris et de la communauté d'agglomération de Plaine Commune. Les principaux objets de cette observation sont les rapports d'interface entre les différentes *situations* (Agier, 2009) de transformation au niveau des politiques, des projets et des actions collectives citoyennes.

Les exemples ici présentés se réfèrent, en particulier, au quartier de la Chapelle dans le XVIII<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Ce quartier vit, depuis les années 1990, une forte mutation urbaine liée à la fois aux politiques de rénovation des quartiers de l'Est parisien et aux projets

\* Architecte, doctorante en urbanisme, Laboratoire Architecture Anthropologie, UMR CNRS Lavue 7218.

de restructuration des limites de la ville. Ce quartier, comme toute la couronne du nord-est de Paris, est en effet un nœud emblématique de la politique parisienne des dix dernières années et représente le point de départ de la réflexion sur le Grand Paris. Sa géographie est redessinée par des projets d'équipements publics, de rénovation d'habitat insalubre, et par des grands projets de renouvellement et densification du boulevard périphérique. A travers la présentation de trois cas d'études, et donc de trois tactiques différentes d'action citoyenne (Certeau, 1980), nous chercherons à identifier l'interface entre projets et acteurs non institutionnels dans ce processus de transformation du territoire en posant la question de l'évolution des pratiques citoyennes à travers des formes de professionnalisation dans les questions d'aménagement urbain. En considérant la rénovation urbaine comme dispositif foucauldien classique et les actions citoyennes comme tactiques d'action politique, nous essayerons enfin de comprendre quel espace de « profanation » (Agamben, 2006) il y a pour la liberté des citoyens dans le processus de signification de la ville.

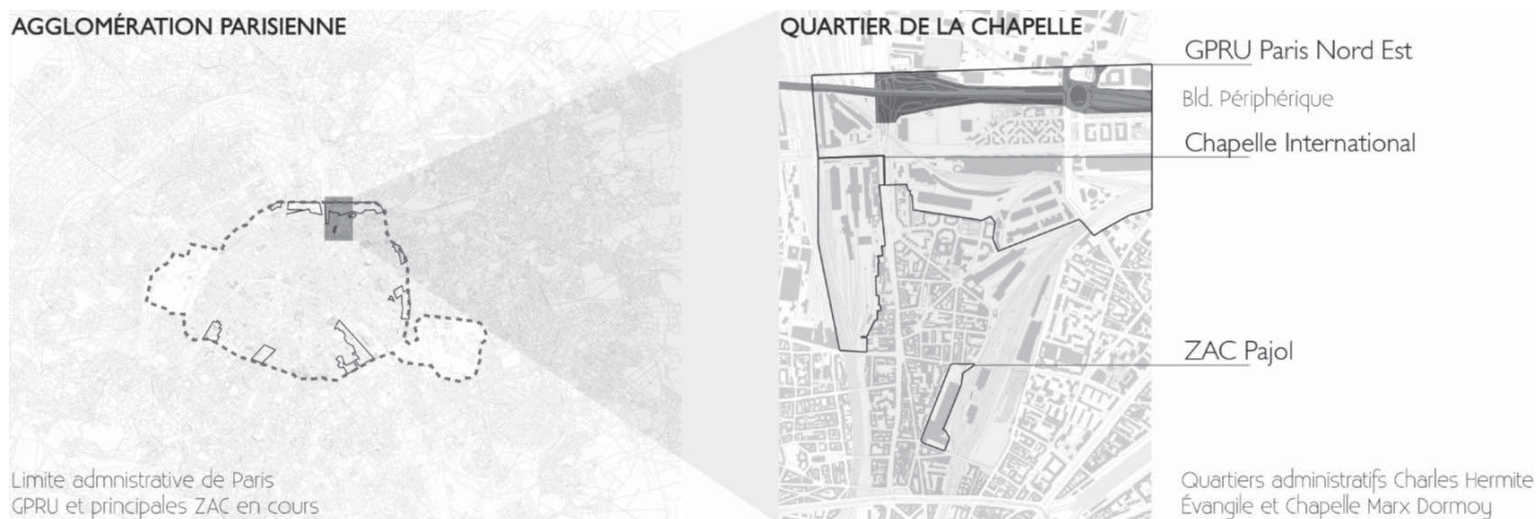
### **Compétences techniques**

Le premier cas que nous allons observer est celui d'une action collective liée à des processus de concertation officiels. L'Association du suivi de l'aménagement Paris Nord-Est 18 (ASAPNE18) a une longue histoire de mobilisation initiée dans les années 1990. En réaction à un projet de densification, proposé pour un terrain ferroviaire désaffecté au long de la rue Pajol dans le XVIII<sup>e</sup> arrondissement de Paris, un collectif réunissant plusieurs associations et habitants du quartier de La Chapelle a organisé une mobilisation provoquant la « congélation » du projet. Face à un aménagement qui voulait apporter des centaines de nouveaux logements dans ce quartier déjà dense, les associations ont défendu la nécessité de construire des équipements publics et de préserver l'héritage industriel de cette partie de la ville. En 2000, ce groupe s'est réuni dans une coordination de différentes associations (CEPA, Coordination Espace Pajol) et s'est engagé dans le processus de concertation d'une nouvelle ZAC proposée sous le mandat de Bertrand Delanoë, qui prévoyait la construction d'activités et d'équipements. Leur action s'est, au début,

concentrée sur la préservation de l'ancienne halle industrielle qui occupait cette friche le long des voies ferrées et qui devait être démolie. L'expertise concernant la qualité de l'espace architectural (alimentée par la présence d'architectes), grâce à laquelle les habitants ont argumenté leur position lors de la première réunion de concertation publique en décembre 2002, a été leur porte d'entrée dans la négociation sur la qualité spatiale et sociale du projet. Pendant ce processus de négociation, ils ont proposé, entre autres, la création d'espaces associatifs et d'une salle de spectacle et ont impulsé le projet d'un jardin public.

Suite à cette expérience, la coordination a décidé en 2008 de se constituer en association afin de suivre les transformations urbaines du quartier avec une attention particulière aux projets du Grand Projet de renouvellement urbain Paris Nord-Est<sup>1</sup> dans le secteur du XVIII<sup>e</sup> arrondissement. L'association est actuellement engagée sur le projet « Chapelle International », qui constitue la première opération de ce secteur, aménagé sur un terrain de la SNCF. Ses activités sont vouées à la sollicitation des comités de suivi et des réunions d'information, à la proposition de modifications du projet à travers des maquettes, à l'organisation de réunions publiques informelles, à l'animation d'un blog et à la coordination des instances d'intérêt sur les transformations du quartier de la part d'artistes et d'autres associations, comme celles des amicales de locataires riverains du projet. Ces activités ont comme objectif d'opérer une pression continue sur les institutions et de dégager la parole des habitants afin d'influencer les décisions des aménageurs. Comme écrit dans la Charte d'engagements et d'orientations de l'association<sup>2</sup>, il s'agit de « proposer un espace de réflexion, de discussion et de proposition à celles et ceux qui souhaitent prendre leur destin en main et dessiner le paysage urbain de demain ». En particulier, l'association est en train de se battre pour améliorer la qualité et augmenter la quantité d'espaces publics prévus dans le projet.

**Fig. 1 :** Projets d'aménagement parisiens. Le quartier de La Chapelle et ses périmètres de rénovation (source Atelier parisien d'urbanisme et Direction de l'urbanisme de Paris).



Au vu de la présence d'architectes et d'urbanistes, ainsi que de la capacité des membres de l'association à organiser des autoformations sur des sujets spécifiques d'architecture et d'urbanisme, on pourrait se demander si la maîtrise des questions techniques de ce groupe en conditionne la caractéristique fondamentale et favorise sa capacité à pousser les limites de la concertation institutionnelle. En effet, cette capacité à se rapprocher du langage technique semble mettre à l'aise des architectes comme F., qui travaille au plan urbain de Chapelle International et qui trouve que « les gens qui sont autour de la table font des remarques tout à fait pertinentes (...). Il y a une réelle compréhension du projet (...), c'est extrêmement important pour que le dialogue puisse avoir lieu (...), on a affaire à des gens qui sont éclairés » (septembre 2012).

Un des responsables de l'association, qui n'est pas architecte et qui a toujours été impliqué dans le militantisme associatif lié aux causes des droits de l'homme et aux aides pour les jeunes, explique son engagement en parlant de l'importance de l'aménagement urbain dans la solution des problèmes sociaux du quartier.

« A ce moment-là, je me suis dit que je trouvais peut-être intéressant que cet engagement ait plus un caractère local. (...) Moi, la réflexion que je me suis faite par rapport à toutes ces questions, par rapport à toutes ces problématiques, c'était : bon, de toute façon, une des solutions pour faire reculer ce problème de la toxicomanie, qui est très agressif pour les gens, c'est de jouer

également sur l'urbain, sur les aménagements et aussi sur l'habitat. (...) Ce qui m'intéressait, c'est de voir, par rapport au quartier, ce qui pouvait être de nature à faire changer les choses. Et moi, je me suis mis tout de suite (...) sous l'angle : ce qui va faire changer les choses, ce sont les projets d'aménagement urbain, parce que ce quartier en a besoin. À l'époque, ce quartier n'avait pas d'équipements pour les jeunes, donc c'était aussi un problème. » (H., retraité, juin 2012)

Le témoignage de H. semble bien représenter le cadre social et politique dans lequel ces initiatives citoyennes ont lieu. Dans les vingt dernières années, nous pouvons en effet observer de nouveaux répertoires d'action citoyenne « non-formelle » (Sassen, 2004) affiliés à une sensibilité que l'on pourrait définir comme post-globale et qui mettent l'espace au centre des revendications militantes. Les luttes sociales semblent en effet trouver dans la ville un lieu où se spatialiser et devenir tangibles. D'un autre point de vue, l'on pourrait dire que la ville devient un objet incontournable de la revendication politique. Dans cette optique, l'objectif d'associations comme ASAPNE 18 est d'aller au-delà de l'expression d'intérêts locaux de riverains pour se constituer en tant que groupe d'habitants qui participent activement aux transformations globales de la ville et à l'idée de société qui est sous-tendue.

### **Jeu de rôle politique**

Pendant le temps incertain du projet et de sa réalisation, il y a aussi des actions concrètes de réappropriation des espaces qui se mettent en place. La question de l'occupation des bâtiments vides dans la ville semble aussi se modifier dans les dernières années, à travers notamment de nouvelles pratiques d'intégration institutionnelle des squats d'artistes dans Paris. Ceci a aussi lieu grâce à des nouvelles capacités de gestion et de négociation de la part des squatteurs.

Curry Vavart est une association née en 2004 qui a occupé plusieurs bâtiments dans Paris depuis sa création. Il s'agit d'un collectif rassemblant une centaine de jeunes membres actifs provenant principalement du monde des arts plastiques et du spectacle. Ce noyau se compose également d'étudiants, de chômeurs et de précaires. Leur provenance est principalement parisienne, mais les bénévoles font aussi partie de réseaux nationaux. Actuellement, l'association gère deux espaces, dans le XVIII<sup>e</sup> et dans le XX<sup>e</sup> arrondissement, avec des

conventions d'occupation temporaire en accord respectivement avec la SNCF et le bailleur social 3F. Curry Vavart promeut sa capacité de gérer des espaces mutualisés en mettant des bâtiments vides à disposition d'artistes en quête de lieux de travail. L'association a hébergé en 2012 environ 80 compagnies de théâtre ou de danse pour des répétitions et des spectacles. La spécificité de son action repose également sur une capacité de négociation, avec les mairies et les propriétaires, développée à travers l'expérience et la connaissance des contraintes légales et techniques, et une capacité d'organiser les lieux de manière « responsable » en offrant aussi un service culturel pour les quartiers qui les hébergent. Cette modalité de gestion des espaces précaires et des compromis institutionnels est posée en contraposition explicite avec la culture anarchiste du conflit ouvert, en y opposant une posture définie par les militants eux-mêmes comme « nomadisme urbain ». Les activistes de l'association croient, à travers leur pratique, dans une nouvelle possibilité de reconnaissance institutionnelle des occupations artistiques éphémères dans Paris.

« On fait notre première occupation dans le XX<sup>e</sup> arrondissement (...), du coup on y fait des spectacles, des expositions, on est chez nous, on commence à créer une ambiance famille (...). Après, il y a la préfecture de Paris qui vient nous voir, c'est à ce moment que moi je commence à m'occuper de moins en moins de ma pratique artistique et de plus en plus de l'organisation administrative de l'asso et des relations avec l'avocat, la police et la Mairie de Paris, qu'on commence à solliciter à ce moment-là. On fait des événements et puis on commence à demander un rendez-vous en mettant en avant le fait qu'on permet à la jeune création de se développer dans le cadre du manque d'espaces associatifs et de travail pour les jeunes à Paris. » (B. professeur d'arts plastiques, septembre 2012)

Cette démarche semble être encouragée par une politique récente<sup>3</sup> de la Direction des affaires culturelles de la Ville de Paris dans la gestion des squats, qui vise à renforcer l'image de Paris comme une ville de « création artistique ». En 2009, un vœu<sup>4</sup> a été déposé au Conseil de Paris par l'adjoint aux transports et espaces publics de la Mairie de Paris et adjoint à la culture du XX<sup>e</sup> arrondissement, Julien Bargeton, demandant que les espaces « intercalaires » non aptes à l'habitation puissent être systématiquement donnés en gestion temporaire à des collectifs pour en faire des espaces artistiques mutualisés. Pour l'instant, cette politique reste conditionnée par les relations de confiance que les squatteurs réussissent à instaurer avec les institutions,

surtout pour ce qui concerne le respect de l'accord sur la libération des bâtiments au moment du début des projets de rénovation.

« On sollicite aussi l'Hôtel de Ville, qu'on arrive à rencontrer parce que la Mairie du XX<sup>e</sup> renvoie à l'Hôtel de Ville qu'on est sympa (...). Grosso modo ils voient qu'on est bien organisés, qu'on est présentables, on sait un peu les usages, on a le patrimoine culturel et symbolique qu'ils ont, quoi. (...) On a très vite compris quel discours on devait avoir pour obtenir les choses. C'est un discours... certes t'as un peu un jeu de théâtre qui vise à faire de toi un personnage sur-responsable et bien organisé alors que bien évidemment nous on bricole aussi (...), c'est finalement un discours conscient de l'intérêt des deux parties et de la nécessité de trouver un accord. » (B. professeur d'arts plastiques, septembre 2012)

La capacité de produire un discours politique et de se proposer comme des sujets « responsables » fait des expériences comme celle de Curry Vavart des exemples qui montrent comment une instance « alternative » liée à la revendication d'une modalité d'occupation de l'entre-temps de la ville est en train d'être intégrée dans la gestion du patrimoine foncier urbain.

L'action de ce collectif nous renvoie à une autre caractéristique de ces engagements citoyens : celle d'une forme d'action antilibérale qui semble dessiner une nouvelle gestion du conflit social en se posant en contrepoids des luttes des années 1990. Les actions comme celles de Curry Vavart ne mettent pas en contradiction la création de lieux alternatifs et la négociation avec le pouvoir politique. Cet objectif passe forcément par une responsabilisation et une action directe, lesquelles impliquent une prise en charge des questions de gouvernance urbaine et de transformation.

## **Rapport aux institutions et constitution de réseaux**

Mais qu'arrive-t-il quand ce temps intercalaire touche à son terme ? Le Jardin d'Alice est un squat d'ateliers d'artistes installé dans le quartier de La Chapelle sur un site en convention avec le bailleur social Paris-Habitat. Cette structure, même en étant plus réduite en termes de nombre de bénévoles actifs, a un profil très similaire à celui de l'association Curry Vavart et possède le même rayonnement auprès du public, hébergeant aussi un bon nombre d'artistes étrangers. Les deux collectifs s'insèrent en effet dans une tradition parisienne de squats d'artistes « institutionnalisés » qui a été initiée par le squat du

56 rue de Rivoli dans le I<sup>er</sup> arrondissement de Paris (duquel proviennent les fondateurs du Jardin d'Alice) et par l'Association Co-Arter, qui a créé le squat nomade Théâtre de Verre, qui se trouve aussi actuellement dans le quartier de La Chapelle (duquel proviennent les fondateurs de Curry Vavart). L'espace du jardin d'Alice est composé d'une maison à deux étages du XIX<sup>e</sup> siècle et d'un jardin d'environ 650 m<sup>2</sup> dont la dernière propriétaire, Mme Alice, donne le nom au lieu. La convention d'occupation a été signée en 2009 en vertu de l'accord que le site soit libéré au début des travaux prévus pour la réhabilitation des logements existants et la construction de 17 nouveaux logements sociaux à la place de la maison occupée. Le bailleur avait en effet déjà lancé un concours pour ce projet qui prévoyait aussi la réhabilitation d'une grange et d'un bâtiment datant de 1836, et la conception d'un nouveau jardin pour le complexe résidentiel. Pendant les procédures d'attribution de la maîtrise d'œuvre pour la réalisation du projet, les élus<sup>5</sup> de la mairie du XVIII<sup>e</sup> ont fait pression pour que le jardin existant, classé comme espace vert protégé, soit ouvert au public. Cette proposition a été suivie par le projet d'une gestion associative de 200 m<sup>2</sup> à l'intérieur du jardin qui devrait être attribuée à Ecobox, jardin partagé qui a une longue histoire dans le quartier et qui se situe actuellement en face du Jardin d'Alice. Suite à cette proposition, les architectes et les paysagistes lauréats du concours ont été invités par Paris-Habitat à rencontrer l'association présente sur le site, et la nouvelle association candidate pour la gestion de l'espace associatif.

« J'ai pensé que c'était une démarche assez originale... En coopérant avec le Jardin d'Alice, quand on avait besoin de faire des relevés, quand on avait besoin de faire quelque chose, ils ont toujours été présents, ils ont toujours été ouverts. Je pense qu'il s'est créé un lien et on a vu l'impact que pouvait avoir le Jardin d'Alice d'un point de vue socioculturel dans le quartier (...). Je ne crois pas me tromper en disant que le Jardin d'Alice, ils ont pas mal d'activités avec les enfants du quartier ou du lycée... Ils font des activités artistiques, voilà, participatives. » (R. architecte du projet Paris-Habitat, septembre 2012)

Le Jardin d'Alice, Ecobox et Curry Vavart font partie du collectif Portes ouvertes de La Chapelle (POLC), qui réunit les jardins partagés et les squats d'artistes du quartier. L'intention à l'origine de cette organisation collective, comme le dit L., plasticienne du Jardin



d'Alice, est de « faire du lobbying à l'échelle du quartier » (mars 2012). Ce regroupement de six associations se base sur une prise de conscience du fait que chacun de ces groupes se retrouve individuellement à gérer le même type de négociation pour l'occupation temporaire de friches et de bâtiments avec les mêmes interlocuteurs publics : bailleurs sociaux, SNCF, Mairie de Paris. En soulignant le poids de cette capacité de négociation dans les documents de présentation des Portes ouvertes, ils réclament une reconnaissance de l'intérêt public de leurs « initiatives nomades et éphémères » (flyer du 1<sup>er</sup> avril 2012). Ils s'opposent donc à la politique officielle de rénovation des quartiers et au développement de nouveaux projets « qui ne s'intègrent pas forcément dans la vie actuelle du quartier », comme le souligne O., salarié d'Ecobox, lors d'une réunion de quartier (mars 2012).

Face à ce projet de « relais associatif », les deux associations concernées par le nouvel aménagement ont décidé de « jouer le jeu » plutôt que de s'opposer au projet. Dans les réunions du collectif, L. du Jardin d'Alice souligne leur point de vue en disant : « Nous n'avons pas de légitimité sur le quartier. Nous sommes ici seulement depuis trois ans. Maintenant qu'on est forcés de partir, c'est aux habitants de se battre pour ces espaces » (juillet 2012). Si d'un côté le squat a confirmé son caractère nomade, le jardin partagé s'est engagé à négocier pour maintenir le plus possible l'esthétique actuelle du jardin. Cette opération s'est concrétisée à travers une série de rencontres entre les architectes, les paysagistes et les représentants du jardin partagé sur le site, plan à la main. Au cours de ces rencontres, les concepteurs se sont montrés réceptifs pour redessiner le projet initial, toujours en affirmant les limites normatives d'un espace vert public et protégé (accessibilité et contrôle, restriction dans l'utilisation de certaines plantes...). Le résultat a été de maintenir l'organisation formelle du jardin actuel et de créer un espace associatif événementiel plutôt qu'un espace de jardinage à cause des restrictions de sécurité. Pendant les réunions, le dialogue s'est instauré surtout sur la base des compétences communes de jardinage et de paysagisme des deux parties, et aussi sur le partage d'une vision du jardin public comme lieu de vie et de production et non seulement d'agrément passif.

**Fig. 2 :** Les lieux des Portes ouvertes de La Chapelle et périmètres de rénovation du quartier. La parcelle du Jardin d'Alice.



Cette parcelle est donc devenue un lieu d'expérimentation dans lequel une mutualisation des expériences associatives a essayé d'influencer le nouveau projet, avec l'objectif de ne pas effacer l'histoire de l'occupation temporaire du lieu. Ceci a pu se faire grâce à une volonté politique qui s'est appuyée sur une capacité des actions collectives à savoir créer un objectif commun pour un espace. Si, d'un côté, cet exemple nous parle encore une fois d'une forme de négociation entre lieux alternatifs et politiques urbaines, de l'autre, la collaboration entre différents types d'actions associatives dans un contexte local ouvre la question de la prolifération des initiatives d'occupation temporaire dans des quartiers en transformation. En région parisienne, depuis les dix dernières années, ce type d'initiatives s'est en effet diffusé de manière croissante. À l'heure actuelle, environ 100 jardins partagés officiels et 20 squats d'artistes actifs se trouvent dans Paris et en première couronne, principalement localisés dans le nord-est de la région. La quasi-totalité des jardins partagés est aujourd'hui conventionnée par les mairies avec des baux précaires similaires à ceux des squats conventionnés. Ces groupes, en proposant des initiatives qui se veulent porteuses d'un intérêt général et en accédant à des subventions d'action sociale, entrent donc en contact avec des associations d'habitants, des collectifs d'architectes et des instances de

mutualisation de services des quartiers populaires. Ces configurations complexes restent liées à l'existence de projets de rénovation urbaine, et donc de lieux de transition, et à des dispositifs de subvention des politiques de la ville.

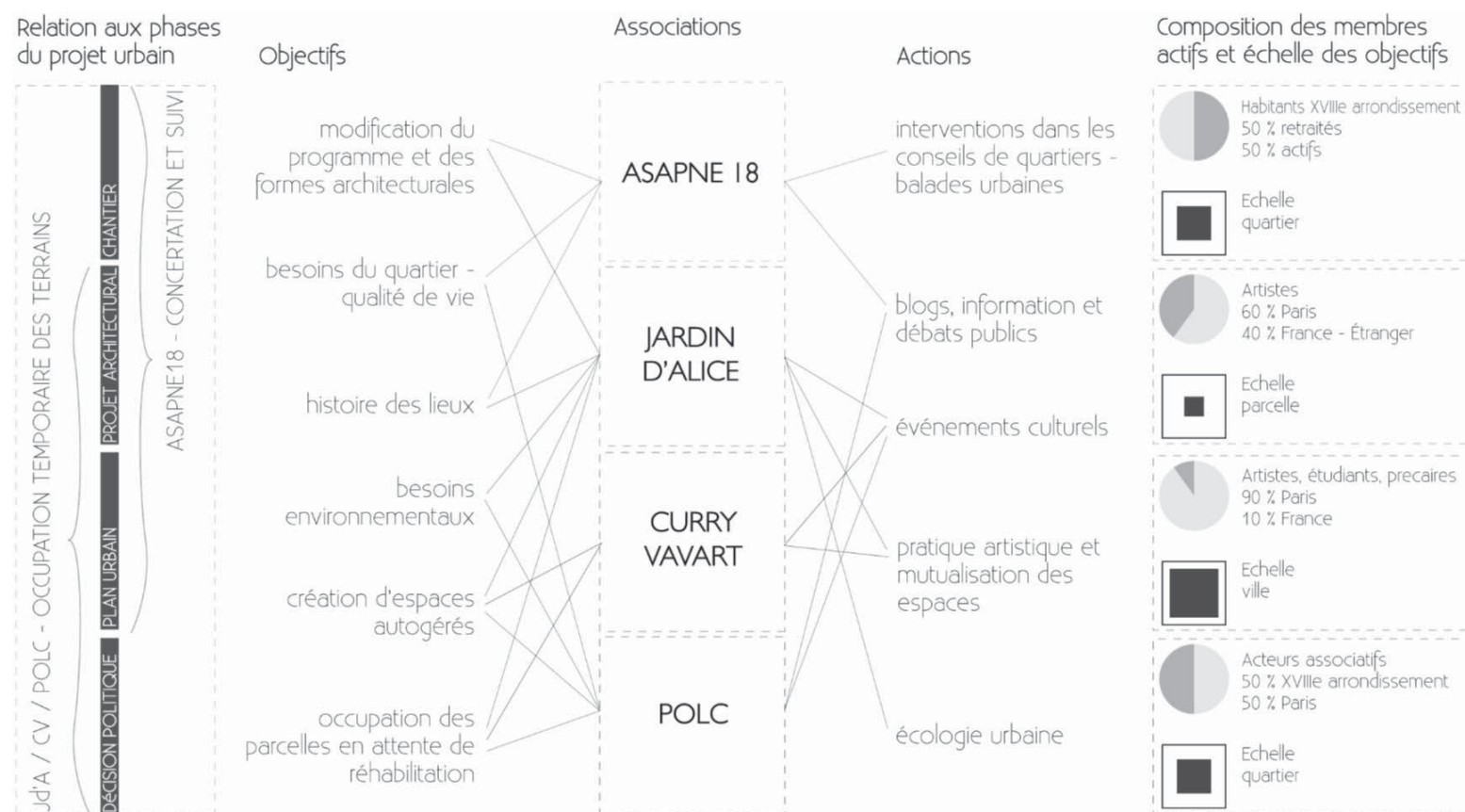
**Fig. 3 :** Jardins partagés et squats d'artistes dans l'agglomération parisienne (source Graine de jardins et Intersquat)



### **Des pratiques aux tactiques**

Ces trois exemples nous aident donc à requestionner le rôle des actions citoyennes dans la transformation spatiale du territoire et leur professionnalisation dans l'aménagement urbain. Ce qui semble ressortir par ce petit cadre du quartier de La Chapelle, ce sont des controverses liées au processus d'*empowerment* (Bacqué, 2013) et de légitimation des associations, et au lien entre marge physique, politique et espace public.

**Fig. 4 :** Tableau récapitulatif des actions et des objectifs des cas d'étude présentés.



La première tactique présentée se base sur la mobilisation de compétences techniques de programmation. L'objectif de l'association est de mettre au centre du débat l'intérêt public du projet, les besoins du quartier et la nécessité d'informer et responsabiliser les citoyens en utilisant la formule de « maîtrise d'usage<sup>6</sup> ». La capacité de montrer une expertise technique se révèle dans ce cas non pas comme un objectif en soi mais comme une nécessité, comme un « contre-dispositif » (Agamben, 2006) qui sert à briser les dispositifs de la concertation institutionnelle. Dans un contexte où les habitants sont souvent seulement informés des contenus superficiels du projet, la maîtrise des questions techniques devient en effet un moyen fondamental de légitimation pour entrer dans le débat afin de se « faire entendre ». Dans ce sens, une telle expertise sert à « rendre à l'humain » (Agamben, 2006) les questions techniques elles-mêmes. Dans la situation actuelle, c'est seulement en « menaçant » la

certitude du processus d'aménagement avec des arguments spécialisés et une continuelle mise en cause des enjeux du projet que ces actions peuvent ouvrir des espaces de discussion. Une contradiction réside cependant dans le fait que les arguments techniques appartiennent au monde de la « maîtrise officielle » des experts du projet, qui n'est pas le « terrain » des habitants, même quand il s'agit d'habitants « éclairés ». Ainsi, on comprend pourquoi ces actions restent dans une forme de tactique, en tant qu'action sur un terrain autre que le sien, et pourquoi elles ne cherchent pas à évoluer vers une action stratégique. C'est en ce sens que la compétence technique se révèle être une limite qui enferme la notion de « maîtrise d'usage » dans une forme profane du dessin urbain. Le résultat fondamental de ces actions reste, en revanche, celui de formuler le besoin d'une gestion de la transformation comme moment d'« incertitude » entre la décision politique d'intervention et la réalisation du projet architectural, et comme un « processus d'action ouvert » (Pinson, 2005).

De la même manière, les *ruses* (Certeau, 1980 ; Biase, 2006) politiques de Curry Vavart tendent à se placer dans une sphère de légitimité qui se concentre sur la reproduction d'un dialogue institutionnel. Les squatteurs utilisent des discours, en réponse à des requêtes institutionnelles, en montrant une expertise professionnelle de gestion proche d'une entreprise ou d'un groupe politique. Ce fonctionnement ouvre une réflexion sur l'accessibilité de ces pratiques d'occupation à des sujets qui ne sont pas capables de reproduire ce type de discours. Une controverse est également représentée par l'inscription de ces pratiques dans d'une forme d'« urbanisme situationnel » (Fezer, Heyden, 2007) qui met en avant les fonctions événementielles de la ville et son image éphémère. Si cette politique d'exceptionnalité qui parle de « métropoles créatives » est en train de définir un nouveau champ d'action et donc d'intégrer de nouveaux besoins, il devient en effet nécessaire de comprendre son sens au-delà des enjeux de spectacularisation de la ville. D'autre part, il ressort aussi que la capacité de gestion de Curry Vavart est en réalité une capacité de « savoir bricoler », de recycler les espaces de la ville avec peu de moyens en les transformant en de véritables lieux de vie grâce à la mise en place de tactiques d'« appropriation de l'espace » (Ripoll, Veschambre, 2008) non exclusives dans un *entre-temps* parallèle à celui du projet et sur des espaces « en attente ».

D'autre part, le conflit de légitimité qui se dégage dans le cas du Jardin d'Alice est explicitement lié à une question de temporalité. Dans un contexte où ces actions situées entre légalité et illégalité se posent sur le même plan qu'une action citoyenne guidée par des habitants, leur légitimité est limitée par le fait que leur « habiter » ne se déploie pas dans un temps suffisamment long. Face au fait que « l'habitant » est la figure privilégiée de la participation, l'association s'exclue de cette catégorie en admettant de renoncer à proposer une modification substantielle du projet. Derrière l'affirmation de la force du caractère nomade de ces initiatives, il y a en effet un manque de légitimité dans la défense du même intérêt général qui devrait justifier le support de ces initiatives par des dispositifs de la politique de la ville. La modification proposée se concentre par conséquent sur une proposition principalement esthétique dans laquelle l'autogestion de l'espace est réduite à moins d'un tiers du petit terrain et est cadrée par les normes d'un espace vert protégé. Cependant, le conflit d'échelle spatiale et politique qui surgit dans ce contexte semble intéressant. Cette micro-échelle pose la question de l'interaction potentielle entre temporalités éphémères locales et enjeux de signification de l'espace public d'échelle plus large, en les replaçant dans une échelle intermédiaire liée au contexte du quartier. Cette tactique de négociation avec les institutions montre par ailleurs la valeur de la rencontre entre une volonté politique, la présence d'un réseau associatif et une maîtrise d'œuvre. Une telle rencontre peut en effet libérer des éléments conflictuels en stimulant un « engagement critique » (Miessen, 2010) des architectes.

En conclusion, la controverse majeure qui semble ressortir est celle du type de pouvoir que ces associations souhaitent obtenir. On pourrait se demander si l'aspiration de ces démarches serait simplement d'être intégré dans les politiques officielles. Mais la revendication de l'existence d'une expertise comme celle de la « maîtrise d'usage » ou la revendication d'un nomadisme que l'on pourrait définir comme « assisté » parlent plutôt d'une tension entre liberté d'action et reconnaissance institutionnelle. Cette tension semble alimentée par une politique qui privilégie des actions et des discours qui sont déjà culturellement homogènes à ceux du pouvoir public. La réflexion qui

se pose est donc la capacité d'interaction entre politiques et actions citoyennes, et leur réceptivité au « droit de changer et réinventer la ville » (Harvey, 2012). Dans cette optique, ce qui semble intéressant n'est pas la participation en tant que dispositif technique mais le processus de naissance et d'intégration de nouvelles instances. Les figures d'engagement des cas d'études présentés mettent au jour un rapprochement des associations d'habitants et des mouvements sociaux de plus en plus fort autour des questions urbaines. Ce rapprochement concerne non seulement la construction de la ville en général, mais aussi les institutions et les acteurs qui en gèrent le développement. Les stratégies de concertation, tout en étant le catalyseur de ce rapprochement, semblent a contrario profiter de ces tactiques d'une manière encore non officielle et opaque. En effet, sous l'impératif de la représentativité politique et de la vision de la ville à grande échelle, ces « acteurs charnières » restent, dans les discours officiels, encore instrumentalisés ou dévalorisés par des arguments qui les représentent comme des moteurs de gentrification ou des freins au développement. Cette ambiguïté contribue d'ailleurs à occulter le problème de la relation entre espace public et conflits sociaux et celui de la possibilité d'alimenter la « sphère publique » (Habermas, 1991) de l'espace urbain au sens large. L'espace public reste en effet non seulement l'objet central de dispute entre les différents acteurs, mais aussi le lieu privilégié où cette dispute devrait prendre forme. Si, d'un côté, ce qui semble être souhaité est un modèle d'espace public ouvert à l'expression plurielle et à la contestation ouverte, de l'autre, son processus de conception s'y oppose. Les possibilités de se réunir, d'ouvrir des débats ou tout simplement d'agir ensemble sont les réelles questions politiques qui émergent des pratiques des associations. Elles devraient replacer l'importance de l'espace public dans sa phénoménalité et donc dans la visibilité qu'il donne à l'action (Arendt, 1958). Mais si c'est la capacité de s'exposer publiquement qui définit une citoyenneté active, les espaces où cette citoyenneté se cache restent les lieux hybrides, des espaces d'*entre-deux* (Agier, 2007) dont c'est justement une « confusion » de compétences qui rend possible la remise en question de la valeur politique des espaces urbains.

## Notes

1. Les GPRU sont onze périmètres de rénovation institués en 2002 au long du boulevard périphérique : [http://www.paris.fr/politiques/vie-de-quartier/grand-projet-de-renouvellement-urbain-g-p-r-u/rub\\_6144\\_stand\\_612\\_port\\_13817](http://www.paris.fr/politiques/vie-de-quartier/grand-projet-de-renouvellement-urbain-g-p-r-u/rub_6144_stand_612_port_13817).

2. [asa-pne.over-blog.com](http://asa-pne.over-blog.com)

3. Depuis la mandature de Paris de Bertrand Delanoë plusieurs squats d'artistes, comme la Forge ou le Théâtre de Verre, ont été soutenus à travers des conventions temporaires et des relogements. Un moment clé de cette politique a été le rachat de l'immeuble du 59 rue de Rivoli, squatté par des artistes depuis 1999, et sa réhabilitation et remise à disposition des artistes en 2009.

4. Un vœu déposé au Conseil de Paris consiste en l'expression d'un souhait par un conseil d'arrondissement, la prise de décision ne relevant pas de l'exercice de ses pouvoirs propres. (Source <http://www.groupe-ump-paris.org/Competences-et-fonctionnement-du#.UkHwdRxZqI8>)

5. Notamment l'adjoint au maire chargé des espaces verts et de l'environnement, Pascal Julien, qui soutient fortement les initiatives associatives du XVIII<sup>e</sup> arrondissement.

6. La notion de « maîtrise d'usage » a pris pied en France dans les dix dernières années. Il s'agit d'une formule encore polysémique et ambiguë qui fait référence au savoir des usagers et à sa prise en compte dans les démarches participatives. À Paris, cette définition s'est affirmée en particulier pendant les années 2000 dans la concertation de la ZAC Rive Gauche (qui est une référence fondamentale de l'action de l'association ASAPNE18). Le rapprochement du concept de « maîtrise » de celui d'« usage » est notamment problématique par rapport à la définition d'un savoir qui serait uniquement basé sur l'expérience directe d'un objet (espace urbain).

NB: S'agissant d'une recherche en cours, dans un souci d'uniformité, tous les noms des interviewés et leur fonction spécifique ont été anonymisés. Ce dispositif d'anonymisation ouvre une question plus large sur le statut privé ou public de la parole recueillie pendant l'enquête de terrain. Cette question sera approfondie dans le cadre de la thèse en cours de rédaction.

## Références

AGAMBEN G., 2007, *Qu'est-ce qu'un dispositif ?*, Rivages, Paris [2006].

AGIER M., 2009, *Esquisse d'une anthropologie de la ville*, Bruylant-Academia, Louvain-la-Neuve.

AGIER M., 2007, « Politiques urbaines sans auteur. Une anthropologie des situations », *Multitudes* n°31 4/2007, p. 51-60. URL : [www.cairn.info/revue-multitudes-2007-4-page-51.htm](http://www.cairn.info/revue-multitudes-2007-4-page-51.htm).

ARENDT H., 1983, *La condition de l'homme moderne*, Calmann-Lévy, Paris [1958].

BACQUÉ, M.-H., GAUTHIER M., 2011, « Participation, urbanisme et études urbaines. Quatre décennies de débats et d'expériences depuis "A ladder of citizen



participation” de S. R. Arnstein », *Participation* n°1, p. 36-66. URL : <http://www.cairn.info/revue-participations-2011-1-page-36.htm>.

BACQUÉ, M.-H., BIEWENER C., 2013, *L'empowerment, une pratique émancipatrice*, La Découverte, Paris.

DE BIASE A., 2006, « Ruses urbaines comme savoir », dans JACQUES P. B. et JEUDY H.-P., *Corps et décors urbains*, L'Harmattan, Paris.

DE CERTEAU M., 1990, *L'invention du quotidien, 1. Arts de faire, 2. Habiter*, Gallimard, Paris [1980].

FEZER J., HEYDEN M., 2007, « L'ambivalence de la participation et l'urbanisme situationnel », *Multitudes* n°31 4/2007, p. 83-90. URL : [www.cairn.info/revue-multitudes-2007-4-page-83.htm](http://www.cairn.info/revue-multitudes-2007-4-page-83.htm).

FLEURY A., 2001, « Les contradictions d'un espace public produit dans la proximité. Le cas de Paris intra-muros », dans BILLARD G. (dir.), « Les arènes du débat public urbain », *L'Espace Politique* n°10, URL : <http://espacepolitique.revues.org/index1560.html>.

FOUCAULT M., 2001, *Dits et écrits II*, Gallimard, Paris [1994].

HARVEY D., 2012, *Rebel Cities: From the Right to the City to the Urban Revolution*. Verso, New York.

HABERMAS J., 1991, *The structural transformation of the public sphere. An inquiry into a category of bourgeois society*, Massachusetts Institute of Technology Press, Cambridge MA USA [1962].

MIESSEN M., 2010, *The nightmare of participation*, Sternberg Press, Berlin.

PINSON G., 2005, « Le projet urbain comme instrument d'action publique », dans LASCOUMES P. et LE GALÈS P. (dir.), *Gouverner par les instruments*, Presses de Science Po, Paris, p. 199-233.

RIPOLL F., VESCHAMBRE V., 2008, « L'appropriation de l'espace comme problématique », dans RIPOLL F. et VESCHAMBRE V., (dir.), « L'appropriation de l'espace : sur la dimension spatiale des inégalités sociales et des rapports de pouvoir », *Noröis* n°195, p. 7-15. URL : <http://noröis.revues.org/477>.

SASSEN S., 2004, « Local actors in global politics », *Current Sociology* n°52, p. 649-670. URL : <http://csi.sagepub.com/cgi/content/abstract/52/4/649>.

SOTGIA A., 2011, *Edifier sans bâtir. Le Grand Paris, Métropole du XXI<sup>e</sup> siècle*, rapport de recherche pour le programme Research in Paris, Laboratoire Architecture Anthropologie, ENSA Paris-La Villette. URL : [http://www.laa.archi.fr/IMG/pdf/edifier\\_sans\\_batir-site-DEF.pdf](http://www.laa.archi.fr/IMG/pdf/edifier_sans_batir-site-DEF.pdf).

TVK, 2008, *No Limit. Étude prospective de l'insertion urbaine du périphérique de Paris*, Mairie de Paris/Pavillon de l'Arsenal, Paris.



**Luc Greffier\*, Nicolas Dandr ea\*\*, Pascal Tozzi\*\*\***

**Les professionnels de l'animation socioculturelle,  
activateurs de participation ? Analyses d'op rations  
d' coquartiers fran ais**

Aujourd'hui, en tout cas au niveau du discours des acteurs et des porteurs de projets d'am nagement, il semble inenvisageable de dissocier un projet urbain d'un projet social, culturel et socioculturel. En effet, l'intervention urbaine durable, s'appuyant fr quemment sur les op rations embl matiques d' coquartiers, se pense comme un travail sur le « vivre-ensemble » et sur les ressources des habitants eux-m mes, autant que sur le sens d mocratique qu'il s'agit de donner   l'action urbaine. Dans ces formes, renouvel es par l'op rateur durabilit  et son pilier social, le projet urbain semble propice   accueillir les postures de l'animation socioculturelle. En effet, cette derni re se d finit comme un mode militant d'intervention sociale, travaillant   la mobilisation des individus, des groupes et des collectivit s en vue d'une r appropriation politique et socioculturelle de leur cadre de vie et des espaces publics par les citoyens-habitants. Dans leur conception d'une ville socioculturelle, les professionnels de l'animation – au sens collectif et individuel – revendiquent une expertise, des savoirs et savoir-faire sp cifiques, au c ur des dynamiques participatives et de la fabrique interactive et coproductive de la ville durable.

Partant des recherches en cours du programme ANR PAGODE<sup>1</sup>, nous nous proposons d'amorcer une analyse de cette place des acteurs socioculturels dans les processus/dispositifs de « gouvernance participative » mis en place autour de certaines op rations d' coquartiers

\*MCF g ographie, Universit  Bordeaux III, UMR CNRS ADES 5185, Programme ANR PAGODE.

\*\*MCF am nagement, Universit  Bordeaux III, UMR CNRS ADES 5185, Programme ANR PAGODE.

\*\*\*MCF HDR Science politique, Universit  Bordeaux III, UMR CNRS ADES 5185, responsable Programme ANR PAGODE.

français. Il s'agira d'abord de rappeler comment le projet socioculturel se pense dans le projet urbain. Ensuite, en s'appuyant notamment sur une analyse du corpus constitué par les dossiers de candidature au Concours national EcoQuartiers organisé en 2011 par le MEDDE<sup>2</sup> et sur des études de cas, seront évoquées des modalités d'implication des acteurs socioculturels dans la réalisation participative des quartiers durables. Enfin, nous verrons en quoi l'implication de l'animation socioculturelle questionne sa propre expertise participative, ses rapports au politique aménageur et autres parties en présence.

### **L'animation socioculturelle, projet de vie, projet de ville**

Historiquement et idéologiquement, le champ socioculturel a toujours été traversé par des objectifs et des considérations fortes de transformation sociale, notamment liés à sa structuration autour des mouvements et principes de l'éducation populaire. Aujourd'hui, dans sa forme professionnelle, l'animation socioculturelle et ses acteurs se positionnent au cœur des dynamiques citoyennes, ainsi que dans un rapport particulier au territoire et à la ville que remodèle l'importation du développement durable et de ses composantes.

#### ***L'animation socioculturelle : processus d'intervention sociale orienté***

L'animation socioculturelle est, dit-on, héritière de l'éducation populaire. Cet héritage revendiqué – ou parfois oublié – est principalement celui d'un projet animé par un principe d'émancipation sociale, fondé sur le développement des capacités des personnes afin qu'elles comprennent mieux leur environnement, qu'elles s'y situent pour parvenir à le transformer. L'un des éléments permettant de différencier et d'articuler l'éducation populaire et l'animation socioculturelle est lié, à partir des années soixante, à la lente mais réelle professionnalisation de cette dernière, qui agrège aujourd'hui autant de salariés (250 000) que de personnels dits volontaires, recrutés dans le cadre du « contrat d'engagement éducatif – CEE », créé en 2006. Mais au-delà de cette distinction statutaire, qui est loin d'être totalement opérationnelle, le processus historique de construction de l'animation socioculturelle a été successivement agité

par différents enjeux, qui ont mobilisé les acteurs et ont participé à la structuration du champ. Ainsi, un « petit tour dans le temps et l'espace des animations porteuses de changement social ou de développement territorial<sup>3</sup> » (Hannoyer, 2005) permet, outre la remise en cause des pédagogies d'éducation « traditionnelle », d'identifier quatre enjeux principaux qui ont participé à l'épaississement du concept d'animation :

- Le premier enjeu identifiable est celui qui fait le lien entre animation et mouvement social, l'animation étant ici « porteuse de contre-culture », d'une « agitation » remettant en cause certaines données de l'ordre social du moment. Elle est en ce sens au centre des utopies de transformation sociale qui agitent les années soixante-dix, expérimentant des modes d'organisation collective démocratique ;

- Le deuxième enjeu apparaît en France au cours des années quatre-vingt avec les lois de décentralisation. Animation et territoire deviennent des mots-clés pour parler « projet », les dispositifs d'intervention étant de plus en plus ciblés en termes de territoire (quartiers, politique de la ville...) et de durée (la montée en puissance de l'ingénierie de projet, de l'évaluation, pose le cadre d'intervention de l'animation). Cette articulation apparaît de manière concomitante avec une marchandisation du métier, une instrumentalisation des pratiques, une accentuation des relations avec les pouvoirs locaux, le tout dans un contexte de désengagement de l'État.

- Le troisième enjeu qui prend corps dans le champ de l'animation au cours des années quatre-vingt-dix, dans un contexte de tension entre mouvement social et mondialisation libérale, concerne les questions de la démocratie, et plus particulièrement celles relatives à la démocratie participative.

- Enfin, le quatrième enjeu, plus conjoncturel encore, fait référence quant à lui à la montée en puissance de la notion de développement durable. L'importance de cet enjeu est rendue lisible autant par la création de dispositifs de formation d'animateurs spécialisés « environnement » (BEATEP et BPJEPS<sup>4</sup>), par l'identification de « l'environnement » dans le champ d'application de la convention collective nationale de l'animation<sup>5</sup>, que par la multiplication exponentielle des projets d'animation faisant référence aux piliers du développement durable.

Cette déclinaison, modélisée dans un cadre diachronique, met en exergue un processus qui montre l'évolution à une période donnée de la représentation des interventions dominantes associées à la fonction d'animation. Il est essentiel de noter ici que chacune de ces représentations ne vient pas se substituer à la précédente mais l'enrichit. Dans ce contexte, l'animation peut être appréhendée, dans un cadre socio-politique, comme un vecteur d'intervention et un référentiel d'action qui se positionnent dans les espaces interstitiels entre individu et société et qui prennent appui sur trois axes d'intervention (Augustin & Gillet, 2001) :

- Un axe à vocation transformatrice : l'animation en tant que courant idéologique hérité de l'éducation populaire et orienté vers la transformation sociale par la recherche et la « fabrique » d'un citoyen responsable ;
- Un axe à vocation conflictuelle : l'animation comme système de régulation sociale, visant à résoudre les conflits de société, notamment entre tradition et modernité ;
- Un axe à vocation culturaliste : l'animation comme une tentative d'alliance politique et culturelle entre les couches « moyennes techniques et intellectuelles » et les couches « populaires ».

Ce modèle d'intervention sociale, qui s'est imposé en France depuis le début des années soixante, s'inscrit dans les territoires de façon paradoxale. D'une part, ces inscriptions sont marquées par des contextes territoriaux singuliers qui se construisent et se déconstruisent en mobilisant des leviers de nature économique, géographique, politique et idéologique (Di Méo, 1998) qui tendraient à illustrer une diversité de modalités d'inscription. D'autre part, ces mêmes inscriptions participent à l'échelle « monde » aux processus de régulation nécessaires qui se tissent entre les réalités humaines locales, voire individuelles, et le pouvoir d'acteurs plus ou moins institutionnalisés (acteurs socio-économiques, financiers, instances politiques nationales ou locales). Les défis et enjeux qui émergent de ce paradoxe interrogent tous ceux qui sont impliqués dans les rapports public-privé, dans la construction de la démocratie et de la citoyenneté active, dans l'engagement social auprès des populations les plus fragilisées, des minorités exclues (Freire, 1968 ; Alinsky, 1971). Ainsi, les animateurs sont parfois appelés à la rescousse pour calmer, si ce

n'est r esoudre, quelques probl emes de soci et e, en particulier lorsque ces probl emes se territorialisent. L'animation serait ainsi une sorte d'*animus socialis*, de vecteur de construction d'un «  tat d' me communautaire ».

### ***L'animation socioculturelle et le projet urbain***

La perspective historico-id ologique bross e ci-avant, ancr e dans le pass e de l' ducation populaire et tourn e vers l'avenir de la participation citoyenne, peut- tre plus encore aujourd'hui du « d veloppement durable », incite   interroger la situation pr esente et   venir quant aux perspectives de l'animation sociale et socioculturelle dans les liens complexes qu'elle entretient avec la ville et avec les dynamiques de d mocratisation de l'action collective am nageuse. Ces liens ont fait l'objet d'une premi re mod elisation (Richelle, 2012) mettant en perspective trois mod eles de ville et trois mod eles d'animation qui en d coulent. Chacun de ces mod eles correspond   une dominante qui caract rise,   un moment donn e, les repr esentations des animateurs dans la vie sociale, dans la vie professionnelle, en particulier dans leurs liens avec leur public – ici les jeunes – et avec certaines formes de projet urbain (fig. 1) :

- La « ville romantique », qui valorise le mythe du quartier-village, est porteuse de sens pour une animation socio- ducative et culturelle fond e sur une rh torique  galitaire construite   partir d' quipements socioculturels. L'animation globale qui en d coule peut  tre per ue comme paradoxale : elle va accompagner la fin des  quipements sp cifiquement d di s aux jeunes en ouvrant leur acc s   tous les publics et elle va,   l'oppos e, entretenir une culture de repli dans une identit  territoriale affirm e.

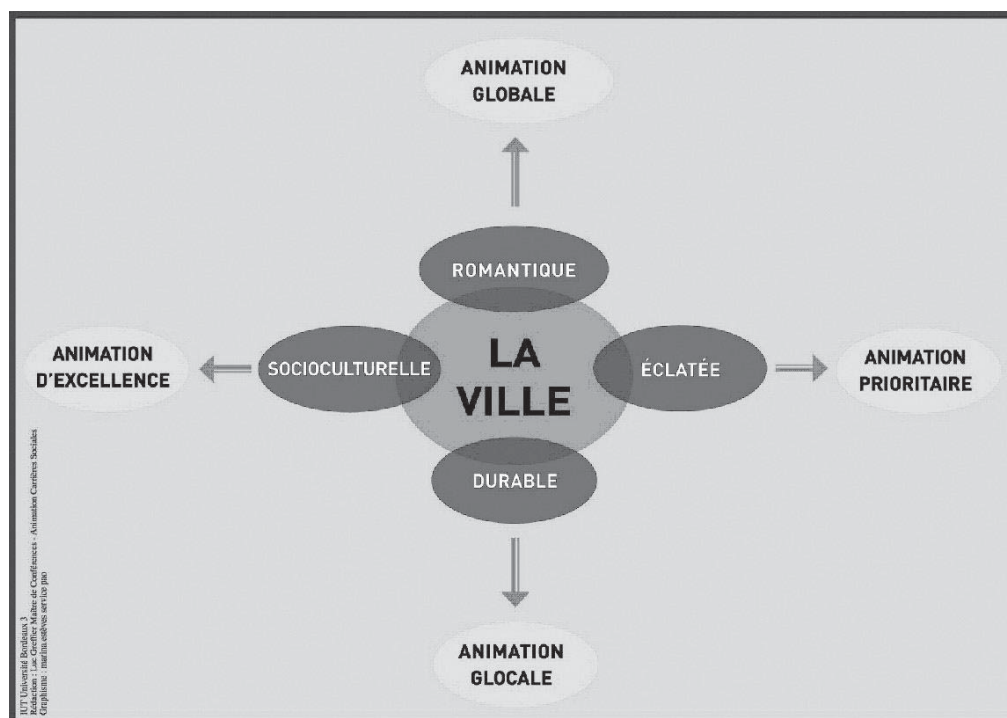
- La « ville  clat e », qui pr esente une fragmentation sociale et spatiale marqu e par le triple processus de rel gation, de p riurbanisation et de gentrification, est porteuse d'une animation prioritaire, cibl e sur des territoires d sign s par la politique de la ville. Les jeunes sont alors consid r s comme une cat gorie d'intervention sociale volatile, et des exp riences d'animation « souple » organis es   partir d' quipements l gers sont propos es. Toutefois, ces exp rimentations trouvent leurs limites dans le manque de d finition et de r sultats.

- La « ville socioculturelle », qui résulte d'une urbanité de confrontation et préserve une distance tout en cultivant des liens ténus entre des groupes sociaux, est porteuse d'une animation médiatrice, envisagée alors comme une praxis qui s'exerce selon une approche multipolarisée par la mise en œuvre de pôles d'animation d'excellence suscitant des projets partagés. Cette approche multipolaire de la ville présente des configurations inédites de l'espace urbain, reconverti en un espace d'action qui constitue un enjeu en termes de communication sociale.

À ce premier triptyque viennent s'ajouter les nouvelles perspectives ouvertes par la durabilité urbaine. Et avec elles la question de savoir ce qui, dans l'action socioculturelle, se trouve spécifié par la « ville durable ». Le projet se veut plus « collectif », plus participatif, mais aussi en lutte contre les externalités négatives de la ville moderne pensée de façon locale et globale, notamment dans ses dimensions écologiques, mais aussi en ce qui concerne des modes de vies ou des processus consuméristes dommageables. Dans ce cadre, le glissement du concept d'animation globale mobilisé entre autres par les Maisons des jeunes et de la culture au cours des années soixante-dix et quarante-vingt (Besse, 2008) vers celui que nous qualifierons d'animation « globale<sup>6</sup> », est moins lié à une déconnexion des territoires anciens que l'animation occupe qu'à une approche multidimensionnelle des espaces de pratiques et de sens nouveaux ouverts par le développement durable. Toujours attachée à l'invention de la cité par elle-même et à la production d'un « bien-vivre ensemble » dans les territoires, elle se recentre intra-muros sur la ville elle-même. Elle s'invite dans la transition urbaine, travaille les espaces interstitiels à l'heure des prescriptions de densification. Elle réinvestit son expertise socio-éducative et pédagogique dans les problématiques environnementales et écocitoyennes. Elle pense son inscription dans l'économie locale, sociale et solidaire autant que dans les problématiques d'interculturalité et de mixité. À l'ère de la durabilité, l'animation socioculturelle renouvelle ses thèmes autant que ses temporalités. En même temps que l'on peut la situer à l'origine d'une philosophie participative, fondement de l'éducation populaire, elle se réapproprie aujourd'hui les processus participatifs désormais incontournables, elle s'institue ou se diffuse, en tout cas se vit, comme activatrice du projet urbain durable.



Fig. 1 : La ville et l'animation



## L'implication de l'animation socioculturelle dans les projets de quartiers durables

La question se pose de la reconnaissance du volontarisme et de l'expertise socioculturelle par les am nageurs. Des constats g n raux peuvent  tre avanc s   partir des r ponses au concours national EcoQuartier du MEDDE, qui font parfois r f rence   la collaboration des acteurs de l'animation socioculturelle. Saisir la sp cificit  de leur implication au regard de la dimension participative du projet urbain m riterait de se r f rer plus compl tement   des  tudes de cas. Il sera fait ici  tat de quelques pistes de r flexion   partir d'observations en cours, men es sur les projets de quartiers durables dans les agglom rations de Bordeaux et Poitiers.

### *Les acteurs socioculturels dans les  coquartiers : un affichage encore modeste ?*

Pr senter une vue d'ensemble de la question   partir des r ponses au concours EcoQuartier 2011 n cessite un pr ambule m thodologique. Dans ce corpus de documents<sup>7</sup>, on cherche   d tecter des extraits de textes  voquant les acteurs de l'animation sociale et socioculturelle,

par l'utilisation de mots-clés. Dès lors, dans quelle mesure l'occurrence des mots-clés de l'animation pourrait-elle être déterminée par la présentation et les formulaires du concours ? Les termes « animation » et « socioculturel » ne sont pas utilisés dans les fascicules d'« Appel à projets » 2011. Toutefois, parmi les 20 ambitions de la grille d'analyse, 4 font référence à des notions en lien direct avec le champ de l'animation socioculturelle : « piloter et concerter dans une optique de transversalité » ; « promouvoir le vivre-ensemble » ; « promouvoir des modes de vie solidaires et responsables » ; « valoriser le patrimoine local, l'histoire et l'identité du quartier ». De plus, le terme « animation » apparaît de façon très nette dans la notice relative au concours 2011, à travers deux usages. Le premier fait référence à la démarche d'animation s'inscrivant dans l'accompagnement du projet d'écoquartier plutôt que son imposition. Le second renvoie à la dimension socio-opérationnelle de l'animation, c'est-à-dire sa « capacité à faire vivre le quartier », à « redonner le désir d'habiter en ville », par la diversification des fonctions urbaines, la création de lieux spécifiques et la conduite d'actions animatrices au quotidien.

Même si certaines rubriques du concours s'y prêtent, l'évocation des acteurs socioculturels dans le corpus n'est pas automatique, pas plus qu'elle ne fait l'objet d'une limitation forte. Les termes utilisés pour les désigner sont soit génériques (centre social, Bureau Information Jeunesse, etc.), soit spécifiques (un nom d'association, de collectifs d'artistes, de réseau tel « Les petits débrouillards », etc.). Dans cet univers de possibles, nous limiterons notre démarche à l'occurrence des deux principaux termes généraux de cette sphère d'acteurs : « centre social », « centre socioculturel ». Par cet éclairage élémentaire, l'association de la notion de centre social/socioculturel au discours de l'urbanisme durable est bien perceptible. En résultat brut, 13 % des projets (53 cas) font référence à ces équipements par l'un de ces termes, celui de « centre social » étant plus fréquent et corrélé à des projets inclus dans un PRU. Toutefois, parmi ces 13 %, 10 cas correspondent à des évocations fortuites ou dénuées d'information quant à l'adossement de la structure au projet urbain. Il faut donc plutôt évoquer un noyau dur de 11 % des projets, le motif de la référence restant à analyser. Dans 28 % desdits projets, il s'agit de créer un nouveau centre social/socioculturel ; dans 21 %, le dossier

évoque la rénovation ou la reconstruction d'un centre existant. Ainsi, au total, ce type d'équipement figure dans la programmation de 4 % des projets d'écoquartiers.

Dans ce corpus, les cas explicitant un minimum le rôle de la structure socioculturelle<sup>8</sup> renvoient finalement à une assez grande diversité d'actions. Celles-ci peuvent être classées en quatre orientations dominantes : les pratiques artistiques, l'éducation à l'environnement, le soutien aux sociabilités, l'appui organisationnel au projet urbain. Le statut d'acteur majeur peut ainsi être conféré au centre social/socioculturel : « une des chevilles ouvrières du projet » (Pessac) ; il « va évoluer pour jouer un rôle central » dans l'appropriation par les habitants des mutations de l'écoquartier (Mons-en-Baroeul). L'accent peut être mis sur sa compétence face à une problématique de public spécifique, comme les rapports intergénérationnels (Betheny). L'approche environnementale est notamment un domaine dans lequel la légitimité du centre social/socioculturel est induite : par des pratiques diverses de sensibilisation autour des déplacements, de la consommation responsable, à travers les jardins collectifs dont on souhaite lui confier la gestion. Il peut être associé à des réalisations ponctuelles dans l'accompagnement du projet, avec des universitaires et des artistes, comme à Fontaine (réalisation d'une enquête et d'un film sur la mémoire du quartier). L'équipement socioculturel apparaît également comme un lieu favorable à la prise de recul sur le projet, à la captation de la voix des habitants : il est souvent choisi pour la tenue des réunions publiques et l'animation d'ateliers d'habitants, jusqu'à décider en phase post-opérationnelle que le « conseil des usagers du centre social constituera un observatoire de qualité » (Cannes). C'est bien au regard de ces implications que transparait la reconnaissance d'une expertise de l'acteur socioculturel dans la gestion participative du projet urbain.

### ***De Bordeaux à Poitiers : une mobilisation à géométrie variable des acteurs socioculturels***

La reconnaissance politique se traduit fondamentalement par le financement municipal (subventionnement, prestations) d'actions participatives explicitement connectées au projet urbain. Les modèles se déclinant par commune et même par quartier, en fonction des acteurs en présence et de la temporalité du projet. Certaines associations

reçoivent des subventions de la municipalité pour animer un ou plusieurs temps de la concertation. C'est le cas de « L'Atelier des bains-douches », positionné sur des actions de réflexion sur l'urbanisme, l'éducation à l'environnement et le lien social. Reconnue pour sa représentation des habitants du quartier Belcier (inclus dans le périmètre de l'OIN Bordeaux-Euratlantique) et son savoir-faire participatif, l'association est subventionnée en ce sens. Elle a notamment été chargée d'une « mission d'assistance à l'éco-concertation de la ville de Bordeaux ». Le rôle des centres sociaux et socioculturels est plus flou, parce que déjà installés dans les quartiers, positionnés sur des missions liées à la participation au cadre de vie<sup>9</sup>, et que l'on observe des formes de délégation partielle de la concertation. Les centres sociaux/socioculturels sont ainsi souvent en charge de cette dernière s'agissant du choix d'espaces collectifs qui sont de leur ressort, ou qu'ils seront peut-être ultérieurement amenés à gérer. Ainsi, à Pessac, le centre social de La Châtaigneraie<sup>10</sup> a récemment piloté la concertation concernant une fresque murale sur un mur antibruit ; les prochains sujets portent sur des espaces ludico-sportifs et un jardin collectif.

Le jardin collectif est emblématique de ces espaces activateurs de lien social à la mode dans les programmes d'aménagement d'écoquartiers<sup>11</sup>. Leur mise en place constitue un bon analyseur des perspectives et limites de l'influence du travail socioculturel sur la dynamique participative du projet urbain. Ainsi, dans l'agglomération bordelaise, trois expériences de jardins<sup>12</sup> recourent quelques enseignements. Tout d'abord, face à l'envergure du projet urbain et aux attentes des habitants en matière de logement ou de sécurité notamment, ce type d'initiative peut sembler dérisoire et il faut bien noter combien la position des acteurs socioculturels est délicate. Pourtant, l'effet sur le projet urbain peut être vertueux. Cet aménagement – sous-projet dans le projet urbain – apparaît comme un espace d'initiation au « décider ensemble », mobile explicite de participation dans un dispositif général souvent nébuleux pour l'habitant. C'est le cas du quartier Belcier (Bordeaux). Satisfaits de la concrétisation rapide de leur investissement, les habitants ont pris l'habitude de suivre les ateliers d'urbanisme et d'autres activités. Inversement, le dialogue peut être altéré, la crédibilité des commanditaires et des équipements

socioculturels de quartier affectée, si la mise en place de l'espace collectif génère trop de frustrations. Ce qui s'est passé dans l'un des cas, du fait d'un financement et d'une maîtrise d'œuvre qui ne se sont pas avérés à la hauteur de l'enjeu. On constate ainsi que la pertinence des actions confiées au secteur socioculturel ne va pas de soi, au regard de la temporalité du projet urbain et des attentes des habitants.

On peut imaginer a contrario que l'acteur socioculturel s'affranchisse partiellement de certaines restrictions (se limiter à la famille d'actions de « son ressort », au moment où on le lui demande, dans un rôle de caution participative...) pour s'adapter aux attentes des habitants, favoriser un processus participatif ascendant, en conformité avec les repères idéologiques de la profession (cf. partie 1). C'est ce type de renversement qu'illustre le cas de la résidence intergénérationnelle du quartier Saint-Cyprien (Poitiers). Dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier des Trois-Cités, le bailleur avait décidé d'aménager des logements adaptés au vieillissement dans une barre existante, ainsi qu'un grand espace collectif au rez-de-chaussée (450 m<sup>2</sup>). A l'origine, l'annonce du projet aux habitants en 2006 par voie de presse, sans concertation préalable et en laissant entendre que le fonctionnement de la résidence serait régulé par une charte imposée, avait irrité une partie de la population. Ce « couac » marque le début d'un long processus d'élaboration de projet partagé, aujourd'hui en cours de finalisation. Un collectif d'habitants s'est d'abord construit dans la contestation, puis par la formulation d'une contre-proposition sous forme d'un diagnostic auto-organisé avec le soutien logistique et méthodologique du centre socioculturel des Trois Cités (2009). Progressivement, grâce à la stratégie d'un bailleur social (SIPEA) pariant sur une participation au fil de l'eau et à la médiation d'un acteur socioculturel très investi, se créent les conditions favorables à une véritable capacitation.

Cet exemple poitevin signale deux processus peut-être représentatifs de la montée en responsabilité des acteurs socioculturels dans le projet urbain. D'une part, on constate l'existence d'un pilotage *bottom up* ; celui-ci reposant sur une configuration d'acteurs et une méthodologie spécifiques. A Saint-Cyprien, au-delà de la collaboration étroite entre bailleur social et centre socioculturel, la mobilisation de certains

habitants apparaît comme un facteur fondamental. Celle-ci renvoie aux phénomènes d'engagement, de leadership et de structuration des intérêts autour de collectifs ou d'associations qui trouvent, au centre socioculturel, un espace d'écoute et d'aide. D'autre part, le binôme acteur socioculturel/habitants influe sur la définition d'un projet d'espace collectif ambitieux, dépassant les fonctions de convivialité habituelles. En effet, le résultat des six années de travail participatif conduit à destiner le plateau à une offre de services (aide matérielle, aide administrative), en particulier de santé, sous la forme d'un « centre de santé » accueillant des médecins salariés.

### **L'animation socioculturelle et la participation des habitants : entre risque de la « panacée » et du « pas assez »**

Les nouvelles modalités des politiques urbaines participent à la transformation du système de gouvernement des villes et à la construction d'une gouvernance urbaine de la durabilité. Celle-ci peut se définir comme l'action publique/collective qui, autour de la fabrique de la ville durable, s'organise selon des formes diverses de coopérations « public-privé ». Dans ce contexte, plusieurs exemples semblent illustrer le fait que les collectivités locales, notamment les municipalités, se « déchargent » en partie (en ce qui concerne certaines modalités de la participation et de la concertation) sur l'associatif et le socioculturel, autant qu'elles « recyclent » les dynamiques participatives portées par ces secteurs.

### ***L'animation socioculturelle délégitime « pour le meilleur et pour le pire » ?***

Le développement de la vie associative et la montée du local comme territoire d'émergence d'une démocratie participative, accentués par la décentralisation et les politiques volontaristes des collectivités, ont induit de nouveaux rapports entre les pouvoirs locaux et l'animation. Plusieurs « retours de terrain » montrent que les institutions aménageuses « font une place » à l'animation. Quand c'est le cas, cette place est à géométrie variable. Elle va d'une vraie reconnaissance d'expertise et d'une marge de manœuvre relativement importante dans les processus participatifs des écoquartiers à une évocation minimale au stade des « discours de projets » non suivie d'une

intégration effective dans la suite des opérations. Au cœur de cette convocation socioculturelle à géométrie variable, de nombreux facteurs impactent les configurations, les sollicitations et les positionnements : ancienneté des structures et des partenariats, coordination du secteur, moyens financiers et infrastructurels, convergences ou divergences politico-idéologique, volonté des porteurs de projets, choix et orientations politiques, nature et temporalités des opérations, etc.

Quand la délégation participative est maximale, la liberté d'action, de proposition et d'innovation de l'acteur socioculturel ne va pas pour autant sans des ambiguïtés structurelles liées au processus même de « décharge ». Cette dernière vise la capacité des acteurs politico-institutionnels à faire vivre leur influence, de manière plus complexe, en la déléguant en partie à des acteurs privés (Hibou, 1999). Dans ce contexte, un des avantages de la décharge pour l'acteur public est notamment de transférer une part du risque social au partenaire privé, ici socioculturel. À commencer par le risque de conflictualité susceptible d'émerger autour de toute opération d'aménagement, fût-elle « durable ». Comme toute opération, un projet d'écoquartier peut cristalliser plusieurs types de conflits publics, de désaccords et de craintes. Dans ces conditions, la saisie ou l'occupation des dispositifs participatifs peut traduire certaines peurs qui vont générer une sorte de « communautarisme participatif » faisant primer l'identité de quartier sur les contenus de la concertation. Si l'intervention des acteurs socioculturels est vue comme positive pour la réduction de ce type de crispations, il y a aussi un report sur ces derniers de la gestion, mais également des risques, de la conflictualité. Avec cette possibilité pour les municipalités de récupérer les bénéfices politiques d'une « participation réussie » autant que de s'abriter derrière le paravent socioculturel en cas de problèmes.

Plus largement, lorsqu'elle est placée au cœur de l'organisation participative, l'action socioculturelle se trouve confrontée à des invariants problématiques de la participation. À commencer par celui de la non-participation. Quels que soient la bonne volonté et le savoir-faire socioculturel, comment inciter « techniquement » à participer des habitants qui ne se sentent pas investis du projet ? Car il y a bien une absence fréquente d'intérêt « naturel » à participer ou à s'engager

autour du projet. Par ailleurs, de nombreux écoquartiers consistant en des opérations de construction *ex nihilo*, souvent en « reconquête de friches », comment faire participer des habitants concernés par le futur quartier alors qu'ils ne sont pas encore là ? Si le socioculturel a l'expérience d'un travail sur les espaces urbains interstitiels, il y a une vraie difficulté à intégrer les préoccupations des habitants de demain, qui restent des « tiers-absents » au projet, donc exclus de fait du processus de concertation. Souvent, c'est plutôt la méfiance à l'égard d'un écoquartier qui impacte le projet et entraîne une mobilisation de riverains plus soucieux de réduire les nuisances sur leur cadre de vie que de penser le bien-être des futurs arrivants. Il y a, pour l'animation socioculturelle, un vrai challenge dans l'évitement de ce type de confiscation. Autour d'opérations de création *ex nihilo* d'un quartier durable se pose donc à l'animateur la question du risque qu'il y a à organiser la participation des uns au détriment de celle des autres (pourtant utilisateurs finaux de l'espace), avec l'impact que cela peut avoir sur la légitimité des décisions prises, sur l'implication des populations futures et sur une évaluation extérieure de l'action socioculturelle.

### ***Minimalisme socioculturel et réduction instrumentale de l'animation***

À l'analyse, on a pu mesurer un écart significatif entre la pétition socioculturelle de principe et la réalité des situations. S'il y a de vraies collaborations entre les porteurs de projets et les acteurs socioculturels qui se mettent en place, elles ne sont pas toutes pérennes (quand elles ne restent pas absentes). Ainsi, à côté de participations à différents comités de pilotage, de responsabilités effectivement confiées par le porteur politique du projet (diagnostics participatifs, définition de la destination des espaces collectifs, mise en place d'une structure socioculturelle dans le nouveau quartier, etc.), il y a aussi des cas où les divergences de points de vue ont été rédhibitoires, les missions revues à la baisse et les partenariats réduits à l'état de coquilles vides. Les explications sont multiples, allant du conflit de personnes à la perception plus ou moins implicite d'un fossé entre cultures professionnelles en présence. Sur ce dernier point, la mise en place d'un univers commun de projet ne va pas sans poser de questions, a fortiori quand le projet de quartier durable se trouve au



carrefour d'exigences et de « manières de faire » multiples, autant que de contraintes politiques, économiques, architecturales, techniques, juridiques, sécuritaires, sociales-culturelles, participatives et autres. Selon certains<sup>13</sup>, ce caractère cumulatif, accentué par la fabrique d'un urbanisme durable, et cette complexification de l'action marqueraient la transformation des savoirs et des savoir-faire aménageurs. Notamment parce que la conduite de l'action, longtemps organisée autour des métiers « traditionnels » de l'aménagement, s'inscrirait aujourd'hui plutôt dans la conduite de projets globaux, avec sa part d'innovations, d'ajustements et de coopérations à envisager. Pour l'aménageur, il s'agit de dépasser les partenariats habituels avec un petit nombre d'acteurs (les élus, les architectes et les entreprises), « les autres acteurs étant connus mais difficilement perçus comme des partenaires<sup>14</sup> ». Si l'invention de cette « ouverture » est sans doute à l'œuvre, elle n'en reste pas moins à confirmer. Et ce qui est à penser pour le champ de l'aménagement l'est tout autant du point de vue socioculturel.

En effet, l'intégration des acteurs socioculturels dans la conduite des projets d'écoquartiers produit autant de reconnaissance de leur action, que de questionnements quant aux modalités et au sens de celle-ci. D'abord parce que la coproduction du projet durable génère sa part de contraintes dont l'intégration n'est pas évidente, tant dans les pratiques qu'en matière d'identité professionnelle. Par exemple, dans l'opération de la Courrouze, il a été impensable du point de vue des aménageurs d'accéder aux demandes du centre socioculturel et des habitants revendiquant des « espaces de découverte » non bâtis, des trottoirs non rectilignes, ou encore la venue de l'Orchestre national de Bretagne sur le chantier en cours... Ainsi, l'animation doit repenser des pratiques « acceptables » pour un univers de l'aménagement urbain normé et porteur d'« habitudes » spécifiques. Au-delà de l'anecdote, ce sont des questions plus cruciales qui se posent à certains professionnels de l'animation dont le territoire et le sens de l'action se sont historiquement pensés comme « agitateurs », voire contestataires, d'un certain projet de société et de ville. Quand l'« agitateur » socioculturel devient « activateur » de la facette participative du projet politico-urbain, se pose forcément à certains la question d'une « reddition » militante. Cela est d'autant plus vrai que l'implication

participative, opportune pour l'acteur politique, contient le risque de cantonner l'action socioculturelle à un rôle de catalyseur d'une acceptation ou d'une acceptabilité de projets, à un simple levier « managérial » de « déverrouillage social » visant à convaincre les réfractaires, à incorporer les dynamiques habitantes pour une plus grande efficacité des processus décisionnels.

Aux prises avec ces exigences d'une nouvelle « rationalisation » de son action, l'animateur socioculturel court aussi le risque de céder à l'injonction de compétence technique portée par les décideurs politiques. La menace est celle d'un « appauvrissement » puisque, lorsque le politique interroge le professionnel, ce n'est pas du point de vue du sens ou du service social, mais en termes de compétences et d'outils (Garnier 1999). Dans cette perspective, le problème n'est plus de « dénoncer la société mais de la produire » (Donzelot & Roman, 1998). Plus globalement, la « récupération » politique ouvre le risque que la maîtrise d'un savoir-faire participatif, d'un idéal technique et d'une fonction instrumentale s'institue comme modèle identitaire hégémonique et en représentation fonctionnelle dominante. Car, en même temps qu'elle fournit une justification symbolique et une légitimité, la compétence participative du socioculturel, décrétée institutionnellement, réduit ou confond celle-ci avec ce qui est prioritairement institué par le politique et l'aménageur, avec leurs critères souvent éloignés des marqueurs identitaires ou des valeurs originelles du professionnel de l'animation. En parallèle, on ne saurait pour autant sous-estimer le fait que ce processus s'opère aussi en coresponsabilité/connivence avec un champ socioculturel qui, tout en se professionnalisant, met lui-même en évidence l'idéal de sa technisation dans ses propres discours de légitimation professionnelle et participative... Ainsi, dans les partenariats complexes qu'implique aujourd'hui un aménagement « global » de la ville durable, l'animateur socioculturel se retrouve face au sens de l'action et du projet, mais aussi devant l'impératif de requestionner le sens de son action, entre l'engagement et le technique (Greffier & Tozzi, 2012). Trouver la voie du compromis sans risquer celle de la compromission, s'intégrer constructivement dans les cultures professionnelles d'autres acteurs de l'aménagement sans risquer la dilution ou l'excommunication.

## Notes

1. Acronyme pour « Participation et gouvernance dans les écoquartiers ». Programme financé par l'Agence nationale de la recherche dans le cadre de l'appel à projet « Ville durable » (2010-2014).
2. Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.
3. « L'animation : rouage essentiel d'une société complexe », in *Territoire* n°458, mai 2005, pp.4-7.
4. Le BEATEP (Brevet d'État d'animateur technicien d'éducation populaire), spécialité « Animateur nature et environnement », a été remplacé en 2011 par le BPJEPS (Brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et des sports), spécialité « Éducation à l'environnement vers le développement durable ». L'étude menée dans le cadre du référentiel de cette formation fait référence à l'existence de 10 000 emplois potentiels.
5. L'article 1.1 de la convention collective de l'animation spécifie que celle-ci « s'applique également aux entreprises de droit privé sans but lucratif qui développent à titre principal des activités d'intérêt général de protection de la nature et de l'environnement, notamment par des actions continues ou ponctuelles de protection de la conservation des sites et espèces, d'éducation à l'environnement, d'études, de contributions au débat public, de formation, de diffusion, d'information ouvertes à toute catégorie de population ».
6. Contraction de la dimension globale (au sens de « en lien avec les problématiques planétaires ») et locale.
7. Les projets présentés (près de 500 répartis sur 87 départements) suivent une trame concernant le dossier de préinscription et de candidature (15-20 pages). Les participants joignent librement des documents illustratifs en annexe. Ces éléments sont évalués par deux jurys (interne et externe) produisant chacun une note d'expertise (environ 3-4 pages).
8. La moitié des dossiers mentionnant un centre social/socioculturel ne recèlent pas d'information sur le rôle éventuel de la structure dans le projet urbain (souvent parce qu'elle n'existe pas encore ou que le projet est en phase amont). Dans 9 cas (21 %), il est fait allusion à l'implication du centre avec peu de détails. Dans 11 cas (26 %), l'implication semble forte et sert clairement l'argumentaire du projet au concours : Mulhouse-Wolf-Wagner, Pessac-Quartier-Arago, Aurillac-Ecoquartier du Vialenc, Betheny-Pôle intergénérationnel, Clichy-Bac D'Asnières, Mons-en-Baroeul-Nouveaumons, Saintes-Le Vallon, Cannes-Quartier Ranguin, Fontaine, Grenoble-Teisseire, Lyon-La Duchère.
9. Les grandes missions de l'Association des centres d'animation de quartier de Bordeaux : « L'animation globale visant à la dynamisation de la vie de quartier et à la participation des habitants ; la participation à la mise en œuvre des politiques spécifiques de la ville ; l'appui à la réalisation d'événements et d'animations à destination du grand public », <http://www.centres-animation-quartiers-bordeaux.eu/missions>, le 09/11/2012.
10. Le centre social est par ailleurs investi par la commune et le bailleur social de la réalisation du journal bimensuel *Habiter au quotidien ensemble*, pour informer

les habitants et traduire leurs préoccupations, au cours du chantier de rénovation du quartier Arago. Par ailleurs, un poste de « chargé de concertation » (en service civique) a été créé.

11. Au point que plus de la moitié des projets du concours EcoQuartier 2011 y font référence ; Cf. TOZZI et D'ANDRÉA (2012).

12. Mérignac (résidence Les Pins), Ambarès-et-Lagrave (quartier des Érables), Bordeaux (quartier Belcier).

13. Sur ces idées, voir le texte sur lequel nous nous appuyons : « Adaptation des cultures professionnelles et des modes de faire », consultable sur [http://www.club-ville-amenagement.asso.fr/actu/e2\\_atelier-6.htm#anchor03](http://www.club-ville-amenagement.asso.fr/actu/e2_atelier-6.htm#anchor03).

14. *Ibid.*

### **Bibliographie**

AUGUSTIN J.P. & GILLET J.C., 2001, *L'animation professionnelle, histoire, acteurs, enjeux*, L'harmattan, Paris.

ALINSKY S., 1971, *Le manuel de l'animateur social, une action directe non-violente*, Le Seuil (pour la traduction française), Paris.

BESSE L., 2008, *Les MJC, de l'été des Blousons noirs à l'été des Minguettes 1959 - 1981*, Presses universitaires de Rennes.

DI MEO G., 1998, *Géographie sociale et territoires*, Nathan Université, Paris.

DONZELOT J. & ROMAN J., 1998, « 1972-1998, les nouvelles données du social », *Esprit*, mars-avril, n°241, p.7-25.

FREIRE P., 1974, *Pédagogie des opprimés, suivi de Conscientisation et révolution (Pedagogia do oprimido)*, Petite Collection Maspero, Paris.

GARNIER J.-F., 1999, *Assistante sociale : pour la redéfinition d'un métier. Essai anthroposociologique sur le service social*, L'Harmattan, Paris.

GREFFIER L. & TOZZI P., 2012, *Coordination et coordinateurs, figures de l'intermédiaire*, Carrières sociales éditions, coll. « 100 000 environ », Bordeaux.

HANNOYER E., 2005, « L'animation : rouage essentiel d'une société complexe », in *Territoire*, n°458, mai, pp. 4-7.

HIBOU B., 1999, « La "décharge", nouvel interventionnisme », *Politique africaine*, n°73, mars, pp. 6-15.

LETERRIER J.M., 2001, *Citoyens, chiche ! Le livre blanc de l'éducation populaire*, préfacé par M.-G. BUFFET, Éditions de l'Atelier / Éditions ouvrières, Paris.

RICHELLE J.L., 2012, *Une ville socioculturelle. Animation médiatrice et politique jeunesse à Bordeaux 1963-2008*, Carrières sociales éditions, Bordeaux.

*Cultures professionnelles  
des acteurs publics locaux  
réinterrogées*

## **Aurélie Couture**

Agents territoriaux et consultants  
« experts » de la participation,  
des acteurs stratégiques pour  
l'évolution d'une culture locale.

## **Jeanne Cartillier**

La participation citoyenne comme  
opportunité de mise en mouvement  
des cultures professionnelles

## **Camille Gardesse**

Les acteurs du projet urbain  
et la participation des habitants,  
entre évolution des pratiques  
et prégnance des codes culturels

## **Héloïse Nez**

Les savoirs et savoir-faire  
des professionnels face à la  
participation : entre aptitude  
au dialogue et communication  
graphique

## **Aurélie Couture\*** Agents territoriaux et consultants « experts » de la participation, des acteurs stratégiques pour l'évolution d'une culture locale

Bien que la participation citoyenne soit loin d'être un phénomène récent, le développement d'un « impératif participatif » (Blondiaux, Sintomer, 2002), exacerbé au cours de la dernière décennie en France, a poussé nombre d'institutions à s'emparer d'un phénomène de prime abord contraignant, pour le réinterpréter au prisme d'une éthique renouvelée. Dépassant l'optique fonctionnaliste de régulation du conflit, qui a présidé à sa genèse dans les années soixante-dix dans le domaine de l'urbain, la participation relève désormais d'une volonté de gouvernance élargie, reposant sur de nouvelles manières de faire non plus pour ou contre, mais avec les habitants. L'enjeu pour les institutions locales est dès lors d'aller au-delà d'une pratique strictement réglementaire de la participation, pour faire de leur territoire un terrain d'expérimentation de nouvelles manières de faire, plus inclusives et mieux intégrées dans le processus qui mène à la décision.

La participation citoyenne a cela de spécifique qu'elle constitue une activité non normalisée, reposant sur des processus inédits, à la rencontre de sujets et de contextes socio-historiques singuliers. Sa constitution comme champ technique et cognitif repose donc sur de véritables savoirs d'action (Barbier, Galatanu, 2004) fondés sur l'expérience, et sa traduction via le récit et l'analyse. Les « professionnels de la participation » jouent dès lors un rôle particulièrement structurant pour la conduite de processus participatifs et, partant, pour le développement d'une culture locale en la matière. Il s'agira de nous pencher sur les spécificités de ces professionnels comme de leurs modalités d'action, afin de comprendre la manière dont ils entrent en capacité d'agir au sein des institutions et d'en influencer les modes de faire.

\*Laboratoire PAVE (Profession, Architecture, Ville, Environnement), Centre Émile-Durkheim - UMR CNRS 5116, École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux.

L'échelon de l'intercommunalité constitue le terrain privilégié de cette étude. Son intérêt repose sur des pratiques qui apparaissent d'autant plus volontaristes que les contraintes réglementaires<sup>1</sup> et la reconnaissance de l'institution communautaire dans l'espace public sont faibles. Notre propos sera éclairé par les premiers résultats d'une recherche doctorale<sup>2</sup> menée au sein de la communauté urbaine de Bordeaux (CUB), qui fait montre depuis quelques années d'un dynamisme singulier en matière de participation citoyenne. Dans ce cas d'espèce, le déploiement de cette pratique repose sur une pluralité d'acteurs aux logiques diversifiées : une cellule dédiée<sup>3</sup>, en interaction constante avec les agents territoriaux « techniques » comme avec les consultants recrutés dans le cadre de démarches *ad hoc*.

Il s'agira ici d'effectuer un tour d'horizon de ces trois catégories de professionnels impliqués dans l'ingénierie de la participation institutionnelle, afin d'appréhender leur identité et leur rôle, mais aussi de mettre en exergue leur potentiel d'influence sur la culture locale de la participation, définie comme un ensemble de pratiques et de valeurs liées à un territoire. Nous verrons ainsi comment l'expérience de la participation favorise une « montée en conviction » des agents territoriaux et fait évoluer leur perception quant aux modalités de l'action publique ; comment les agents responsables de la participation jouent un rôle stratégique dans la structuration de la ligne de conduite de l'institution, au-delà de la capacité d'action que leur confère leur mission ; comment, enfin, les consultants spécialistes de la participation sont en capacité de faire évoluer la culture démocratique locale à travers un jeu de postures. En conclusion, nous verrons que la capacité d'influence de ces acteurs ne se limite pas à l'échelle du local, mais participe de la structuration même du champ de la participation citoyenne comme référentiel d'action et objet de recherche.

### **« Montée en conviction » des agents techniques et remise en cause des modalités traditionnelles de l'action publique**

L'évocation des professionnels de la participation au niveau institutionnel a tendance de prime abord à renvoyer aux figures de l'agent dédié ou du consultant spécialisé. C'est pourtant oublier qu'il existe un grand nombre d'agents dont tout ou partie de la mission est



consacrée à la gestion de dispositifs participatifs. Ceux-ci présentent des niveaux d'expérience divers, qu'ils aient à satisfaire couramment aux obligations réglementaires de participation, dans le domaine de l'urbanisme notamment, ou à mener des démarches sur mesure sur des sujets moins habituels, relatifs à l'évolution de politiques communautaires par exemple. Dans le cas de la communauté urbaine de Bordeaux, qu'ils mènent de front la conduite de dispositifs participatifs ou soient appuyés de spécialistes, ces agents n'en demeurent pas moins les pilotes d'une pratique qu'ils abordent avec plus ou moins de scepticisme selon, semble-t-il, l'expérience qu'ils en ont. Pour les acteurs novices, la concertation est principalement appréhendée comme une contrainte, remettant en cause leur expertise technique, complexifiant le processus et allongeant le temps du projet. Les plus aguerris en revanche, qu'ils y aient été confrontés une fois ou aient à s'y conformer de manière courante, semblent s'y être aisément « convertis ». Les moteurs de cette appropriation sont dès lors à interroger comme vecteurs d'évolution des pratiques.

Dans un contexte volontariste de déploiement de la participation, la montée en compétence des agents territoriaux apparaît centrale. Appréhendée de manière exogène, elle emprunte deux voies de développement : la sensibilisation en interne, et la formation de professionnalisation, dont l'offre s'accroît de façon importante ces dernières années<sup>4</sup>. Leurs effets s'avèrent pourtant limités : la sensibilisation aux vertus de la participation peine à convaincre et se heurte à une résistance naturelle face à la remise en cause de « la manière dont on a toujours fait » ; la formation apporte des bases méthodologiques auxquelles les ingénieurs sont sensibles, mais présente le biais d'induire un raisonnement instrumental par les outils, déconnecté de toute réalité pratique et contextuelle.

D'autre part, l'ouverture des agents publics à la participation dépendrait d'une prédominance des bénéfices instrumentaux sur les risques encourus. Ainsi, la perspective d'une plus grande acceptabilité sociale des politiques publiques, de l'émergence d'idées innovantes ou d'un gain d'efficacité via la prise en compte de l'expertise d'usage, serait-elle engageante malgré la contrainte de vulgarisation de l'information ainsi que le risque de perte de temps ou de contrôle sur l'évolution de l'objet du débat<sup>5</sup>. En ce sens, l'analyse de terrain montre

que, si la participation n'a que rarement une influence notable sur le projet, elle génère en revanche des effets périphériques souvent bien identifiés par les agents, qui tendent à impacter de façon positive leur approche *a posteriori*. Questionnés sur leur appréhension du changement induit par la participation sur la conduite du projet<sup>6</sup>, des cadres de la CUB y ayant récemment été confrontés pointent des éléments éclairants : des vertus liées à la mise à l'agenda du sujet et à la montée en compétence des élus et associations (concertation sur le mode de gestion des transports en commun) ; une meilleure compréhension des enjeux auxquels sont confrontés des élus (médiation autour de la démarche prospective « 50 000 logements nouveaux autour des axes de transports publics ») ; une source d'enrichissement du projet ou des arguments pour le motiver (concertation sur le PLU communautaire) ; un besoin impératif de pédagogie et de reformulation des objectifs en des termes non techniques, ce qui est éclairant et positif pour le projet (concertation sur la refonte de la politique de l'eau et de l'assainissement).

De surcroît, le constat des imperfections des pratiques de concertation ne semble pas décourager les agents territoriaux mais générer une dynamique nouvelle, les engageant dans un rôle nouveau d'entrepreneur pour leur institution. Comme le note Lise Monneraud quant au cas bordelais : « Leurs intérêts professionnels convergent avec ceux de la CUB, puisque les agents comme l'institution tireraient d'une meilleure participation une reconnaissance supérieure dans le processus d'élaboration des espaces urbains. » (Monneraud, 2010, p.119). Ce changement de regard dépasse donc le cadre de l'exercice ciblé, et induit plus largement une réflexivité de ces acteurs quant aux modalités de l'action publique. En atteste ce témoignage de l'un d'entre eux, suite à une première expérience de participation citoyenne :

« Cela change complètement les paradigmes de la décision publique. C'est une véritable étape qu'il faut intégrer dans un processus décisionnel classique en réinterrogeant la place de la décision des élus et le positionnement de l'avis des publics concertés par rapport à cette décision.<sup>7</sup> »

La dimension empirique de la participation mènerait donc à une « montée en conviction » des agents territoriaux et, partant, à l'appropriation de cette pratique dans une logique de « transformation

cumulative » de l'action publique (Palier, 2005). A l'inverse d'un changement idéologique radical, la participation se développerait comme un nouveau mode de faire éprouvé, vecteur de diffusion d'une nouvelle logique au sein du système. Par l'intermédiaire de leurs pratiques, les agents territoriaux joueraient dès lors un rôle dans l'infusion d'une culture de la participation à l'échelle de l'institution.

### **Agents dédiés à la participation et pouvoir d'influence stratégique**

Si l'on observe que les démarches réglementaires courantes peuvent être menées à bien par des agents sans autre expertise spécifique que leur expérience propre, le développement de pratiques participatives plus volontaristes, en tension entre expérimentation méthodologique et nécessité d'efficacité, s'ancre quant à lui dans des compétences singulières. Les institutions se dotent alors d'agents spécialistes de la participation<sup>8</sup>, dont le savoir-faire est souvent mobilisé dans le cadre d'une double mission : opérationnelle, de coordination et d'appui à la mise en œuvre des démarches participatives, et didactique, pour le déploiement d'une culture partagée en interne. L'intégration de ces professionnels constitue en outre un signe positif quant à la probité des objectifs politiques poursuivis, puisque leur rôle est en partie d'assurer le lien entre les résultats de la participation et la prise de décision (Gourgues, 2009).

### ***Des potentiels d'action variables...***

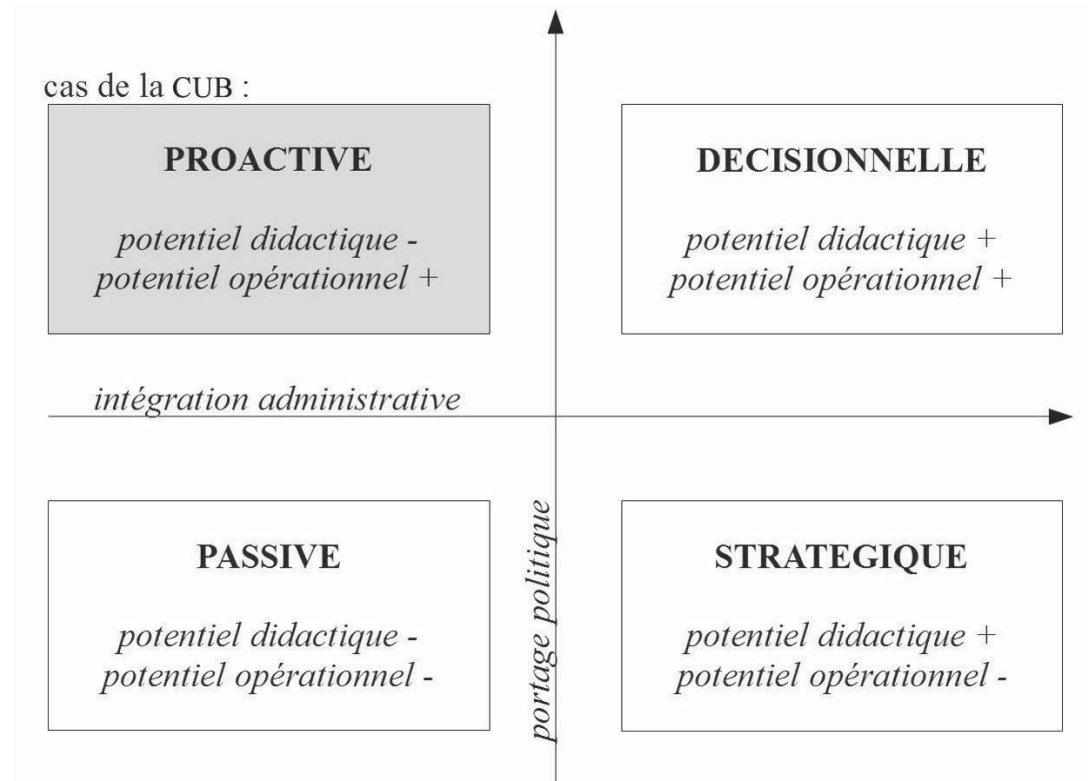
Ceci étant dit, leur place au sein de l'institution ne va pas nécessairement de soi. Le potentiel d'action des agents dédiés à la participation apparaît en effet lié à leur position dans l'architecture institutionnelle d'une part, et à la place occupée par la politique d'autre part. Un fort volontarisme des élus, une activité centralisée au sein d'une entité transversale dédiée plutôt qu'essaimée au sein de différentes directions, un lien direct avec le directeur général des services (DGS) plutôt qu'une localisation dans le bas de l'organigramme et la mise à disposition d'un budget propre semblent ainsi constituer autant d'éléments en faveur de la capacité d'action de ces acteurs. Pour autant, l'analyse du cas de la communauté urbaine de Bordeaux nous permet de formuler l'hypothèse d'un lien entre les

marges de manœuvre opérationnelles et didactiques dont ils disposent et le cadre politique et organisationnel dans lequel ils s'inscrivent.

L'intégration d'agents dédiés à la participation est relativement récente à la CUB<sup>9</sup>. Elle se formalise aujourd'hui à travers une « cellule participation », côtoyant Agenda 21 et évaluation environnementale au sein d'une direction transversale plus largement axée sur le développement durable. Si, sur le papier, ses missions sont bien d'ordre à la fois opérationnel et didactique, l'essentiel de son activité s'avère en réalité d'ordre opérationnel. Cela peut d'abord s'expliquer par la posture de la cellule participation au sein de l'administration, qui apparaît peu avantageuse : faible dimensionnement au vu de son ambition ; éloignement par rapport à l'autorité du DGS, problématique en termes de traduction des objectifs politiques ; faible visibilité, peu propice à la circulation de l'information ; absence de ligne budgétaire propre. De là découle un potentiel didactique réduit, dont témoigne la prégnance de la place accordée à la direction du Conseil de développement durable<sup>10</sup> sur ces questions. Ensuite, l'importance du portage politique de la thématique participative, à laquelle le président de la CUB est particulièrement sensible, se traduit par la passation de « commandes » à la cellule participation. Celles-ci ciblent les sujets à soumettre au débat public, mais disent paradoxalement peu sur ses objectifs. Dès lors, les agents en charge de la participation bénéficient de marges de manœuvre significatives en matière de traduction de la commande politique. S'ils ont une capacité d'initiative restreinte quant aux objets à mettre au débat, leur potentiel d'action vis-à-vis de la conception des démarches *ad hoc* en termes de méthodes, moyens et finalités est en revanche important.

L'éclairage apporté par ce cas d'espèce nous permet de proposer une typologie caractérisant quatre situations d'exercice des agents dédiés à la participation, au regard de leur degré d'intégration administrative d'une part, et de l'importance du portage politique de cette thématique d'autre part (figure 1)<sup>11</sup>. Selon cette classification, les agents en charge de la participation au sein de la CUB seraient dans une posture « proactive », plus aptes à influencer directement les pratiques de l'institution qu'à agir sur la formation des agents techniques et la diffusion d'une culture partagée en interne.

Fig. 1 : quatre situations d'exercice des agents dédiés à la participation



### ***...mais des professionnels par nature stratégiques***

Le potentiel d'action octroyé par l'institution est une chose, mais les caractéristiques attachées à une profession en sont une autre. Ainsi, plusieurs éléments donnent à penser que les agents dédiés à la participation, même limités dans leur autonomie, ont pour eux une importante capacité d'influence du système. Ils font d'abord montre d'une distance critique vis-à-vis de leurs pratiques, gage de réflexivité et d'amélioration continue. Ils exercent en outre une veille constante sur les connaissances produites dans leur champ d'activité : retours d'expériences participatives conduites en France et à l'international, études nationales et productions de chercheurs notamment. Ce lien avec le milieu de la recherche, tout à fait caractéristique des professionnels de la participation, se traduit par une assimilation de ses concepts (« *top-down/bottom-up* », « syndrome Nimby », échelle d'Arnstein, par exemple), dont on note par ailleurs une appropriation progressive par les agents techniques.

Ensuite, le rôle des agents en charge de la participation dans la traduction de la commande politique passe par une contribution à la formalisation écrite d'objectifs en amont des démarches (via la rédaction de cahiers des charges à destination de consultants ou de supports de communication), et d'enseignements en aval (retours d'expériences, rapports d'activité) qui tendent à caractériser l'approche promue par l'institution. Ils prennent ainsi part à la structuration d'une doctrine faisant état d'objectifs et de valeurs spécifiques<sup>12</sup>, qui apparaît susceptible d'influencer la culture locale à deux niveaux : co-élaborée et appropriée par les agents techniques, elle contribue à l'infusion d'une culture professionnelle commune en interne ; promue par la communication institutionnelle, elle vient renforcer le message politique et concourt à la construction d'une identité territoriale singulière. Partant, les agents en charge de la participation citoyenne disposent d'un pouvoir d'influence du système de l'intérieur, non plus dans une logique d'action stratégique cadrée par une mission, mais bien d'acteurs stratégiques au sens sociologique du terme (Crozier, Friedberg, 1977). Le responsable de la participation de la CUB l'exprime d'ailleurs très bien : « On est dans les courroies de distribution du système, on peut faire évoluer les choses. »

### **Consultants externes et inflexion de la culture locale**

La troisième catégorie des professionnels impliqués dans la mise en œuvre de la participation institutionnelle est celle des acteurs privés et associatifs, que nous désignerons de façon générique par le terme de « consultants ». Leur posture est sensiblement différente de celle des professionnels évoqués précédemment, en ce qu'elle s'inscrit non plus dans une logique institutionnelle, mais dans une logique de marché. Employés par le biais d'appels d'offres pour des missions ponctuelles liées à la mise en œuvre de démarches *ad hoc*, ils apportent aux institutions un surplus de moyens humains, mais surtout une expertise singulière en matière de participation : expérience des outils et du terrain, capacité de traduction des enjeux du débat, animation et gestion des dynamiques locales. En outre, leur externalité par rapport au système (voire au territoire) constitue un gage de relative neutralité vis-à-vis des intérêts en jeu dans les démarches de

participation, un atout, donc, en faveur de la dépolitisation et de l'efficacité des débats.

### ***Des approches diversifiées relevant d'un milieu hybride***

L'essor de la participation institutionnelle semble directement lié à la naissance de ce type de consultants comme à leur diversité. Il a en effet généré l'ouverture d'un marché nouveau, qui a contribué à la professionnalisation de certains acteurs comme à la spécialisation de métiers préexistants. Les acteurs d'origine, généralement issus de la sphère militante, se sont ainsi vus concurrencés par l'investissement du champ de la participation par des professionnels de formations diverses, originaires des milieux de l'ingénierie sociale, de l'urbanisme, de la communication, de la recherche en particulier (Nonjon, 2005). Dès lors, cela induit l'adoption par ces professionnels de stratégies de démarcation, qui se traduisent par des postures différenciées vis-à-vis de la commande publique.

Les missions qui leur sont proposées peuvent être à géométrie variable, depuis la simple animation d'un dispositif participatif jusqu'à l'aide à l'élaboration et/ou à l'évaluation de démarches globales. Bien que le cadre de la commande soit généralement bien défini et ne leur laisse qu'une marge d'initiative réduite, les réponses des différents consultants aux appels d'offres laissent transparaître une diversité significative d'approches. Celle-ci semble non seulement résulter de stratégies de démarcation, mais également de valeurs spécifiquement liées à leur origine professionnelle. Sur la base d'une étude approfondie du phénomène de professionnalisation de ces acteurs, Magali Nonjon<sup>13</sup> propose d'en distinguer deux pôles, qui se définissent eux-mêmes comme des « conseillers » d'un côté et des « médiateurs » de l'autre. Ainsi, les acteurs du premier pôle considèrent avant tout la participation comme un outil d'aide à la décision<sup>14</sup> et affectionnent les dispositifs du type réunion publique ou enquête, pour lesquels la question du nombre de participants est centrale. Ceux du second l'appréhendent comme un moyen de redistribution de pouvoir aux citoyens et privilégient la dimension didactique des dispositifs dans une logique de capacitation<sup>15</sup> (par la valorisation du témoignage et la construction de référentiels communs).

Cette distinction est aisément identifiable chez les consultants mobilisés par la communauté urbaine de Bordeaux. Elle peut également être explicitée par la différenciation entre une posture de « mise au service du commanditaire » dans une logique d'animation, et de « mise au service du processus », en vue de la création d'une dynamique pérenne. Comme l'affirme une consultante que l'on considère appartenir au pôle des « médiateurs<sup>16</sup> » :

« En tant que tierce partie, notre posture est vraiment d'être au service d'une dynamique de concertation sur un territoire. Pour nous, c'est la qualité du processus qui induit la légitimité démocratique de la production issue de la concertation. Tenir le processus de manière distanciée par rapport au commanditaire est donc le meilleur service à lui rendre. En revanche, se mettre à son service dans une logique d'animation où tout serait bordé, contrôlé, peut lui donner satisfaction à court terme mais risquerait d'avoir des impacts négatifs, et ce non seulement pour la maîtrise d'ouvrage, mais aussi sur le territoire même, à moyen ou long terme. »

### *Une tension créatrice*

Les consultants appartenant au pôle des « médiateurs » semblent donc privilégier une approche éthique à la logique de marché, considérant que la légitimité d'une démarche participative ne découle pas tant de celle du commanditaire que de la qualité démocratique du processus. Cela se traduit par des propositions méthodologiques dépassant souvent le cadre de la commande, ainsi que par des pratiques privilégiant une approche « ingénierie sociale » génératrice de dynamique citoyenne plutôt qu'une approche instrumentale axée sur les dispositifs. Néanmoins, si cette posture peut amener ce type de professionnels à entrer en tension avec le commanditaire, c'est bien dans l'optique de servir l'ambition commune de développement pérenne d'une culture de la participation sur le territoire. Pour l'institution locale, la collaboration avec ce type de consultants nécessite donc d'accepter d'avoir une maîtrise moindre des processus participatifs. Elle témoigne néanmoins d'une ambition qualitative et d'une réelle volonté d'apprentissage. Dès lors, l'influence exercée par ces consultants sur les démarches mises en œuvre semble avoir une incidence sur le développement des pratiques de l'institution et, partant, sur la culture locale.

Cette influence se traduit par la manière dont les stratégies participatives évoluent dans le temps. Certains modes de faire sont



ainsi introduits par les consultants, éprouvés par l'institution, puis appropriés et reproduits. C'est le cas à la CUB en ce qui concerne par exemple l'implication d'acteurs-tiers « garants » des démarches de participation, dont le rôle est d'assurer la transparence comme l'impartialité des processus. Cette fonction est initialement introduite sur proposition d'un consultant associé à deux démarches volontaristes de grande ampleur conduites en 2008 et 2009<sup>17</sup>. Elle se retrouve dans une nouvelle démarche lancée en 2011, cette fois à l'initiative de l'intercommunalité<sup>18</sup>. Aujourd'hui cette fonction est totalement intégrée à la pratique, puisque ce rôle de « garant » est désormais investi par le Conseil de développement durable de l'agglomération à la demande de la CUB. Cet exemple nous apparaît significatif en ce qu'il traduit non seulement l'appropriation d'une composante méthodologique impactant le déploiement des pratiques de l'institution, mais surtout une évolution de son approche quant aux conditions nécessaires à l'inscription durable de la thématique participative dans la culture locale.

Enfin, ces consultants jouent un rôle dans le développement d'un regard critique de l'institution sur ses pratiques internes, vis-à-vis du pilotage des démarches participatives et des interactions entre les différents professionnels impliqués notamment. Leur indépendance par rapport au système constitue en effet un atout pour sa remise en cause, au service d'une meilleure cohérence de son organisation interne et, *in fine*, du déploiement d'une action plus qualitative. Ainsi, par leur posture éthique et les dynamiques qu'ils génèrent tant au sein de l'institution que sur le territoire, ces professionnels constituent de réelles ressources en termes d'évolution de la culture locale, à la fois professionnelle et citoyenne.

## Conclusion

Les trois types d'acteurs étudiés (agents techniques ou dédiés à la participation, consultants externes) semblent donc concourir chacun à sa manière à l'évolution de conduite de la participation citoyenne institutionnelle. Les uns par le développement de pratiques quotidiennes plus inclusives, les autres par une contribution à la définition d'une ligne de conduite collective, les derniers par l'induction d'évolutions structurelles des pratiques. Ces professionnels

participent ainsi de la transformation de la culture institutionnelle et dépassent le cadre de leur fonction de technicien ou d'ingénieur de la participation pour constituer des ambassadeurs de son développement qualitatif sur un territoire, vecteurs d'une évolution de la culture démocratique locale.

Leur apport ne s'arrête pourtant pas à l'échelle du territoire, puisque ces acteurs appartiennent à un champ d'activité réflexif, fortement ancré dans une communauté de pratique. Le développement de réseaux dédiés à la thématique participative<sup>1</sup>, comme l'organisation de rencontres réunissant praticiens et universitaires<sup>20</sup> en témoignent. Les allers et retours entre expériences concrètes et analyses scientifiques participent alors de l'élaboration progressive d'un référentiel commun, entendu comme cadre d'intelligibilité construit et partagé par les différents acteurs de la participation. Structuré autour de catégories d'analyse et de modèles méthodologiques partagés, en constant ajustement, ce référentiel favorise la structuration d'un champ professionnel spécifique à la participation citoyenne. Néanmoins, la circulation des modèles comme des expériences au sein du cercle particulièrement restreint des acteurs qui y évoluent (agents spécialisés comme consultants), souvent mobiles entre les différentes institutions, semble présenter un risque de dérive vers une standardisation des méthodes et une uniformisation des pratiques. On ne peut alors qu'espérer que les ressources identifiées chez ces différents professionnels favoriseront une réelle évolution de la culture institutionnelle, menant à l'appropriation de la thématique participative non pas uniquement comme instrument de l'action publique, mais comme un processus social à part entière, nécessitant un ancrage fort dans des contextes territoriaux singuliers comme dans la durée.

## Notes

1. Principalement cadrées par l'article L 300-2 du code de l'urbanisme et la loi dite « Voynet » du 25 juin 1999, qui, s'ils incitent respectivement à la mise en œuvre de procédures de concertation préalable dans le cadre de projets d'aménagement et à la création de conseils de développement, restent relativement flous quant à leurs modalités concrètes.

2. Une posture de recherche interne à l'institution a déterminé l'usage d'une méthode d'enquête ethnographique basée sur l'observation participante et la conversation courante avec une grande diversité d'acteurs, ainsi que d'entretiens semi-directifs.
3. Composée d'une directrice plus largement en charge du développement durable, d'un responsable participation et d'une doctorante bénéficiant d'un dispositif Cifre (l'auteure).
4. Ces formations sont pour la plupart proposées par des consultants spécialistes de la concertation, ce qui n'est pas sans être pointé du doigt comme vecteur de standardisation des pratiques (cf. conclusion).
5. Référence aux travaux de Donald P. Moynihan (2003), mentionnés dans Behrer, 2011.
6. Questionnaire diffusé par mail, juin 2012.
7. *Ibid.*, concertation sur le choix du mode de gestion du service public de transports en commun.
8. Notons que ces professionnels appartiennent à un milieu hybride non encore constitué et sont issus de milieux très divers : politique de la ville, champs des sciences politiques, de l'économie ou de l'urbanisme, par exemple. Leur expérience du terrain, leur créativité et leur approche de la participation citoyenne semblent constituer des critères privilégiés dans leur recrutement.
9. Le premier chargé de mission dédié à la participation est recruté en 2010. Il est initialement chargé de coordonner la mise en application des principes de la « Charte de la participation à l'action publique communautaire » et d'animer son groupe de suivi tripartite.
10. Le Conseil de développement durable (C2D) est une instance de débat et de dialogue liée à la CUB, chargée de produire des avis ayant vocation à enrichir l'action publique communautaire mais aussi d'organiser des débats d'agglomération et de « garantir » la participation conduite par l'institution.
11. Cette typologie serait bien entendu à interroger au prisme de l'analyse de cas d'autres collectivités, et reste ouverte à discussion.
12. Dans le cas de la CUB, en accord avec les principes de la Charte de la participation élaborée, de façon partagée par le Conseil de développement durable de l'agglomération (C2D) en 2009.
13. *Op. cit.*
14. Voire de sa légitimation ?
15. Terme inspiré de la notion brésilienne de *capacitação*, qui renvoie à la « mise en capacité d'agir ».
16. Entretien du 19 octobre 2012.
17. Concertations sur le projet de franchissement amont de la Garonne dit « Jean-Jacques Bosc », puis sur la refonte de la politique communautaire de l'eau et de l'assainissement.
18. Concertation sur le choix du mode de gestion du service public de transport en commun.

19. Association pour la démocratie et l'éducation locale et sociale (ADELS), Institut de la concertation, Groupement d'intérêt scientifique Participation et Démocratie, Collectif pouvoir d'agir, etc.

20. Celles-ci sont le fait des différents réseaux mais également d'acteurs institutionnels, comme en témoignent les Rencontres nationales des professionnels de la démocratie participative, organisées par le CG du Val-de-Marne en 2011.

### Bibliographie

BARBIER J.-M., GALATANU O. (dir.), 2004, *Les savoirs d'action : une mise en mots des compétences ?*, L'Harmattan, Paris.

BHERER L., 2011, « Les relations ambiguës entre participation et politiques publiques », *Participations* 1/2011 (n°1), p. 105-133.

BIAU V., TAPIE G. (dir.), 2009, *La fabrication de la ville. Métiers et organisations*, Éditions Parenthèses, Marseille.

BLONDIAUX L., SINTOMER Y., 2002, « L'impératif délibératif », *Politix* n°57, p. 17-35.

CROZIER M., FRIEDBERG E., 1992 [1977], *L'acteur et le système*, Points, Paris.

GOURGUES G., 2009, « La démocratie participative au-delà des controverses et des bienveillants : des dispositifs au Dispositif », Premières Journées doctorales sur la participation du public et la démocratie participative, organisées par le GIS Démocratie et participation, ENS-LSH, Lyon, 27-28 novembre 2009.

MONNERAUD L., 2009, « Concerter, se concerter à Bordeaux », dans GODIER P., SORBETS C., TAPIE G. (dir.), *Bordeaux métropole. Un futur sans rupture*, Éditions Parenthèses, Marseille, p.106-121.

NONJON M., 2005, « Professionnels de la participation : savoir gérer son image militante », *Politix* n°70, p. 89-112.

NONJON M., 2004, « Les professionnels de la participation à l'épreuve du territoire », dans *Quand la démocratie se professionnalise...*, *Profession banlieue*, Actes de la rencontre du 13 octobre 2003, p. 149-163.

PALIER B., 2005, « Les instruments, traceurs du changement. La politique des retraites en France », dans LASCUMES P. et Le GALÈS P. (dir.), *Gouverner par les instruments*, Presses de Sciences Po, Paris, p. 273-300.

## **Jeanne Cartillier\*** La participation citoyenne comme opportunité de mise en mouvement des cultures professionnelles

Pourquoi et comment une intercommunalité comme le Grand Lyon passe-t-elle de l'énonciation partagée d'objectifs et de principes d'action dans une Charte de la participation à une approche pragmatique de « pollinisation » de méthodes, savoir-faire et savoir-être, nourrie de la capitalisation collective d'expériences (échecs autant que réussites) ? Comment se construit progressivement, et par tâtonnements successifs, une culture du citoyen-habitant-usager au sein d'une organisation politico-administrative à forte dominante de culture technique ?

Au-delà du discours de valorisation issu du marketing territorial, du caractère « innovant » et « exemplaire » de tel ou tel arsenal participatif mis en place par un certain nombre de collectivités territoriales françaises depuis une quinzaine d'années, nul professionnel de la participation citoyenne (qu'il relève de l'ingénierie interne – « technicien » – ou externe – « prestataire » – des collectivités) ou chercheur s'intéressant à ces questions n'ignore que les dispositifs d'implication des citoyens-usagers se mettent en place, se déroulent et s'évaluent dans la douleur.

Laissons de côté la question du portage politique de ces dispositifs, par nature fluctuant et fragile, et qu'il convient d'analyser en tant que tel, afin de nous intéresser plus précisément à la question des impacts du développement de la participation citoyenne sur les acteurs professionnels et leurs modes d'action. Sur le champ des métiers de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre, l'effervescence de démarches participatives au niveau local ne saurait cacher de profondes difficultés, tensions et obstacles. Au-delà des compétences et des savoir-faire, c'est la question de la posture du professionnel de l'urbain qui se retrouve fortement interrogée.

\*Responsable de la Mission Participation citoyenne au sein de la Direction de la prospective et du dialogue public du Grand Lyon.

Le fil rouge de ce propos consiste, en partant du cas particulier du Grand Lyon, à montrer en quoi l'évolution des cultures professionnelles, la transformation des pratiques et la diffusion de compétences relatives à la participation des citoyens-usagers au sein d'une organisation est un processus long et pluriel. Le retour sur expérience des actions conduites par le Grand Lyon sera mobilisé afin d'en tirer des enseignements partagés sur la ou les façons permettant de concevoir la participation citoyenne non plus seulement comme une contrainte irréversible de la conduite de l'action publique, mais comme une opportunité à saisir pour faire évoluer la posture, les métiers et les modes de faire de la maîtrise d'ouvrage.

Alors que la Charte de la participation du Grand Lyon, élaborée en 2003, continue dix ans après de susciter beaucoup d'intérêt (régulièrement « benchmarkée » par les autres collectivités, en France et à l'étranger), où en est-on aujourd'hui des pratiques professionnelles en interne ? Quels changements organisationnels, quelles mutations de pratiques professionnelles sont à l'œuvre une décennie plus tard ?

Nous exposerons tout d'abord des éléments de contexte et les défis que représente le passage de principes énoncés dans une Charte à l'inscription pérenne dans une culture et des pratiques professionnelles, avant d'approfondir les différentes actions et initiatives de professionnalisation mises en place, des plus traditionnelles au plus originales, pour en tirer un certain nombre d'enseignements de portée plus générale sur la participation citoyenne comme opportunité de transformation profonde des cultures professionnelles.

### **De l'adhésion aux principes à l'inscription effective dans les pratiques professionnelles**

Le cas du Grand Lyon, communauté urbaine ancienne (créée en 1969), passée progressivement d'une logique de communauté de moyens à celle de communauté de destin, et première intercommunalité à se doter d'une Charte de la participation, constitue sans nul doute un terrain d'analyse intéressant des processus à l'œuvre en termes de mutations des pratiques professionnelles, avec la constitution progressive de l'intercommunalité en « objet politique » (passage d'une logique de service rendu par la Communauté urbaine aux communes membres à une logique de service rendu au citoyen-usager).

Cela implique un rapide détour par l'histoire pour comprendre l'origine et le contexte de l'émergence d'une politique de participation citoyenne au sein de cette intercommunalité, qui contribue à expliquer une grande partie des partis pris et des lignes de force de cette politique.

De façon assez atypique, la formalisation d'une politique publique de participation citoyenne à Lyon a émergé non pas de la ville-centre de l'agglomération mais de l'intercommunalité, et de façon intrinsèquement liée à la prospective. La participation citoyenne est mise en place au Grand Lyon avec l'objectif affiché par son vice-président de « démocratiser » l'intercommunalité afin de remédier au « marché de dupes » entre les lieux où les habitants sont invités à participer (les quartiers) et les lieux où se prennent effectivement les décisions (les intercommunalités).

Le coup d'envoi a en effet été donné par la démarche prospective participative ambitieuse « Millénaire 3 », conduite à la fin des années quatre-vingt-dix, qui visait à produire un projet d'agglomération avec les forces vives de la société civile. Cette démarche s'est traduite par l'organisation de nombreux forums, débats et rencontres ayant permis de faire entrer la société civile dans les « arènes » de l'aide à la décision des élus communautaires. Dans le prolongement direct de cette démarche, s'est mise en place à partir de 2002 une véritable politique publique de participation citoyenne avec la volonté d'« intégrer la concertation comme volet à part entière de la conduite de projet » sur les quatre dimensions de l'action publique communautaire : la stratégie d'agglomération, les politiques publiques, les services urbains et les projets d'aménagement.

Cette première étape s'est traduite par la désignation d'un vice-président dédié en charge de la participation citoyenne, puis par la co-élaboration d'une Charte de la participation entre les élus, l'administration et la société civile, représentée par le Conseil de développement, signée par les trois parties et adoptée par le Conseil communautaire en 2003. Au-delà même de son contenu, le processus d'écriture de la Charte vise implicitement à rassurer les différentes parties prenantes concernées (élus, techniciens, société civile), même si déjà, bien sûr, les trois « fronts » n'étaient pas unis et homogènes dans leur adhésion à cette politique publique naissante. Document au

contenu hybride entre une Charte-manifeste et une Charte-mode d'emploi, la Charte de la participation du Grand Lyon joue alors un rôle crucial d'impulsion et de cadrage des « règles du jeu » nécessaires à la mise en place de cette nouvelle politique publique à part entière. La participation citoyenne est désormais considérée comme une politique publique au même titre que d'autres (déplacements, habitat...) et réunit l'ensemble des caractéristiques à cet égard : démarche d'allocation de ressources humaines et financières pour atteindre des objectifs formulés en réponse à des besoins ou des enjeux. Sur le registre démocratique, il s'agit de contribuer à remédier à la crise de la démocratie représentative ; l'enjeu managérial est d'améliorer les politiques publiques et les projets du Grand Lyon ; et enfin, sur le volet social, la finalité est de mieux vivre ensemble et de créer du lien social sur le territoire grand-lyonnais. La politique de participation citoyenne produit ainsi des réalisations, des résultats et des impacts. Les projets mis en œuvre sont plus pertinents et mieux appropriés par les habitants, ces derniers sont mieux informés des projets du Grand Lyon et des déterminants de son action, un réseau d'acteurs partenaires de l'action du Grand Lyon se met en place, situé à l'interface entre l'institution et les habitants.

La Charte de la participation a eu, en tout état de cause, un « effet-levier » important, opérationnalisé par la conception d'un guide méthodologique de la concertation intégrée à la conduite de projet (édité en 2006), la mise en place d'une ingénierie dédiée et l'expérimentation de grandes démarches de concertation pilotes permettant la traduction de ces principes et méthodes (par exemple, la concertation sur le projet d'aménagement des berges du Rhône).

Il convient de mentionner ici que la prise en compte des citoyens-usagers dans l'élaboration des politiques publiques et des projets dans une institution intercommunale ne va pas de soi. Les Établissements publics de coopération intercommunale sont en effet des institutions en « déficit démocratique », puisque leurs élus sont désignés au second degré (par les conseils municipaux au prorata du nombre d'habitants par commune) et non pas directement par les citoyens. En conséquence, les élus communautaires n'ont pas a priori de comptes à rendre aux citoyens, et cette relation n'incite pas les élus aux échanges directs. Les intercommunalités sont même analysées par un



certain nombre de politologues comme les lieux de « la politique confisquée » (Guéranger, Desage, 2011), au sein desquels priment l'opacité de la prise de décision, l'absence de délibération collective et donc de publicité et de transparence conditionnant l'exercice réel de la démocratie. Par effet miroir, il existe une prédominance de la culture technique de corps (ingénieurs, architectes-urbanistes, etc.) au sein de l'institution intercommunale, corps attachés à la légitimité de leur expertise et de leurs marges de manœuvre décisionnaires sur les dossiers complexes qu'ils pilotent, y compris parfois au détriment de la légitimité électorale. Le modèle de double délégation se trouve là poussé à son paroxysme : démocratie représentative au second degré et primauté de la raison technique. On mesure donc les impacts du contexte intercommunal en termes de chemin à parcourir pour intégrer des démarches et processus participatifs mobilisant les « savoirs d'usage » ou « savoirs ordinaires » de la figure du citoyen, lesquels viennent de fait bouleverser la légitimité et la posture des différents acteurs (élus et professionnels), les habitudes de travail, les cultures professionnelles...

Le mandat 2008-2014 a été celui de la construction d'une nouvelle étape de cette politique de participation citoyenne, appelée « l'Acte II », dans une logique d'approfondissement tenant compte des acquis et marges de progrès existants. Si cette démarche avait été initialement envisagée comme une réécriture de la Charte, afin de réitérer un effet-levier supposé par l'énonciation d'objectifs et de principes renouvelés ou actualisés, elle a finalement été réorientée prioritairement sur une logique managériale pragmatique visant l'évolution d'une culture professionnelle et la consolidation des conditions d'exercice de l'activité de concertation par les agents du Grand Lyon concernés.

En effet, l'évaluation de la politique conduite en 2010 avait fait ressortir notamment une adhésion et une actualité des objectifs et principes d'action énoncés dans la Charte, mais aussi des difficultés importantes dans leur mise en œuvre du fait du hiatus existant avec la réalité des pratiques opérationnelles et l'arbitrage des priorités sur toute la ligne décisionnelle. Parmi les nombreuses difficultés identifiées, on retiendra ici en particulier la question du passage de concertations pilotes portées et incarnées par quelques « techniciens

militants » à un déploiement quantitatif des démarches de concertation à l'échelle d'une grande partie de la programmation pluriannuelle d'investissements de la communauté urbaine.

Le plan d'action transversal de l'Acte II de la participation citoyenne a été élaboré sur la base de cette évaluation, mais largement affiné grâce à une large enquête interne à l'attention des agents du Grand Lyon, conduite en 2011, intitulée « Comment vivez-vous votre activité de concertation ? », afin d'objectiver et de qualifier les difficultés comme les points d'appui vécus par les agents au regard de leur activité de concertation, dans leurs métiers et champs d'intervention respectifs (notamment aménagement urbain, voirie, politiques d'agglomération). 40 % des agents concernés ont répondu, de façon anonyme afin de garantir une expression du vécu et des représentations de chacun sans filtre du discours officiel de l'institution ou de la ligne hiérarchique. Les résultats de cette enquête sont particulièrement éloquentes et confirment la nécessité impérieuse de penser et de travailler sur l'évolution des métiers et des pratiques professionnelles. Ils mettent en effet en lumière les éléments suivants : une charge de travail lourde, peu visible (dans les fiches de poste mais aussi dans le calcul du plan de charge des agents) et peu valorisée, un déficit de formation initiale sur cette dimension de l'action publique, un réel manque de reconnaissance de la fonction de management de la concertation par la hiérarchie et les élus, un ressenti ambivalent de la concertation comme source de développement personnel et professionnel et source de difficultés supplémentaires dans la conduite de projet.

L'évaluation et l'enquête interne ont ainsi permis de pointer les principaux freins et difficultés à la conduite de démarches participatives effectives et efficaces, qui viennent du décalage entre trois éléments : le discours et la « doctrine » officiels ; les savoir-faire et les représentations des responsabilités de chacun qu'ont les techniciens ; la réalité beaucoup plus complexe, instable, et les interpellations directes et contradictoires qui leur sont renvoyées de toutes parts.

Une grande partie de la réponse a donc été à trouver dans un changement profond de la culture professionnelle, avec de nouvelles

compétences métiers à acquérir et des logiques managériales à clarifier.

### **« L'Acte II de la participation citoyenne » en actions : la professionnalisation en marche, principes d'action et initiatives**

Dix ans après la mise en place de la politique de participation citoyenne, le Grand Lyon est confronté au défi de « faire vivre » cette politique au quotidien et dans la durée. Ce passage de l'Acte I à l'Acte II doit se traduire alors par plusieurs changements structurels à accompagner, dont l'un des trois volets est celui de la culture professionnelle.

Cela passe notamment par une remise en question de la pertinence des outils et ressources à disposition des professionnels (type Charte ou guide), qui n'apparaissent plus suffisantes pour une appropriation de la posture et des méthodes propres à la concertation.

Afin de créer les conditions d'accompagnement de cette mutation de culture professionnelle, a été mis en place progressivement un éventail d'actions complémentaires misant sur la dimension expérientielle de l'apprentissage.

Parmi les actions qui ont eu le plus d'impact sur les cultures professionnelles, on peut citer les rendez-vous réguliers d'échange d'expérience entre pairs, intitulés « Concert'express », visant à rompre l'isolement des professionnels face à la concertation et à passer du stade de l'expérience individuelle à celui de la culture et de l'expertise communes. Ces temps de rencontre, conçus spécifiquement pour ne pas alourdir les plans de charge des agents (créneau du déjeuner) tout en proposant un format convivial d'interconnaissance et d'échanges entre collègues, constituent des temps forts de professionnalisation active. Il s'agit, dans un temps réduit, de faire tester des méthodes participatives aux agents tout en approfondissant un thème différent chaque fois (« concerter, avec qui ? », « concerter, dehors ? », « concerter : objectif consensus ? », « informer mieux pour concerter mieux ? », « les mille temps de la concertation », « la concertation : un contrat de confiance ! »), sur la base du témoignage croisé de leurs propres expériences. Un exercice fondé sur le plaisir à concerter, la dimension expérientielle et une approche résolument coopérative. Le

recours à des modalités telles que le théâtre-forum permet notamment de travailler sur les représentations et la dimension culturelle des pratiques professionnelles, et non pas seulement sur une logique de « bonnes pratiques » et de « boîte à outils ».

Des groupes d'analyse de la pratique, conçus comme des espaces de résolution de problèmes de posture entre pairs, sans apport didactique, sont également mis en place afin de traiter de la complexité des jeux d'acteurs dans un processus participatif.

Une newsletter interne, « Concert'flash », vise notamment à donner un espace de parole aux agents sur leur pratique de la concertation (« c'est vous qui en parlez ») afin de favoriser les échanges en interne.

Une offre de formation refondue permet également de proposer un parcours de formation individualisé, au plus près des besoins des différents profils et métiers, avec notamment des apports importants en matière de culture démocratique (délibération, décision, rapports de force...), particulièrement utiles pour enrichir les cultures professionnelles issues de filières techniques.

Les actions privilégiant la rencontre entre pairs, le format décalé et convivial propice à l'apprentissage, le test *in vivo* de méthodes participatives (comme en témoignent les agents : « C'est bien d'avoir été mis dans le rôle de participant, ça change tout ! ») et l'approche collaborative sont autant d'ingrédients de réussite d'une vingtaine d'actions internes qui permettent une inscription progressive au long cours de la culture du citoyen-usager dans « l'ADN » des professionnels de la Communauté urbaine.

### **Le processus de production participatif de l'urbain, une exigence motrice car déstabilisante**

Trois pistes d'enseignements découlent de ce retour d'expérience. Tout d'abord, l'importance de la confrontation d'expertises pour faire bouger les lignes des cultures professionnelles : que cela passe par le mélange des profils professionnels dans les groupes lors des formations (urbanisme opérationnel / politique de la ville / eau / propreté...) ou par la mise en tension des apports des sciences humaines et sociales et des sciences de l'ingénieur, cette confrontation est nécessaire et indispensable pour produire.

Ensuite, le caractère fondamental de la dimension expérientielle dans l'apprentissage de méthodes et de savoir-faire : l'expérimentation de méthodes et la formation dans l'action semblent garantir des bénéfices plus structurels que la publication la publication et la diffusion de guides ou référentiels.

Il s'agit, enfin, de considérer la participation citoyenne, au-delà de la seule acquisition de compétences méthodologiques, comme un levier d'évolution de la posture même du professionnel de l'urbain et donc une remise en cause de la hiérarchie instituée des savoirs (primauté des savoirs techniques sur les « savoirs habitants », Hatzfeld, 2011) : comme le disent les Montréalais à propos de la consultation publique, il s'agit pour les techniciens d'accepter de « se laisser influencer ».

L'enjeu est bien celui de l'acceptation d'une certaine prise de risque qu'implique la confrontation de légitimités pour produire du commun. Ce rapide tour d'horizon de la « pollinisation » progressive d'une culture du citoyen-usager au sein d'une institution intercommunale montre comment l'exigence accrue de processus participatifs, trop souvent appréhendée comme une contrainte (réglementaire ou politique) peut devenir une réelle opportunité d'évolution structurelle des modes de faire, pratiques et postures d'une organisation et de ses acteurs. Dans une agglomération comme le Grand Lyon, avec une tradition historique forte de planification urbaine et d'aménagement de l'espace public, il pourrait sembler assez facile de systématiser la production de l'urbain en s'affranchissant de la participation citoyenne. Or ce serait faire l'impasse sur l'importance du *process* de fabrication de l'urbain, à savoir l'importance du *sur-mesure* contre la tendance à la standardisation des modes d'action. Cela rejoint d'ailleurs l'évolution majeure de la doctrine en urbanisme, du « faire » la ville au « refaire » la ville en « ménageant les gens » (Toussaint, Zimmermann, 2001).

Il s'agit plus globalement d'une mutation des acteurs publics et des professionnels de l'urbain vers une « posture 2.0 », à même de faire face aux défis à venir dans une ville qui se doit d'être tout autant « intelligente », « sensible » et « durable ».

## Bibliographie

### *Ouvrages*

DESAGE F., GUERANGER D., 2011, *La politique confisquée. Sociologie des réformes et des institutions*, éd. du Croquant.

HATZFELD H., 2011, *Les légitimités ordinaires. Au nom de quoi devrions-nous nous taire ?*, éd. L'Harmattan, Paris.

TOUSSAINT J.-Y., ZIMMERMANN M., 2001, *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*, Presses polytechniques et universitaires romandes.

### *Publications Millénaire 3 / Direction de la prospective et du dialogue public du Grand Lyon*

DESMARAIS C., oct. 2006, *La concertation dans la conduite de projet, guide méthodologique*.

FORET C., juil. 2013, *Quand les mobilisations citoyennes locales mettent à l'épreuve l'action publique*.

JANUEL C., fév. 2010, *Le Grand Lyon qui dialogue. Compte-rendu du débat rétro-prospectif à l'occasion des 40 ans du Grand Lyon*.

POLÈRE C., 2007, *La « démocratie participative », état des lieux et premiers éléments de bilan*, Synthèses Millénaire 3.

COMMET M., FERRY A., fév. 2012, *Comment vivez-vous votre activité de concertation ?*, Actes de la rencontre des agents du Grand Lyon autour de la restitution des résultats et enseignements de l'enquête.

*Charte de la participation du Grand Lyon*, juil. 2003.

## **Camille Gardesse\*** Les acteurs du projet urbain et la participation des habitants, entre évolution des pratiques et prégnance des codes culturels

La démarche de « concertation<sup>1</sup> » mise en place pour le projet de réaménagement des Halles par la Mairie de Paris entre 2002 et 2010 est un cadre propice pour étudier les possibilités et les modes d'évolution des métiers de l'aménagement urbain au regard de l'implication des habitants<sup>2</sup>. Depuis les années 1990, il est question du passage d'un urbanisme hiérarchique imposant les modifications du cadre de vie aux habitants à un modèle de « projet négocié » (Callon, 1997 ; Novarina, 1998) qui introduirait de nouvelles manières de « faire » les projets urbains. La mise en place d'une démarche participative pour l'opération des Halles a en effet été vécue par les acteurs en charge du projet comme un processus qui les amenait nécessairement à modifier leurs pratiques. Néanmoins, le modèle de projet négocié suppose également que différents acteurs, dont les habitants, soient impliqués dans l'élaboration du projet et négocient d'égal à égal. Or l'analyse des postures d'acteurs dans l'opération des Halles montre qu'une logique descendante est encore prédominante dans les conceptions et dans les manières de mener un projet d'urbanisme (Gardesse, 2011). Les positionnements des acteurs en charge de cette opération vis-à-vis de cette démarche de « concertation » et, plus largement, vis-à-vis de la place des habitants dans un processus de projet urbain s'inscrivent dans une forte « typification des rôles » (Berger, Luckmann, 1986). Celle-ci renvoie à la prégnance d'un modèle de double délégation dans le champ du projet urbain, basé sur la reconnaissance du paradigme de la démocratie représentative comme seul système politique légitime et sur la mise en valeur de la raison technique et de la figure du concepteur comme créateur, détenant des savoirs et des dons inaccessibles aux habitants – ce qui correspond au « modèle de l'instruction publique » décrit par Michel Callon (Callon, 1998).

\* Post-doctorante LATTS – Chercheuse associée Lab'Urba.

Ces postures renvoient à ce que nous appelons « des codes culturels » prégnants dans les représentations et les pratiques des acteurs institutionnels. En effet, l'analyse révèle que la méfiance des acteurs en charge du projet urbain vis-à-vis des acteurs de la société civile et l'implication limitée de ces derniers relèvent à la fois de dimensions structurelles et stratégiques. Ce qui nous semble faire le lien entre les deux est l'idée de dispositions comme manière de penser assimilée, qui définissent le champ du pensable et donc des actions possibles. C'est ce que nous exprimons par l'expression « codes culturels ». Nous appréhendons alors la « culture » en tant que modèle structurant des actions, organisé d'une part en fonction de valeurs politiques et sociales contextualisées, et d'autre part dans le champ du projet urbain, à partir de normes qui permettent aux acteurs de se reconnaître et d'être reconnus comme en faisant partie<sup>3</sup>.

La référence aux codes culturels permet de mettre en évidence deux aspects :

- En premier lieu, elle permet de spécifier ce qui est commun à un groupe d'acteurs dans un champ donné. Elle renvoie alors à ce qui permet de les « souder » et de les « définir » par des spécificités. Les codes culturels considérés comme collectifs correspondent à ce qui est transmis socialement et à ce qui peut structurer un groupe. C'est pourquoi nous pensons que ces formes culturelles sont des terreaux des postures développées par les acteurs du projet urbain.

- En second lieu, il s'agit de préciser l'enjeu de cet ancrage culturel : nous supposons que, s'il est aussi prégnant, c'est parce qu'il permet aux acteurs de revendiquer leur légitimité dans le champ dans lequel ils opèrent. C'est pourquoi il agit comme un facteur de limitation de l'implication des habitants. Les travaux de sociologues des professions, notamment ceux de Claude Dubar et Pierre Tripier, montrent bien comment la dynamique de légitimation est essentielle pour constituer un champ professionnel (Dubar, Tripier, 1985). Il y a ainsi un enjeu à être reconnu comme étant en charge du projet urbain, en tant que professionnel ou décideur, et cette reconnaissance passe par une certaine forme de distanciation avec l'habitant. Cette dynamique de légitimation de son statut et de son rôle d'acteur d'un champ semble être particulièrement importante dans la constitution des professionnels de l'urbain (Biau, Tapie, 2009).



Toutefois, il nous faut spécifier que cette approche par les codes culturels des acteurs du champ urbain ne doit pas conduire à négliger les différences culturelles possibles entre eux ni le rôle déterminant de leurs trajectoires individuelles et de leurs expériences personnelles. C'est en effet par ces dernières que se structurent des représentations, des savoirs et des savoir-faire. Il nous semble précisément essentiel de veiller à ne pas « figer » les figures d'acteurs. Ainsi, le recours à la notion de codes culturels communs autour de la prégnance du paradigme de la démocratie représentative ne vise pas à minimiser l'idée de « sous-cultures politiques » défendue notamment par Denys Cuche ou par Bertrand Badie (Cuche, 1996 ; Badie, 1993). De plus, le champ de l'aménagement de l'espace rassemble plusieurs professions, des « segments » (Bucher, Strauss, 1961<sup>4</sup>), ainsi que des individus à la trajectoire biographique particulière (Hughes, trad. Chapoulie 1992) et aux intérêts parfois distincts. Or il nous semble que, précisément, utiliser la notion de codes culturels permet de ne pas méconnaître la diversité des pratiques, mais bien de souligner les traits communs (unité des codes culturels) malgré les différences<sup>5</sup>.

Néanmoins, si l'entrée de l'habitant peut représenter un risque de fragilisation de la légitimité des acteurs institutionnels, les amenant précisément à mobiliser ces codes culturels, on peut également supposer que cette entrée peut conduire à une évolution des représentations et des pratiques de conception urbaine, et, ce faisant, des codes culturels eux-mêmes. Des évolutions sont en effet identifiables dans le contexte français, dues notamment au développement d'injonctions réglementaires et d'expériences locales de participation. Des évolutions sont également visibles dans le cas du projet des Halles, dans les manières d'appréhender et de pratiquer l'implication des habitants. Cet article s'attache précisément à étudier la « portée » des dispositifs participatifs (Fourniau, 2007) pour les acteurs impliqués et pour les pratiques de conception urbaine. Deux éléments corrélés permettent d'appréhender cette portée : les logiques d'apprentissage engendrées par l'expérience de participation pour l'ensemble des acteurs ainsi que les changements auxquels ces logiques peuvent aboutir. Il s'agit ainsi de nous demander d'une part en quoi l'implication dans la « concertation » pour le projet des Halles a pu avoir une fonction pédagogique et d'autre part en quoi celle-ci peut

influencer les actions et représentations des acteurs en charge du projet au cours de la démarche participative. Ce faisant, nous sommes amenés à envisager les possibilités de capitalisation et de réinvestissement des apprentissages, notamment dans d'autres projets urbains. Avant de pouvoir préciser ce que nous avons pu observer au cours de l'opération des Halles, il nous faut présenter rapidement son contexte et sa chronologie. Nous avons distingué trois phases de « concertation » selon les étapes du projet urbain et les changements qui ont eu lieu en termes d'organisation et de modalités du processus participatif.

• ***Phase 1 : 2003-2005, marchés d'études de définition pour définir le parti urbain du projet : « concertation » peu formalisée avec les associations de quartier.***

Lors du lancement du projet, fin 2002, la Mairie de Paris annonce une « concertation » pour le réaménagement des Halles « large et à destination de tous les publics concernés<sup>6</sup> » : riverains, Parisiens et Franciliens. Au début de l'année 2003, la société d'économie mixte (SEM) Paris Centre est missionnée pour gérer des marchés d'études de définition simultanés, et hérite ainsi de l'organisation de la « concertation ». La démarche qu'elle adopte jusqu'en 2004 distingue les « riverains » et le « grand public<sup>7</sup> » (Parisiens, Franciliens et touristes). Au cours des différentes étapes des études de définition, tous ne sont pas impliqués de la même façon : seuls les riverains organisés en associations sont sollicités pour des réunions avec les équipes de concepteurs, les aménageurs SEM et les élus de la Mairie de Paris. Le grand public, qui sera ensuite désigné par le terme de métropolitains, est mobilisé dans des réunions publiques et des enquêtes de fréquentation. Il n'est impliqué que sous forme d'information et de consultation, notamment lors de l'exposition des quatre projets sélectionnés au printemps 2004 : les visiteurs y sont invités à déposer leur avis dans une urne. A l'issue des études de définition, c'est le projet de l'équipe SEURA de David Mangin qui est retenu pour définir le parti d'aménagement urbain général.

De nombreuses discussions sur les modalités d'implication des habitants ont lieu tout au long de l'année 2005 entre les pouvoirs publics et les acteurs de la société civile préalablement mobilisés. En émerge une Charte de la concertation<sup>8</sup> adoptée en janvier 2006.

• ***Phase 2 : 2006-2010, cahier des charges, concours et programmation pour le futur Forum et élaboration du projet de jardin : « concertation » plus formalisée mais toujours majoritairement avec des habitants riverains organisés en associations.***

La Charte de la concertation instaure des modalités plus formalisées, avec notamment l'organisation de groupes de travail thématiques (GTT) réunissant l'ensemble des habitants mobilisés, les maîtres d'œuvre et les maîtres d'ouvrage. Durant cette deuxième phase de « concertation », organisée par des services internes à la Ville de Paris (Direction de l'urbanisme, puis Direction du patrimoine et de l'architecture et enfin Mission Halles), ce sont toujours les associations de quartier et quelques représentants militants et universitaires qui sont les plus largement – presque exclusivement – visibles dans le processus participatif, assistant très régulièrement aux réunions<sup>9</sup>. Les métropolitains sont mobilisés ponctuellement à l'automne 2006, à travers des enquêtes de fréquentation et deux jours de travail en groupes, réalisés sous la pression d'un collectif d'associations. Mais, parallèlement au déroulement de ces enquêtes, le projet continue d'avancer : le cahier des charges pour le concours d'architecture du futur Forum est donc construit en grande partie sans s'appuyer sur leurs enseignements. Le projet lauréat pour le bâtiment est celui de Patrick Berger et Jacques Anziutti, appelé la Canopée. Dans le même temps, c'est l'équipe SEURA de David Mangin qui élabore le projet de jardin.

• ***Phase 3 : octobre 2009-juin 2010, réflexions sur les services à destination des métropolitains : élargissement de la « concertation » (parallèlement aux phases de permis de construire pour le futur Forum et le jardin).***

L'absence générale d'inclusion des différents habitants concernés par le projet dans le processus d'implication est à nuancer au regard de la dernière démarche de « concertation », mise en place à l'automne 2009, explicitement à destination des métropolitains et de personnes non impliquées précédemment dans le processus participatif. Cette démarche est confiée à des équipes extérieures à la Mairie de Paris, jeunes urbanistes et programmistes spécialisés dans les processus participatifs, qui privilégient une méthodologie qualitative (focus groups et parcours commentés). Toutefois, les propositions de

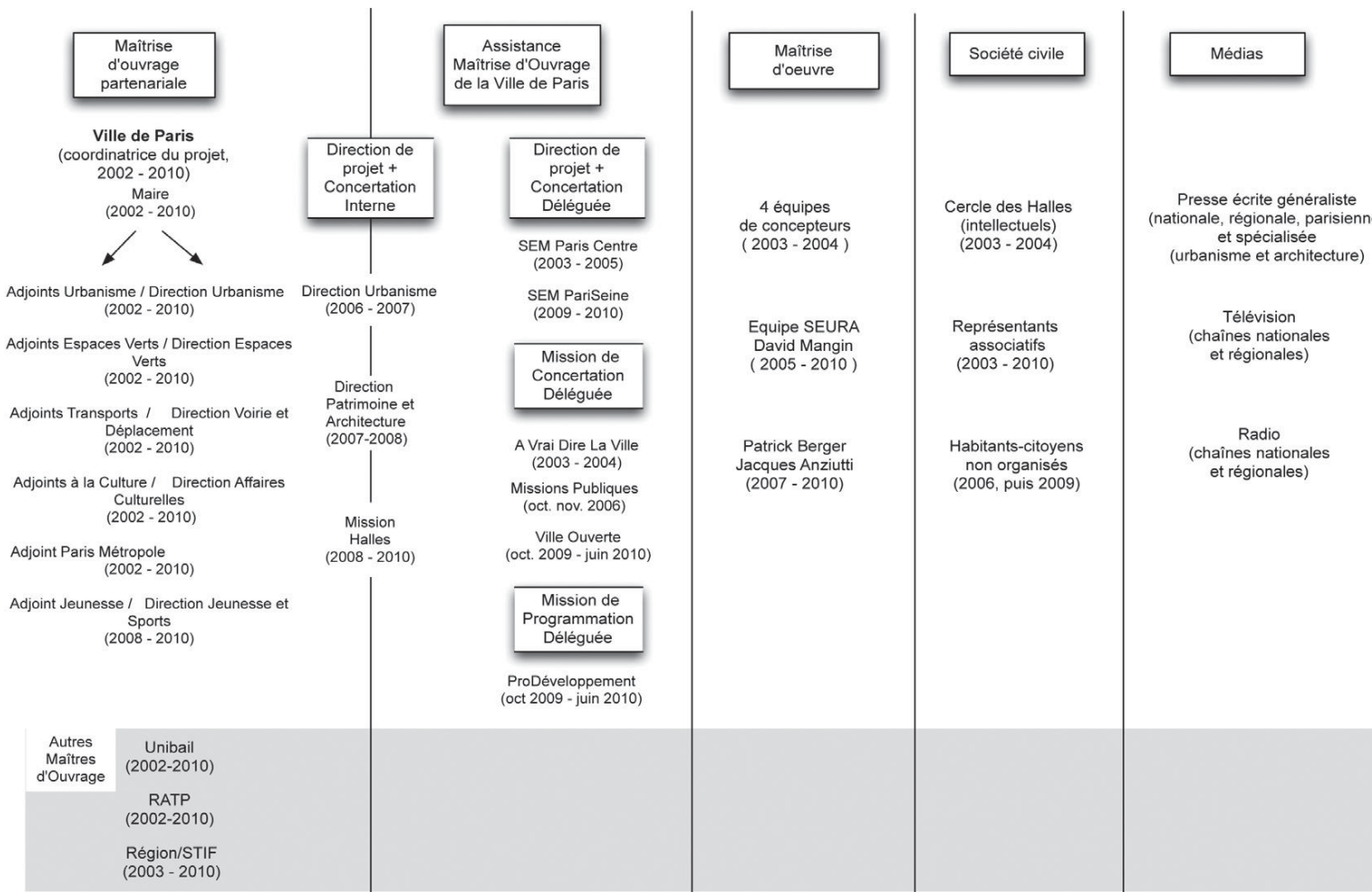
programmation qui émanent de cette démarche ne concernent pas d'éventuels réaménagements de l'espace<sup>10</sup>, car les conditions étaient dès le départ de ne pas « remettre en cause la programmation ou le calendrier prévus<sup>11</sup> ». Parallèlement, la SEM ParisSeine a géré la fin de la « concertation » avec les représentants associatifs.

Fig. 1 : Chronologie des dispositifs de concertation mis en œuvre pour les Halles, Paris.  
Source : Gardesse, 2011.

Phases de « concertation »	Dispositifs de « concertation »
<p><b>Phase 1 : 2003 – 2005</b></p> <p>Etudes de définition - Discussions sur les modalités de « concertation »</p> <p><i>Dispositifs organisés par la SEM Paris Centre, puis la D.U.</i></p>	<p><u>Associations / majoritairement riverains :</u></p> <p>17 réunions de « concertation »</p> <p><u>Non-associatifs / métropolitains :</u></p> <p>1 consultation par bulletins (exposition)</p> <p>3 réunions publiques</p>
<p><b>Phase 2 : 2006 – 2010</b></p> <p>Programmation du jardin et du bâtiment</p> <p><i>Dispositifs organisés par la D.U., la D.P.A., puis la Mission Halles, et enfin la SEM Paris Seine, à partir de la Charte de concertation</i></p> <p><i>Groupes d'usagers organisés par le cabinet Missions Publiques</i></p>	<p><u>Associations / majoritairement riverains :</u></p> <p>40 GTT</p> <p>8 réunions préparatoires</p> <p>41 réunions de bureau</p> <p>4 CPC</p> <p><u>Non-associatifs / métropolitains :</u></p> <p>2 réunions publiques</p> <p>Enquête publique</p> <p>Enquête de fréquentation et groupes d'usagers (automne 2006)</p>
<p><b>Phase 3 : octobre 2009 – juin 2010</b></p> <p>Etude sur la dimension métropolitaine du projet</p> <p><i>Dispositifs organisés par le cabinet Ville Ouverte</i></p>	<p><u>Associations / majoritairement riverains :</u></p> <p>6 GTT</p> <p>Séminaire de concertation</p> <p><u>Non-associatifs / métropolitains :</u></p> <p>4 focus groups</p> <p>10 parcours commentés</p> <p>Séminaire de concertation</p>

Ces quelques éléments de présentation de l'opération de réaménagement des Halles permettent de mettre en exergue la profonde complexité de ce projet : il concerne plusieurs aspects, qui sont traités à partir de 2005 en parallèle, à des rythmes et selon des procédures différentes. Le système d'acteurs est également très complexe, car plusieurs maîtres d'ouvrage sont impliqués dans la gestion du projet. En effet, le site rassemble divers équipements qui impliquent différents organismes publics et privés : le centre commercial, loué en bail emphytéotique à Unibail ; le pôle d'échanges RER et Métro géré par la RATP et le STIF ; les espaces publics, voirie et jardin, dont la responsabilité revient à la Ville de Paris. En ce qui concerne la Mairie

**Fig. 2 :** Le système d'acteurs général de l'opération des Halles, 2002-2010. Source : Gardesse, 2011.



de Paris, plusieurs acteurs politiques et professionnels sont engagés successivement au cours de l'opération.

Afin de simplifier notre propos, nous concentrerons notre analyse sur les acteurs « professionnels » de l'opération, que nous identifions comme les acteurs d'assistance à maîtrise d'ouvrage interne et externe à la Mairie de Paris hors cabinets d'étude (Sem Paris Centre, Direction de l'urbanisme, Direction du patrimoine et de l'architecture, Mission Halles, SEM PariSeine) et les maîtres d'œuvre (cf. Schéma système d'acteurs général *supra*). Il existe entre ces différents acteurs des différences de postures vis-à-vis de l'implication des habitants, particulièrement entre les maîtres d'œuvre et les acteurs AMO internes ou délégués en charge de la « concertation » et de la conduite du projet. Ces perceptions sont déterminées en grande partie par les relations qui lient les acteurs à la Ville de Paris en fonction de leur

statut et des étapes du projet dont ils ont été en charge, mais aussi de leur vécu personnel de la « concertation ». Néanmoins, malgré ces différences, nous pouvons mettre en exergue un ensemble d'éléments communs entre ces professionnels, qui renvoient à la manière dont leurs représentations et leurs pratiques sont questionnées et modifiées par les processus participatifs.

### **La fonction pédagogique du processus participatif : apprentissages et adaptations des acteurs professionnels**

L'évolution législative et réglementaire rend désormais incontournables les procédures participatives pour certains types de projet<sup>12</sup>. Les acteurs professionnels en sont conscients et savent qu'il ne « pourra plus y avoir de projets sans concertation », comme nous l'ont dit plusieurs d'entre eux. Or la confrontation avec la mise en place de dispositifs participatifs représente le premier facteur d'évolution des pratiques des professionnels. C'est en effet l'expérience participative elle-même qui engendre des apprentissages<sup>13</sup>.

La mise en place d'une « concertation » amène de fait les acteurs professionnels à modifier leurs manières de travailler à la conception de projets urbains :

- elle implique un nouveau mode d'organisation du processus de décision, en raison des validations plus fréquentes qu'elle demande ;
- de même, le processus d'élaboration se trouve modifié par la nécessité de synthétiser plus souvent les éléments du projet et par la réalisation des documents spécifiques pour les réunions.

Dans ce cadre, les apprentissages concernent surtout des dimensions logistiques et communicationnelles. Les acteurs professionnels ont dû apprendre à gérer des réunions, à préparer des documents pour celles-ci, à organiser les convocations, mais aussi à communiquer sur les aspects techniques du projet (notamment par la réalisation de supports visuels), à « verbaliser » leurs pratiques, à réaliser des comptes rendus. Leurs apprentissages s'apparentent alors à un processus d'adaptation, directement engendré par l'expérience de la « concertation », car ils n'avaient pas été spécifiquement formés au préalable aux méthodes d'implication d'habitants. D'ailleurs, tous ont souligné qu'ils avaient modifié leurs pratiques « au fur et à

mesure » de l'opération, certains acteurs AMO affirmant avoir « inventé » les modalités mêmes de la « concertation ». Certaines évolutions repérées au cours du processus (par exemple l'attention portée au moment d'envoi des documents et à leur contenu) tendent à montrer qu'effectivement les acteurs en charge du projet ont adapté leurs pratiques en termes de gestion des dispositifs participatifs, souvent en réaction à des remarques faites par les acteurs de la société civile sur des défauts de méthode par rapport à la Charte de la concertation. Au demeurant, l'application des modalités définies par cette dernière rendait nécessaire une adaptation des pratiques des acteurs en charge du projet.

Ainsi, certaines évolutions sont repérables dans la manière d'organiser et de gérer les dispositifs participatifs entre 2003 et 2010, qui correspondent aux trois phases de « concertation » mentionnées en introduction. L'apprentissage est alors corrélé à une forme de réinvestissement direct. De plus, l'invention au fur et à mesure de l'opération a permis un processus cumulatif et une transmission de pratiques d'une structure AMO à l'autre. De fait, les acteurs professionnels en charge des dispositifs participatifs ont changé au cours du projet : ainsi, la Direction de l'urbanisme a récupéré les éléments constitués par la SEM Paris Centre entre 2003 et 2005. Par la suite, lorsque la Direction du patrimoine et de l'architecture puis la Mission Halles (interne Mairie de Paris) et enfin la SEM PariSeine ont été chargées de l'organisation de la « concertation », elles ont hérité de l'organisation établie par la Charte de la concertation et de l'expérience des chargés de mission de la DU pour sa mise en place et sa conduite. Les apprentissages renvoient ainsi à la fois à des processus individuels d'adaptation et à des phénomènes de transmission entre agents et services, qui correspondent alors davantage à des processus collectifs.

### **La fonction réflexive des processus participatifs : enseignements pour des projets futurs**

Les apprentissages peuvent également être envisagés sous l'angle d'une capitalisation et d'un réinvestissement dans d'autres projets urbains, ce qui tend à souligner la portée réflexive de l'expérience participative pour les professionnels de l'urbain.

C'est principalement à partir des erreurs et des écueils de la « concertation » des Halles que les professionnels ont développé des discours concernant leurs futures pratiques quant à l'implication des habitants<sup>14</sup>. Les défauts de méthode pointés pour l'opération des Halles peuvent être ainsi mobilisés pour réfléchir à de meilleures manières de faire à l'avenir. Il s'agit alors d'une forme d'apprentissage « en négatif » à partir de l'implication dans le processus participatif, qui correspond à l'idée de Jean-Michel Fourniau et de Louis Simard selon laquelle « l'expérience et son évaluation en termes de succès et d'échecs favorisent l'adoption d'attitudes nouvelles dans la conduite des projets » (Fourniau, Simard, 2007).

Parmi les problèmes mis en avant par les acteurs professionnels et politiques comme étant à améliorer dans les pratiques participatives, un certain nombre rejoignait les modalités de critères que nous avons utilisés comme grille d'évaluation (transparence, temporalité, inclusion, égalité, argumentation ; Gardesse, 2012). Ainsi, des défauts de clarification et de hiérarchisation des thématiques semblent avoir été perçus par les acteurs en charge des dispositifs. La question de la clarification des règles émerge notamment au sujet de la formalisation de la méthode. Au demeurant, la Charte de la concertation et l'organisation qu'elle entérine sont globalement remises en question par les différents acteurs au cours de nos entretiens. Plusieurs d'entre eux estiment par exemple que les modalités définies par ce document étaient « trop rigides ». Finalement, il ressort des discours des professionnels de l'urbain qu'ils ne sont pas convaincus qu'un modèle méthodologique puisse exister pour organiser un processus participatif – alors même qu'on peut observer par ailleurs la demande récurrente de professionnels d'avoir accès à des « boîtes à outils » de la participation. L'exemple de la Charte de la concertation pour le projet des Halles semble au contraire les avoir convaincus qu'il y a un risque à trop « figer » les modalités organisationnelles des dispositifs. Certains évoquent la possibilité de poser des principes en amont des processus participatifs, mais avec l'idée que la méthode doit être adaptée à chaque projet.

Ainsi, même si c'est principalement par leurs dysfonctionnements, les dispositifs participatifs organisés pour l'opération des Halles semblent avoir eu une fonction réflexive pour les acteurs



professionnels, pouvant éventuellement entraîner des changements dans leurs futures pratiques. Néanmoins, il faut souligner que cette réflexivité ne va pas jusqu'à interroger le travail technique, de conception et de production du projet, des professionnels. Elle concerne surtout les possibilités d'échanger avec des habitants autour d'un projet urbain pour les associer à la réflexion.

Autre élément qui nous paraît essentiel : les évolutions possibles des pratiques et des représentations des professionnels de l'urbain en termes de pratiques participatives ne paraissent reposer que sur leurs propres réflexions à partir de ce qu'ils ont vécu au travers de la « concertation » organisée pour le projet des Halles. De ce fait, « l'expérience » apparaît primordiale dans le phénomène d'apprentissage. En effet, quasiment aucun d'entre eux ne nous a parlé des services internes à la Mairie de Paris dédiés à ces questions (services Démocratie locale) ni des outils et formations qu'ils proposent. D'ailleurs, à aucun moment au cours du processus, les acteurs en charge des dispositifs ne se sont appuyés sur ces ressources, pourtant en développement depuis le début des années 2000.

### **Vers une évolution générale des pratiques participatives dans les projets urbains parisiens ?**

Néanmoins, certains aspects de l'opération des Halles renvoient à des éléments développés par ailleurs, dans le même temps, dans des projets urbains parisiens. Ces éléments peuvent correspondre à des « signaux faibles<sup>15</sup> » d'une évolution générale des pratiques d'implication des habitants dans l'action publique urbaine à Paris. Par exemple, le recours de plus en plus fréquent à des professionnels de la participation extérieurs à la Mairie de Paris pour leur confier l'organisation des dispositifs nous semble révélateur de changements à l'œuvre dans la façon de percevoir l'implication des habitants. Le recours à des personnes ayant l'expérience de démarches participatives s'est instauré voire systématisé au cours des années 2000. Il est apparu dans l'opération des Halles lors de la troisième et dernière phase de « concertation ». Ce phénomène peut signifier que l'implication des habitants n'est plus perçue comme une simple démarche de validation des projets, dans une relation centrée sur les rapports élus-

citoyens, mais bien comme un élément en soi, constitutif de la démarche de projet urbain.

De la même façon, l'intégration de la « concertation » dans les dimensions réglementaires des procédures peut amener à une évolution des pratiques. Selon les acteurs professionnels que nous avons rencontrés, la dimension « concertation » est de plus en plus souvent inscrite dans les marchés publics de maîtrise d'œuvre qui concernent les opérations d'aménagement. Ce n'était pas le cas au début des années 2000 et cela peut indiquer une évolution dans la façon de concevoir l'implication des habitants : l'aspect participatif semble plus « intégré » réglementairement au processus d'élaboration. Toutefois, il faudrait analyser plus précisément la teneur de la clause sur la « concertation » dans les marchés, pour savoir si elle s'apparente simplement à la mise en application d'injonctions réglementaires ou bien si elle illustre véritablement une intégration des démarches participatives aux processus de projets urbains. Dans l'opération des Halles, les maîtres d'œuvre étaient engagés par contrat à assister à des réunions de « concertation ». Pour autant, rien n'encadrerait la prise en compte des apports de ces dernières dans leurs propositions.

Si l'on ne peut pas réellement parler de « basculement » des pratiques, l'étude de l'expérience participative de l'opération des Halles montre que se développent progressivement des adaptations, des apprentissages et une forme de réflexivité vis-à-vis de l'implication des habitants. En même temps, ces changements se situent dans une dialectique avec la prégnance des codes culturels. Ces derniers limitent en effet l'évolution des pratiques ou tout du moins la rendent laborieuse. Ainsi, s'il y a bien des modifications des pratiques d'implication des habitants qui renvoient à la manière de « faire » un projet urbain, le travail d'élaboration technique et de conception lui-même semble peu modifié. L'opération des Halles n'a pas donné lieu à de la coproduction, et les discours des professionnels ne laissent pas penser qu'ils s'orientent vers cette modalité d'élaboration de projet. C'est pourquoi nous pensons observer actuellement un « moment de tension » : le poids des manières de concevoir et de mener les projets urbains se trouve en tension avec des formes de changements naissants.

Dans cette perspective, l'approche par les codes culturels des acteurs professionnels ouvre un axe de recherche important pour mieux comprendre les positionnements des acteurs en charge de projet urbain vis-à-vis de la participation. Il faudrait préciser ce qui, chez ces derniers, peut faire varier les représentations et spécifier les caractéristiques culturelles relatives à des statuts et à des métiers. Il serait ainsi intéressant d'étudier précisément ce qui peut distinguer les postures en fonction des trajectoires biographiques des acteurs, car la culture est un processus de construction sociale, avec des influences structurelles, qui dépend donc en partie des formations et des orientations idéologiques des acteurs du champ de l'aménagement urbain. En effet, nous pensons qu'au sein des cadres culturels que nous avons pu repérer, des doctrines politiques et professionnelles particulières peuvent jouer et provoquer des distinctions de positionnements<sup>16</sup>.

De plus, comme le remarque Jean-Louis Génard, en allemand, le mot « culture » se dit *Bildung*, ce qui signifie également « formation » (Génard, 2005). Ces éléments de postures renvoient donc aussi à un manque de formation à la participation. Le recours à des urbanistes extérieurs, disposant de compétences spécifiques en matière de participation, amène précisément à s'interroger sur la portée de la formation des urbanistes. L'arrivée de ces nouveaux professionnels, souvent issus des générations les plus récemment formées à l'urbanisme et à l'architecture, peut introduire de nouvelles manières de concevoir les projets urbains et d'y associer les habitants. Il serait alors intéressant d'observer si la participation est en train de devenir une de leurs fonctions à part entière, un des aspects de l'activité d'urbaniste et d'architecte. Assisterait-on à une évolution des références culturelles politiques et professionnelles dans le champ du projet urbain ? Selon quels mécanismes de diffusion des pratiques ou de transmission des savoirs et savoir-faire ? Quelles répercussions cela peut-il avoir sur les pratiques de conception urbaine ? Toutefois, il ne s'agit peut-être pas (encore) d'une transformation de tout le champ des professionnels de l'urbain. Dans ce cas, nous pouvons faire l'hypothèse de l'émergence de nouveaux « segments » professionnels (Bucher, Strauss, 1961) tournés vers la participation<sup>17</sup>.

## Notes

1. Nous utilisons le terme « concertation » entre guillemets lorsqu'il s'agit de l'expression utilisée par la Ville de Paris. La portée effective de cette démarche devrait être mesurée à l'aune des échelles d'implication citoyenne aujourd'hui établies.

2. L'opération des Halles s'inscrit dans un cadre global d'évolutions structurelles quant à l'implication des habitants dans les projets d'urbanisme. De plus, le projet des Halles a débuté au début des années 2000, alors que le sujet de la participation des habitants à l'action publique commençait à émerger dans les préoccupations des acteurs politiques. L'attention accordée à la thématique participative s'est accentuée tout au long de la dernière décennie sur le plan national et a engendré des réflexions et la création d'instances spécifiques au sein de la Mairie de Paris.

3. Nous nous inspirons alors d'éléments issus des théories du courant de l'institutionnalisme sociologique dans les analyses des politiques publiques, qui parlent de « matrices cognitives » opérant en arrière-fond de la vie sociale et politique et « contribuant à la création et à la reproduction d'arrangements institutionnels » (Hall, Taylor, 1997). Les auteurs de ce courant insistent sur les influences des modèles culturels nationaux ou régionaux sur les pratiques des institutions. Les formes et les procédures organisationnelles qui sont à la base des institutions ne sont rien d'autre selon eux que des pratiques culturelles, une actualisation de mythes, de cérémonies, de symboles et de rituels. En abordant les pratiques sous cet angle, il s'agit pour ces sociologues de rassembler les approches des politiques publiques basées sur des explications institutionnelles à partir des structures et des organisations et les approches basées sur des explications culturelles, qui mettent en avant des attitudes et des valeurs partagées.

4. La notion de segment est définie ainsi par Bucher et Strauss : « Pour toute profession, les identités, ainsi que les valeurs, et les intérêts, sont multiples, et ne se réduisent pas à une simple différenciation ou variation ; des coalitions se développent et prospèrent, en s'opposant à d'autres » : ces groupements sont les segments à l'intérieur d'une même profession. (Bucher, Strauss, 1961)

5. Un aspect essentiel est que tous les acteurs en présence sont soumis au poids de ces cultures : en tant que modèles structurants, les codes culturels peuvent être intégrés et mobilisés par tous. Au demeurant, les acteurs de la société civile eux-mêmes partagent des représentations avec les acteurs en charge des projets d'urbanisme, notamment sur la répartition des rôles et sur le bien-fondé du modèle représentatif. C'est particulièrement le cas des représentants associatifs qui estiment que les habitants organisés ont plus de légitimité que les autres à être les interlocuteurs des pouvoirs publics.

6. Direction de l'urbanisme de Paris, Mise en valeur du quartier des Halles, délibération AUC-02-178, votée par le Conseil de Paris le 15 décembre 2002.

7. Mairie de Paris, SEM Centre, Marchés de définition simultanés pour l'étude et l'aménagement du quartier des Halles, Cahier des clauses techniques particulières, dossier de consultation, mars 2003.

8. Direction de l'urbanisme de Paris, Charte de la concertation, janvier 2006 (ce document est disponible sur le site Internet de l'IUP, rubrique les Halles).

9. Une centaine de réunions de 2006 à 2010.

10. Elles concernent uniquement la mise en place de services localisés dans les espaces souterrains (dans le pôle d'échanges majoritairement).

11. Note de cadrage d'un projet de cahier des charges pour l'étude relative au caractère métropolitain de l'espace public des Halles, Mairie de Paris, diffusée en octobre 2009 (disponible sur le site Internet Mairie de Paris).

12. Notamment l'article L 300-2 du code de l'urbanisme.

13. La « concertation » pour le projet des Halles a été vécue et perçue très négativement par les acteurs politiques et professionnels en charge des dispositifs participatifs, à tel point qu'ils mettent tous en avant le fait qu'elle est loin de représenter un « modèle » sur lequel ils pensent pouvoir s'appuyer pour d'autres projets à venir. Néanmoins, au fur et à mesure de nos observations et des entretiens que nous avons menés avec certains d'entre eux, nous avons vu émerger dans leurs pratiques et leurs discours les formes d'apprentissage que leur a apportées cette expérience. Les entretiens menés avec les professionnels datent d'avril-mai 2009 pour la plupart et de décembre 2010 pour les autres : la « concertation » était donc quasiment ou définitivement achevée, ce qui place les discours recueillis dans une perspective réflexive. Afin de repérer la portée de l'expérience participative pour les acteurs impliqués dans l'opération, nous nous sommes également fondés sur l'observation des parcours des acteurs au cours du processus participatif et de leurs prises de parole en réunion.

14. Ceux-ci étaient notamment liés à un vécu très négatif de la « concertation » de la part de la plupart des acteurs impliqués dans celle-ci, en partie en raison des rapports de force conflictuels instaurés entre associations et maîtrise d'ouvrage (Gardesse, 2011).

15. Selon l'expression employée en veille scientifique et reprise par Guillaume Faburel et Camille Roché pour appréhender les formes « de construction habitante du changement » dans les projets d'écoquartiers – Faburel, Roché, 2012.

16. Ceci est d'ores et déjà visible dans l'étude du projet des Halles à travers les postures des professionnels de l'urbain spécialistes des démarches participatives, pas nécessairement formés aux métiers de maîtrise d'œuvre, qui sont plus enclins à faire participer les habitants, alors que, dans les discours des professionnels technico-administratifs et des architectes, qui ont majoritairement des formations d'ingénierie et d'architecture, apparaissent des représentations communes et une forme de solidarité réciproque.

17. C'est en quelque sorte ce que suggère Elise Macaire, dans son étude de démarches alternatives au processus traditionnel d'élaboration des projets menées par certains architectes. Elle suppose qu'un nouveau « segment » serait en cours de constitution au sein de cette profession, incarné par « un souci de démocratisation des méthodes d'intervention à caractère pédagogique et coopératif » (Macaire, 2012).

## Bibliographie

- BADIE B., 1993, *Culture et Politique*, Economica, Paris.
- BERGER P., LUCKMANN T., 1986, *La construction sociale de la réalité*, Méridiens Klincksieck, Paris.
- BIAU V., TAPIE G., 2009, *La fabrication de la ville, métiers et organisations*, Parenthèses, Marseille.
- BUCHER H.S., STRAUSS A., 1961, « Profession in Process », *American Journal of Sociology* n°4, traduit en 1992 dans STRAUSS A., *La trame de la négociation*, L'Harmattan, Paris.
- CALLON M., 1997, « Concevoir ; modèle hiérarchique et modèle négocié », dans BONNET M. (dir.), *L'élaboration des projets architecturaux et urbains en France, vol.1 : les acteurs du projet architectural et urbain*, PUCA, Paris.
- CALLON M., 1998, « Des différentes formes de démocratie technique », *Annales des Mines*, Série trimestrielle n°9 (janvier).
- CUCHE D., 1996, *La notion de culture dans les sciences sociales*, La découverte, Paris.
- DUBAR C., TRIPIER P., 2005, *Sociologie des professions*, Armand Colin (2<sup>e</sup> éd.), Paris.
- FABUREL G., ROCHE C., 2012, « Entre les écoquartiers et l'habiter écologique : les valeurs et les principes de l'action territoriale pour la ville durable », communication au colloque international « Sociologie des approches critiques du développement et de la ville durables », UMR Lavue, ENSAP Val de Seine, 1-2 février 2012.
- FOURNIAU J-M., SIMARD L., 2007, « Ce que débattre nous apprend. Eléments pour une évaluation des apprentissages liés au débat public », in REVEL M. et al. (dir.), *Le débat public : une expérience de démocratie participative*, La découverte, Paris.
- FOURNIAU J-M., 2007, « Introduction : l'évaluation du débat, une composition entre utilité sociale et portée démocratique » dans REVEL M. et al. (dir.), *Le débat public : une expérience de démocratie participative*, La découverte, Paris.
- GARDESSE C., 2011, *La concertation citoyenne dans le projet de réaménagement du quartier des Halles de Paris (2002-2010). Les formes de la démocratisation de l'action publique en urbanisme et ses obstacles*, Thèse de doctorat en urbanisme, aménagement et politiques urbaines de l'Université Paris Est Créteil, Lab'Urba, ZETLAOUI-LÉGER J. (dir.).
- GARDESSE C., 2012, « La double invisibilité des citoyens et de leurs expertises dans un dispositif participatif : le traitement de la dimension métropolitaine du site des Halles de Paris dans le projet de réaménagement du quartier, 2003-2010 », dans HAMMAN P. (dir.), *Ville, frontière, participation : de la visibilité des processus démocratiques dans la Cité*, Programme Villes invisibles de la Misha et du CRESS, collection Universités, Editions Orizons, Strasbourg.
- GENARD J-L., 2005, « Raisons techniques, raisons pratiques », dans *De la participation urbaine. La place Flagey : Les Cahiers de la Cambre Architecture* n°3.
- HALL P., TAYLOR R., 1997, « Les trois néo-institutionnalismes », *Revue Française de science politique*, n°47 (3-4).

HUGHES E.C., trad. 1992, *Le regard sociologique*, textes réunis par CHAPOULIE J-M., éd. de l'EHESS, Paris.

MACAIRE E., 2012, *L'architecture à l'épreuve de nouvelles pratiques. Recompositions professionnelles et démocratisation culturelle*, thèse de doctorat, Université Paris-Est, LET-ENSAPLV, ZETLAOUI-LÉGER J. (dir.).

NOVARINA G., 1998, « La construction des demandes sociales par le projet d'urbanisme », *Gouvernances : Annales de la recherche urbaine*, PUCA, n°80-81.





## **Héloïse Nez\*** Les savoirs et savoir-faire des professionnels face à la participation : entre aptitude au dialogue et communication graphique

Depuis une vingtaine d'années, les dispositifs visant à associer les citoyens à l'élaboration des projets urbains se multiplient, en France comme dans d'autres pays européens, au point de représenter un « impératif » ou une norme des politiques urbaines locales (Bacqué, Rey et Sintomer, 2005 ; Bacqué *et al.*, 2006 ; Blondiaux, 2008 ; Bacqué *et al.*, 2010). Ces dispositifs d'urbanisme participatif font l'objet de nombreux travaux en sciences sociales. En contrepoint des conceptions élitistes de la démocratie selon lesquelles les citoyens seraient incompetents dès lors que l'on dépasse la sphère de leurs intérêts immédiats (Schumpeter, 1942), l'approche par les « savoirs citoyens » permet de qualifier l'apport épistémologique des citoyens ordinaires à l'action publique locale et d'étudier les transferts de savoirs entre acteurs dans les dispositifs participatifs et délibératifs (Sintomer, 2008 ; Fromentin et Wojcik, 2008 ; Topçu, Cuny et Serrano-Velarde, 2008 ; Nez, 2010 ; Deboulet et Nez, 2013). Nous avons ainsi élaboré une typologie des savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif, qui distingue des savoirs d'usage, des savoirs professionnels et des savoirs militants, qui peuvent être portés individuellement ou collectivement (Nez, 2011). Si les savoirs d'usage sont des savoirs non spécialisés fondés sur une pratique du territoire, les savoirs professionnels sont des savoirs plus systématisés, basés sur une expertise technique, tandis que les savoirs militants se réfèrent à l'inscription dans des réseaux d'acteurs et à la maîtrise de savoirs et de savoir-faire politiques. La plus grande structuration et qualification des savoirs collectifs, par exemple de l'expertise associative, provient de la mise en commun des savoirs individuels, du partage d'expériences et de l'appel à des expertises extérieures.

Si la question des « savoirs citoyens » fait l'objet d'un nombre croissant de travaux, il nous semble que celle de l'adaptation et de la

\*Université de Tours, UMR Cités, Territoires, Environnement et Sociétés (CITERES).

transformation des savoirs et savoir-faire des professionnels face aux nouvelles situations de débat public mériterait d'être approfondie. La littérature anglophone sur l'urbanisme participatif, destinée aux praticiens de l'urbanisme dont les méthodes et les pratiques sont appelées à se transformer, est centrée sur le rôle et les compétences des professionnels qui accompagnent les citoyens les plus éloignés du pouvoir de décision pour défendre leurs intérêts. C'est le cas notamment de la pratique de l'*advocacy planning* théorisée par Paul Davidoff (1965) dans les années 1960 et du « tournant communicationnel » des années 1980, dont John Forester (1987) est l'un des principaux instigateurs. En France, la posture des professionnels dans des expériences d'urbanisme participatif a notamment été théorisée par Michel Anselme (2000), au moment de la réhabilitation de la cité du « Petit Séminaire » lancée en 1978 à Marseille. Les travaux plus récents sur la démocratie participative, qui se multiplient depuis une dizaine d'années en parallèle de la diffusion des expériences locales, s'intéressent plus souvent à la question des savoirs citoyens ou des compétences habitantes, plutôt qu'à l'impact de la participation sur les savoirs et savoir-faire des professionnels. Comment les experts de l'urbanisme et de l'architecture sont-ils amenés à intégrer l'impératif participatif dans leurs pratiques quotidiennes et à développer de nouvelles compétences pour présenter leurs projets à un public « profane » ? Dans quelle mesure leurs savoirs et savoir-faire en sont-ils transformés ? Repère-t-on des résistances dans leurs réactions pour intégrer les « savoirs citoyens » à l'élaboration du projet urbain, et comment s'expriment-elles ?

Pour apporter des éléments de réponse à ces questions, notre article s'appuie sur une enquête ethnographique menée pendant deux ans (2007-2008) sur deux dispositifs d'urbanisme participatif à Paris : le budget participatif de la voirie dans le XX<sup>e</sup> arrondissement et le comité permanent de concertation sur la zone d'aménagement concertée (ZAC) Paris Rive Gauche. Ces processus de participation s'inscrivent à des échelles différentes de projets urbains, entre le réaménagement de rues et de places dans un arrondissement et la création d'un nouveau quartier à l'échelle de la métropole parisienne. Sur ces deux sites, nous avons mené des observations participantes dans une soixantaine de réunions publiques et réalisé des entretiens

avec une vingtaine de professionnels (urbanistes, architectes, paysagistes, ingénieurs de la voirie, etc.). Cette méthode d'enquête nous a permis d'obtenir un matériel empirique original sur les interactions entre les participants et les transformations dans les savoir-faire des professionnels, en observant les dispositifs dans la durée et en recueillant des témoignages individuels. Nous avons également réalisé une trentaine d'entretiens avec des élus et des habitants, qui concernaient entre autres leurs relations avec les services techniques et les professionnels.

Après une brève présentation de nos cas d'étude, nous analyserons la nature des nouvelles compétences sociales développées par les professionnels de l'urbanisme et de l'architecture dans les situations de débat public, puis nous montrerons les facteurs et les modalités de résistance des experts face à la concurrence des savoirs citoyens dans leur propre champ de compétence, celui de la technique.

## **Deux dispositifs d'urbanisme participatif à Paris**

Socialement mixte et historiquement ancré à gauche, le XX<sup>e</sup> arrondissement connaît de fortes mobilisations associatives sur les questions urbaines dans les années 1990. C'est le premier arrondissement de Paris à créer des conseils de quartier en 1995 – composés de militants politiques, de représentants associatifs et d'habitants tirés au sort sur listes électorales – et le seul à instaurer un processus de co-élaboration budgétaire sur les investissements de voirie. En 2002, la municipalité lance un processus annuel de remontée des propositions des conseils de quartier, appelé « budget participatif ». Si cette procédure s'essouffle rapidement faute d'être structurée dans le cadre du budget de la ville, l'élu communiste en charge de la voirie met en place un processus particulier sur les investissements de son secteur. Le « budget participatif de la voirie » s'appuie sur les conseils de quartier, qui se réunissent trois fois par an en séance plénière et régulièrement dans le cadre de commissions de travail. Leurs propositions d'investissement sont chiffrées par les services techniques, puis discutées et hiérarchisées en réunion publique. Une fois le budget adopté par le Conseil de Paris, les projets de voirie sont mis en débat. Limité par son caractère consultatif dû à la centralisation du système politique local, ce dispositif vise une co-élaboration des décisions sur des projets

d'aménagement de quartier, ce qui en fait un processus novateur dans le contexte parisien.

La ZAC Paris Rive Gauche est l'un des derniers grands projets urbains encore en cours à Paris. Cette opération menée par la société d'économie mixte d'aménagement de Paris (Semapa) est lancée en 1991, afin d'urbaniser un vaste secteur de 130 hectares correspondant aux terrains du faisceau des voies ferrées de la gare d'Austerlitz dans le XIII<sup>e</sup> arrondissement. Le projet est de construire un nouveau quartier sur le modèle de La Défense, dans une zone d'activités industrielles et logistiques considérée comme un *no man's land*. Dès les premières études, des associations contestent le programme et le plan d'aménagement du secteur, principalement conçu autour de la couverture des voies ferrées par une dalle devant accueillir une avenue prestigieuse (l'avenue de France) et des sièges sociaux d'entreprises. Certaines existent déjà, comme l'Association pour le développement et l'aménagement du XIII<sup>e</sup> arrondissement (Ada 13), créée dans les années 1960, tandis que d'autres émergent pour s'opposer au projet, à l'instar de Tam-Tam. Leurs critiques portent sur la priorité donnée à la circulation automobile dans le plan de voirie, le manque de liens avec les quartiers anciens, la primauté des activités tertiaires de bureaux dans la programmation de l'opération, et la démolition du patrimoine industriel et ferroviaire. Suite à un recours en contentieux remporté par Tam-Tam en 1996, qui invalide les actes fondateurs de la ZAC, un second plan d'aménagement de zone est élaboré et une nouvelle enquête publique est organisée. Dans son rapport, la commission d'enquête exige la mise en place d'une concertation, permanente pendant tout le temps de l'opération. Créé en 1997, le « comité permanent de concertation » de la ZAC Paris Rive Gauche réunit les associations et les conseils de quartier aux côtés des acteurs institutionnels, dans trois types d'instances : le comité plénier, le bureau et les groupes de travail géographiques ou thématiques.

## De nouvelles compétences sociales

« Les équipes qui présentent les projets devant le public ont dû adapter leur argumentation et souvent révéler les méthodes qui les ont conduites à proposer les projets, leurs variantes et les modalités de leur insertion. Une plus grande transparence qui met au jour non seulement des procédures, des modes

de calcul, mais aussi une culture technique chargée d'inertie ; une culture présentant peu d'inclination à partager un savoir moyennement accessible au commun des mortels et sur laquelle est fondé le pouvoir. » (Beaucire, 2009, p. 63).

Comme l'étudie Francis Beaucire à partir des procédures françaises de débat public sur les projets d'infrastructures de transports, les professionnels sont amenés à adapter leurs savoir-faire pour se « justifier par la démonstration et par l'échange ». La multiplication des situations d'interaction avec les citoyens incite les techniciens à mobiliser d'autres types de savoirs pour légitimer leur projet en public, comme un savoir d'usage, et à développer de nouvelles compétences, principalement pédagogiques. En s'intéressant à l'histoire des métiers de l'urbanisme au XX<sup>e</sup> siècle, Viviane Claude (2006, p. 224-225) montre que l'importance croissante donnée à la parole des citoyens dans l'élaboration du projet urbain requiert une nouvelle polyvalence des professionnels, basée sur l'acquisition de « compétences sociales » : « Savoir parler à des gens différents, savoir à qui s'adresser, savoir combiner des demandes, repérer les leaders d'opinion et les “porteurs de projet”, activer des relations. » La montée d'un impératif participatif les incite à agencer des dimensions d'expertise et de médiation dans leurs savoirs professionnels : « Aux savoirs “techniques” définis en termes spatiaux, juridiques, économiques, gestionnaires s'ajoutent des savoirs sociaux en terme de reconnaissance des groupes sociaux, de négociation entre acteurs, d'anticipation du comportement des acteurs » (Verpraet, 2005, p. 94-95). Les professionnels acquièrent notamment des compétences relationnelles : « Il ne suffit plus d'être compétent, spécialiste ou généraliste, il importe de savoir travailler avec d'autres, de négocier (...). Les professionnels eux-mêmes acquièrent des capacités d'écoute, de traduction, des aptitudes à composer avec d'autres » (Biau et Tapie, 2009, p. 199). Nos observations dans le XX<sup>e</sup> arrondissement et à Paris Rive Gauche rejoignent les résultats de ces travaux de la sociologie des professions de l'urbanisme et de l'architecture, selon lesquels la prise en compte de l'usager engage un processus de refonte des compétences dans l'administration (Trépos, 1992) et une diversification des compétences et des trajectoires professionnelles (Biau et Tapie, 2009). Si leurs formations les préparent encore peu à l'intégration de la participation dans leurs savoirs et savoir-faire<sup>1</sup>, les techniciens

développent « sur le tas » une capacité d'écoute et de dialogue, comme l'explique l'ingénieur en chef de la voirie dans le XX<sup>e</sup> arrondissement : « La formation, c'est à force d'y assister, on apprend à mieux écouter, à mieux répondre aux demandes et aux besoins<sup>2</sup>. » La confrontation des professionnels aux usagers les incite ainsi à développer un « savoir communiquer avec les riverains » :

« Il y a un métier de communicant à acquérir qu'on n'avait pas forcément par le passé. (...) On n'est pas que des ingénieurs dans notre bureau à faire des projets techniques, on doit aussi acquérir des méthodes de communication et des façons de faire. (...) On est partis du truc où on allait présenter le plan derrière sur un panneau, aujourd'hui on fait des présentations PowerPoint plus ou moins élaborées en fonction des projets, et on y ajoute parfois des images de synthèse... On a fait des photomontages pour la place de la Réunion, par exemple. Et on peut imaginer demain des choses encore plus interactives entre les riverains et nous, du type : au lieu que le photomontage soit figé, qu'on puisse un peu aller se balader dans l'aménagement pour en montrer différents points de vue<sup>3</sup>. »

Comme l'explique cet ingénieur parisien, les professionnels sont amenés à développer des savoir-faire pour rendre compte de leurs savoirs techniques, en particulier des supports visuels qui permettent de susciter davantage le débat. C'est typiquement le cas de l'outil PowerPoint qui s'est généralisé dans les modes d'exposition des projets à Paris (Borraz et Haegel, 2006). L'évolution des supports visuels utilisés par les techniciens dans la démarche du budget participatif de la voirie dans le XX<sup>e</sup> arrondissement est, à ce propos, révélatrice. Au lancement de la procédure, l'ingénieur en chef de la voirie était en fin de carrière et peu habitué aux nouvelles méthodes de communication :

« Au début, on arrivait avec nos rouleaux sous le bras, nos plans. Et après on nous a donné des micros, et il a fallu qu'on se mette effectivement à ce type de présentation. Alors moi pas trop, parce que vu ma génération, PowerPoint... j'étais un peu largué. Si on ne me l'avait pas dit, je serais resté à la méthode à l'ancienne, avec le plan invisible à partir du troisième rang [rires]<sup>4</sup>. »

Son remplaçant, plus jeune, présente systématiquement les projets de voirie à partir de l'outil informatique :

« C'est toujours une présentation PowerPoint, et maintenant on donne souvent un petit plan qui permet de mieux voir et d'avoir une trace, après les participants à la réunion peuvent réfléchir de nouveau sur la base d'un projet qu'ils gardent en main<sup>5</sup>. »

L'amélioration des supports visuels élaborés par cet ingénieur, d'une année sur l'autre, témoigne de son souci d'adapter les modes de communication pour faciliter la compréhension des habitants.

### **Des résistances à l'impératif participatif**

Toutefois, la mise en débat des projets de voirie dans le XX<sup>e</sup> arrondissement montre que ces efforts réalisés pour rendre les supports visuels plus accessibles, afin de faciliter la compréhension des projets par des habitants qui n'ont pas toujours les compétences techniques pour lire plans et cartes, comprennent un certain nombre de limites. Les élus et les techniciens évoquent souvent l'attrait des simulations en trois dimensions ou des maquettes, pour « donner l'impression aux gens de ce que ça sera vraiment<sup>6</sup> », mais les mettent rarement en place. Surtout, la présentation visuelle des projets n'est pas seulement justifiée par la démarche pédagogique, mais aussi par le souci de « vendre » un projet, comme l'affirme cette paysagiste : « C'est important de montrer de belles images pour vendre l'idée<sup>7</sup>. » Cet attrait pour l'esthétisation des projets par l'image de synthèse et le souci de « séduire » les habitants, se paie au prix d'une désinformation du public comme le reconnaît cet ingénieur :

« Les projets, quand ils sont présentés par des architectes, c'est toujours beau... Même le quartier de tours le plus horrible, on peut vous présenter un projet de maquette avec des espaces verts. (...) Faut se méfier des projets valorisés par des couleurs, il faut chercher à comprendre ce qu'il y a derrière<sup>8</sup>. »

Les débats suscités par les présentations des professionnels à Paris Rive Gauche confirment nos observations dans le XX<sup>e</sup> arrondissement, c'est-à-dire que les changements dans les modes de restitution des études techniques aux habitants restent limités, la maîtrise des outils visuels par les techniciens constituant encore souvent un moyen d'imposer leurs savoirs techniques à des habitants cantonnés à une appréciation esthétique.

Dans les groupes de travail de la concertation à Paris Rive Gauche, les participants sont pour la plupart porteurs de savoirs professionnels dans l'urbanisme, mais les présentations des projets techniques – PowerPoint, cartes et images de synthèse à l'appui – font l'objet de contestations récurrentes. Les associations et les conseils de quartier

remettent régulièrement en cause le technicisme des modes de restitution des professionnels et la mise en avant de l'esthétisme des projets, au détriment d'une bonne compréhension de ce qui sera effectivement réalisé. Les reproches portent sur ce que les professionnels souhaitent divulguer, ou à l'inverse cacher, à travers des images qui présentent les projets sous leur meilleur jour : « Le principe c'est de montrer de jolies maquettes de ce qui sera construit et pas de montrer le point de vue de la personne qui est au niveau du sol, qui marche. (...) Quand on montre les projets, on ment sur la réalité, sur ce que va être le produit final, on ne dit pas vraiment les choses<sup>9</sup>. »

**Fig. 1 :** Des images de synthèse voilent la réalité du projet à Masséna Bruneseau.



Allée Paris-Ivry, SEMAPA – Ateliers Lion associés – Golem images



Place Farhat Hached, SEMAPA – Ateliers Lion associés – Olivier Plou

L'exemple type des visuels contestés est l'image virtuelle présentée par les Ateliers Lion sur le projet d'aménagement de Masséna Bruneseau (qui ne correspond plus au projet actuel) au groupe de travail le 17 novembre 2008, représentant une agréable voie piétonne et commerçante juste au-dessous du boulevard périphérique (à droite). C'est aussi le cas des images de synthèse diminuant au maximum l'impact visuel des immeubles de grande hauteur pour les rendre plus acceptables aux yeux des habitants, qui y sont souvent opposés (à gauche).

En dehors des images de synthèse qui ont tendance à valoriser les projets plus qu'à les expliciter, les participants à la concertation remettent souvent en cause l'inaccessibilité des plans exposés par les professionnels : « On a demandé des coupes en volume qui indiquent les niveaux. Les 130 hectares posent un problème de compréhension des différents niveaux, pour comprendre comment vont se faire les liens. On avait demandé de faire en polystyrène quelques niveaux pour voir réellement quelle est la relation en hauteur, ce n'est pas très cher, souvent il y a des béotiens autour de la table, ça serait bien de voir quels sont les décalages, comment les liens se font<sup>10</sup>. » Cette



défaillance de la concertation est reconnue par les services de la ville à cette réunion : « Sur la question des niveaux, à un moment donné il faudra communiquer avec des documents qui permettent une bonne compréhension mutuelle. » Le cas de la concertation à Paris Rive Gauche renforce donc nos observations sur le budget participatif dans le XX<sup>e</sup> arrondissement : même lorsque les partenaires associatifs ont la capacité de déchiffrer les projets de la ville, les modes de restitution des études techniques par les professionnels vers les habitants ne sont pas toujours adaptés à un processus de dialogue. Les supports visuels tendent à imposer leurs savoirs techniques plus qu'à les mettre en débat.

## **Conclusion**

De la même manière que les citoyens apprennent au contact des élus et des techniciens, les professionnels ne sortent pas indemnes des interactions au sein des dispositifs participatifs. S'enrichissant aussi au contact des habitants, ils sont amenés à mobiliser d'autres types de savoirs et à développer de nouvelles compétences sociales. L'intégration progressive de l'enjeu de la participation dans leurs savoirs et savoir-faire est cependant inégale et dépend fortement de la bonne volonté des techniciens. En outre, elle coexiste souvent avec des moyens classiques d'imposition de leurs compétences techniques. Les résistances des professionnels s'expriment particulièrement lorsque les habitants mobilisent eux-mêmes des savoirs professionnels, qui peuvent entrer en concurrence avec les savoirs des professionnels attitrés et remettre en cause leur monopole du savoir et de la décision sur les questions techniques. Ces derniers ont ainsi tendance à confiner les habitants dans un savoir d'usage et à écarter toute prise de parole qualifiée sur un plan technique. De plus, s'ils cherchent à développer de nouvelles compétences et de nouveaux supports visuels pour présenter leurs projets en réunion publique, les professionnels ont encore tendance à utiliser l'image (notamment les plans et les cartes) comme un moyen d'imposer leurs savoirs et leurs projets à un public qui ne sait pas toujours les lire.

## Notes

1. Voir, dans ce numéro, la contribution de Rainier Hoddé. L'article de Camille Gardesse montre également, à partir du cas des Halles à Paris, que les formations des professionnels à la participation se font « sur le tas ».
2. Entretien du 8 novembre 2007.
3. Entretien avec un responsable du service des aménagements et des grands projets de voirie à Paris, le 11 février 2008.
4. Entretien avec l'ancien ingénieur en chef de la voirie dans le XX<sup>e</sup> arrondissement, le 14 avril 2008.
5. Entretien avec le nouvel ingénieur en chef de la voirie dans le XX<sup>e</sup> arrondissement, le 8 novembre 2007.
6. Entretien avec l' élu en charge de l'urbanisme dans le XIII<sup>e</sup> arrondissement, le 3 mars 2009.
7. Entretien avec la paysagiste chargée du projet de la place de la Réunion, le 23 septembre 2008.
8. Entretien avec l'ancien ingénieur en chef de la voirie dans le XX<sup>e</sup> arrondissement, le 14 avril 2008.
9. Entretien avec le responsable de cabinet de l' élu à l'urbanisme dans le XIII<sup>e</sup> arrondissement, par ailleurs militant à Tam-Tam, le 3 mars 2009.
10. Intervention d'un responsable associatif à la réunion du 17 novembre 2008.

## Bibliographie

- ANSELME M., 2000, *Du bruit à la parole : la scène politique des cités*, Éditions de l'Aube, La Tour d'Aigues.
- BACQUÉ M.-H., BLANC M., HAMEL P., SINTOMER Y. (dir.), 2006, « Ville, action citoyenne et débat public », *Espaces et Sociétés* n°123.
- BACQUÉ M.-H., REY H., SINTOMER Y. (dir.), 2005, *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative*, La Découverte, Paris.
- BACQUÉ M.-H., SINTOMER Y., FLAMAND A., NEZ H. (dir.), 2010, *La démocratie participative inachevée. Genèse, diffusions et adaptations*, Adels/Yves Michel, Gap.
- BEAUCIRE F., 2009, « Les projets d'infrastructure confrontés au débat public. La délicate construction des "consentements partagés" », *Information géographique*, vol. 73, n°2, p. 60-67.
- BIAU V., TAPIE, G., 2009, « Fabriquer les espaces bâtis, concevoir et coopérer », dans V. BIAU, G. TAPIE (dir.), *La fabrication de la ville. Métiers et organisations*, Parenthèses, Marseille, p. 167-204.
- BLONDIAUX L., 2008, *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualités de la démocratie participative*, Seuil, Paris.
- BORRAZ O., HAEGEL F. (dir.), 2006, *L'impact de la participation démocratique sur les services de la Mairie de Paris*, CSO-CEVIPOF, Paris.

CLAUDE V., 2006, *Faire la ville. Les métiers de l'urbanisme au XX<sup>e</sup> siècle*, Parenthèses, Marseille.

DAVIDOFF P., 2000 [1965], « Advocacy and Pluralism in Planning », dans LEGATES R., STOUT F., *The City Reader*, Routledge, Londres/New York, p. 421-433.

DEBOULET A., NEZ H., 2013, *Savoirs citoyens et démocratie urbaine*, Presses universitaires de Rennes, Rennes.

FORESTER J., 2000 [1987], « Planning in the Face of Conflict », dans LEGATES R., STOUT F., *The City Reader*, Routledge, Londres/New York, p. 410-422.

FROMENTIN T., WOJCIK S. (dir.), 2008, *Le profane en politique. Compétences et engagements du citoyen*, L'Harmattan, Paris.

NEZ H., 2010, *Les savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif : regards croisés sur les expériences de Paris et Cordoue*, Thèse de doctorat en sociologie, Université Paris 8/Universidad Autónoma de Barcelona.

NEZ H., 2011, « Nature et légitimités des savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif. Une enquête ethnographique à Paris », *Sociologie* n°4, p. 387-404.

SINTOMER Y., 2008, « Du savoir d'usage au métier de citoyen ? », *Raisons politiques* n°31, p. 115-134.

SCHUMPETER J., 1961 [1942], *Capitalisme, socialisme et démocratie*, Payot, Paris.

TOPÇU S., CUNY C., SERRANO-VELARDE K. (dir.), 2008, *Savoirs en débat. Perspectives franco-allemandes*, L'Harmattan, Paris.

TRÉPOS J.-Y., 1992, *Sociologie de la compétence professionnelle*, Presses universitaires de Nancy, Nancy.

VERPRAET G., 2005, *Les professionnels de l'urbanisme. Socio-histoire des systèmes professionnels de l'urbanisme*, Economica/Anthropos, Paris.



*Architectes et urbanistes  
face à la participation :  
enjeux et repositionnements*

**Véronique Biau, Anne d'Orazio**

Les architectes face à l'habitat  
participatif. Entre militantisme  
et professionnalisme ?

**Anne Debarre**

L'habitat participatif :  
les pratiques des architectes  
en questions, mais des représentations  
résistantes de l'architecture

**Silvère Tribout**

Quels freins à la participation  
des habitants du point de vue  
des concepteurs ?

**Rainier Hoddé**

Inviter l'habitant dans l'enseignement :  
un dispositif pour apprendre à  
concevoir autrement

## **Véronique Biau\*, Anne d'Orazio\*\*** Les architectes face à l'habitat participatif. Entre militantisme et professionnalisme ?

La production de l'habitat participatif, aussi marginale soit-elle sur le plan quantitatif en France, est une entrée intéressante sur le milieu professionnel des architectes dans sa globalité, pour ce qu'elle éclaire de leurs engagements en termes professionnels comme militants, de la prise en compte de la demande habitante dans leur pratique de maîtrise d'œuvre, de leur attitude face à la mise en débat de leur projet ou encore de leurs rapports aux marchés dans leur diversité.

L'histoire particulière de l'habitat autogéré, en autopromotion ou participatif en France met plus particulièrement deux périodes sous les projecteurs : les années 1970-1980, où une certaine alliance s'instaure entre habitants et architectes, mus par des objectifs très voisins en faveur d'expérimentations concrètes, qui s'organisent progressivement en réseau et montent en visibilité ; les années 2000 et postérieures, où les habitants se mobilisent à nouveau pour fabriquer un habitat plus conforme à leurs idéaux, dans un modèle de la ville durable qui interpelle évidemment les élus locaux. Les architectes sont partie prenante de cette dynamique, mais d'une manière renouvelée.

L'objet de ce texte est d'analyser la position que les architectes détiennent dans les processus de réflexion et de décision à ces deux moments, l'intérêt qu'ils trouvent à ces situations de commande hors du commun et, enfin, ce qu'ils y engagent tant sur le plan idéologique que sur le plan des compétences et des pratiques professionnelles. L'hypothèse est que cette observation de la « marge » de ce qui constitue l'activité des architectes aujourd'hui a force de questionnement

\*Véronique Biau, Centre de recherche sur l'habitat, UMR Lavue (CNRS, 7218), Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris-Val de Seine.

\*\* Anne d'Orazio, Equipe Mosaïques, UMR Lavue (CNRS, 7218), Université Paris Ouest Nanterre-la Défense, Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette.

sur la ou les définition(s) contemporaine(s) du professionnalisme architectural et sur les enjeux de positionnement explicites ou sous-jacents des architectes quant aux divers aspects de la demande sociale. Cette analyse s'appuie sur une dizaine d'études de cas réalisées dans le cadre de deux programmes de recherche successifs : *Habitat alternatif, des projets négociés* (2010) et *Six opérations en autopromotion en Ile-de-France* (2012)<sup>1</sup>.

### **Une demande habitante spécifique**

L'habitat participatif, sur les quelque trente ans de son développement en France, est, entre autres, l'expression d'une demande d'alternative dans le registre de l'habitat, une critique du produit « logement » qui englobe la question spatiale et architecturale et la dépasse. Dans les années 1970, qui connaissent l'émergence du phénomène en France, c'est avant tout la revendication d'une dimension qualitative à l'encontre de la production de masse, standardisée ; c'est aussi le souci, largement porté par les nouvelles classes moyennes urbaines, les « aventuriers du quotidien » (Bidou, 1984), de dépasser l'individualisme de la famille nucléaire pour retrouver des solidarités, des formes d'échanges sur la base d'affinités et de proximités ancrées à l'échelle du quartier, du local. L'ambition est d'une certaine façon très grande, « changer la vie », mais elle prend la forme très ordinaire de pratiques quotidiennes dans lesquelles la spontanéité et l'expérimentation priment.

Au moment où resurgit l'habitat participatif après une phase de mise en sommeil relatif, à la fin des années 1990, la demande se réinvente, pour une part importante sur la base d'expériences étrangères (Allemagne, Suisse, Belgique, Canada) (Bouchard, 2008 ; Dansereau, 1998 ; Rabinovitch, 2009). La dimension critique par rapport à l'offre d'habitat demeure de mise et les contre-modèles restent le logement vendu sur plan avec son choix limité d'options, ou encore l'appartement traditionnel où l'espace habité commence à la porte d'entrée. Le support idéologique de la demande habitante est, comme précédemment, la revendication à être acteur de son cadre de vie, mais le slogan « agir local, penser global » colore cette action d'une responsabilité sociale globale, en particulier dans certaines attitudes



vis-à-vis de la consommation, de l'environnement, de la solidarité. La revendication de la « durabilité » n'est jamais très loin.

Que le phénomène relève de la « seconde modernisation » (Beck, 1986) et de la montée d'exigences assurantielles ou qu'il découle de l'alourdissement des prix immobiliers dans les budgets des ménages, on observe un souci croissant, chez les habitants initiateurs d'opérations de ce type, d'inscrire leur action dans des garanties, de se préserver du risque, de maîtriser les procédures et les partenariats. Cette attitude n'est pas sans contradiction avec la revendication omniprésente de « sortir des clous », de revisiter les routines, d'ouvrir le champ des possibles et d'en faire œuvre démonstrative. Cette ambiguïté façonne, entre autres, la relation des collectifs-habitants à leur architecte-maître d'œuvre. Elle intervient notamment dans les critères de choix de leur maître d'œuvre par les collectifs-habitants. On a souvent vu des groupes s'orienter vers des architectes reconnus pour leur compétence technique en matière environnementale, ou pour des architectes ayant une production importante, comme si cela leur garantissait d'avoir un partenaire-arbitre qui tranche leurs hésitations ou leurs désaccords sur la base d'arguments « supérieurs » : la performance thermique, la faisabilité technique, le coût, le respect du calendrier, etc.

### **Evolution du contexte d'engagement des architectes**

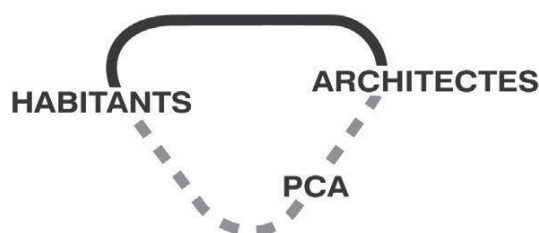
Si l'on peut considérer qu'il existe des similitudes entre la demande habitante d'hier et celle d'aujourd'hui, fondée sur une critique des modes de production du logement et la volonté de faire émerger des alternatives, nous devons en revanche nuancer la comparaison en ce qui concerne la place des architectes dans la mobilisation au sein des réseaux associatifs et militants. A partir des travaux que nous réalisons d'une part sur la fondation du Mouvement de l'habitat groupé autogéré (MHGA) et d'autre part sur ce que nous avons dénommé « la nébuleuse de l'habitat participatif » (D'Orazio, 2012), nous cherchons à caractériser et à identifier la nature de l'alliance qui s'opère entre habitants et architectes autour de cette demande « d'habiter autrement ». Pour cela, il nous semble utile de revenir sur les contextes de ces alliances et de s'intéresser à ce qu'elles produisent.

Les premières expériences d'habitat groupé autogéré en France voient le jour à la fin des années 1970, principalement en région parisienne et en Bretagne. Elles sont portées par une jeune « classe d'alternative » (Dagnaud, 1981) qui s'engage dans une transformation du cadre de vie et du cadre bâti fondée sur « les changements intervenus dans le rapport au travail, les modes de vie, la consommation, la socialisation des enfants, l'appropriation de l'espace, les modes de gestion, et enfin dans le rôle et la place attribués à l'architecte ». (Bonnin, Reynaud, 1981 : 7). Les architectes n'échappent pas à cette dynamique du changement, bien au contraire. Une nouvelle génération revendique une posture sociale et politique qui s'exprimera largement dans les débats sur la refondation de l'enseignement et de l'insertion professionnelle (Violeau, 2005). « Sans prétendre aucunement apporter de solution au problème du chômage et encore moins à la crise de cette profession, il ne fait pas de doute que cette formule « d'autopromotion » constitue pour beaucoup d'entre eux, en particulier les jeunes, un des moyens pour revaloriser leur profession » (Bonnin, Reynaud, 1981 : 9). Ainsi, l'idée de la transformation sociale passe par une refondation des pratiques, et c'est sur cette base idéologique que se fonde largement l'engagement d'architectes dans la création du MHGA. Toutefois, ceci n'est rendu possible que par la rencontre et l'alliance de trois nouvelles figures d'acteurs : l'habitant, « aventurier du quotidien » (Bidou, 1984), la jeune génération d'architectes politiquement engagée et en quête d'un positionnement professionnel novateur, et une administration d'Etat fraîchement créée, le Plan Construction, dont l'objectif institutionnel est d'encourager les recherches sur l'habitat et la ville dans une perspective de soutien à l'innovation, à l'expérimentation et à la participation. Cette configuration originale permet la structuration des initiatives locales vers un mouvement national capable de porter les revendications et participe à publiciser la démarche.

Dans ce contexte réformiste, l'alliance qui s'opère entre architectes et habitants, avec le soutien du Plan Construction, permet d'explorer les modalités d'une innovation sociale et architecturale fondée sur un processus de participation. Les architectes se lancent en étroite collaboration avec les habitants dans des ateliers de programmation-conception et cherchent à traduire spatialement l'idée « d'unité de

voisinage » dans laquelle chaque famille dispose d'un espace privatif, le logement, et a en partage des espaces collectifs (salle commune, atelier, chambres d'amis, buanderie, jardin...). L'expression architecturale de ces ensembles est à rapprocher d'un nouveau type d'habitat intermédiaire décrit comme une « architecture conciliatrice » (Moley, 1978).

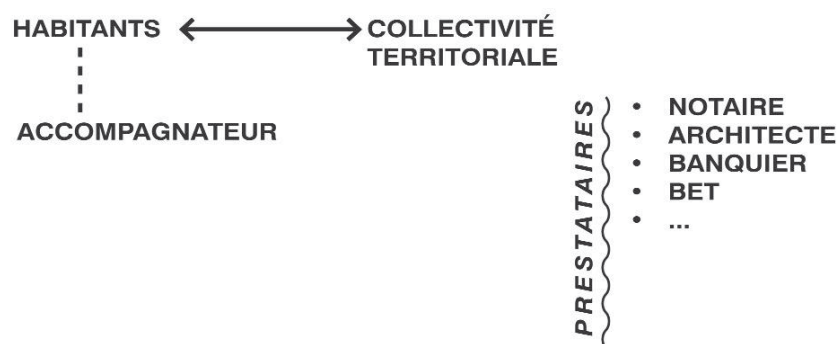
Fig. 1 : Articulation des trois groupes d'acteurs



La situation des années 2000 tranche avec la période précédente. En effet, les mobilisations habitantes, qui se fondent très vite sur la reconnaissance d'un statut juridique spécifique et de l'utilité sociale de leur démarche, interpellent les pouvoirs publics et les collectivités territoriales locales, cherchant à construire avec ces dernières des partenariats singuliers. Des alliances s'opèrent de manière privilégiée avec les acteurs publics locaux, qui apparaissent comme facilitateurs et médiateurs dans l'accès au foncier et au montage opérationnel. Ce crédit qu'accorde l'acteur public local à l'opération a valeur de garantie auprès des autres acteurs institutionnels, et particulièrement des financeurs. Dès lors, on assiste à un déplacement de l'espace de la participation, initialement concentrée sur l'objet bâti, vers une participation-négociation plus vaste et qui s'insère dans les objectifs urbanistiques territoriaux (écoquartiers, mixité...). Dans cette nouvelle configuration, le dispositif de tête-à-tête entre habitants et collectivités locales prime sur l'ensemble des autres partenariats, qui, pour l'essentiel, sont relégués au rang d'expertises techniques. Les architectes n'échappent pas à cette réorganisation d'autant que les liens qu'ils tissent avec les collectifs-habitants le sont principalement sur le registre de la performance de leur production bâtie (environnementale, technique...) mais peu en qualité de négociateur avec l'institution publique. Cette place est pour l'essentiel préemptée par des « accompagnateurs » issus des formations et métiers de l'urbanisme,

mais aussi de l'expertise au sein de la maîtrise d'ouvrage, qui se sont constitués en réseau, depuis 2011, au travers du RAHP. Ceux-ci se présentent comme des « acteurs professionnels de l'habitat participatif. [Nous] intervenons auprès des porteurs de projets afin qu'ils atteignent leurs objectifs dans le respect des coûts, délais et règles de qualité, auprès des collectivités et des professionnels de l'habitat et de l'aménagement, afin d'apporter notre expertise dans le domaine d'une politique publique favorisant le développement de l'habitat Participatif<sup>2</sup> ».

Fig. 2 : Externalisation de l'architecte du processus



Cette situation montre le glissement qui s'est opéré dans l'alliance habitants-architecte autour d'un objectif d'« habiter autrement ». Si l'on pouvait constater hier, chez des professionnels de la maîtrise d'œuvre, un engagement militant fondé sur un même socle idéologique, aujourd'hui, l'absence quasi systématique des architectes dans les réseaux de l'habitat participatif montre la faiblesse de leur engagement. Le rapport entre habitants et architecte se limite pour l'essentiel à l'exercice d'une expertise technique qui s'opère dans une alliance de circonstance (construire un bâtiment passif, accéder à une commande de logement, ...) et participe à une forme de dépolitisation des architectes (Violeau, 2011) au nom d'un pragmatisme opérationnel.

### Quelle inflexion des pratiques architecturales ?

Le caractère expérimental des opérations d'habitat participatif apparaît comme un moyen de rompre avec les routines professionnelles

et d'engager une démarche réflexive sur le rapport maîtrise d'ouvrage/maîtrise d'œuvre. Si le cadre contractuel des prestations ne dit rien de la spécificité de la commande, tentons de voir ce qui se dégage en termes de méthodologie du projet.

L'analyse que nous faisons des opérations de la première heure comme des opérations contemporaines nous permet de mettre en lumière une variété de positions de l'architecte-maître d'œuvre face au groupe habitants-maître d'ouvrage. Si les opérations des années 1970-1980 font une large place à la figure de l'architecte en interne du dispositif, les opérations actuelles se caractérisent par une forme d'externalité.

Ainsi, dans les vingt-cinq initiatives rapportées par le MHGA en 1983, à l'occasion de la parution de son ouvrage éponyme, nous constatons que les trois quarts des architectes engagés auprès de ces groupes d'habitants le sont dans un rapport d'internalité autour de trois figures récurrentes : l'architecte-habitant qui initie ou s'inscrit dans un groupe en formation, l'architecte-prospecteur qui identifie un foncier potentiel et le propose à un groupe et, enfin, l'architecte-référent qui est sollicité par un groupe pour son engagement militant sur l'habitat groupé autogéré. Dans le décompte que nous avons opéré, l'architecte cumule ces figures dans au moins un tiers des cas. Cette proximité, voire cette intimité, avec le groupe n'a rien d'étonnant quand on se réfère aux objectifs de ces collectifs qui revendiquent de rompre l'asymétrie entre habitants-usagers et professionnels-décideurs. Elle cherche à faire prévaloir des formes de coproduction. Cela se traduit par une nouvelle organisation du rapport entre habitants et architecte. « Cette pratique a l'intérêt de créer une relation plus directe avec l'architecte, de démasquer à plusieurs tout ce qui habituellement obscurcit le rapport au logement et est pris en charge par des spécialistes (de l'espace, des règles de construction, des finances, etc.)<sup>3</sup> » Au-delà d'une remise en cause des savoirs experts, il s'agit d'affirmer l'existence de savoirs d'usage qui s'expriment dans une articulation dialectique entre les besoins individuels et familiaux et ceux du collectif. L'implication des architectes va de la prospection foncière au suivi de la bonne exécution des ouvrages en passant par la réalisation des études de faisabilité opérationnelle. Elle les installe au cœur du processus dans une forme de proximité initiale appuyée par un « consensus idéologique » (Bonnin, 1983 :122).

Si cela peut se traduire pour beaucoup d'entre eux par une forme d'implicite et d'une évidence à « faire avec », certains prendront le soin de développer des approches de programmation et de préconception partagées. A travers des situations de manipulations spatiales à l'échelle du plan-masse ou de l'édifice par la réalisation de maquettes ou des échanges sur la maison « idéale » et « le désir de partage social », « une pédagogie réciproque a lieu entre le groupe et son architecte. Les habitants découvrent la complexité d'un processus qu'ils ignorent ; l'architecte découvre les difficultés et les exigences du dialogue » (Bonnin, 1983 :127). Pierre Lefèvre<sup>4</sup> relatera cette itération entre l'échange au sein du collectif et le travail « en chambre » de l'agence lors de son tour de France de l'habitat groupé au début des années 1980. De la même manière, B. Kohn<sup>5</sup> prendra le temps de rendre compte de son travail avec les habitants du Buisson Saint-Louis à Paris ; il retiendra de l'expérience que « l'architecte n'est pas le scribe, celui qui enregistre et traduit textuellement les besoins et les désirs de chaque habitant. Il est partie prenante et fait un effort d'explicitation de son point de vue tout en donnant aux interlocuteurs les outils pour que le dialogue existe<sup>6</sup> ». D. Tessier, qui a assisté B. Kohn dans cette entreprise, précise que « l'architecte doit écouter, mais, contrairement à d'autres pratiques, à trop bien écouter, il finit par ne plus être entendu. L'utilisateur ayant fait l'expérience qu'il pouvait obtenir quelque chose ne sait plus renoncer, d'autant qu'il dispose des pouvoirs du maître d'ouvrage<sup>7</sup> ». Ainsi, poursuit D. Tessier, « la programmation est de fait une tâche collective, la conception l'est aussi, mais la maîtrise, c'est-à-dire la cohérence spatiale, constructive, esthétique, nécessite l'autonomie relative de l'architecte par rapport à tous les autres intervenants<sup>8</sup> ». Cette expérience de la pédagogie autour du projet du Buisson Saint-Louis ira jusqu'à l'installation d'un atelier-école sur le site même de l'opération où les étudiants de B. Kohn se confronteront au quotidien à la participation des habitants.

Pour bon nombre des architectes de cette époque, engagés dans ces opérations expérimentales, le réinvestissement de leurs réflexions se fait d'une part dans la conception du logement social et d'autre part dans des activités pédagogiques, soit au sein des écoles d'architecture, soit dans des organismes parapublics comme les CAUE.




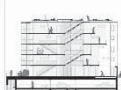











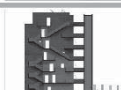














Loin de ces pratiques de la participation, les opérations des années 2000 se caractérisent par une forme de distance entre le groupe-habitant et l'architecte, ce dernier étant un prestataire technique externe à la construction même du processus global de l'opération. Cette externalisation est largement produite par les modalités de recrutement de l'architecte. Dans les opérations que nous avons étudiées, le choix des architectes a porté principalement sur ses références techniques et ses capacités à produire des bâtiments à haute performance environnementale. Le processus de consultation est à rapprocher des pratiques de la maîtrise d'ouvrage publique lors des sélections sur référence ou par l'organisation d'un concours de maîtrise d'œuvre.

Le cas de l'opération de Diapason à Paris est particulièrement emblématique de cette situation. Alors que le collectif-habitant organise sa prospection foncière, il est informé que la Semavip<sup>9</sup> envisage d'ouvrir une consultation de promoteurs sur un lot de l'opération Ourcq-Jaurès dans le XIX<sup>e</sup> arrondissement de Paris à un groupe en autopromotion. Le groupe fait connaître son intérêt pour ce secteur et décide de candidater. Au terme de cette consultation, l'opérateur décide d'attribuer le lot au groupe auto-promoteur. A l'occasion de cette réponse, le collectif-habitant a désigné une équipe d'architectes pour les accompagner. Leur choix s'était fait à partir d'un dossier de références portant d'une part sur la dimension environnementale de la production architecturale et d'autre part sur le fait d'avoir déjà réalisé des opérations de logement collectif. C'est l'agence Equateur qui sera sélectionnée dans un premier temps pour son « côté pro ». Toutefois, lors de la présentation des esquisses en décembre 2009, leur approche jugée trop technique rebute le groupe d'habitants qui décide de suspendre la mission de l'équipe de maître d'œuvre et se lance, avec l'appui de la Semavip, dans un concours d'architectes en janvier 2010. Cinq équipes accepteront de concourir sans rémunération sur la base d'un programme réalisé par le collectif-habitant et validé par la Semavip.

Au terme d'un jury commun habitants-Semavip-Ville de Paris, l'équipe Karawitz est désignée le 30 mars 2010 lauréate de la consultation. Malgré la présentation, lors du concours, d'une notice méthodologique sur l'organisation du travail entre le groupe d'habitants et les

architectes, ces derniers peinent à trouver leur place et à sortir de « l'image » du concours pour faire évoluer le projet dans une démarche itérative. Pressés par les exigences de maîtrise des objectifs de calendrier et de budget, les architectes, au sortir du concours, se lanceront dans une série de rendez-vous individuels avec chacune des familles sans prendre le temps de ré-identifier les fondements collectifs du projet et les potentialités de leur réponse architecturale. Cette phase qui sera vécue comme une épreuve par ces derniers altérera largement la confiance que leur accordaient les habitants et se conclura par une rupture de contrat un an plus tard.

Fig 3 : Tableau de synthèse de la consultation d'architectes, mars 2010, source Diapason.

DIAPASON • CONSULTATION EQUIPES D'ARCHITECTES • SEMAVIP • Ourcq / Jaures • Lot 10a						
EQUIPES	SHAB/SHON	NIVEAU RDC	ETAGE COURANT	COUPE	VUE CANAL	VUE JARDIN
EQUATEUR						
HONDELATTE						
KARAWITZ						
PLAN 01						
COMCECI						

Au-delà de la difficulté réelle pour les maîtres d'œuvre à faire face à une maîtrise d'ouvrage complexe et multiforme, cet épisode nous renseigne sur l'impensé méthodologique de ces situations originales. Le principe même du concours met en exergue une culture de l'objet architectural qui de fait prend le dessus sur un processus de projet. La négociation apparaît alors comme la dégradation du projet architectural ; les architectes se pensent comme condamnés à évoluer dans un univers hostile où ils se débattent et doivent « faire contre » (contre



les normes, contre les institutions, voire contre les contraintes inhérentes à la commande en général...).

### **Quelle plus-value pour les architectes ?**

Le développement actuel de l'habitat participatif, dans un contexte juridique et opérationnel qui le situe en permanence dans un statut exploratoire, voire dérogatoire, représente pour les architectes comme pour tous les partenaires des initiatives un enjeu particulier de démonstrativité, associé à une réelle prise de risque. Les architectes qui s'investissent dans ces opérations ont des motivations diverses à le faire et, plus que pour des commandes traditionnelles, n'opèrent pas de calcul sur les coûts et les avantages que leur procurera cette expérience. Pour la plupart d'entre eux, ils sont en accord au moins implicite avec les valeurs supports du projet des habitants : la recherche d'un habitat différent, le respect des équilibres environnementaux, la valorisation d'une inscription formelle et relationnelle dans le local, la recherche d'une mixité et d'une urbanité dont les définitions précises ne sont d'ailleurs pas débattues, etc. Leur investissement est beaucoup plus important pour ce type de projet que pour une opération « ordinaire », notamment en temps de travail, et dans un cadre contractuel qui a souvent omis la définition et la rémunération de tâches qui dépassent les missions traditionnelles du concepteur comme, par exemple, la participation à la programmation ou au montage administratif du dossier.

Au-delà de ce socle commun d'engagement personnel et professionnel, des motivations de diverses natures s'ajoutent en fonction des trajectoires des architectes.

Pour les architectes qui ont une connaissance approfondie des pays scandinaves, de la Belgique, de l'Allemagne, de la Suisse, pays dans lesquels les pratiques participatives voire coopératives sont plus répandues, l'opportunité leur apparaît alors de participer au transfert des pratiques alternatives avec tout ou partie des savoir-faire et des références qui l'accompagnent. Se situer en « passeurs » affirme une certaine continuité entre leur vie personnelle et leur activité professionnelle ; cela leur permet aussi d'asseoir, par rapport à leurs partenaires, une certaine antériorité sur les questions, ainsi qu'une légitimité accrue.

La nouveauté (ou le renouveau) du phénomène, qui donne lieu à une certaine amplification par les médias, n'est pas sans attrait non plus pour les architectes qui coopèrent à ces opérations. Ils y voient un effet de tremplin soit pour faire connaître leur agence débutante, soit pour faire identifier dans le domaine de l'habitat une agence plus confirmée, mais tournée vers d'autres programmes. Le concours organisé par le groupe Diapason (Paris XIX<sup>e</sup>) pour la sélection de son maître d'œuvre a fonctionné, de ce point de vue, comme un concours public ; les équipes qui y ont répondu sont ainsi entrées dans un dispositif de débat, sous le regard de la Semavip qui avait appelé ce concours de ses vœux, et pouvaient nourrir l'espoir de retombées ultérieures, en termes de commandes de logement social ou de commandes publiques émanant de la Semavip ou d'autres structures parisiennes. Il faut d'ailleurs noter que nombre d'opérations se font dans un partenariat très étroit entre le groupe d'habitants, les élus et les techniciens locaux. Dans ce cas, accéder à une commande privée de ce type apparaît comme une occasion privilégiée d'accéder aux décideurs publics locaux et à une éventuelle commande ultérieure. Plus directement, il arrive que le groupe d'habitants s'adosse à un organisme de logement social (comme les Babayagas à Montreuil) et que, selon le jeu d'acteurs qui se met en place au cas par cas, l'architecte se trouve contractuellement prestataire de cet organisme de logement social, les habitants se situant alors dans le processus comme des « utilisateurs ». Si, comme on le constate, il est très rare qu'un architecte enchaîne actuellement plusieurs opérations d'habitat participatif, on peut néanmoins relever l'effet d'identification que ce type d'opérations, privées mais sous les yeux du public, peut avoir sur l'image d'un architecte ou d'une agence. La médiatisation qui s'organise autour de ces projets participe à légitimer le professionnel dans sa capacité à produire du logement dans un contexte complexe et hors norme, et fabrique ainsi une forme de réputation.

Enfin, on observe une contiguïté très forte des architectes de l'habitat participatif avec le milieu moteur de l'introduction des questions environnementales dans la construction. L'agence Karawitz, qui réalise le permis de construire pour le groupe Diapason, est auparavant essentiellement identifiée pour avoir réalisé une maison passive. Guy Hayon, qui assure la conception et la réalisation de l'opération Diwan à Montreuil, développe une approche très

spécifique sur l'ossature et la façade en bois, dans un partenariat avec le Comité national pour le développement du bois (CNDB). Les architectes C. Pialat et A. Belingheri, concepteurs de l'opération abandonnée Lo Paratge en Dordogne, sont localement connus pour leur travail sur les performances énergétiques et imaginent une serre photovoltaïque pour couvrir l'espace collectif du groupe de personnes âgées. L'Agence Méandre, qui vient de déposer le permis de construire de l'opération CUB à Montreuil, a plusieurs fois été primée pour ses bâtiments scolaires à « énergie zéro ». La commande expérimentale qui leur est adressée par les groupes d'habitants représente pour chacun d'entre eux la possibilité de développer et valoriser ce type de travail et de mettre en avant des performances environnementales et techniques qui sont le fil rouge de leur production.

La coupe diachronique qu'offre l'analyse de la pratique de l'architecture participative sur une période qui s'ouvre dans l'esprit de Mai 68 et qui s'achève à l'heure actuelle, sous le maître-mot de « crise », met en lumière plusieurs phénomènes. Tout d'abord, on observe chez les architectes concernés un glissement d'un engagement militant à ce que l'on pourrait qualifier d'investissement professionnel, dans une manière très différente d'envisager la situation de commande spécifique que représente l'habitat participatif. Dans les années 1970, c'est l'occasion de faire de l'architecture autrement, en questionnant le rapport architecte-habitants, en en faisant une situation pédagogique allant de pair avec de la mise en discours, de l'invention de méthodes, de l'échange d'expérience et en se situant activement dans les débats qui, partant de la revendication d'un habitat nouveau, s'ouvrent à d'autres idéaux sociaux, dans des formes associatives, voire politiques au sens partidaire. Dans la période actuelle, la situation de commande collective est davantage considérée comme un « challenge », un élément d'un problème complexe que l'architecte va avoir à cœur de résoudre : un budget serré, des exigences environnementales fortes, un terrain exigu, un cadre réglementaire et contractuel mal adapté... ; une architecture « de crise » qui va tirer sa reconnaissance de sa capacité à construire dans l'adversité, à tirer parti de tous les potentiels, à inventer « en système D ». La posture se situe dans un professionnalisme du « logement maîtrisé », magnifiant des situations d'extrêmes contraintes.

## Notes

1. Ces deux études ont été réalisées dans le cadre de contrats pour le PUCA, *Projet Négocié* et *Batex*.
2. Extrait de la plaquette de présentation du RAHP (réseau des acteurs professionnels de l'habitat participatif), <http://www.rahp.fr/>, consultée le 7 nov. 2012.
3. C'est dans ces termes que D. Sainte-Lagüe analyse le rapport du groupe habitant aux architectes. *Habitat communautaire. Expériences nouvelles d'habitat autogéré ou participatif*. Rapport d'enquête pour Centre d'information sur l'innovation sociale (CIIS), avril 1979, p. 32.
4. Pierre Lefèvre est architecte praticien, animateur d'ateliers d'habitants de 1974 à 1987 et enseignant-chercheur à l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette de 1975 à 2007.
5. Bernard Kohn, architecte et pédagogue, a constamment lié ses préoccupations pédagogiques aux projets d'architecture et aux réflexions sur les territoires. Engagé très tôt dans « l'architecture participative », fruit d'un dialogue entre les habitants, il utilise une « méthode d'écoute réciproque », de concertation et de participation. Ce travail a particulièrement été mis en œuvre au Buisson Saint-Louis, dans du HLM locatif à Gennevilliers et Yzeure. [http://www.la-fenetre.com/index.php?option=com\\_flexicontent&view=items&id=63:bernard-kohn-architecte-de-la-pensee-aux-projets&Itemid=35](http://www.la-fenetre.com/index.php?option=com_flexicontent&view=items&id=63:bernard-kohn-architecte-de-la-pensee-aux-projets&Itemid=35)
6. B. Kohn, *L'architecture participative*, texte de présentation, L'école Decroly, Le Buisson Saint-Louis, août 2005, archives de l'agence.
7. D. Tessier, 30 nov 1984, p. 9, archives de l'agence.
8. D. Tessier, 30 nov 1984, p. 8, archives de l'agence.
9. Société d'économie mixte d'aménagement de l'Est parisien.

## Bibliographie

- BACQUÉ M.-H., BIAU V. (dir.), 2010, *Habitats alternatifs, des projets négociés*, Rapport de recherche pour le Plan Urbanisme, Construction et Architecture, programme « Le projet Négocié », CRH-Lavue, UMR CNRS 7218.
- BACQUÉ M.-H., VERMEERSCH S., 2007, *Changer la vie. Les couches moyennes et l'héritage de mai 1968*, éd. de l'Atelier, Paris.
- BECK U., 2003, *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, éd. Flammarion/Champs, Paris.
- BIDOU C., 1984, *Les aventuriers du quotidien*, PUF, Paris.
- BONNIN Ph., (dir.), 1983, *Habitats autogérés, MHGA*, Editions Alternatives/Syros, Paris.
- BONNIN Ph., REYNAUD P., 1981, *Une révolution paisible, l'habitat autogéré*, Rapport de recherche pour le CREDOC et CESP, ministère de l'Urbanisme et du Logement, Direction de la construction, Paris.
- BOUCHARD M.-J., (dir.), 2008, *Se loger autrement au Québec*, éd. Saint Martin, Montréal, Québec.

DAGNAUD M., 1981, « La classe d'alternative. Réflexion sur les acteurs du changement social dans les sociétés modernes », *Sociologie du travail* n°4, oct.-déc.

DANSEREAU F., 1998, *Statuts et modes d'accès au logement : expériences et solutions innovatrices au Canada depuis les années 1970*, Rapport de recherche pour le Plan Urbanisme, Construction et Architecture, coll. « Sociétés urbaines, habitat et territoires », Paris.

D'ORAZIO A., 2012, « La nébuleuse de l'habitat participatif : radiographie d'une mobilisation », *Métropolitiques*, 16 janv. 2012, URL : <http://www.metropolitiques.eu/La-nebuleuse-de-l-habitat.htm>.

MACAIRE E., 2009, « Des architectes à l'épreuve de la participation », dans DE CONINCK F., DEROUBAIX J-F. (dir.), *Ville éphémère, ville durable. Nouveaux usages, nouveaux pouvoirs*, éd. de l'Œil d'Or, Paris.

MACAIRE E., 2009, « Des architectes dans le champ socioculturel », dans SHAPIRO R., BUREAU M.-C., et PERRENOUD M. (dir.), *L'artiste pluriel. Démultiplier l'activité pour vivre de son art*, éd. du Septentrion, Lille.

MACAIRE E., 2012, *L'architecture à l'épreuve de nouvelles pratiques. Recompositions professionnelles et démocratisation culturelle*, thèse de doctorat, ENSAPLV, Université de Paris-Est.

MOLEY C., 1978, *L'innovation architecturale dans la production du logement social*, Plan Construction, Paris.

RABINOVITCH A., 2009, « Participation et expertise : entre "diversité et ordre commun" dans le logement coopératif », dans PATTARONI L., KAUFMANN V., RABINOVITCH A. (dir.), *Habitat en devenir : enjeux territoriaux, politiques et sociaux du logement en Suisse*, PPUR, Lausanne.

SAINTE LAGÜE D., 1979, *L'habitat communautaire. Expériences nouvelles d'habitat autogéré ou participatif*, Rapport d'étude pour le Centre d'information sur les innovations sociales (CIIS), Paris.

VIOLEAU J.-L., 2005, *Les Architectes et mai 1968*, éd. Recherches, Paris.

VIOLEAU J.-L., 2011, *Les Architectes et mai 1981*, éd. Recherches, Paris.



## **Anne Debarre\*** L'habitat participatif : les pratiques des architectes en questions, mais des représentations résistantes de l'architecture

Alors que la culture des architectes « tend à minimiser tout ce qui contribue à faire du projet un acte collectif » (Champy, 1998 : 217), celui-ci mobilisant pourtant des acteurs de plus en plus nombreux, la participation des habitants, impulsée par des institutions, des professionnels ou des citoyens, à l'œuvre dans de nombreux projets contemporains d'habitation contribue-t-elle à faire évoluer cette position ? Comment les architectes envisagent-ils leur rôle de maître d'œuvre dans ce processus collectif ? Comment celui-ci se déroule-t-il effectivement ? Quelles architectures en sont issues ?

Concevoir une maison avec ses futurs habitants n'est pas une activité nouvelle des architectes, et l'histoire montre que, plus que dans tout autre programme, la définition canonique de leur métier est bousculée dès lors qu'ils sont confrontés aux demandes de ces commanditaires. Si les traités du XVIII<sup>e</sup> siècle énoncent que les architectes doivent discuter de l'art avec leurs clients pour les convaincre que, dans les « appartements qui touchent aux habitudes intimes de la vie » seulement, ils peuvent suivre le « goût du temps où l'on vit » (Blondel, 1737-1738), c'est qu'il semble nécessaire d'édicter une règle de bonne conduite qui n'est pas pratique courante. Aujourd'hui, les architectes réalisent des maisons individuelles en se soumettant aux demandes de ceux qu'ils nomment leurs « clients », ou en réalisant leur architecture pour des « adeptes », ou encore en étant attentifs aux usages des « habitants » : si tous donnent forme aux idées des commanditaires, le type de relations établies aura une incidence sur l'architecture des réalisations et sa reconnaissance par leurs pairs (Debarre, 2005).

Les projets d'habitat participatif engagent de même les futurs habitants, parfois également maîtres d'ouvrage, qui vont être des interlocuteurs de l'architecte, impliqués dans des configurations

\*Maître-assistante à l'école nationale supérieure d'architecture Paris-Malaquais et chercheuse au laboratoire ACS, UMR AUsser CNRS 3329, PRES-Est.

variables selon les moments, de la programmation à la réalisation. Ce terme générique « habitants » désigne ici des familles formant un groupe qui envisage de partager des moments et des espaces, avec en outre le souci aujourd'hui récurrent de construire une habitation écologique. Leurs demandes concernent à la fois le logement personnel et l'opération collective : cette double dimension est un enjeu de ces projets participatifs. Pour leur donner forme, les architectes vont être mis en situation de hiérarchiser les attentes, les savoirs, voire les valeurs culturelles et sociales de ces habitants, mais aussi de les confronter avec les leurs : ils ne constituent pas a priori un socle consensuel, ce qui suppose des ajustements. Ces épreuves sont constitutives des projets d'habitat participatif et vont mettre à l'épreuve le rôle des maîtres d'œuvre.

Si ces situations de participation, autant que les compétences professionnelles qu'elles supposent, impliquent des reconfigurations du travail des architectes, celles-ci prennent des formes variées. En effet, les projets actuels sont à un stade expérimental où sont testés méthodes et dispositifs, les opérations similaires anciennes constituant plutôt des ressources que des modèles. En outre, les architectes qui s'y engagent le font pour des raisons diverses, alors que ces projets participatifs n'ont pas la réputation d'être rémunérateurs<sup>1</sup>. En France, peu d'entre eux, notamment parmi la jeune génération, ont l'expérience du travail avec des groupes d'habitants. Les plus âgés, souvent militants de l'architecture bioclimatique et de la participation dans les années 1980, retrouvent la possibilité de cet engagement dans les demandes qui se font jour aujourd'hui. Parmi les jeunes, certains espèrent faire de ces projets des vitrines de leur savoir-faire sur les questions environnementales : les particuliers commanditaires soutiennent le choix de dispositifs inédits, plus performants que les programmes normés de promoteurs ou d'opérateurs sociaux. D'autres essaient de trouver une place dans ce nouveau créneau, tout en cherchant à en faire une activité économiquement rentable. Enfin, nombreux sont les architectes qui s'engagent eux-mêmes comme participants à de tels projets, intéressés par cette forme d'habitat à titre privé, voire à titre professionnel, comme manifeste de leurs engagements, et leur objectif peut être limité à cette seule réalisation. Ainsi, les projets actuels sont l'occasion pour ces architectes d'élaborer des méthodes adaptées à une conception partagée avec les habitants.



Pour saisir les démarches pensées par des architectes pour ces projets d'habitat participatif émergeant actuellement en France, mais aussi la réalité de leur mise en œuvre, notre analyse s'appuie sur des exemples strasbourgeois d'une part, et les expérimentations de l'action « le grand ensemble » lancée par l'architecte Patrick Bouchain d'autre part, qui ont été suivies dans le cadre d'une recherche institutionnelle (Debarre et Steinmetz, 2010). A Strasbourg, ce sont des architectes aux profils variés en termes de génération et d'intérêts, qui ont conduit des projets en autopromotion d'initiatives privées et de la Ville<sup>2</sup>. Après avoir annoncé son ambition de travailler sur le logement social avec tous ces acteurs pour le « dénormer », Patrick Bouchain s'est engagé dans trois opérations, à Tourcoing, Beaumont-en-Ardèche et Boulogne-sur-mer, commandées par des structures publiques (respectivement société d'économie mixte, municipalité et office HLM) : cet architecte a certes l'expérience de la participation, mais dans des programmes différents, principalement d'équipements. Si ces études de cas ne prétendent pas refléter l'ensemble des positions existantes, elles ont l'intérêt d'avoir posé l'implication des habitants dans les phases de programmation et de conception des projets, voire une partie de la réalisation pour quelques-uns. Enfin, l'analyse des récits médiatisés de ces opérations voudrait montrer l'écart entre les pratiques de leurs architectes et leur rôle imaginé (Camus, 1996). L'exercice de communication de ces projets participatifs révèle-t-il des évolutions dans leur travail ou bien des résistances dans sa représentation ?

### **Anticiper la participation**

Les architectes qui s'engagent dans ces projets d'habitat participatif l'ont choisi ou ont été choisis lors de consultations par les autopromoteurs, ou lors de concours par des opérateurs impliqués dans ces expérimentations. Pour ce faire, ils ne se présentent pas démunis, ils montrent des qualités ou des compétences jugées a priori pertinentes et nécessaires pour ce type de projets.

Une expérience de la participation que seuls les architectes les plus âgés ont acquise aujourd'hui contribue à leur sélection. Des compétences en matière d'architecture environnementale sont également attendues pour ces opérations qui, actuellement en France,

mettent l'accent sur cette dimension. C'est sur ce critère que seront choisis les jeunes architectes. Michael Gies, architecte de l'opération en autopromotion Eco-Logis à Strasbourg, est installé à Fribourg, en Allemagne, où il a réalisé dans le quartier Vauban deux opérations passives pour des Baugruppen. Il est retenu lors d'une consultation organisée par le groupe alsacien, qui a apprécié le bon contact établi lors de leurs premières rencontres. Plus que son architecture, dont les critères d'appréciation sont difficilement objectivables – elle a pu être jugée à la fois « austère » et « efficace » –, ce sont les qualités relationnelles de ce professionnel et son expérience de la participation qui conduisent à sa sélection. Pour développer en France une activité d'accompagnement d'opérations en autopromotion sur le modèle allemand, un urbaniste strasbourgeois va s'associer à l'architecte Bruno Mosser et à son agence Architecture et Soleil, qui travaille depuis trente ans sur l'architecture bioclimatique et a déjà réalisé des habitations commanditées par des groupes de deux ou trois familles. Enfin, Patrick Bouchain a acquis dans de nombreuses réalisations d'équipement l'expérience d'une participation élargie à tous les intervenants dans l'acte de construire, impliqués depuis la formulation de la demande jusqu'au chantier, et c'est cette manière de faire qu'il veut transposer à des projets de logement.

Leurs expériences antérieures ont été l'occasion pour ces architectes d'élaborer des méthodes et des dispositifs spécifiques capables de structurer la participation, mais aussi de répondre potentiellement à des demandes diverses inconnues au préalable. Pour lancer l'action « le grand ensemble », l'équipe de Bouchain travaille à construire une démarche dans un texte où toutes les phases du processus sont questionnées et pensées pour de futures négociations autour de solutions avancées combinables, ou d'interrogations qui restent en suspens, dans une liste non exhaustive. Ces propositions de production du logement sont inédites, mais inspirées de réalisations plus anciennes, du mouvement des Castors, de son agence Construire, ou empruntées à d'autres – comme l'architecte toulousain Stéphane Gruet, qui travaille aussi sur l'habitat coopératif –, ou encore piochées tous azimuts : il s'agit de se constituer des ressources pour les projets à venir. Ainsi, déjà expérimenté par l'agence, figure le principe d'une maison du chantier pensée comme un pivot du projet participatif :

« une institution culturelle », « un lieu confortable d'échange, de partage et d'éveil », « un lieu de vie et atelier de fabrication, de réparation et de recyclage », où se tiennent des réunions, conférences, repas, cours d'apprentissage et spectacles, où tous se rencontrent, mais une maison envisagée aussi comme un lieu ouvert où le projet est conçu et négocié. Bouchain définit ainsi les préalables d'un projet ouvert aux adaptations mutuelles, qui intégrerait des contraintes et des objectifs émergeant progressivement, qui définirait les solutions en même temps que les problèmes au fur et à mesure de leur apparition. Michael Gies compare quant à lui son approche d'architecte d'habitat participatif à celle d'un urbaniste : il définit un cadre global dans lequel viendront se construire les appartements particuliers. Conçu à partir de ses réalisations fribourgeoises de Baugruppen, ce cadre dissocie une structure primaire, constituée des porteurs et de l'enveloppe, d'une structure secondaire modulable de cloisons légères et des percements. Le « système-étagères » de son premier immeuble « Wohnen & Arbeiten » a permis un éventail des types, simplex ou duplex, et des surfaces. Ce dispositif a évolué pour offrir plus de souplesse aux surfaces des logements de KleeHäuser. Les références de Gies sont empruntées à l'architecture consacrée : le projet « Obus A » de Le Corbusier et ceux de Tange et d'Archigram pour la distinction de deux modes de production, et la « Mémé », réalisée par Lucien Kroll avec les habitants pour la diversité des fenêtres qui composent les façades. Il délimite ainsi a priori les moments et les espaces d'intervention des autopromoteurs. De même, plusieurs agences strasbourgeoises engagées dans des projets de ce type ont conçu une ossature des bâtiments qui laisse quelque liberté dans le cloisonnement et le plan, et permet une adaptabilité des surfaces. Ces architectes n'entendent cependant pas proposer du sur-mesure : l'esprit de la participation à un projet collectif implique pour eux une règle commune. Ainsi l'architecte Patrick Texier propose-t-il une répétition de plans similaires et interchangeables, moyen de mettre tout le monde à égalité dans l'opération strasbourgeoise Making Hof, dont le fondement est d'abord social et économique. Toutefois, une conception très avancée du projet sans les habitants pour réduire le temps des échanges ne semble pas être en France une solution acceptable : l'esquisse d'un immeuble diffusée par des architectes

strasbourgeois pour solliciter des autopromoteurs a eu un effet répulsif sur ceux qui entendaient participer à son élaboration.

L'objectif de contrôler le temps à investir dans ce type de commandes chronophages, pour assurer leur rentabilité, de même que la volonté de maîtrise du projet architectural conduisent ces architectes à définir pour les projets participatifs des cadres préalables plus ou moins souples, qui délimitent des espaces – lieux de discussion, moments, parties indéterminées du projet – dans lesquels interviendront les habitants.

### **Garder la maîtrise du projet**

Les futurs habitants sont impliqués dans les projets d'habitat participatif à différentes phases du processus – de la programmation à la conception, voire une part de la réalisation –, avec des statuts différents – quand ils sont autopromoteurs, ils sont également maîtres d'ouvrage –, dans des configurations d'acteurs différentes – un AMO, assistant à maîtrise d'ouvrage, peut être présent pour les accompagner<sup>3</sup>. Le rôle des architectes dépend de ces configurations variables, mais aussi de l'implication des différents partenaires.

La programmation relève ici de méthodes plus ou moins explicites<sup>4</sup>. Elle a en outre des objectifs particuliers : il s'agit de faire émerger à la fois les demandes individuelles de logements, les demandes collectives d'espaces partagés et de caractéristiques de l'opération émanant du groupe, mais aussi de les rendre compatibles. Parmi les cas étudiés, trois modalités ont été observées : l'architecte écoute ces demandes et fabrique le programme ; les autopromoteurs, qui sont maîtres d'ouvrage et futurs habitants, ont transmis leur programme à l'architecte ; l'architecte fait évoluer le projet architectural qu'il a esquissé, à partir des demandes des habitants.

Le premier, IPPIDDAS – Initiative pour un projet immobilier de développement durable dans l'agglomération strasbourgeoise –, est initié par un urbaniste et un architecte qui veulent mettre en œuvre une démarche directive et sécurisée pour éviter les aléas des projets en autopromotion. Ainsi, ils ont demandé aux adhérents de définir collectivement les objectifs écologiques de l'opération, puis l'architecte les a interrogés chacun individuellement sur leurs rêves et leur budget, les

espaces mutualisés et les annexes au logement, et sur les travaux de finition qu'ils pourraient réaliser. Aucune question ne concerne directement l'architecture. Lors de ces entretiens, il prend des notes, fait des croquis, puis il synthétisera l'ensemble dans un immeuble « passif ».

Pour Eco-Logis, à Strasbourg, c'est l'un des autopromoteurs, qui exerce la profession de maître d'ouvrage dans une collectivité locale, qui transmet à l'architecte un programme « très professionnel », compilant les demandes précises de chacun et les objectifs du groupe. Ce programme très formalisé séduit tout d'abord Michael Gies par l'économie de temps réalisée sur cette phase. Il sait que celle-ci peut être très longue dans l'autopromotion, il en a fait l'expérience à Vauban durant les six mois de cette première étape, celle également de la constitution du groupe, où il a pu en parallèle dessiner une esquisse et ses adaptations. A Strasbourg, cet architecte se rend compte très rapidement que la précision de la programmation, et notamment des plans déjà formalisés, ne lui laisse plus aucune marge de manœuvre dans la conception<sup>5</sup>. Enfin, Patrick Bouchain ne demande pas aux habitants ce qu'ils souhaitent a priori, mais commence par dessiner ce qu'il appelle « une architecture d'interprétation », pour un projet qu'ils peuvent ensuite amender autour de sa maquette. En outre, il obtient de ses commanditaires, qui sont ici des opérateurs sociaux et des élus, la possibilité de faire évoluer la commande. La programmation disparaît en tant que phase préalable pour se dissoudre dans celle de la fabrication du projet. Si les futurs habitants sont de fait sollicités dans la formulation de la demande, les architectes restent ici plus ou moins maîtres de la méthode qu'ils ont préalablement adoptée. Celle-ci sera davantage éprouvée dans ses implications sur la formalisation du projet.

De fait, si aucun architecte ne laisse les habitants dessiner le projet<sup>6</sup>, ceux-ci peuvent être invités à intervenir sur sa dimension architecturale. Mais peut-on pour autant les considérer comme ses co-concepteurs ? Les architectes étudiés entendent tous rester maîtres de la conception, pourtant ils vont être confrontés à la culture architecturale et urbaine des habitants, mais aussi à leur culture technique.

Bruno Mosser dessine seul le projet d'IPPIDDAS, ce que les autopromoteurs acceptent puisque cette tâche relève pour eux des

compétences de l'architecte et que sa proposition porte leurs attendus. En revanche, un différend s'installe sur le choix du terrain. Les membres du groupe qui sont architectes et urbanistes jettent leur dévolu sur une parcelle pour des qualités reconnues par eux seuls, cette différence culturelle conduit les autres à abandonner le projet. Cette conduite directive de l'architecte s'est heurtée à ses propres limites.

Répondant aux attentes de ses « clients », Michael Gies a été contraint de faire évoluer son schéma conceptuel : pour lui, l'immeuble Eco-Logis a ainsi perdu sa cohérence. Ne pouvant négocier les demandes individuelles de plans et d'équipements des logements, comme le choix des autopromoteurs d'une structure bois, l'a conduit à concevoir des solutions constructives coûteuses et une volumétrie complexe, qui n'ont permis ni de dessiner une architecture minimaliste qu'il affectionne, ni d'atteindre les performances d'un bâtiment passif du programme initial. Le rôle de conseil de la maîtrise d'œuvre sur les dispositifs environnementaux s'est heurté à celui de donneurs d'ordres des maîtres d'ouvrage : bien que ceux-ci aient des connaissances parfois pointues des récentes technologies dans le domaine de l'écologie, elles restent celles d'amateurs sans toujours la vision des conséquences réglementaires, techniques et économiques dans leur mise en œuvre. Cet architecte n'est pas pleinement satisfait de l'opération, qui comporte « trop » de compromis. En revanche, les autopromoteurs apprécient le résultat de son travail, qui a satisfait leurs désirs d'un logement sur mesure<sup>7</sup>.

De même, les projets que soumet Patrick Bouchain aux habitants soulèvent des oppositions relevant de leurs intérêts individuels, qui atteignent le sens collectif donné par l'architecte au projet. Celui-ci se met en position de les convaincre et ne consentira que de petits arrangements avec les plus récalcitrants. En outre l'aspect inattendu des formes architecturales et des matériaux choisis par l'architecte, qui les justifie pourtant en faisant référence aux bâtiments existants ou au site, laisse les habitants souvent perplexes. Leurs critiques ne sont suivies que de très légères modifications sur l'extérieur. Quant aux intérieurs, ils sont très contraints par les enveloppes dessinées et les demandes doivent s'y conformer. En revanche, Bouchain va s'appuyer sur les pratiques d'économie d'énergie et d'eau des résidents

pour promouvoir une approche environnementale low-tech qu'il oppose aux normes en vigueur.

Si, dans le premier cas, la conception a été déléguée aux professionnels, dans les autres la conception a été collective : une coconception pour Eco-Logis, où les apports de chacun sont très imbriqués mais où l'architecte a le sentiment d'avoir perdu « la maîtrise du projet » ; une conception partagée entre Patrick Bouchain et les habitants, dont les interventions sont précisément cadrées par le maître d'œuvre. Tous ces architectes sont en quête d'une cohérence du projet architectural, qui serait l'expression de l'intérêt collectif dont ils entendent se porter garants face aux demandes individuelles<sup>8</sup>.

Enfin, les habitants ont également été impliqués dans la phase de réalisation des opérations qui ont été construites. Michael Gies a dégagé sa responsabilité de maître d'œuvre pour quelques travaux de revêtement et de finition pris en charge par les autopromoteurs, entre autres, le mur végétal qu'ils ont conçu. Patrick Bouchain envisageait qu'une partie des travaux intérieurs puisse être réalisée par les habitants : cet objectif s'est révélé impossible du fait de l'obligation de livrer un logement social habitable selon les normes en vigueur. Gies considère cette part d'autoconstruction comme un ajout au projet, et Bouchain comme un moyen pour que les habitants s'approprient leur lieu de vie, ce qui fait partie de son dessein. Au-delà de la réglementation, c'est la définition du projet par l'architecte qui reconnaît, ou pas, les apports ultérieurs des habitants.

Dans chacun de ces cas, les méthodes ou les moments et espaces d'intervention des habitants, que les architectes avaient préalablement définis, ont été mis à l'épreuve au cours de la formalisation des projets. L'enjeu pour les architectes est, dans cette phase de leur travail, la maîtrise du projet architectural tel qu'ils le conçoivent. Comme le revendique Patrick Bouchain, « il y a en effet presque un acte d'autorité professionnelle qui vient de l'architecte<sup>9</sup> ». Une telle position réaffirme celle de « professionnels attelés à la maîtrise d'ouvrage collective » des années 1980, qui « ont pris conscience depuis quelques années de leur responsabilité, même s'ils ne maîtrisent pas toujours totalement le passage de la programmation à celui de la création architecturale. Ils s'efforcent, avec de plus en plus de vigueur, de convaincre les habitants de s'exprimer le plus largement possible au

stade de la programmation et de respecter, avec la plus grande compréhension possible, les réponses architecturales. Des corrections et affinements de détails sont les bienvenus, par contre les remises en cause du paysage collectivement décidé et de l'architecture qui en résulte, à partir des impressions, des mauvais goûts individuels, ou parfois des caprices dus à un autoritarisme mal placé, sont fortement déconseillées, sinon refusées. La participation ne consiste ni à jouer aux architectes amateurs ni à se jouer de l'architecture » (Lefèvre et al., 1985 : 44). Ils disaient se garder ainsi du risque de « non-architecture » que leur opposaient les adversaires de la participation. Cette position est également présente dans la distinction, opérée par des architectes<sup>10</sup>, des rôles des partenaires du projet participatif : maître d'œuvre, maître d'ouvrage et maître d'usage, celui-ci attribué aux habitants. Nos études de cas montrent combien ce schéma est fragile. D'une part, dans l'autopromotion, les maîtres d'usage sont également les maîtres d'ouvrage et donc les donneurs d'ordres aux maîtres d'œuvre. Les architectes sont alors dans une position délicate pour négocier, avec ces partenaires à double casquette, une hiérarchisation des intérêts individuels et des objectifs collectifs parfois divergents, comme on l'a vu. D'autre part, le recours à la notion d'usage signifierait la seule participation des habitants à la conception de leurs logements et des espaces collectifs, ce qui est finalement l'ambition des architectes rencontrés. Pourtant, dans ces études de cas, les habitants se sont exprimés sur une ambiance urbaine, sur la symbolique de l'architecture, refusant le minimalisme comme les références vernaculaires, ou encore sur des matériaux choisis pour leurs qualités environnementales. De fait, ce sont souvent dans les négociations engagées sur ces points que les résistances des architectes se sont faites les plus fortes. Mais c'est aussi lorsqu'ils prennent en compte ces demandes que la conception devient effectivement collaborative, ce qui se fait soit à l'encontre de leurs représentations de l'architecture et du rôle de la maîtrise d'œuvre, soit dans le sens de leurs évolutions acceptées.

### **Médiatiser une architecture et un travail collectifs**

La médiatisation importante de ces projets récents d'habitat participatif a-t-elle rendu compte du travail de négociation entre architectes



et habitants auquel ils ont donné lieu, qui participe à une évolution du rôle de la maîtrise d'œuvre ? Quelles représentations de ces architectures participatives véhiculent les médias ?

Militants de l'habitat participatif pour ses dimensions collective et environnementale, les initiateurs de tels projets ont l'ambition de les faire connaître pour qu'ils puissent se multiplier sur le territoire en levant un certain nombre de freins qu'ils rencontrent aux niveaux juridique, financier et politique. Pour ce faire, ils se sont adressés aux médias d'information locale ou nationale – presse, télévision – à destination de tout public. Dans les articles qui ont accompagné le projet Eco-Logis, ce sont les autopromoteurs qui apparaissent comme les héros d'une épopée longue et pleine d'embûches, et en particulier le meneur du groupe, dont la formation d'architecte a rendu possible le passage à la concrétisation du projet<sup>11</sup>. L'architecte de l'opération n'y est que très rarement évoqué, mais, quand il l'est, c'est sa capacité à sécuriser le projet, grâce à son expérience antérieure des Baugruppen, et à formaliser les attentes des habitants qui est notée. « Le projet issu de l'autopromotion ressemble à ceux qui vont l'habiter<sup>12</sup> », rapporte le leader de ce groupe et, lors de conférences, il souligne l'habileté de leur architecte à faire entrer dans le projet toutes les demandes des autopromoteurs. Ces médias qualifient la réalisation strasbourgeoise de projet abouti exemplaire. Les professionnels y sont présentés comme les traducteurs en formes des demandes des habitants.

Peu nombreux à ce jour à être achevés en France et donc sans image autre que des dessins peu spectaculaires, ces projets participatifs, dont « la priorité n'est pas le renouveau des formes architecturales<sup>13</sup> », n'ont que très peu été publiés par les médias professionnels du monde de l'architecture. Faisant de Gies un « mentor », mais aussi un expert technique, l'article de *Baumeister* consacré à Eco-Logis<sup>14</sup> décrit essentiellement ses dispositifs écologiques, avec des photographies dont le cadrage atténue la complexité formelle du bâtiment au profit d'un caractère brutaliste<sup>15</sup>. En revanche, souvent peu illustrés, les dossiers des revues françaises s'intéressent davantage à la nouveauté de ces expériences et en expliquent les montages complexes mobilisant de nombreux acteurs. Les compétences des architectes et les difficultés qu'ils peuvent rencontrer sont analysées par des sociologues. C'est

dans la rubrique « Aménagement & urbanisme » du *Moniteur*<sup>16</sup> qu'un article a été consacré à la première consultation « 10 terrains – 10 immeubles durables » organisée par la Ville de Strasbourg pour attribuer des parcelles à des autopromoteurs et à leur architecte : le montage de ces opérations y est relaté, illustré de projets choisis pour leur qualité architecturale<sup>17</sup>. Ces architectures collaboratives ne sont pas toujours jugées dignes d'être montrées dans les revues professionnelles, attachées essentiellement à l'image des bâtiments.

Les magazines à caractère plus technique ont mis en avant les choix innovants de matériaux naturels et de dispositifs réduisant la consommation d'énergie dans des projets en autopromotion. L'architecte strasbourgeois Patrick Texier explique en constructeur son projet Making Hof de bois, paille et terre<sup>18</sup> ; dans *Séquence Bois*, l'équipe de maîtrise d'œuvre d'Eco-Logis n'apparaît pas comme la seule responsable des dispositifs durables énumérés, la parole y est donnée au coordonnateur de la maîtrise d'ouvrage collective : « plus qu'un projet architectural », il s'agit d'« un projet de vie motivé par l'envie de partager avec l'autre<sup>19</sup> ». Effectivement, ce sont les revues et recueils consacrés à l'écologie, destinés à la fois à des architectes et à des amateurs, qui ont été les plus enclins à publier ces projets participatifs pour leurs qualités environnementales et sociales. Les habitants y sont mis en scène, l'architecte présenté comme un « catalyseur » de leurs attentes, et les opérations y sont montrées sans critère de sélection lié à leur image architecturale.

La médiatisation de son action « le grand ensemble » qu'a orchestrée Patrick Bouchain avant même de travailler sur les projets participatifs qui en seront issus a contribué à affirmer sa posture d'« agitateur » dans le monde de l'architecture. Comme il l'a fait pour des réalisations antérieures, il se charge lui-même de présenter ses projets d'habitat dans une plaquette (Bouchain et Julienne, 2010) et un blog<sup>20</sup>, sous des formes rendant compte du processus de leur fabrication collective : les photographies de tous les acteurs à l'œuvre illustrent les textes d'auteurs de différentes disciplines. De même, il décide des revues<sup>21</sup> qui les publient, y explique ses positions dans des interviews et participe aux choix des images. Les médias sont des moyens d'exprimer ses idées et son architecture, qui ne se lit pas dans une image finale mais dans le processus d'un chantier collectif qui la

produit. De la même façon que cet architecte entend garder la maîtrise du projet en train de se faire, il entend garder la maîtrise de sa médiatisation. Celle-ci est en outre le moyen d'explicitier, voire de donner du sens, à des projets d'habitat. Ce faisant, il y apparaît comme le principal protagoniste.

La communication de ces projets d'habitat participatif révèle une résistance du monde de l'architecture à relater le travail collaboratif de conception, à évoquer les négociations auxquelles il donne lieu avec les habitants et les compromis qui peuvent en résulter dans l'architecture produite. De ce fait, les représentations convenues du métier de l'architecte maître de l'œuvre et de l'architecture perdurent largement dans les médiatisations professionnelles de ces opérations, alors même qu'est reconnu leur intérêt sociétal.

En effet, se voulant exemplaires par leurs dimensions sociales, économiques et environnementales, mais aussi d'une démocratie participative, de tels projets d'habitat sont aujourd'hui portés en France<sup>22</sup> par la question du développement durable. Ils font parler d'eux dans le monde de l'architecture et suscitent un intérêt d'autant plus important quand ce sont des immeubles collectifs urbains. Ainsi, les architectes rencontrés, qui s'y investissent parce qu'ils constituent un moyen d'exprimer de tels engagements, s'y préparent en définissant des méthodes et démarches pour impliquer les habitants. Pourtant, ils sont confrontés à des situations inattendues quand les différences culturelles des habitants ou du groupe – parfois jugés trop individualistes ou amateurs – les amènent à sortir de ces cadres préalables : ces architectes entendent garder la maîtrise du projet architectural. La présence d'un AMO, pour ses compétences dans le montage d'une opération, mais aussi dans l'écoute des habitants, a ainsi paru nécessaire dans nombre de ces opérations françaises récentes. Les discussions, voire les négociations, sur le projet sont effectivement chronophages pour l'architecte, qui y investit un temps souvent non rémunéré : ces réalisations, notamment celles en autopromotion, semblent économiquement difficilement rentables pour le maître d'œuvre. Dans ces conditions, il leur est difficile de répondre aux autopromoteurs qui voudraient que leur architecte soit un

militant de la participation et assure à leurs côtés la promotion de cette forme nouvelle de production de l'habitat – « en faire encore plus que pour un projet classique, faire de la pub, participer à des réunions avec la ville<sup>23</sup> ». Si ces situations de projet impliquent une posture spécifique d'écoute et de dialogue, signifient-elles pour autant des changements dans le rôle des concepteurs ? Ne renvoient-elles pas plus largement au travail collectif que suppose le projet architectural quel qu'il soit ? L'architecte y accomplit un travail professionnel (Chadoin, 2006) avec des experts de différents domaines de compétences qui interfèrent avec les siennes : les épreuves de la négociation et les compromis en sont constitutifs, et c'est davantage la représentation convenue de son métier qui est mise à l'épreuve. De fait, des résistances perdurent. Dans ces projets auxquels participent les habitants, l'architecte ne reconnaît guère leurs demandes, qui vont jusqu'aux matériaux et aux formes architecturales, élargissant l'acceptation de la notion d'usage. La légitimation de telles opérations par les médias professionnels ou l'attribution de prix qui ont récompensé plusieurs de ces opérations françaises s'appuient sur l'innovation de leur montage ou de leurs dispositifs écologiques plus que sur leur architecture. Dans le contexte sociétal qui leur est actuellement favorable, ces réalisations d'habitat participatif ne pourraient-elles pas contribuer à faire évoluer les représentations du rôle de l'architecte, voire de l'architecture ?

## Notes

1. C'est un fait avéré en Allemagne, où la plupart ont des difficultés de rentabilité avec les réalisations de Baugruppen, pourtant nombreuses ; s'ils s'y sont intéressés, voire les ont initiées, c'est faute d'avoir d'autres commandes dans le contexte économique difficile des années 1990.

2. La Ville de Strasbourg a organisé deux consultations, en 2009 et 2011, à destination d'autopromoteurs associés à un architecte, sur des terrains qu'elle proposait à la vente.

3. L'urbaniste qui a été l'initiateur du projet IPPIDDAS a joué ce rôle mais seulement dans le montage de l'opération. Dans le groupe Eco-Logis, un membre de l'association, maître d'ouvrage de profession, s'est investi de cette fonction. A Beaumont-en-Ardèche, un architecte de formation a été choisi pour assister les futurs habitants, Patrick Bouchain ne pouvant être suffisamment présent sur ce site éloigné de son agence. Nous n'avons pas analysé cette mission de médiateur

en tant que telle, assurée par un intervenant spécifique dans de nombreux projets de ce type.

4. Différents chercheurs et architectes ont défini des méthodes spécifiques, par exemple la programmation générative et participative que Michel Conan et Michel Bonetti ont élaborée pour des projets urbains et de réhabilitation dans lesquels les habitants sont identifiables.

5. Dans ses propositions formulées à partir de l'analyse de projets participatifs d'habitat des années 1980, Pierre Lefèvre postulait que « la responsabilité de l'habitant est de fixer un programme, des surfaces, un organigramme », mais que « la présence de l'architecte durant la phase de programmation nous paraît indispensable » (Lefèvre et al., 1985 : 8).

6. Ce qui avait pu être le cas dans des situations de participation des habitants à la conception de leur logement dans les années 1970 : ils dessinent les plans ou positionnent les cloisons dans des maquettes.

7. La question de la liberté accordée à chaque famille pour exprimer ses envies de logement est abordée dans le livre du leader de Eco-Logis : celui-ci note la rigidité de la méthode conceptuelle allemande, mais se demande si la totale liberté des plans de l'immeuble grenoblois La Salière, réalisé en autopromotion, n'est pas préjudiciable à la rationalisation des équipements techniques (Parasote, 2011 : 151-152).

8. Position déjà exprimée dans les années 1980 : « L'architecture exprime le désir de regroupement, la volonté collective se traduit par une cohérence architecturale » (Lefèvre et al., 1985 : 23).

9. Entretien avec Patrick Bouchain, février 2009.

10. Voir par exemple le site <http://www.maitrisedusage.eu>, où l'architecte Jean-Michel Hennin propose cette notion fondatrice d'une démarche participative de projets d'aménagement ou d'équipement.

11. Entre autres : Olivier Razemon, « l'habitat participatif en mode écolo », *Le Monde*, 29 octobre 2010 ; Cécile Daumas, « L'immeuble de Neudorf à Strasbourg. Les nouveaux pionniers arrivent en ville », *Libération Next* n°16, 4 avril 2009, p.73.

12. Hervé de Chalendar « Oser construire ensemble l'immeuble qui nous ressemble », *L'Alsace*, 20 novembre 2008.

13. Pascale Jouffroy, « Court-circuiter la maîtrise d'ouvrage conventionnelle », dossier : « Le citoyen arrive ! Vers une société active sur son cadre de vie », *d'A* n°198, mars 2011, p.46-49.

14. Christoph Gunsser, « Haus hinter grünen Pelz », *Baumeister* B4, 2011, p.24-25.

15. De même, le cadrage des photographies de cette opération présentes sur le site Internet de l'architecte en fait un bâtiment minimaliste. <http://www.giesarchitekten.de/de/projekte/eco-logis-stra%C3%9Fburg>.

16. Laurent Miguet, « L'autopromotion essaime à Strasbourg », *Le Moniteur* n°5581, 12 novembre 2010, p.68-70.

17. Ce critère préside de même à la sélection des maisons construites en France par deux familles et des réalisations collectives étrangères présentées dans le dossier d'Ariane Wilson, « Construire à plusieurs : exemples et solutions », *A vivre* n°45, nov/déc 2008, p.84-135.

18. Laurent Miguet, « Bois, paille et terre : projet pilote pour une renaissance », *Le Moniteur* n°5621, 19 août 2011, p.23.

19. « Habitat participatif à Strasbourg », *Séquences Bois* n°88, janvier 2012, p.4-6.

20. <http://www.legrandensemble.com/>

21. *Archistorm, Traits urbains, Faces, Intramuros, d'A et AA*, où il fait la couverture du n°387, en janvier-février 2012.

22. En Allemagne, l'autopromotion peut être pour l'architecte essentiellement un moyen de concevoir hors des normes ; une agence berlinoise rapporte : « We're not interested in participatory design processes in themselves, but in producing a better architectural design », in Jeannette Kunsmann, « Cutting-edge homeowners », *Domus* n°962, oct. 2012, p.62-71.

23. Entretien avec un autopromoteur d'Eco-Logis, mai 2009.

## Bibliographie

BLONDEL J.-F., 1737-1738, *Traité d'architecture dans le goût moderne ou de la distribution des maisons de plaisance et de la décoration des édifices*, Charles-Antoine Jombert, Paris.

BOUCHAIN P. et JULIENNE L. (dir.), 2010, *Construire ensemble. Le grand ensemble. Habiter autrement*, NAC/Actes Sud, Arles.

CAMUS C., 1996, *Lecture sociologique de l'architecture décrite. Comment bâtir avec des mots*, L'Harmattan, Paris.

CHADOIN O., 2006, *Etre architecte : les vertus de l'indétermination. De la sociologie d'une profession à la sociologie du travail professionnel*, PULIM, Limoges.

CHAMPY F., 1998, *Les architectes et la commande publique*, PUF, Paris.

DEBARRE A., 2005, « Les architectes de la maison individuelle », dans TAPIE G. (dir.), *Maison individuelle, architecture, urbanité*, ed. de l'Aube, Tour d'Aigues, p.222-234.

DEBARRE A. (dir.), STEINMETZ H., 2010, *Des expérimentations à l'épreuve des négociations : des projets collectifs d'habitat pour un développement durable*, rapport de recherche pour le Plan Construction Urbanisme Architecture.

DEBARRE A., STEINMETZ H., 2012, « Quels espaces pour négocier les projets collectifs d'habitat durable ? », dans Chombart de Lauwe P. (dir.), *Le projet négocié*, coll. « Recherches », PUCA, p. 27-49.

LEFÈVRE P. (dir.), BONNIN P., BLONDEL A., KALOUGUINE V., 1985, *Rôle de l'architecte dans un processus de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre collectives*,

rapport de recherche pour le secrétariat de la Recherche architecturale, ministère de l'Urbanisme, du Logement et des Transports.

PARASOTE B., 2011, *Autopromotion, habitat groupé, écologie et liens sociaux. Comment construire collectivement un immeuble en ville ?*, ed. Yves Michel, Gap.





## Silvère Tribout\* Quels freins à la participation des habitants du point de vue des concepteurs ?

Le texte qui suit s'appuie sur une expérience d'observation participante menée depuis trois ans au sein d'une agence parisienne d'architecture, d'urbanisme et de paysage. Doctorant, urbaniste, j'ai intégré une telle agence dans le cadre d'un dispositif CIFRE (Convention industrielle de formation par la recherche)<sup>1</sup>. L'objectif était alors double : contribuer à l'émergence d'une culture partagée et d'un positionnement critique autour de la durabilité urbaine ; comprendre comment et pourquoi les acteurs de la maîtrise d'œuvre transforment leurs cultures professionnelles au contact du développement durable. Au fil de cette démarche, la participation des habitants et usagers dans les projets urbains, paysagers et, dans une moindre mesure, architecturaux, a été abordée puis travaillée en tant que sujet lié au développement urbain durable. Institutionnalisée en France par diverses lois<sup>2</sup>, la participation habitante recouvre dans les faits des méthodologies et réalités de projet bien différentes, comme le degré de « pouvoir des citoyens et de leur accès à la délibération et à la décision » (Bacqué, Gauthier, 2011, p. 56) ; ce que formalisa Sherry Arnstein dès 1969, à travers une échelle de participation<sup>3</sup> fondée sur trois niveaux : « non-participation », « coopération symbolique » et « pouvoir effectif des citoyens ». Souhaitant aller au-delà d'une mesure de la « participation sur une échelle linéaire », Judith Le Maire considère pour sa part que c'est « la nature des savoirs, la façon dont ceux-ci sont pris en compte et échangés par les protagonistes du processus participatif » (Le Maire, 2013, p. 156) qu'il faut analyser. Car c'est « la “modalité d'échange des savoirs” (qui) constitue l'élément déterminant du rapport de pouvoir entre les participants » (*Ibid*). D'autres questions telles que le rôle social et opérationnel de la participation se posent enfin, tout comme ses effets concrets sur les territoires construits.

\*Géographe, urbaniste, doctorant à l'Université Paris-Ouest Nanterre-La Défense (UMR LAVUE) et ATER à l'Université Lille 1.

Dans un contexte de développement d'une « rhétorique participative » (Bacqué, Gauthier, p. 55) dans les discours d'acteurs, et de multiplication de projets dits participatifs (en Europe et plus récemment en France), cette contribution propose d'interroger, à partir d'une observation de l'intérieur, les pratiques et les discours tenus par les maîtres d'œuvre à l'égard d'un tel sujet. Quelles sont les missions effectuées au nom de la participation ? Quelles approches révèlent-elles ? Quelles sont les postures développées sur la portée sociale et opérationnelle d'un tel sujet ? Quelles sont les marges de manœuvre des concepteurs aux injonctions participatives ? Quel degré de savoirs et de savoir-faire détiennent-ils sur un tel sujet ? Comment l'articulent-ils avec la question du développement durable ? Faisant l'hypothèse que les marges de manœuvre détenues par les concepteurs dans la mise en œuvre de dispositifs de participation habitante ne sont pas nulles<sup>4</sup>, le présent article n'oublie pas, en revanche, que le métier de maître d'œuvre s'intègre dans un système d'acteurs large, au sein duquel le rôle de la commande, opérée par les maîtres d'ouvrage, tient une place prépondérante dans les choix, pratiques et marges de manœuvre de tels acteurs. Il n'oublie pas non plus que la participation habitante ne s'inscrit historiquement pas au cœur de l'expertise des maîtres d'œuvre.

Après avoir présenté la démarche générale de construction d'une culture critique à l'égard du développement durable, puis identifié la manière dont les acteurs observés appréhendent la participation des habitants et usagers dans leurs projets, je montrerai tout d'abord que les postures des concepteurs sont hétérogènes, mêlant reconnaissance de vertus et doutes voire craintes face à la portée opérationnelle et sociale de la participation habitante. Je montrerai ensuite que les contraintes et exigences extérieures aux agences de maîtrise d'œuvre incitent à développer des approches souvent partielles et institutionnelles de la participation. Je montrerai également que les savoirs et savoir-faire détenus par les concepteurs, sur un tel sujet qui n'a jamais fait partie de leur domaine d'expertise, sont encore peu stabilisés ; et ce d'autant plus que cette question ne représente qu'un des nombreux domaines de réflexion et d'action qu'ils doivent investir, dans un contexte de transformation majeure des processus de production urbaine (au nom, notamment, du développement durable). Je

montrerai enfin que la participation habitante a nourri les discussions et d'une certaine manière quelques projets, révélant, malgré les doutes et craintes et le temps long de l'appropriation, une ouverture vers un sujet qui pourrait, progressivement, trouver une place plus centrale dans les réflexions des concepteurs.

Enregistrements audio d'ateliers internes de travail, observations de terrain et analyse des appels d'offres traités par l'agence depuis une dizaine d'années constituent le matériau de recherche utilisé pour le présent travail. Dès lors, les citations à la suite desquelles ne figurent pas de références sont les paroles retranscrites des acteurs observés.

### **Une démarche de transformation des pratiques professionnelles**

Créée au milieu des années 1980, l'agence observée se compose d'une vingtaine d'architectes, urbanistes, paysagistes. D'ampleur nationale, par la diversité et la nature de ses projets (urbains, architecturaux et paysagers), elle intervient depuis les études en amont jusqu'à la maîtrise d'œuvre opérationnelle, de la grande (îlot) à la petite échelle (grand territoire). Une telle agence fonde aujourd'hui son identité sur la porosité revendiquée de l'urbanisme, de l'architecture et du paysage, tout en reconnaissant leurs spécificités et expertises singulières. L'agence intervient sur l'ensemble du territoire français, le plus souvent comme mandataire de projets articulant les trois métiers précédemment cités.

En novembre 2010, à l'occasion de mon recrutement, un pôle « développement durable », a été créé. Grâce à des temps de travail collectif en interne (ateliers de travail, débats, etc.), les objectifs étaient d'amener les concepteurs à porter un regard réflexif sur leurs pratiques et celles de l'agence ; de construire de nouveaux savoirs et savoir-faire ; de développer une culture commune et un regard critique sur le développement durable ; de construire des outils permettant de traduire ces derniers dans les projets de l'agence. Une telle démarche, dont j'ai eu en charge la coordination, devait intervenir à toutes les étapes du projet, depuis les réflexions préalables jusqu'à leur mise en œuvre. Elle révèle le souhait du directeur d'enrichir constamment les connaissances et compétences de ses salariés, et de leur donner les moyens d'un travail réflexif sur le long terme pour aller au-delà des formations suivies ponctuellement, à l'extérieur, par les salariés.

La mise en œuvre de cette démarche répond certes à la demande du marché de la conception urbaine. Les agences de maîtrise d'œuvre doivent aujourd'hui montrer leur capacité à concevoir des projets urbains dits durables. Mais cette démarche résulte également de la posture du directeur de l'agence, qui s'est toujours méfié et a toujours souhaité se départir « des règles intangibles, des nouvelles idéologies fermées » qu'ont pu incarner les mouvements moderne et post moderne ou, dernièrement, l'urbanisme durable. S'approprier ces questions de durabilité, donc, mais avec un regard critique associant apports théoriques et opérationnels.

### **La participation habitante, un sujet qui s'inscrit en pointillé**

Suite à plusieurs rencontres préalables à mon embauche, il fut décidé collégialement<sup>5</sup> que les ateliers de travail réalisés en interne devraient tout autant concerner les mobilités, les morphologies urbaines, les énergies, la dimension sociale du développement durable que les manières de penser les projets, spécifiques et non génériques, systémiques et non sectoriels. La question de la gouvernance serait également abordée, au sens large de coordination des différents acteurs du projet, toujours plus nombreux. Lors de ces discussions, je proposai également de travailler les questions de participation habitante, dont les liens avec celles du développement durable s'affirment de plus en plus. En effet, « selon Berke, le concept de développement urbain durable (...) (offrirait) une opportunité de renouvellement des pratiques participatives en matière d'urbanisme, en ce sens que le concept de durabilité pourrait devenir un cadre permettant de dépasser les intérêts particuliers, pour adopter une perspective inclusive et globale. Dans ce contexte, la participation publique est aussi envisagée comme un instrument de mise en œuvre du développement urbain durable » (Bacqué, Gauthier, 2011, p. 47). Le directeur de l'agence proposa d'aborder dans un premier temps les thèmes précédemment évoqués, qui renvoyaient davantage au cœur des métiers de la conception. La participation habitante et la nature des dispositifs relevaient de décisions politiques et des maîtres d'ouvrage, ne laissant que peu de marges de manœuvre aux concepteurs.

A mon arrivée, je constatai que l'agence participait régulièrement à des missions de concertation auprès des habitants et usagers. Ces dernières consistent souvent à réaliser des panneaux, plaquettes d'information ou tout autre document permettant de présenter le projet en cours de définition, animer les séances auprès des habitants et usagers, et, le cas échéant, à synthétiser les échanges et débats. Ces missions, appelées dans le jargon « missions de concertation », correspondent à des temps réguliers d'information et de consultation en phase pré-opérationnelle.

A la suite d'une première année consacrée à des ateliers de cadrage général autour du développement durable (et de ses traductions réglementaires et opérationnelles), de retours d'expérience et de réflexions autour des liens entre morphologies, énergie et pratiques sociales, plusieurs séances consacrées à la participation habitante furent menées. Abordé en filigrane au cours de plusieurs séances et discussions informelles, un tel sujet, sur lequel j'avais eu l'occasion de travailler<sup>6</sup>, semblait s'inscrire naturellement dans la continuité des ateliers précédents.

Ces séances permettraient d'une part d'interroger la « triangulation de trois concepts : la planification territoriale, le débat public et le développement durable » (Gauthier, Gariépy, Trépanier, 2008, p. 10) pour la travailler grâce à l'analyse de projets. Une telle démarche s'inscrit dans « la posture (des auteurs précédents) qui affirme qu'il est de la responsabilité des sciences sociales d'organiser la mémoire des expériences de planification territoriale et de démocratie locale, d'en faire l'évaluation, d'en tirer des bilans, et ce dans une perspective de lier recherche et action (Blanc, 2001, p. 205) ». Ces ateliers permettraient, en outre, de sensibiliser et de questionner collectivement les points de vue, postulats et croyances divers des concepteurs sur un sujet amené à prendre de plus en plus de poids dans les projets urbains, architecturaux et paysagers. Les retours d'expérience présentés ainsi que les échanges d'idées permettraient à chacun de construire son propre positionnement. Quels que soient les choix opérés par la suite, ces derniers seraient d'autant plus argumentés et fondés.

Le premier atelier, réalisé en janvier 2012, fut organisé avec un paysagiste de l'agence. Celui-ci avait eu l'occasion de coordonner, dans

une autre agence, plusieurs dispositifs de participation habitante, de type diagnostic en marchant, cartes mentales, métaplan/débat et atelier cartes sur table. Mobiliser son expérience et des exemples concrets, c'était montrer qu'il était possible de mettre en œuvre des dispositifs intéressants/innovants de participation habitante ; autrement dit que les concepteurs pouvaient détenir dans certains cas les marges de manœuvre nécessaires pour cela. Plusieurs expériences furent présentées pour porter un regard critique sur les apports et limites rencontrés.

Le deuxième atelier, réalisé à la suite du précédent, s'intitulait : « Quelles relations entre implication habitante et évolution des modes de vie et d'habiter ? ». Celui-ci reposait sur la présentation de trois projets situés à l'étranger : Bo01 et Augustenborg à Malmö – Suède, et Wilhelminha Gasthuis Terrein à Amsterdam<sup>7</sup>. Interrogeant les liens entre durabilité, modes de vie et participation, cette séance se basa sur deux questionnements : un projet peut-il être durable s'il n'intègre pas de réflexion sur les modes de vie et d'habiter des populations ? Est-il possible de travailler sur les modes de vie et d'habiter sans mobiliser à un moment ou à un autre les populations concernées ?

Un troisième atelier fut organisé plusieurs mois plus tard, en mai 2013, avec la venue d'un membre de l'association Robins des Villes, dont les activités principales sont « la recherche, la médiation, la diffusion, la sensibilisation et l'action sur le thème du cadre de ville (environnement urbain, urbanisme, architecture, patrimoine, le cadre bâti en général) » ([www.robinsdesvilles.org](http://www.robinsdesvilles.org)). Faire intervenir un acteur spécialisé sur la question devait permettre de faire connaître divers dispositifs innovants et les conditions de leur mise en œuvre ; mettre à disposition des membres de l'agence une personne capable de répondre à leurs questionnements ou leurs doutes éventuels ; mettre en relation l'agence avec un collaborateur potentiel, afin de poursuivre une démarche de construction de savoirs et savoir-faire engagée plusieurs mois auparavant.

Trois ateliers sur plus d'une quarantaine (au total) furent donc consacrés à la participation habitante, associant rappels historiques, apports théoriques, présentations de projets et retours d'expérience. Avant et après ces séances, bien d'autres ateliers ou discussions ont donné lieu à des échanges, faisant de la participation habitante un

sujet en pointillé, qui, sans être à ce jour mobilisé en profondeur, interpelle progressivement. Les paragraphes suivants souhaitent montrer comment, à travers les ateliers et discussions, un tel sujet est finalement perçu par les architectes, urbanistes et paysagistes.

### **Une hétérogénéité des discours sur la portée sociale et opérationnelle de la participation habitante**

Lors du troisième atelier, un tour de table fut réalisé pour obtenir les premiers mots associés par chacun au terme « participation ». Robins des Villes en fit l'analyse suivante :

« Il y a deux grosses catégories dans les mots que vous donnez, qui sont souvent opposées : élections, calcul, transaction, c'est-à-dire la face "obscur". Et puis des choses qui sont plutôt sur des valeurs : liens, échanges, partage, où on sent qu'on est sur un versant plus positif. (...) Il y a (...) un peu les deux versants : "calcul" est revenu de temps en temps (...), mais quand même on sent que le côté positif et le côté valeurs (sont présents) ».

La mobilisation des habitants et usagers a souvent été qualifiée de « louable », parce qu'« en tant que citoyens (...) on nous a trop longtemps privés du bien collectif en (...) (nous) disant "c'est pour les experts et les politiques" ». Ces remarques confirment que, dans un contexte de développement d'approches réflexives, « les professionnels de la planification (comme ici les concepteurs) commencent à reconnaître eux-mêmes les limites du modèle de la planification rationnelle globale et cherchent de nouvelles voies pour intégrer les préoccupations des citoyens dans leurs pratiques ». (Bacqué, Gauthier, 2011, p. 43).

Dans certains projets, l'absence de démarche a même pu être regrettée :

- « On a fait un concours (...) il y a un an, pour moi cela nous aurait aidés, ne serait-ce qu'en diagnostic.
- Surtout en diagnostic.
- C'est vrai que ça manque. Sur le projet (...), c'est dommage que cette démarche-là ne soit pas mise en place très en amont.
- Nous, on a le recul pour voir certaines choses qu'ils ne vont pas voir, mais il y a plein d'éléments sociologiques qu'on ne peut pas voir. C'est une source fantastique. »

Au sujet d'un dialogue compétitif auquel participe aujourd'hui l'agence, un salarié rebondit sur la nécessité d'intégrer les habitants en phase de diagnostic :

« Une équipe qui avait des sociologues a posé la question : “Comment faire pour faire participer les habitants ?” La maîtrise d'ouvrage leur a répondu : “pendant les neuf mois du dialogue compétitif, c'est interdit”. Là, la question des habitants est justement au cœur du sujet (...). On ne peut pas leur parler ».

Au-delà d'un apport pour le projet, la participation permettrait de sensibiliser et d'expliquer les enjeux des projets aux populations concernées, d'aider les habitants et usagers à entrer dans de tels processus, et de se montrer forces de proposition :

« Ce n'est pas que le résultat qui en sort (qui est important), c'est aussi le processus. C'est le fait que les gens, en intervenant là-dedans, se sentent concernés, même si le résultat est changé, je pense que ça ils s'en fichent. C'est juste le fait d'avoir été là pour agir, d'avoir fait des choses, de proposer, d'être là, d'être écoutés. Ça leur permet d'être acteurs d'un projet et donc ça change complètement leur rôle et leur positionnement. »

Enfin, la mobilisation des habitants et usagers permettrait de « faire adhérer les gens » au projet.

Certains maîtres d'œuvre semblent donc accorder des vertus à la fois sociales et opérationnelles à la mobilisation des habitants et usagers. Ils requestionnent eux-mêmes les rapports de pouvoir (accès aux débats, à la décision, partage des savoirs) entre « experts, politiques » et « citoyens » ou « habitants ». Ils mettent également en valeur le rôle socialement inclusif que peut revêtir la participation habitante. En parallèle, nombreuses ont été les réflexions, à des temps et par des concepteurs différents (architectes, urbanistes ou paysagistes), qui révèlent un certain scepticisme, voire une inquiétude, à l'égard de telles démarches :

« En tant que professionnel, je suis un peu inquiet parce que j'ai un peu l'impression qu'on est les vilains bétonneurs et qu'on n'a pas la sensibilité d'interpréter la vie des gens, la sensibilité des gens au rôle des usages » ; « Ce qui se passe dans la démarche, c'est qu'on apprend à tous les habitants à partager le savoir qu'est censé avoir le concepteur ou le maître d'œuvre de façon générale. (...) On va essayer de lui donner comme base une expertise pour lui permettre de juger les choses ; moi je considère peut-être à tort qu'on ne peut pas tous être experts » ; « quand la décision revient à la maîtrise d'usage, c'est qu'il y a un vrai problème, parce que ce n'est pas leur boulot ».



Ces passages montrent tout d'abord que la participation habitante, comme moyen de conforter les connaissances d'un territoire et mieux comprendre le rapport sensible des habitants à leurs lieux de vie, peut être vécue comme la non-reconnaissance ou la remise en cause de « compétences instituées » (Chadoin, 2007, p. 96). Cette remise en cause s'inscrit dans un contexte plus large de « renouvellement des modes de production (...) (où) le nombre de spécialités et d'expertises mobilisées aux côtés des compétences traditionnelles (...) est relativement étendu (...). Comme l'explique Bernard Haumont, c'est la fonction de conception elle-même, au centre de la définition du rôle des architectes, qui s'en trouve affectée : “on peut observer une dissolution relative de la notion (de conception) et du rôle de la maîtrise d'œuvre, qui assumait traditionnellement l'unité du processus, étant donné sa fonction centrale de conception et de projétation” » (*Ibid*, p. 94).

Une part des réflexions engagées par les maîtres d'œuvre renvoie donc à l'impact de la participation habitante sur leurs propres professions et sur la place de la maîtrise d'œuvre dans le processus de production (depuis la conception à la réalisation).

Un deuxième ensemble d'arguments renvoie à la portée sociale de la participation habitante.

« Il y a aussi des limites au fait de faire intervenir les habitants. Comme à Paris, avec la gentrification de tous les quartiers, comme par exemple le quartier Pajol. (...) Je ne suis pas sûr de la réelle spontanéité des habitants qui sont venus participer à ce type de projet. Les trois quarts des gens qui étaient là aux concertations étaient les propriétaires, qui avaient tout intérêt (...) à changer l'image du quartier pour avoir aussi (...) une plus-value énorme. On est un peu en train de virer tous les pauvres en dehors de Paris et des fois je trouve que cela peut avoir un effet contraire sur le côté sociologique, ouverture à tous. » ; « Le débat est souvent accaparé par les lobbies (...). C'est souvent les plus virulents, ceux qu'on entend le plus, et pas la majorité silencieuse (...), c'est eux qui prennent la parole. »

Ces passages révèlent le scepticisme affiché face à la faible capacité des individus ou groupes à se montrer porteurs de l'intérêt général, au profit d'intérêts individuels. Ces derniers corroborent de nombreux textes décrivant la reproduction des inégalités sociales dans et par les arènes de débat public (Blondiaux, Fourniaux, 2011 ; Barbier, Larrue, 2011 ; Blondiaux, 2008, etc.).

Enfin, un troisième ensemble d'arguments (bien que différents) renvoie aux conséquences territoriales des dispositifs de participation habitante :

« Les gens qui sont consultés les premières années, les premières dizaines d'années, ne sont évidemment pas les mêmes qui habiteront le quartier 10 ou 20 ans plus tard. Donc les attentes ne seront pas nécessairement les mêmes. Donc, là, je crois que l'intérêt de la participation des habitants est limité. »

Il y aurait donc inadéquation entre participation habitante et durabilité des décisions prises au moment de la conception du projet. Dans le sens inverse, d'autres arguments ont pu être donnés sur le risque de la construction de morceaux de ville évoluant en quasi-autarcie, séparés du reste de la ville :

« C'est finalement les habitants qui mettent ça en place, mais on a l'impression que c'est plus dans un but d'autarcie et de pouvoir vivre comme ils le souhaitent, un peu en marge de la société. »

Les échanges et arguments révèlent ainsi une hétérogénéité des discours et positionnements à l'égard de la participation habitante. Ces derniers varient entre scepticisme sur la portée opérationnelle, voire sociale, de telles démarches et approbation à l'égard de celles-ci, qui permettraient enfin de « changer un peu nos manières de faire », « feraient du bien à tous ». Les postures varient également selon la nature des projets (architecturaux, urbains, paysagers), mais aussi en fonction de qui participe (habitants, usagers) à quoi (débat, décision), à l'initiative de qui (habitants, usagers, maîtres d'œuvre, maîtres d'ouvrage) et quand (diagnostic, conception du projet, mise en œuvre, exploitation).

Cette hétérogénéité s'accompagne de postures complexes, parfois ambiguës, où la reconnaissance de vertus n'empêche pas les doutes, et les craintes :

« En tant que citoyen, je me sens rassuré parce qu'il y a une nécessité d'appropriation, de se projeter, de participer à une démarche citoyenne collective qui fait du bien à tout le monde parce que ça crée du lien (...). Mais, en tant que professionnel, je suis un peu inquiet ».

Si les concepteurs de projets urbains ont semblé plus concernés par les réflexions menées, il n'a pas été constaté de postures singulières des architectes, urbanistes et paysagistes. Une telle distinction serait particulièrement difficile à établir tant les porosités sont importantes

au sein de l'agence. De nombreux salariés ont plusieurs formations, et il n'est pas rare qu'architectes ou paysagistes travaillent sur des projets d'urbanisme.

### **Une adaptation des pratiques face aux exigences externes**

Les doutes et les craintes affichés peuvent pour partie au moins expliquer l'investissement relatif d'une telle question dans les pratiques des maîtres d'œuvre.

La nature des exigences extérieures, venues notamment des maîtres d'ouvrage et de la concurrence entre les professions, constitue un autre élément d'explication. « Depuis les années 1970, l'environnement est devenu un facteur primordial pour les organisations et leur pérennité. Pour les organisations, des décisions importantes quant à leur survie, voire à leur fonctionnement interne, sont prises dans ces environnements. Les marchés sanctionnent les stratégies d'innovation » (Foudriat, 2011, p. 39). Olivier Chadoin montre dans son ouvrage qu'une « des premières directions prises par (...) (la) sociologie du travail des architectes consiste à contextualiser ces derniers dans les changements imposés par l'économie de la construction et les formes d'encadrement (...) de la commande architecturale » (Chadoin, 2007, p. 87). On ne peut ainsi comprendre les raisons qui poussent les maîtres d'œuvre à ne s'emparer que partiellement de la participation habitante sans replacer les organisations dont ils font partie dans leur système d'acteurs ; ce dernier au sein duquel se jouent :

- des relations de dépendance des maîtres d'œuvre vis-à-vis des maîtres d'ouvrage (commanditaires et clients) ;
- des relations de concurrence entre les différentes agences de maîtrise d'œuvre.

Rappeler cela, c'est comprendre que ces agences sont des lieux où architectes, urbanistes et paysagistes collaborent pour concevoir des projets répondant à leurs habitus, systèmes de valeurs, savoir-faire et savoirs, certes, mais répondant également aux exigences et contraintes du marché. Or, ces dernières, à la fois fortes et faibles, contribuent à une prise en compte partielle de la participation habitante.

Elles sont d'abord faibles, puisque les commanditaires n'exigent que très rarement des maîtres d'œuvre qu'ils développent des dispositifs de participation autres que ceux habituellement mis en œuvre dans les séances d'information et/ou de consultation. La mobilisation de la thématique participative reste un discours de principe sans attente ni exigence particulières. Une analyse des appels d'offres traités par l'agence ces dernières années révèle certes que les missions dites de concertation se multiplient et se diversifient : « Je me rends compte que, dans les appels d'offres, c'est une demande croissante des maîtres d'ouvrage qui apparaît de plus en plus. »

Néanmoins, cette demande reste « parfois un petit peu systématisée aussi » ; « il y a une question de formalisation de la commande qui est très faible, et parfois on a un peu l'impression qu'ils y vont (...) en se disant "ok, il faut faire de la concertation parce que, si on n'en fait pas, les élus vont s'emparer du truc pour faire lobby en disant qu'on (...) veut faire de l'aménagement *old school*. Donc on est obligé d'afficher cette demande, en même temps on s'en fiche un peu, ça embête un peu sur les bords." Donc nous, en face, comment on se positionne entre ces attitudes qui sont opposées ? ».

En effet, bien des appels d'offres ne font pas l'objet de missions de participation des habitants. Quand c'est le cas, il s'agit de missions de préparation de documents graphiques, de participation aux réunions publiques, de synthèse et de restitution des échanges. Le terme « participation » est très rarement employé, tout comme celui d'« habitant ». Il n'est pas rare de lire des appels d'offres présentant un projet et ses enjeux sans jamais (ou presque) que les termes « habitant », « usager », « riverain » ou « population » ne soient employés.

Les exigences des maîtres d'ouvrage semblent aujourd'hui bien faibles pour attendre des maîtres d'œuvre qu'ils développent des méthodes innovantes qui favoriseraient une intégration renforcée des habitants et usagers dans leurs projets.

En parallèle, ces derniers sont soumis à des contraintes plus fortes et dissuasives, celles du respect des coûts et délais de réalisation de leurs projets. Proposer des dispositifs de participation représente dès lors un pari souvent risqué :

« En termes de contraintes et de limites, il y a évidemment des questions de coût, parce qu'avoir des équipes sur le projet, ça coûte de l'argent (...). Il y a clairement des incidences en termes de planning parce que la concertation ça ne se fait pas n'importe quand dans l'année, on ne peut pas le faire durant les deux mois d'été, on ne peut pas le faire durant les congés scolaires, parce que les gens ne sont pas là, les diagnostics en marchant on ne peut pas les faire en hiver, parce qu'il fait trop froid et qu'on n'aura personne. Il y a un certain nombre de contraintes qui font que, finalement, les plages où c'est vraiment possible et pertinent dans l'année ne sont pas importantes. Et puis surtout, si on fait ça, il faut aussi se donner du temps pour faire des allers/retours dans le projet, ce qui veut dire qu'il y a forcément des temps de réflexion à prévoir et puis des temps de validation. »

Aux doutes et craintes liés à la mobilisation habitante s'ajoute donc un système d'exigences et de contraintes qui incite à appréhender une telle question dans sa forme institutionnelle et faiblement participative. Le marché actuel, qui renforce la concurrence entre les villes à travers la prise en compte du développement durable, n'est pas plus incitatif, tant ce dernier est le fruit d'approches environnementales, voire éco-techniques, où la dimension participative ne revêt encore qu'une place périphérique<sup>8</sup>.

### **Des savoirs et savoir-faire en construction**

Outre les doutes, scepticisme et exigences extérieures, les savoirs et savoir-faire sont aujourd'hui peu stabilisés chez les acteurs (maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage).

« C'est ça qui est intéressant pour nous, en fait, ce mot "participation", c'est de savoir par quoi cela se concrétise. (...) Cette notion de participation, elle est super floue, c'est un vrai sujet d'atelier à part, parce qu'on ne lui associe pas tous le même sens... » ; « Connaître les techniques pour les mettre en œuvre, bien que ce ne soit pas très compliqué, il faut savoir que ça existe ».

Ce qui se cache derrière la participation n'est donc pas très clair, tout comme les dispositifs et moyens de la mettre en œuvre.

« Dans les appels d'offres, si ce n'est pas demandé, on ne le fait pas, parce que c'est vrai qu'on n'a pas l'habitude de faire ça. Même si on connaît, il y a une différence entre connaître et mettre en place, parce qu'il faut être plusieurs, il faut avoir l'habitude » ; « On sent que c'est un peu porteur politiquement, peut-être pour le projet c'est bien, mais on ne sait pas trop parce qu'on n'a pas l'expérience, tout ça c'est un peu nouveau, on sait qu'on est dans l'air du temps, mais on ne sait pas trop comment le concrétiser clairement. »

Ces remarques montrent qu'il existe de nombreuses incertitudes sur le sens du mot « participation », sur ce qu'il engage, et enfin sur les moyens de la mettre en œuvre. Elles rappellent que la participation habitante n'est pas un domaine de compétence central chez les maîtres d'œuvre.

Concernant ce manque de savoirs et savoir-faire, rappelons que ces acteurs, tout comme leurs partenaires, font face à un contexte de remise en cause générale des pratiques de production urbaine ; et ce notamment sous l'égide du développement durable<sup>9</sup>. Ma présence au sein de l'agence montre que de tels acteurs sont en demande de nouveaux savoirs et savoir-faire.

Ces derniers ont dû développer de nouveaux discours à l'égard du développement durable pour répondre à un marché. « On dit HQE, écologie, etc., mais, à un moment donné, c'est surtout le marché qui dicte les choix. » En parallèle, ils ont progressivement intégré de nouveaux champs d'intervention aux côtés de ceux habituellement développés, et ont dû, pour cela, investir à minima certains champs de connaissances autour, par exemple, de la gestion énergétique, des eaux pluviales, des eaux usées, des déchets, des déplacements, etc.

Néanmoins, mes observations montrent que ces discours se sont développés bien plus vite que les savoirs et savoir-faire nécessaires pour les mettre en œuvre. L'utilisation souvent confuse d'un ensemble de termes appartenant au champ lexical du développement durable, « HQE », « environnement », « écologie », « durable », « éco-tout ça », « éco-machin » montre que le développement durable constitue encore aujourd'hui une grande boîte noire au sein de laquelle s'entrechoquent des notions dont les contours demeurent flous.

Comme pour la participation, les apprentissages de nouvelles compétences ne peuvent se faire que progressivement :

« Dans la fabrication de logiques écolo, éco pour terme générique, on ne sait plus faire, les entreprises galèrent. (...) Et en même temps elles se sont formées, donc le prochain (chantier), elles le feront mieux. »

Enfin, les acteurs de la maîtrise d'œuvre pointent du doigt le manque de certitudes sur l'impact des projets réalisés. Ne serait-ce qu'à l'échelle du bâti :

« Qui fait un bilan d'un bâtiment ? Personne. Quelles données on a sur un bâtiment ? J'ai été formé à la gestion technique de bâtiment (où l'objectif était) d'avoir à un moment donné un diagnostic, un retour d'expérience énergétique. (...) Aujourd'hui, on ne sait pas ce qu'il produit. On ne sait pas (...) où il est performant, où il n'est pas performant. (...) Les sondages thermiques, aujourd'hui, c'est du vent, c'est une photographie à un instant T, donc ça ne veut rien dire. »

Finalement, les acteurs maîtres d'œuvre semblent faire face à l'exigence de maîtriser de plus en plus de nouveaux paramètres, connaissances et compétences :

« On ne peut pas être spécialistes en tout. Quand je vois tous les sujets qu'on évoque, ça me donne le tournis, on a déjà des rôles très conséquents de coordinateurs de projet, on coordonne des projets assez compliqués où on trouve un peu toutes les problématiques, et en plus on doit être spécialistes de tous les sujets en écologie, etc. »

Ces remarques rappellent que la participation habitante, quand bien même elle constituerait un enjeu important pour de tels acteurs, n'est qu'un des nombreux champs d'investigation dont ces derniers doivent s'emparer au nom du développement durable.

## **Conclusion**

La participation habitante, dénommée « concertation » dans les discours des maîtres d'œuvre comme des maîtres d'ouvrage, renvoie majoritairement aujourd'hui à des dispositifs d'information, de consultation et de communication. Le rôle des maîtres d'œuvre est avant tout d'élaborer une série de documents graphiques à l'attention des habitants et usagers, d'animer les séances de réunion publiques et, le cas échéant, d'en restituer le contenu.

Cette conception institutionnelle de la participation habitante résulte :

- de positionnements hétérogènes et parfois ambigus articulant reconnaissance de vertus opérationnelles et sociales, scepticisme sur les fondements d'une telle question et craintes face à la redéfinition du rôle du maître d'œuvre dans le processus général ;
- de contraintes et d'exigences extérieures issues du marché et des demandes des maîtres d'ouvrage, qui n'incitent que faiblement au développement d'initiatives innovantes ;

- de savoirs et savoir-faire encore peu stabilisés, qui plus est dans un contexte de remise en cause des modes de production de la ville au contact du développement durable.

Au fil de la démarche engagée depuis novembre 2010 au sein de l'agence, la participation des habitants et usagers a constitué un sujet d'abord évoqué, puis débattu et travaillé. La venue en atelier d'un acteur extérieur, spécialisé sur la question, et dont l'intérêt de l'intervention fut salué à de nombreuses reprises, n'est pas anodine. Elle montre une ouverture progressive de l'agence sur cette question. En atteste la mobilisation récente d'acteurs « spécialistes » de la question dans plusieurs appels d'offres. L'implication de nouveaux acteurs montre plus largement une tentative de transformation de l'approche du développement durable au sein de l'agence. Partant du constat de conceptions avant tout écologiques et techniques, les ateliers et sujets traités, dont la participation habitante, ont souhaité participer à la construction d'une approche plus exhaustive à la fois substantielle et processuelle de la durabilité.

Plusieurs concours menés par l'agence furent l'occasion de traduire en phase de conception les réflexions menées lors des ateliers. Au sein de projets urbains, des réflexions et des propositions autour de l'agriculture en ville ou encore l'autopromotion ont pu être formulées. L'objectif était de penser l'implication habitante à des temps autres que la seule phase de diagnostic. Et ce même s'il s'agit ici d'une participation qui ne concerne pas la totalité des habitants et usagers ; et même si, également, l'agence ne maîtrise pas l'ensemble des procédés pour y parvenir. L'objectif était d'assumer un apprentissage par l'expérience, autant pour l'agriculture en ville que pour l'autopromotion. Deux des trois concours ont été gagnés et permettront peut-être dans les prochaines années de mettre en œuvre de telles actions.

L'implication habitante interroge directement les savoirs, savoir-faire et valeurs, autrement dit les cultures professionnelles des acteurs de la maîtrise d'œuvre (Champy, 2011), leurs modes de faire, leurs méthodes, leur habitus. Pour qu'elle soit effective, cette évolution nécessite le temps long, l'appropriation de nouveaux principes, de nouvelles valeurs, qui feraient sens pour les concepteurs architectes, urbanistes, paysagistes. Le chemin est long et les conditions sont



nombreuses pour y parvenir. L'une d'entre elles, nécessaire pour compléter les séances de travail internes et les propositions de concours, serait certainement l'apprentissage par l'expérience et l'évaluation, qui manque aujourd'hui pour franchir une étape supplémentaire.

La figure de l'habitant, qui, malgré les doutes et le scepticisme affichés par les concepteurs, intègre de plus en plus les discours en interne, montre que la profession d'architecte (et certainement aussi d'urbaniste et de paysagiste concepteurs) « est (...) dotée d'une formidable faculté d'adaptation au changement, car si toutes les analyses convergent pour montrer une modification de son organisation, de son identité et de ses pratiques, allant jusqu'à l'hypothèse d'une menace sur son existence, il n'en demeure pas moins que celle-ci perdure et continue de s'imposer pour la production de la ville et l'aménagement de l'espace. » (Chadoin, 2007, p. 87).

## Notes

1. Un tel projet partenarial a été initié par une candidature spontanée de ma part en mars 2010, qui a donné lieu à plusieurs rencontres avec le directeur de l'agence d'accueil, certains de ses membres et mes directeurs de thèse. Celles-ci furent l'occasion de définir un projet commun qui satisfasse chaque partie, ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Je tiens ici à remercier sincèrement le directeur de l'agence et l'ensemble de son équipe pour leurs apports dans ce travail.
2. Loi d'orientation sur la ville (1991), Loi sur l'administration territoriale (1992), Loi Barnier (1995), Loi Voynet (1999), loi SRU (2000), loi Vaillant (2002).
3. Arnstein S.-R., « A ladder of citizen participation », *Journal of the American Institute of Planners*, n°35 (4), 1969, p. 216-224.
4. Cf. E. Macaire, 2009, « Des architectes à l'épreuve de la participation », dans F. De Coninck, J.-F. Deroubaix (dir.), *Ville éphémère, ville durable. Nouveaux usages, nouveaux pouvoirs*, L'Œil d'or, Paris, p. 135-147.
5. Les discussions préalables ont réuni le directeur de l'agence, mon tuteur, mes directeurs de thèse et moi-même.
6. Colloque franco-brésilien - *Les défis des villes durables* (Université de Pernambuco, Recife, Brésil) : « Démocratie participative et ville durable. Limites et enjeux de l'engagement institutionnalisé des habitants et des experts » (avec Q. Valcke, A. Jocteur-Monrozier, L. Polyak). Faburel G., Tribout S., 2011, « Les quartiers durables sont-ils durables ? De la technique écologique aux modes de vie », in *Cosmopolitiques*, n°19, Avril 2011.
7. Ces trois projets avaient été particulièrement étudiés dans le cadre de mon mémoire de Master 2, lui-même basé sur un terrain effectué dans le cadre du

programme PIRVE 2008, coordination G. Faburel du Lab'Urba (Institut d'urbanisme de Paris - Université de Paris-Est Créteil Val-de-Marne), T. Manola (Institut d'urbanisme de Paris - Université de Paris-Est Créteil Val-de-Marne), en collaboration avec E. Geisler et H. Davodeau du Laboratoire de recherche de l'école du paysage (LAREP - Ecole nationale supérieure du paysage de Versailles).

8. Il sera intéressant d'analyser dans quelques années le rôle du label « EcoQuartier », dont une part des critères de la dimension « Démarche et processus » concerne l'implication habitante, sur le développement d'approches participatives en France.

9. Ce qui peut paraître paradoxal puisque la thématique participative fait partie des dites injonctions de la durabilité.

### Bibliographie

ARNSTEIN S.-R., 1969, « A ladder of citizen participation », *Journal of the American Institute of Planners*, n°35 (4), 1969, p. 216-224.

BACQUE M.-H., GAUTHIER M., 2011, « Participation, urbanisme et études urbaines. Quatre décennies de débats et d'expériences depuis "A ladder of citizen participation" de S.-R. Arnstein », *Participations*, 2011/1, n°1, p. 36-66.

BARBIER R., LARRUE C., 2011, « Démocratie environnementale et territoires : un bilan d'étape », *Participations*, 2011/1, n°1, p. 67-104.

BERNOUX P., 2010, *Sociologie du changement dans les entreprises et les organisations*, Editions du Seuil, Paris.

BLONDIAUX P., 2008, *Le nouvel esprit de la démocratie – Actualité de la démocratie participative*, Seuil, Paris.

BLONDIAUX P., FOURNIAUX J.-M., 2011, « Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie : beaucoup de bruit pour rien ? », *Participations*, 2011/1, n°1, p. 8-35.

CHADOIN O., 2007, *Être architecte : les vertus de l'indétermination. De la sociologie d'une profession à la sociologie du travail professionnel*, PULIM, Limoges.

CHAMPY F., 2011, *Nouvelle théorie sociologique des professions*, PUF, Paris.

FABUREL G., TRIBOUT S., 2011, « Les quartiers durables sont-ils durables ? De la technique écologique aux modes de vie », *Cosmopolitiques*, Les Ecoquartiers, mars 2011.

FOUDRIAT M., 2011, *Sociologie des organisations* (3<sup>e</sup> édition), Pearson, Paris.

GAUTHIER M., GARIÉPY M., TREPANIER M.-O., 2008, *Renouveler l'aménagement et l'urbanisme*, Presses universitaires de Montréal, Montréal.

MACAIRE E., 2009, « Des architectes à l'épreuve de la participation », dans DE CONINCK F., DEROUBAIX J.-F. (dir.), *Ville éphémère, ville durable. Nouveaux usages, nouveaux pouvoirs*, L'Œil d'or, Paris, p. 135-147.

LE MAIRE J., 2013, « Le Corbusier ou la participation malgré lui (1932-1944) », *Histo.Art - Métier : architecte. Dynamiques et enjeux professionnels au cours du XX<sup>e</sup> siècle*, n°5, Publications de la Sorbonne, Paris, p. 155-170.

## **Rainier Hoddé\*** Inviter l'habitant dans l'enseignement : un dispositif pour apprendre à concevoir autrement

Alors que certains habitants veulent désormais participer à la conception de leur logement ou à l'aménagement de leur quartier<sup>1</sup>, les professionnels sont divisés. Les uns, probablement majoritaires, se montrent réservés envers un tel pouvoir d'agir qui menacerait leur expertise technique ou esthétique ; d'autres souhaitent plus de démocratie participative et technique. Les écoles d'architecture françaises ne semblent en revanche guère pressées de faire de cette controverse un ressort pédagogique, et la conception architecturale, plus communément appelée « le projet », s'y déroule encore trop souvent à l'abri du bruit du monde social. Pourtant, c'est précisément parce que les choix de l'architecture et de l'urbanisme sont en débat dans la société, mais aussi parce que la pratique du projet architectural et urbain est d'une grande complexité culturelle, technique et politique, qu'il me semble que l'enseignement doit prendre position. Je présenterai donc une expérience qui se saisit d'une sollicitation de futurs habitants pour construire un enseignement, en montrant ce que les contenus doivent à cette irruption directe des habitants dans l'enseignement.

Après avoir rapidement rappelé quelques spécificités de l'enseignement de la conception, je préciserai quels savoirs disciplinaires et quels savoirs pédagogiques ont forgé mes contenus d'enseignement et mes approches d'enseignant. Je détaillerai ensuite le dispositif que j'ai mis en place et qui conjugue une situation ouverte aux habitants et une méthode non globale d'enseignement de la conception. Un tel dispositif permet d'isoler des savoirs ou des opérations de conception comme l'écoute, le dialogue, la réponse à une demande, l'intégration de l'usage et de l'émotion, l'incertitude ou l'estime de soi, qui sont peu présents dans le cursus des étudiants, alors que les professionnels les mobilisent dans leurs pratiques. Mais, au-delà des effets sur les

\* Professeur à l'ENSA de Paris-La Villette et chercheur au LAVUE (UMR CNRS 7218).

étudiants d'un enseignement ainsi focalisé sur quelques savoirs et adossé à de futurs usagers, j'évoquerai pour conclure ce qu'il fait aussi aux enseignants et aux habitants. Eux non plus n'échappent ni aux changements relationnels ni aux nouveaux savoirs, directement issus du dispositif proposé.

## **Quelques préalables sur l'enseignement de la conception architecturale dans les ENSA<sup>2</sup>**

Commençons, si l'on veut comprendre le contexte, par évoquer brièvement la place de « l'enseignement du projet » dans les Ecoles d'architecture françaises. Celui-ci y domine, tant matériellement (puisqu'il occupe entre le tiers et la moitié du temps des étudiants) que symboliquement (puisqu'il distingue cette formation de celle de l'université ou des écoles d'ingénieur). Le plus souvent, cet enseignement transpose et réplique assez mécaniquement, mais en la simplifiant, la conduite du projet d'agence. L'enseignant corrige avec l'assurance du professionnel quand il n'invite pas à imiter, plus qu'il ne sollicite la critique personnelle ou n'ouvre la controverse collective (Huet, 1991 ; Latour, 2010). Le modèle du créateur et la reconnaissance artistique (« archistar » diraient Lo Ricco et Micheli, cités par La Cecla, 2010 ; 18) y sont valorisés au détriment d'un travail de conception moins spectaculaire, et les métiers de l'architecture alternatifs à la conception y sont largement ignorés.

De telles pratiques pédagogiques génèrent des compétences, mais aussi des déficiences, qui caractérisent les architectes ainsi formés. Ainsi, la valorisation et la domination des savoirs d'action par rapport aux savoirs théoriques invitent les étudiants à « transformer » le monde plus qu'à le comprendre ou à l'analyser, et, bien souvent, sans le comprendre ou l'analyser. De même, la difficulté d'enseigner cette « ingénierie hétérogène<sup>3</sup> » (Callon, 1996 : 30) propre à la conception architecturale, forme des professionnels en prise avec la seule dimension spatiale et esthétique mais les ferme aux problèmes plus larges de société et de la technique. La référence à une action se légitimant d'elle-même au sein d'un champ de distinction et de concurrence artistique explique enfin le peu d'appétence à rendre des comptes sur les qualités hétérogènes du projet.

Seule une investigation scientifique des pratiques d'enseignement pourrait appréhender ce que les étudiants acquièrent à leur insu<sup>4</sup>, ou identifier les relations entre des savoirs explicitement inscrits ou absents dans leur cursus et les compétences des futurs architectes. Mais on peut également constater plus empiriquement les déficiences d'une offre pédagogique et proposer un enseignement y répondant. C'est le choix que je fais ici, en précisant au préalable le double adossement disciplinaire et pédagogique qui donne son sens à un tel enseignement.

### **Ancrages disciplinaires d'ordre théorique et doctrinal, pour un enseignement de la conception**

Enseigner la conception architecturale suppose au préalable quelques clarifications théoriques et doctrinales. Rappelons la distinction entre « préceptes de la doctrine et concepts de la théorie » empruntée à Alain Renier, que Philippe Boudon précise : « La théorie vise la connaissance, tandis que la doctrine vise la pratique de l'architecte, lequel a besoin de se doter de principes pour concevoir les bâtiments<sup>5</sup>. » La connaissance évoquée ici est celle de la conception architecturale. Elle ancre l'enseignement dans des résultats de recherches de type universitaire, et propose des modélisations et des généralisations de la réalité ou, du moins, la construction de quelques concepts structurants. Je me rattache pour ma part à l'ambition d'une « théorie de la pratique » (Bourdieu, 1972) de la conception architecturale que deux programmes de recherches empiriques auprès de praticiens ont permis d'esquisser<sup>6</sup>. Ces travaux m'ont progressivement conduit à identifier des « opérations de conception » constitutives du métier d'architecte et qu'il serait donc souhaitable d'enseigner (Hoddé, 2004). Certaines de ces opérations sont individuelles et d'ordre cognitif (comment démarrer un projet, développer des alternatives et les évaluer, mobiliser des références, etc. ?) alors que d'autres renvoient à la dimension socialisée du métier d'architecte (comment coopérer et interagir avec d'autres acteurs pour qu'un projet soit réalisé, etc. ?). Je ne développerai pas davantage cette clarification théorique de la conception architecturale, mais j'ajouterai en revanche deux points de doctrine qui la complètent.

Le premier concerne le caractère consubstantiel de l'usage et de l'émotion dans la définition des qualités de l'architecture. Michel Conan lit ainsi les cheminées des maisons Usonniennes de Frank Lloyd Wright (1867-1959) comme des « dispositifs architecturaux visant autant un effet symbolique qu'un effet fonctionnel » (Conan, 1988 : 21), et Saint John Wilson (1995) rappelle qu'une « autre tradition de l'architecture moderne » a refusé le coup de force qui a séparé les beaux-arts des arts appliqués en rompant le lien entre les formes de l'architecture et ses dimensions domestiques. L'auteur s'appuie sur Scharoun (1893-1972) ou Aalto (1898-1976), à qui Peter Zumthor (né en 1943 et lauréat du prix Pritzker en 2009) fait aujourd'hui écho : « Et l'architecture est faite pour notre usage. Ce n'est pas un art libre ? C'est la plus haute mission de l'architecture que d'être *un art appliqué* [souligné par nous] » (Zumthor, 2010 : 67 & 69). L'architecture ne peut ainsi s'en tenir à la recherche de la jouissance esthétique des pairs, mais elle ne saurait pour autant s'en tenir au seul respect des « savoirs d'usage » et du « sens commun » que les opérations en concertation ont permis de mieux cerner (Nez, 2011), car il lui faut se garder de tout hyper-fonctionnalisme desséchant qui n'afficherait pas des ambitions émotionnelles ou symboliques.

A cette première position doctrinale s'ajoute celle qui reconnaît la dimension nécessairement collective, mais aussi conflictuelle, présente dans tout dispositif spatial : l'idée d'une convention qui pose une architecture comme allant de soi pour les sujets sociaux que nous sommes (Huet, 1991) s'enrichit de celle d'« espaces de transaction » (Conan, 1989), que l'on peut rapidement définir comme des espaces d'activités partagées et de rituels obligés. L'architecture devra ainsi satisfaire des attentes qui pourront être contradictoires pour un même espace de transaction. Ce ne sont plus seulement les usages et les émotions de tout un chacun qui peuvent aider à concevoir, ce sont aussi des interactions instables entre consensus et conflits. Aalto, sans quitter son agence, semble proposer une modernité négociée (le prisme blanc, mais avec un toit et non une terrasse), alors que Lucien Kroll (né en 1927) ou Patrick Bouchain (né en 1945) se déplacent et déplacent le problème en ouvrant le processus de conception aux futurs habitants à qui s'adresse le bâtiment. Voilà l'architecture sommée de répondre à des exigences contradictoires non d'un point de

vue visuel (Venturi, 1976) mais d'un point de vue transactionnel, ce qui conduit dans les deux cas à préférer le « *et... et* » qui intègre au « *ou... ou* » qui exclut, pour reprendre Venturi.

### **Ancrages pédagogiques d'ordre théorique, pour un enseignement de la conception**

Mais la clarification disciplinaire des savoirs, théoriques et doctrinaux, que l'on souhaite transmettre n'est qu'une première étape qui ne dit pas comment faire acquérir ces savoirs, comme le rappelle le mathématicien Cédric Villani : « Ensuite, la formation doit associer de manière équilibrée les connaissances disciplinaires (il faut maîtriser son sujet à un niveau supérieur à celui où on l'enseigne !) et les connaissances pédagogiques (savoir n'est pas suffisant pour transmettre !)<sup>7</sup>. » En d'autres termes, comment aider les étudiants à acquérir des opérations de conception délicates comme l'intégration des qualités d'usage dans un projet ou l'acceptation du conflit dans l'activité de conception ?

J'étayerai ces questions en référence à trois appuis théoriques. Le premier renvoie à la didactique de A. Giordan (1978, 1998), qui souligne le peu d'efficacité des cours magistraux dans l'acquisition des savoirs et insiste sur la déconstruction des représentations qui l'accompagne. C'est ainsi qu'un cours sur la coconception ou sur la participation des habitants sera peu « entendu » par des étudiants sensibles au mythe du créateur solitaire, alors qu'une mise en situation de coconception dans un projet participatif peut les aider à acquérir des savoirs nouveaux. Cette acquisition suit un modèle que Giordan qualifie d'« allostérique », par analogie à la biologie qui décrit certaines protéines dont l'activité varie en fonction du contexte. Je dois un second étaiement théorique à quelques psychanalystes pour qui le non-matériel et le matériel sont consubstantiels. La règle fondamentale pour André Green (2002) ou la méthode pour Jean Laplanche (1999), notions qui renvoient à l'association libre pour l'analysé et à l'attention flottante et interprétative pour son analyste, constituent ainsi la partie théorique d'une pratique qui ne va pas sans supports matériels. Le rythme des séances ou les modalités matérielles de la cure sont alors autant de ces modalités que Green nomme l'écrin et Laplanche la situation. Le théorique et le pratique

créent ainsi consubstantiellement ce que Donald Winnicott nomme « *setting* », et que Green traduit par dispositif ou cadre. Je prends enfin mon dernier appui théorique dans la sociologie de l'éducation de P. Bourdieu (1964), qui montre ce que les « places scolaires » doivent aux « classes sociales », ce qui devrait aller de pair avec l'effort à faire pour enseigner ce qui va de soi, donc échappe à l'enseignement ; ainsi en est-il du savoir-être, qu'il importe d'isoler en quelque sorte pour en prendre conscience, afin de composer plus lucidement avec le monde social.

Ces trois références m'ont aidé à comprendre qu'il faut, pour enseigner autre chose, enseigner autrement. Echapper au renforcement de ce que l'on sait ou croit déjà pour se risquer à des acquisitions nouvelles et parfois déroutantes va ainsi de pair avec l'invention de situations matérielles qui en sont le support et la matrice.

### **Proposer un enseignement : méthode + situation = « dispositif »**

La sollicitation d'un groupe d'habitants en quête d'un travail avec des étudiants en architecture allait m'offrir l'occasion d'intégrer ces différentes préoccupations dans une situation pédagogique qui réinventerait un enseignement engagé à l'ENSA de Nantes une quinzaine d'années auparavant sur la demande et l'écoute (Hoddé 1998)<sup>8</sup>. Les habitants, au nombre de sept, souhaitaient qu'on les aide à concevoir un immeuble d'une quinzaine de logements où ils pourraient vieillir selon leurs valeurs. Ils étaient déjà constitués en coopérative (association Chamarel), avaient noué un partenariat technique (Habicoop) et étaient en pourparlers pour un terrain. Leur projet n'en était cependant qu'à ses prémices et ils ne savaient pas très bien ce qu'ils attendaient de nous. Les étudiants feraient face à une demande initiale réelle mais floue (qu'un programme trop précis n'avait pas encore mis en ordre), devraient s'engager dans une interaction entre cette demande et leurs propositions (et non à viser simplement un rendu) et seraient confrontés aux contradictions d'un collectif impliqué (et non aux corrections de leurs seuls enseignants). Les treize étudiants intéressés forment alors six groupes qui dégageront progressivement un point de vue spécifique. Le premier groupe explore ainsi quatre alternatives (du logement à patio au petit collectif). Le second focalise son projet sur les quatre niveaux



d'espaces communs (couloirs, pièces d'activité, etc.). Le troisième organise son projet autour d'une rue intérieure en rez-de-chaussée afin de tester l'éclatement du volume global. Le quatrième expérimente l'inversion du programme (le rez-de-chaussée étant sur pilotis, la terrasse devenant l'espace commun en partie bâti et couvert d'une ombrière). Le cinquième s'attache à un dispositif mobile qui introduira une flexibilité d'usages des parties communes : le « mur de la communauté ». Le sixième groupe, enfin, explore quatre logements « à la manière de » quatre architectes très différents afin d'inviter à de réels choix<sup>9</sup>.

On note une liberté exploratoire des groupes que j'attribue à trois éléments de méthode. Le premier tient à notre situation en « phase amont » (Prost, 2003), qui ne se réfère qu'à quelques principes assez généraux (le préprogramme des futurs habitants tient en peu de pages) et qui n'a pas à composer avec des positions qu'un travail antérieur aurait figées. C'est ainsi que deux groupes ont pris la liberté d'interroger ce qui semblait arrêté : l'emplacement des espaces communs, plutôt prévus en rez-de-chaussée, ne peut-il être en terrasse ; la séparation qui allait de soi entre le privé et le partagé ne peut-elle être plus diluée et élastique ? Le second élément de liberté s'ancre dans l'héritage de la programmation générative (Conan, 1989) qui invite à travailler le projet non dans sa globalité mais en le découpant en espaces de transaction. C'est ainsi que, contrairement au *modus operandi* des écoles d'architecture, deux groupes se sont focalisés sur un espace de transaction en laissant de côté la globalité du projet. J'ai enfin mis à profit ce travail pour montrer aux étudiants l'intérêt des alternatives, dans la mouvance d'Alvar Aalto ou de Norman Foster (né en 1935), à l'opposé du « parti » unique si l'on ose dire, cher à d'autres professionnels.

La conjonction d'une situation concrète impliquant de futurs habitants et rendant l'échange avec les étudiants obligatoire d'une part, et une approche de l'apprentissage de la conception mobilisant des méthodes différentes d'autre part, crée ainsi un cadre ou un dispositif inhabituel. Cela permet d'aborder de nouveaux savoirs de conception (les savoirs d'écoute, l'approche respectueuse de l'usage sans céder aux exigences architecturales, etc.). Je m'attacherai à en développer quelques-uns<sup>10</sup>, sans écarter les résistances au changement

qui les accompagnent, avant de conclure sur le repositionnement que ce dispositif induit chez l'ensemble des acteurs de cet enseignement (futurs habitants, enseignants, etc.).

## **Quels (autres) savoirs de conception et quelles résistances ?**

### ***Ecouter : la demande et la veille***

Tout commence dans ce type d'enseignement par une demande que des habitants hésitants portent (ce qu'ils veulent ou attendent est flou) et que reçoivent des étudiants impatientes (enfin face à un vrai projet). Mais le lieu où s'inaugure cette demande n'est pas vraiment propice à l'écoute : il faut « défendre » son projet lorsqu'on est étudiant, le temps imparti à ces présentations est limité, les enseignants sont plutôt des professionnels expérimentés qui devancent les étudiants sur les solutions les plus pertinentes, et le projet se définit plutôt comme un processus linéaire qui irait du concept au rendu final. L'écoute, pourtant une réelle compétence professionnelle, a peu de place dans cette formation où il faut afficher et affirmer son ego créatif, et l'on se dit qu'apprendre à écouter pourrait se substituer au célèbre « apprendre à habiter ».

Ce constat renvoie aussi à la (non)attention, la (non)curiosité ou au (non)approfondissement qui marquent parfois ces premiers échanges et plus généralement la posture de certains étudiants. Par exemple, un futur habitant remarque à propos de l'espace commun proposé par un groupe d'étudiants : « Comme chez Patricia, c'est très bien », ce qu'aucun des étudiants ne relève, comme s'ils n'avaient rien à en attendre et à entendre. Pourtant, la relance de cette question par les enseignants permet de comprendre que c'est la continuité pièce-terrasse qui plaît, et qui devrait donc être inscrite aussi dans les projets proposés par tous les étudiants s'ils veulent répondre aux attentes de leurs habitants-clients.

### ***(Se) faire comprendre : les mots et les formes***

Pour les étudiants, parler va de soi. Entraînés à présenter leur projet à leurs enseignants à un rythme hebdomadaire, ils finissent par imaginer que l'architecture parle à tout un chacun alors que parfois elle ne parle que de soi. Face à un public de futurs habitants-clients,

les réflexes acquis dans la connivence avec leurs enseignants l'emportent : les mots spécialisés ou techniques (maison passive, polycarbonate, rideaux thermiques, cinquième façade) ou l'allusion à des architectes reconnus (donc souvent connus d'eux seuls) que la posture de futur professionnel accentue encore l'emportent sur les explications un peu terre à terre qui seraient nécessaires pour comprendre comment on va vivre dans le logement. On explique le projet du point de vue professionnel, comme on le fait d'habitude, et non du point de vue des habitants-clients pour en être compris.

Mais, derrière l'obstacle des messages abscons que l'on adresse à son insu, qu'un peu de prudence et de temps permet de réduire, il y a un obstacle plus difficile à dépasser : celui des mots si simples que l'on n'a pas l'idée de s'y attarder. Les mots les plus courants et les plus innocents ne sont pas plus interrogés que ne l'étaient les mots professionnels. Lorsque les habitants-clients évoquent « une bibliothèque », les étudiants voient une grande salle, plusieurs tables et fauteuils, etc., alors qu'en fait il ne s'agissait que de prévoir « un coin où on trouve quelques livres et CD mutualisés » qui n'allait en rien de pair avec leur lecture ou écoute sur place (« on fait cela chez soi »). La « salle polyvalente » fera l'objet de la même dissonance d'interprétation et, faute de questionnement du mot en amont, il faudra attendre les propositions architecturales pour que les attentes se révèlent dans leur modestie domestique : le projet permet alors de clarifier et de recadrer la demande des habitants-clients, et les étudiants auront peut-être appris à vérifier le contenu des mots, même ceux qui semblent partagés, dans ces écoles où l'expression orale est très présente, mais plutôt du côté de l'improvisation que de l'attention, l'argumentation ou la réflexivité.

Aux pièges des mots s'ajoutent enfin ceux des espaces, qui, eux aussi, font l'objet de mésinterprétations. C'est ainsi qu'un volume double (pour donner une respiration à la pièce de vie selon les étudiants) est associé à une mezzanine (où il faudra monter, ce qui ne réjouit pas nos habitants-clients vieillissants). Là encore, il faut prendre le temps d'expliquer les projets, sans craindre d'en expérimenter des modalités diverses de communication ou de partage, comme, tout simplement, mettre en volume le bâtiment sur son futur terrain et dans son contexte élargi. C'est en le faisant qu'un groupe d'étudiants permettra

à un futur habitant de voir l'occupation réelle du bâtiment sur le terrain et de prendre ainsi conscience de la dimension et de l'emprise au sol et en volume du projet. Après les mots, les étudiants découvrent que les dessins eux-mêmes ne sont pas donnés mais supposent des compétences de lecture de la part des clients, à qui il faut donc expliquer l'espace que l'on conçoit.

**Fig. 1 :** Rémy Fusari et Adrien Menard (groupe 4). La proposition expérimente l'inversion du programme (en situant l'espace commun en terrasse, sous une ombrière, et en libérant le rez-de-chaussée que les habitants pensaient consacrer aux services collectifs) et offre aux logements des volumes doubles (que l'on lit en façade et que les futurs habitants interpréteront comme des mezzanines).



mercredi 16 mai 2012

*Intégré*

Projet CHAMAREL  
FUSARI Rémi . MENARD Adrien  
ENSAL. La Fabrique

De tels constats montrent que l'on se fait d'autant plus comprendre que l'on se situe dans l'ajustement réciproque des mots et des formes : décrire les usages et les émotions liées à un espace que l'on montre ou que l'on dessine en direct permet au non-spécialiste de se projeter dans le projet et de le valider, comme le constatait Bernard Huet :

« Pour moi, les problèmes de mémoire collective, de langage et de communication sont liés. Je crois qu'en architecture, du moins, il y a des formes derrière les mots, et que ces formes n'ont pas, au départ, le statut d'architecture, mais qualifient l'architecture. A ce propos, ce qui me frappe par exemple chez

Le Corbusier, c'est qu'il parle de la maison à l'aide de cinq principes négatifs qui sont, point par point, l'inverse de ce que les gens pensent quand ils pensent "maison". Ils pensent "ancrage au sol", "caves", "soubassements" et il propose "pilotis". Ils pensent "entrée", et il propose "pas d'entrée". Ils pensent "murs", et il propose "plan-libre". Ils pensent "toit", et il propose "terrasse et jardin". Ils pensent "fenêtre", et il propose "baie horizontale". Par une espèce de renversement subtil, le fondement théorique de l'architecture moderne se situe dans l'anti-idée de l'idée de maison. (...) Les gens ont dans la tête une image collective et qui ressort d'une convention établie par la mémoire collective. C'est un fait culturel qui n'est pas immuable, mais qui dure bien plus longtemps que certaines pratiques<sup>11</sup>. »

### *Construire ensemble : le dialogue, le dessein, le dessin, la gratification*

L'écoute d'une demande qui nous est adressée et la conscience des obstacles au dialogue engagent le projet dans d'autres dimensions. Cette compétence professionnelle n'a pas échappé à Alvaro Siza (né en 1933), lorsqu'il évoque les opérations en participation avec les habitants mises en place au Portugal au moment de la Révolution des œillets en 1974 :

« J'étais à l'aise dans cette situation de confortation constante, expérimenté, entraîné que j'étais au dialogue et au débat avec mes projets de maisons individuelles faites pour la bourgeoisie. A l'inverse, celui qui n'avait jusqu'à cette époque jamais fait autre chose que des constructions destinées aux classes populaires ne risquait pas de disposer de cette expérience, étant donné qu'avant 1974 ce genre de programme était fait sans client concret et palpable : des maisons pensées sans usager ni discussion » (Siza 2012, 103).

Cette posture suppose que l'on accepte de prendre du temps pour entrer dans l'échange et le projet, comme en témoigne la réaction d'un futur habitant qui se rend compte, après une discussion d'une heure dix, qu'il a « oublié de (...) dire un truc incontournable ». C'est ce même temps que rendent nécessaire une quête de projet plus fouillée que dans le cas habituel d'une commande d'école (il faut s'assurer de la bonne solution, donc avoir épuisé tous les arguments) ou une confrontation à une altérité moins attendue (des étrangers à la formation, des non-enseignants).

C'est ainsi à travers l'échange que la demande et le projet se clarifient réciproquement (Conan, 1991), dans un processus de co-construction qui tient du tâtonnement partagé. Il faut donc acculturer les étudiants à cet aller et retour imprévisible et au flou qui l'accompagne, car, bien

sûr, les futurs habitants ne savent pas ce qu'ils veulent et ils le découvrent en partie en entrant dans les dessins qu'on leur propose. Le projet n'est pas seulement un but en soi (un dessin) mais il peut et/ou doit permettre d'explorer une demande (un dessein). C'est alors un support de dialogue et de réflexion, ou une occasion de clarifier le projet de vie. Progressivement, le processus s'invite dans le projet, et il semble important d'aider les étudiants à en prendre conscience : ce qu'ils feront en analysant une situation d'échange, document qui fera partie de leur rendu final. L'univers relationnel, qui met en présence étudiants et habitants, double ainsi l'univers cognitif balisé et feutré de la conception, et les étudiants comprennent que la solitude face à l'ordinateur ne peut remplacer un dialogue. Lors de l'évaluation, un étudiant constate d'ailleurs : « On s'est sentis considérés », en expliquant que son groupe a trouvé que leur travail était pris en considération, comme si les habitants, dans leur exigence et leur ténacité, lui semblaient plus impliqués (ou moins distants) que les enseignants.

### ***Explorer de nouvelles frontières de l'architecture : art appliqué et espace d'incertitude***

Les trois savoirs que je viens d'esquisser semblent assez appréhendables, mais ils ne rendent pas compte de changements plus diffus que ce dispositif entraîne. Il me semble par exemple que la croyance en un projet d'architecture qui n'appartiendrait qu'aux mondes de l'art est affectée par la confrontation à une demande, parfois triviale, de futurs habitants. La reconnaissance des bâtiments passant en effet plus par la qualité de leurs images que par les qualités de leurs usages, les étudiants s'habituent à projeter des logements photogéniques plus qu'à se projeter dans des espaces d'hospitalité. Or inviter à la table de travail des habitants bien réels, avec leurs exigences de vie et leur volonté de comprendre, décentre les étudiants par rapport à cette tradition professionnelle issue d'une modernité inachevée (Saint John Wilson, 1995). L'usage n'est plus une incantation abstraite avec laquelle on procède à de petits arrangements entre professionnels, c'est une demande réelle de futurs habitants : faire les vitres (avec une passerelle fixe), sortir de la voiture facilement avec des sacs de courses (et longtemps après un autre groupe ajoute « en étant abrité »...) doit

être satisfait, sauf à affranchir l'architecture des contingences du quotidien.

Toutefois, une réalisation d'édifice doit aussi relever d'une production culturelle. La reconnaissance par la critique la construit en effet comme architecture (Camus, 1996), et les étudiants ressentent, à travers certains échanges que je perçois, la difficulté d'écouter et de prendre en compte l'exigence d'usages (sous peine de ne plus être validés comme interlocuteurs) tout en donnant à ces demandes des formes recevables par une ENSA. C'est pour les aider à faire la part des choses, et à clarifier la confrontation à des jugements hétérogènes de leur projet, que j'ai souhaité que le rendu final se fasse devant un double jury : celui des enseignants et professionnels, et celui des habitants. On a ainsi pu voir ce que les uns et les autres pouvaient apprécier et déprécier d'un même objet, comprendre que « les » qualités n'ont rien à voir avec une qualité architecturale d'autorité ou purement esthétique (Hoddé, 2006). Au-delà de cette initiation à la controverse, ce double jury confronte les étudiants à la véritable double contrainte de l'architecture qui doit émouvoir et accueillir, s'inscrire dans la culture professionnelle et transcrire le quotidien. Ils apprennent que proposer des espaces en attente d'occupations diverses ou distribuer des activités dans l'espace (pièce commune en rez-de-chaussée ou en étage) peut se conjuguer avec des intentions esthétiques et des références contemporaines qui seront à leur tour appréciées, dépréciées, validées ou rejetées par les futurs habitants. L'architecture, distinguée par les professionnels et habitée par ses destinataires, redevient cet art appliqué que Saint John Wilson revendiquait. Le « dispositif » pédagogique proposé déplace ainsi les étudiants vers des savoirs et des questions que la situation pédagogique conventionnelle ne permet pas d'aborder.

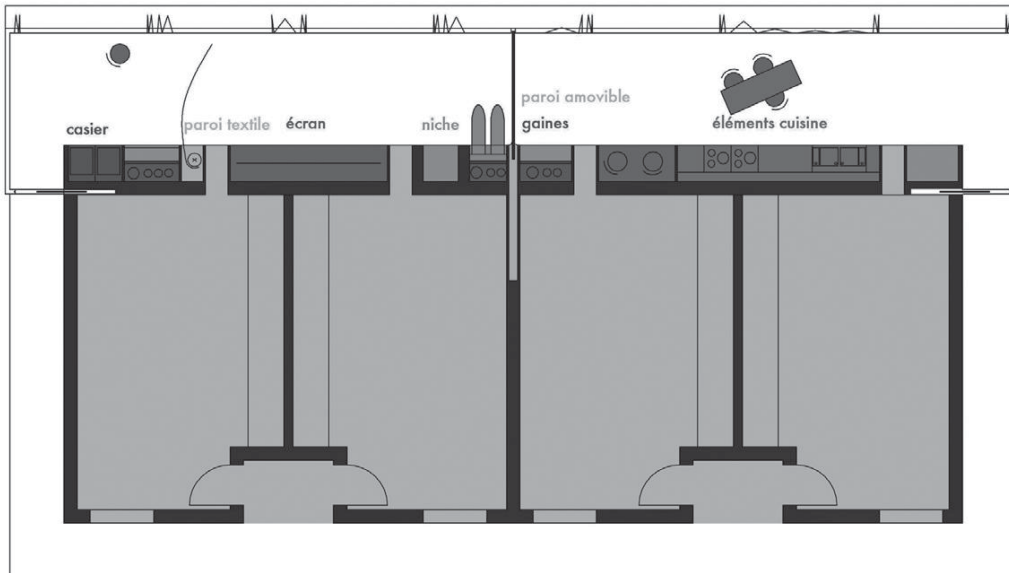
### ***Explorer de nouvelles identités professionnelles : complexité et inventivité***

Plus paradoxalement, alors que les ENSA ont pour objet de former des étudiants à l'invention (et même à la créativité !), elles ne les confrontent le plus souvent qu'à des situations simplifiées qui ne les entraînent qu'à explorer des solutions simplificatrices et attendues. Mais, face à des habitants imprévisibles et déterminés, ou à des

demandes multiples et inattendues, les étudiants se retrouvent mis au défi de se dépasser et de surprendre. Loin de perdre leur créativité supposée, ils vont apprendre à répondre de façon inventive aux demandes impossibles qu'on leur adresse ou aux solutions trop simples qui se présentent spontanément. Les clients-occupants veulent par exemple une salle de repassage, c'est-à-dire un coin intégré dans la buanderie. Progressivement, les étudiants découvrent qu'il suffit d'une prise et d'un couloir un peu large pour que ce coin puisse se déplacer dans le bâtiment au gré des envies, permettre de discuter avec ceux qui passent, voire d'effectuer cette tâche de concert si l'on dispose d'un peu plus de place. Un groupe d'étudiants va se saisir de ces questions d'activité domestique en dehors du logement pour proposer des « murs mobiles » qui créent des espaces en pivotant ou en coulissant, et qui permettent des activités en renfermant dans leurs épaisseurs divers supports (livres, fer à repasser, fauteuils pliants...) : « La paroi, c'est une machine ou un joujou que vous gérez », en concluent les étudiants. D'autres étudiants sont attendus pour mettre en forme les contradictions afin que chacun s'y retrouve, puisqu'il faut, par exemple, des couloirs dans lesquels, « même si on a choisi de vivre dans le même immeuble, malgré toute la bonne volonté du monde, on n'a parfois pas envie de se croiser<sup>12</sup> ». Dans tous les cas, ces demandes inédites conduisent à des dépassements que les dispositifs pédagogiques habituels ne peuvent provoquer. On entend alors la réponse de la part des coopérateurs « on n'y avait pas pensé » (alternative ou proposition qu'ils prennent très au sérieux). Cela montre bien que, loin d'interdire la créativité des étudiants, le dispositif mis en place la considère, la valorise, la suscite. Les habitants, loin d'être des obstacles à la cohérence du projet architectural, sont au contraire, dans leurs demandes multiples et inattendues, leurs meilleurs aiguillons pour se dépasser et se surprendre. On voit, en acte, cette ingénierie hétérogène qui caractérise la pratique du projet et constitue la spécificité professionnelle des architectes.



**Fig. 2 :** Marie Ludmann et Flora Picchinenna (groupe 5). La proposition (« Le mur de la communauté. Jouer de l'ingérabilité ») suggère des éléments mobiles afin de permettre à diverses activités de s'agencer librement selon les étages, seuls ou à quelques-uns, etc., ce qui fera réfléchir les futurs habitants sur la limite individuel/partagé ou sur la polyvalence de certains espaces.



### **Conclusion : ce que ce dispositif fait aux autres acteurs**

Tout au long des quatre jours et demi de travail, les habitants ont été présents au lancement, puis ils ont rencontré les étudiants en tête-à-tête une demi-journée, avant de participer très activement au bilan d'étape collectif, puis au rendu final. Ils pensaient que leur programme, dans son minimalisme, scellait les points sur lesquels ils étaient, unanimement, d'accord. Mais la coconception avec les étudiants se transforme en « codémolition » partielle de ce programme, redéfini par le travail de la conception qui, en le spatialisant, le rend tangible et discutable. Le travail avec les étudiants soude ainsi les habitants autant qu'il révèle de nouvelles fractures. Mais il permet surtout une montée en exigences et en compétences collectives, comme en témoigne un second workshop six mois plus tard (novembre 2012), ainsi que la maturation des modalités de recrutement de l'architecte à partir de mars 2013.

Du côté des enseignants, le dialogue direct habitants-étudiants décentre et libère : attentif à autre chose, on peut intervenir autrement. On peut ainsi faire comprendre les conditions du dialogue,

élargir les ingénieries à intégrer en écho avec la demande, et réinvestir des questions de méthode et de références. Cela permet d'envisager des enseignements de la conception plus cadrés et focalisés qui échapperaient à la globalité et à la répétitivité de l'enseignement du projet. On est alors renvoyé aux programmes des ENSA et aux savoirs (constitués, selon Giordan, des savoirs structurants au sens strict, des savoir-faire pour « comprendre et agir » et des savoir-être pour « vivre ensemble ») à y transmettre, un chantier qui ne peut, probablement, être que controversé. Encore faut-il commencer à l'ouvrir.

### Notes

1. Voir les travaux de Véronique Biau et Anne d'Orazio sur l'habitat coopératif, ceux d'Elise Macaire sur la participation ou ceux sur la rénovation urbaine auxquels j'ai participé sous la direction d'Agnès Deboulet (« Conflits et écoute. Interroger la coopération sur le projet urbain », novembre 2010, Paris, colloque final PICRI, ENSA Paris-Val de Seine).
2. Les Ecoles nationales supérieures d'architecture (ENSA) ont succédé aux Ecoles d'architecture en 2005, en restant sous la tutelle unique du ministère de la Culture et de la Communication instaurée en 1996.
3. L'expression est de John Law, cité par Michel Callon in « Le travail de la conception en architecture », *Les Cahiers de la recherche architecturale*, n°37, 1<sup>er</sup> trimestre 1996, p. 25 à 35.
4. Erwin Panofsky (1967) a montré comment les architectes gothiques étaient formatés à leur insu par leur formation scolastique, laquelle les conduit par exemple à l'opération de clarification des parties d'une cathédrale, homologue selon Pierre Bourdieu dans sa postface à celle que l'on trouve dans les textes étudiés.
5. Ph. Boudon, communication présentée lors de la rencontre doctorale *Hommage à Alain Renier*, Cité des sciences, Paris, 20 mai 2010.
6. Cela a été l'objet de deux programmes de recherche sur la conception architecturale et urbaine dont j'ai été responsable au Plan Construction et Architecture (aujourd'hui PUCA) : *Processus de conception et méthodes de projets*, lancé en 1986, réunissait huit équipes de recherche, et *Les savoirs et les processus de conception*, lancés en 1990, en concernaient six. Des protocoles d'enquête diversifiés ont permis d'observer une dizaine d'architectes français au travail (dont S. Fiszer, E. Girard, B. Huet, F. Montes, P. Mottini...); et la mise en relation de ces données empiriques, sans équivalent en France depuis, et d'exigences plus théoriques a permis d'esquisser cette « théorie de la pratique » de l'activité de conception architecturale. Il faut remarquer qu'en sciences sociales, du moins, le projet de prendre en compte les théories de type opératoire que produisent les praticiens et d'en rendre compte dans le monde universitaire reste d'actualité. Cf. E. Pedler et

J. Cheyronnaud, 2013, *Théories ordinaires*, Paris, Editions de l'école des hautes études en sciences sociales, et en particulier E. Pedler, « Les théories ordinaires de la musique ancienne » : « Cet accord [liant les praticiens entre eux] trouve une traduction dans les récits proposés par les praticiens-entrepreneurs qui, tout en faisant œuvre théorique, élaborent des discours qui ne surplombent pas les pratiques et l'expérience de ces objets symboliques créés, mais leur sont au contraire intimement liés. On se propose ici de décrire ces théories de la pratique » (p. 85-86).

7. Cédric Villani « La refondation de l'école doit prendre le temps de bien penser la formation des enseignants », *Le Monde*, 17 janvier 2013.

8. Arrivant comme maître-assistant en 1994-1995 dans un enseignement de projet long dont le sujet était la maison individuelle, je l'avais alors fait évoluer en y introduisant un jeu de rôles entre étudiants-habitants demandant une maison et étudiants-architectes conduisant le projet (Cf. Hoddé Rainier, « Considering interaction, integrating the subject, and teaching the project », *EAAE/ARCC Proceedings*, School of design, Raleigh, North Carolina, USA, 14-17 avr. 1998, p. 152-156). Arrivant comme professeur à l'ENSA de Lyon en 2010-2011 et sollicité par de futurs habitants en demande de coopération, je n'eus en revanche droit qu'à un workshop limité à quatre jours et demi en 2011-2012 (entre le 4 et le 10 mai 2012), reconduit en 2012-2013 (entre le 17 et le 23 novembre 2012) ; le présent article ne se réfère qu'au premier de ces workshops.

9. Groupe 1 (Danny Durand-Courchesne et Frédérique Murphy) ; groupe 2 (Efthymia Lili, Zsofia Marsal et Michela Orto) ; groupe 3 (Ceren Araz et Eda Demirel) ; groupe 4 (Rémy Fusari et Adrien Menard) ; groupe 5 (Marie Ludmann et Flora Picchinenna) et groupe 6 (Eugénie Pellissier et Margaux Brousse). Le groupe Chamarel – pour Coopérative HAbitants MAison Résidence Est Lyonnais – se compose de Patrick Chrétien, Chantal Nay, Marie-Line et Jean Sintès et Michèle Tortonèse, et Valérie Morel représente Habicoop.

10. Je m'appuie sur six pages de notes dactylographiées prises lors du rendu intermédiaire (le 10 mai 2012), sur les documents graphiques présentés et les quatre pages de notes manuscrites prises lors du rendu final (le 16 mai), mais aussi en reprenant les évaluations des étudiants. Ces évaluations anonymes me servent à piloter mes enseignements d'une année sur l'autre ; elles se composent ici de trois fiches pour cet enseignement ; la première renvoie aux opérations de conception acquises dans l'univers cognitif (savoirs acquis et processus expérimentés), la seconde aux acquis dans l'univers interrelationnel et la troisième aux outils.

11. B. Huet (1991), *Anachroniques d'architecture*, Bruxelles, Archives d'architecture moderne, p. 177-178 ; la notion de convention est développée p. 174-175 ou p. 17 de l'introduction de l'ouvrage par Anne Lambrichs.

12. Cet exemple est emprunté à la session de novembre 2012.

## Références

- BOURDIEU P., 1972, *Esquisse d'une théorie de la pratique*, Droz, Genève.
- BOURDIEU P., PASSERON, J.-C., 1964, *Les héritiers : les étudiants et la culture*, Minuit, Paris.
- CALLON M., 1996, « Le travail de la conception en architecture », *Les Cahiers de la recherche architecturale*, n°37, 1<sup>er</sup> trimestre, p. 25 à 35.
- CAMUS C., 1996, *Lecture sociologique de l'architecture décrite. Comment bâtir avec des mots*, Paris, L'Harmattan.
- CONAN M., 1988, *Frank Lloyd Wright et ses clients. Essai sur la demande adressée par des familles aux architectes*, PCA, Paris.
- CONAN M., 1989, *Méthode de programmation générative pour l'habitat des personnes âgées. Manuel à l'usage des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre*, Centre scientifique et technique du bâtiment - Plan Construction, Paris.
- CONAN M., 1991, *Concevoir un projet d'architecture. des personnes âgées. Manuel à l'usage des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre*, L'Harmattan, Paris.
- GIORDAN A., 2002, *Une autre école pour nos enfants ?*, Delagrave, Paris.
- GIORDAN A., 1998, *Apprendre !*, Belin, Paris.
- GIORDAN A., 1978, *Une pédagogie pour les sciences expérimentales*, Le Centurion/Flammarion, Paris.
- GREEN A., 2002, *Idées directrices pour une psychanalyse contemporaine*, PUF, Paris.
- HODDÉ R. (dir.) 2006, *Qualités architecturales. Conceptions, significations, positions*, éd. Jean-Michel Place, Paris.
- HODDÉ R., 2004, « Entre théorie d'enseignant et évaluation d'étudiants : concevoir et développer un enseignement », Colloque inter-écoles Rhône-Alpes, *L'enseignement de l'architecture et du projet en premier cycle*, Saint-Romain-en-Gal, 22-23 novembre 2001, Publications de l'Université de Saint-Étienne, p. 155-162.
- HODDÉ R., 1998, "Considering interaction, integrating the subject, and teaching the project", *EAAE/ARCC Proceedings*, School of design, Raleigh, North Carolina, USA, 14-17 avr. 1998, p. 152-156.
- HUET B., 1991, *Anachroniques d'architecture*, Archives d'architecture moderne, Bruxelles.
- LA CECLA F., 2010, *Contre l'architecture* (traduit de l'italien par I. Marsiglio), Arléa, Paris.
- LAPLANCHE J., 1999, *Entre séduction et inspiration : l'homme*, PUF, Paris.
- LATOUB B., 2010, *Cogitamus, Six Lettres sur les humanités scientifiques*, La Découverte, Paris.
- NEZ H., « Nature et légitimités des savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif », *Sociologie* [En ligne], N°4, vol. 2 | 2011, mis en ligne le 29 février 2012, Consulté le 11 novembre 2012. URL : <http://sociologie.revues.org/1098>.
- PANOFSKY E., 1967, *Architecture gothique et pensée scolastique* (traduction et postface de Pierre Bourdieu), Minuit, Paris.

PROST R. (dir.), 2003, *Projets architecturaux et urbains. Mutation des savoirs dans la phase amont*, PUCA, Paris.

SAINT JOHN WILSON C., 1995, *The other Tradition of modern architecture. The uncompleted project*, Academy Editions, Londres.

SIZA Á., 2012, *Imaginer l'évidence*, Parenthèses, Marseille (1998, *Immaginare l'evidenza*).

VENTURI R., 1976 [1966], *De l'ambiguïté en architecture* (traduit de l'anglais *Complexity and Contradiction in Architecture* par Maurin Schlumberger et Jean-Louis Vénard), Dunod, Paris.

ZUMTHOR P., 2010, *Atmosphères*, Birkhäuser, Bâle.



*Implication des habitants :  
pratiques et dispositifs*

**Jodelle Zetlaoui-Léger**

L'implication des habitants  
dans les projets d'écoquartiers  
en France. Vers des démarches  
intégrées ?

**Gilles Debizet**

Le copilotage concerté comme outil  
de densification de la ville  
par des maîtres d'ouvrage privés

**Elise Macaire, Nadine Roudil**

Participation et démarches  
innovantes : méthodes, postures  
et compétences,

avec les contributions de : **Fabien  
Bressan, Marion Aubin, Jean-Pierre  
Bouanha, Murray Nelson, Bernard  
Kohn, Aude Lavigne, Sylvain  
Petitet, Théa Manola, Thierry  
Foucault, Elena Lasida, Rebecca  
Pinheiro-Croisel**



## **Jodelle Zetlaoui-Léger\*** L'implication des habitants dans les projets d'écoquartiers en France. Vers des démarches intégrées ?

Alors que les projets d'écoquartiers se multiplient en France et font l'objet d'un soutien important des pouvoirs publics depuis le Grenelle de l'Environnement, quel rôle occupent les habitants dans ces opérations ? Des recherches menées au cours de ces dix dernières années sur des expériences européennes de quartiers durables font état de dispositifs participatifs parfois très avancés allant jusqu'à la coproduction ou l'autopromotion (Lefèbvre, 2008 ; Heland, 2008 ; Souami, 2011). Qu'en est-il en France ?

Malgré une reconfiguration des modes de gouvernance urbaine depuis vingt ans (Frébault, 2005) et un cadre réglementaire devenu de plus en plus incitatif dans les différents domaines de l'aménagement, conduisant les maîtres d'ouvrage publics à revendiquer le caractère « concerté » de leurs opérations, l'implication des habitants dans les projets d'urbanisme en France semblait jusqu'à présent rarement dépasser un stade consultatif. Les projets d'écoquartiers, censés être des « laboratoires de la ville durable » (Bonard, Matthey, 2010), viendraient-ils contester cette tendance ? Comment l'enjeu participatif est-il perçu et mis en œuvre par les maîtres d'ouvrage urbains à l'occasion du montage de ces opérations ? Quelles sont les incidences des actions participatives engagées sur la fabrication des projets et plus précisément sur les décisions qui y sont prises ? Telles seront les questions abordées au cours de cette contribution. Elle s'appuiera sur les résultats d'une recherche<sup>1</sup> menée de 2009 à 2012 à l'échelle nationale sur les premiers projets d'écoquartiers français, qui a donné lieu à différents types d'enquêtes par méthodes statistiques et qualitatives<sup>2</sup>.

\*Professeur à l'ENSA Paris-La Villette, LET-UMR 7218 LAVUE.

## **Modalités d'implication des habitants dans les projets d'écoquartiers en France**

La portée<sup>3</sup> des démarches participatives<sup>4</sup> dans les processus de décision dépend de la nature des actions menées et de leur positionnement dans le déroulement du projet. Selon les chefs de projet enquêtés, les opérations d'écoquartiers auraient été l'occasion d'impliquer les habitants plus que d'habitude dans la moitié des cas recensés (51,7 %). Ce résultat ne présage par pour autant du niveau d'implication effectif. On remarque ainsi que, dans la moitié des cas concernés par une seconde enquête ciblée sur les opérations où l'implication des habitants a été jugée significative ou supérieure aux pratiques antérieures de la collectivité, le chef de projet a estimé que les habitants avaient somme toute été « moyennement voire peu associés ». L'impression que peuvent avoir les chefs de projet à propos du degré d'implication des habitants apparaît d'abord liée au fait d'avoir mis en place plus d'actions ou des actions singulières. Dans 56,3 % des cas, les projets d'écoquartiers auraient été l'occasion d'expérimenter de nouveaux dispositifs ou outils. Néanmoins, près des trois-quarts de ces interventions ont une vocation au plus consultative, ce qui signifie qu'elles ont peu engagé les maîtres d'ouvrage à tenir compte des avis des habitants. L'organisation d'ateliers d'urbanisme, où peut davantage s'opérer une construction collective d'éléments de projet, reste encore minoritaire (22 cas sur 87), sachant de surcroît que ces dispositifs ne s'avèrent dans certains cas que des lieux d'information. Mais, surtout, on remarque que les habitants sont très rarement présents dans des instances de décisions aux côtés d'élus et de responsables économiques. Ils sont par exemple généralement absents des jurys de sélection de concepteurs, là où pourtant ils pourraient trouver facilement place au sein du collège des « personnes dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours<sup>5</sup> ». Si les maîtres d'ouvrage envisagent donc éventuellement de « coproduire », ils restent encore très réticents à accepter de partager, même de manière très relative, leur pouvoir de décision avec les citoyens.

On remarque aussi que l'ensemble des actions et dispositifs décrits relève très majoritairement de modes participatifs « descendants », et on ne trouve pas trace, dans l'ensemble des questionnaires retournés,

d'organisations citoyennes partenaires de la collectivité ou présentées comme « parties prenantes » au même titre que d'autres opérateurs ou maîtres d'ouvrage. Aucune structure associative jouant un rôle comparable à celui du Forum Vauban à Fribourg (Allemagne) ou d'Eva-Lanxmeer à Culembourg (Pays-Bas) n'apparaît à l'occasion de cette enquête nationale. En France, seule la référence à des groupements d'autopromoteurs pourrait laisser entendre que de tels partenariats se mettent en place. Mais ils ne sont toutefois pas cités dans les systèmes d'acteurs pilotant le projet. Précisons aussi que ces projets d'habitat groupé autogéré sont parfois suscités par les collectivités elles-mêmes, dans des opérations dont elles gardent totalement la maîtrise, via une procédure de ZAC par exemple.

### **Recours à des dispositifs participatifs dans les processus de projet : essai de typologie**

La façon d'envisager les conséquences de la mise en place des dispositifs participatifs et délibératifs sur les décisions doit être nuancée. Il s'agit moins de considérer la décision comme un acte pouvant être clairement situé dans un espace-temps que de s'intéresser à des « processus de décision » prenant appui sur des séquences itératives de programmation et de conception (Camus *et alii*, 2010). Comment sont pris en compte les apports des habitants à travers les actions mises en place, quelles sont les incidences de cette implication sur la définition du projet à travers les études produites et les décisions prises ?

Pour mieux comprendre comment se structurent les relations entre modalités d'implication des habitants et impacts sur la fabrication du projet, nous avons construit une typologie combinant les résultats statistiques de nos deux enquêtes par questionnaires. Les dimensions suivantes ont été croisées, explorant à la fois des pratiques et des représentations :

- le degré d'ouverture et d'inclusion des publics ;
- l'intensité perçue par le chef de projet de la participation citoyenne ;
- les modalités de la participation citoyenne ;
- les objets et phases de la participation citoyenne ;
- les motivations et préoccupations associées à l'implication des habitants, en lien ou non avec les enjeux de développement durable.

Trois grands cas de figures, sortes d'idéaux types, se sont dégagés ; ils concentrent environ 80 % des opérations étudiées, les autres (20 %) se trouvant dans des situations intermédiaires

***Type A : Des expérimentations participatives avancées liées aux enjeux de développement durable et ayant suscité des innovations (26,4 % des cas)***

Un type que nous avons qualifié arbitrairement de A regroupe 23 opérations pour lesquelles un lien direct est établi entre un niveau participatif assez élevé et les ambitions de la collectivité en matière de développement durable. Ce type se singularise surtout par des actions associant les habitants en amont du projet et/ou des opérations qui le constituent, et selon des modalités qui dépassent le stade consultatif. Ces projets d'écoquartiers auraient donné lieu à la mise en place de démarches ou de dispositifs particuliers pour l'occasion sous la forme d'un groupe de suivi ou d'un atelier d'urbanisme. Une autre dimension que l'on retrouve quasi exclusivement dans ce type concerne le fait d'impliquer les habitants dans la définition d'éléments de programmes, en particulier de logements, d'équipements et de commerces, et pas seulement d'espaces publics comme ce peut être le cas dans le type B (*cf. infra*).

C'est moins la contrainte légale de « concertation » avec les habitants qui semble être mise en avant dans ces opérations qu'un volontarisme local s'appuyant sur une certaine vision du développement durable et de l'exercice de la démocratie portée par la collectivité depuis plusieurs années. Les chefs de projet concernés relatent fréquemment un contexte où le projet déclinerait des objectifs définis dans un Agenda 21 local et/ou un Plan Climat parmi lesquels se trouverait l'application de démarches participatives ou concertées. Enfin et surtout, pour les opérations où le lien avec le développement durable est le plus systématiquement évoqué, il est indiqué que l'implication des habitants a conduit à des innovations dans la prise en compte et le traitement des aspects liés au développement durable. Le rapport établi par les chefs de projet entre différentes formes d'innovation et la participation citoyenne contribue fortement à la spécificité de ce type : la plus communément partagée porte sur la façon d'associer les habitants à l'élaboration du projet. Le fait d'avoir créé des structures

particulières pour faire travailler ou réagir les habitants peut avoir entraîné une réflexion plus globale sur la façon de conduire un projet. Les innovations peuvent aussi avoir concerné les modes de gestion définis ou mis en œuvre : ces cas contribuent au type mais, dans l'absolu, restent peu fréquents. Ce type regroupe les quelques villes qui envisagent de déléguer à des habitants la gestion de lieux d'échanges liés au développement durable. Le milieu associatif est alors sollicité pour contribuer à l'organisation des dispositifs participatifs comme à la sensibilisation des acteurs à des enjeux environnementaux. D'une manière générale, les collectivités concernées ont souvent fait appel à des instances de médiation ou d'accompagnement spécifiques, des assistants à maîtres d'ouvrage, pour faire travailler les habitants sur ou autour du projet.

Au-delà de ces caractéristiques qui définissent fortement ce type, on peut toutefois distinguer deux sous-catégories d'opérations. L'une (9 opérations) rassemble des cas où des associations, collectifs d'habitants ou individus se sont le plus spontanément mobilisés voire organisés autour du projet ou d'éléments particuliers de projet. Ces citoyens ont eu un rôle moteur dans la définition du projet et/ou l'élévation des ambitions en matière de développement durable au cours de celui-ci, et/ou la prise en charge de la réalisation ou la gestion d'espaces verts, voire de logements en autopromotion. Dans l'autre catégorie de projets (14 opérations), ce type de mouvement ascendant n'est pas évoqué.

***Type B : Une approche « pédagogique » et humaniste associée à l'implication des habitants (21,8 % des cas)***

Une autre catégorie d'opérations de type B représente des cas où l'implication des habitants est considérée par les chefs de projet comme ayant été importante, surtout par rapport aux pratiques habituelles de la collectivité. Mais à la différence du type précédent, les nouveaux dispositifs mis en place relèvent essentiellement de modes informatifs ou de communication. Au-delà, ils concernent la gestion d'espaces publics. Dix-neuf opérations sont très significatives de ce type.

L'ampleur ou l'importance de l'opération en lien avec des enjeux du développement durable justifierait l'effort engagé en matière d'implication

des habitants. Cet effort se traduit par la publication de plaquettes et de brochures, la réalisation de films ou de reportages photographiques sur la mémoire des lieux, auxquels contribuent parfois les habitants mais qui font surtout l'objet de recours à des agences de communication. Plus encore qu'un principe d'information, une préoccupation « pédagogique », « d'adhésion » à un projet est mise en exergue. Il s'agit selon certains chefs de projet qui paraissent relayer directement le point de vue de la collectivité, « d'apprendre aux habitants à habiter » selon de nouvelles modalités. Si la maîtrise « d'éco-gestes » paraît un enjeu fort de ces démarches auprès des habitants, l'idée de favoriser une convivialité, le renforcement des liens sociaux entre les habitants, peut être aussi présente. Une vision humaniste du développement durable semble sous-jacente aux objectifs poursuivis. Il s'agit de favoriser le « bien-vivre ensemble » dans ce quartier, de renforcer les liens sociaux autour de la gestion de certains lieux, des espaces collectifs ou publics notamment.

Les dispositifs d'information développés sont parfois explicitement présentés comme ayant surtout pour vocation de désamorcer des conflits. Des chefs de projet font référence à des habitants mobilisés contre certains aspects du projet ; ils évoquent des craintes émises sur la forme architecturale ou urbaine (densité, hauteur, esthétique des bâtiments) ou sur l'impact de l'arrivée d'une nouvelle population sur la circulation aux abords du quartier par exemple. Pour la moitié de ces cas, on note cependant aussi des velléités de prise en charge par les habitants de la gestion d'espaces publics, d'espaces verts, en particulier sous la forme de jardins partagés. En revanche, les habitants ont peu été associés à la définition du projet, si ce n'est sur un mode réactif, lors des consultations réalisées sous la forme de réunions publiques qui ont permis parfois de l'amender un peu, surtout du point de vue de certaines caractéristiques du bâti. La collectivité n'a pas envisagé une contribution des habitants sur des aspects stratégiques, sur la programmation ou la conception des logements ou équipements. Aucune structure de travail de type atelier n'a généralement été créée à cet effet. Les chefs de projet paraissent non seulement relayer mais également partager l'idée défendue par leur maître d'ouvrage qu'il n'est pas possible d'envisager une implication des habitants sur des questions de politique ou de

programmation urbaine. Pour certains, il est toutefois souhaitable de les solliciter pour connaître « leurs besoins, leurs attentes ».

Les dispositifs engagés participent surtout à sensibiliser les habitants au développement durable ou à légitimer le projet par rapport à cette ambition, avec une préoccupation sociale importante vis-à-vis des modes de vie futurs, beaucoup plus perceptible que dans le type suivant.

***Type C : Une implication « habituelle », des dispositifs d'information orientés vers les performances environnementales (32,2 % des cas)***

Une troisième grande catégorie d'opérations, associée à un type C, correspond à des projets où l'implication des habitants est jugée assez peu importante ou/et habituelle, n'allant pas au-delà d'un stade informatif. Celle-ci n'apparaît pas forcément comme un levier du développement durable. Vingt-huit opérations constituent le cœur de ce type, la plupart n'étaient pas éligibles à la seconde enquête ou n'y ont pas répondu.

On trouve également dans ce type des cas où il est question d'une implication des habitants moins importante qu'habituellement, justifiée par l'absence de résidents sur le périmètre d'intervention. Autrement dit, la « concertation » à laquelle se seraient livrés les élus, comme sur leurs projets précédents, prend essentiellement la forme de réunions publiques. Les relations avec les habitants sont peu fréquentes avant la livraison des premiers logements.

Dans l'ensemble, il est rare que l'opération ait donné lieu à la mise en place d'un dispositif particulier d'implication des habitants, si ce n'est pour communiquer autour du projet ou expliquer ses enjeux liés au développement durable. La dimension « pédagogique » des démarches engagées auprès des habitants est très présente, comme pour les cas du type B. Des conférences ou ateliers de sensibilisation aux « éco-comportements » sont organisés. Il s'agit aussi d'inciter les futurs riverains ou habitants à de « bonnes pratiques » à l'extérieur et dans leur logement. Des « livrets verts » peuvent accompagner ces démarches. Le caractère « durable » du projet est surtout abordé par le prisme environnemental, que ce soit au moment de la conception du projet que du point de vue des pratiques futures des lieux. Comme le

disent certains chefs de projet, il s'agit souvent d'une démarche Haute Qualité environnementale étendue à l'aménagement. Les performances énergétiques des bâtiments sont mises en avant ainsi que le travail sur le traitement des eaux et des déchets. Les modes de déplacement privilégiés pour desservir le quartier et la densité du bâti élargissent au plan urbain cette approche. Une mixité de l'habitat peut aussi être revendiquée, surtout pour attirer de nouvelles populations (par exemple des cadres dans des territoires à développer) en faisant valoir la qualité environnementale des espaces proposés.

La dimension durable a été portée initialement par des élus et des techniciens, avec le recours à une assistance spécialisée dans ce domaine. Les projets en question ont pour une part significative d'entre eux été engagés il y a près de dix ans, et ont pris relativement tardivement une connotation en termes de « durabilité ». On trouve dans ces cas différentes postures du chef de projet. Peu affirment que l'implication des habitants est indispensable, une bonne partie répond « souhaitable » mais sans être en mesure (ou prendre le temps dans le questionnaire ?) d'exprimer pourquoi. Par ailleurs, certains se révèlent assez sceptiques, voire très critiques, arguant du conservatisme des habitants vis-à-vis de nouvelles façons de se comporter, d'habiter, ou de leur incapacité à saisir des problématiques techniques. Des chefs de projet peuvent alors faire référence à une implication des habitants qui serait « contre-productive » pour le projet.

### **Quelle portée des démarches participatives sur les processus de décision ?**

Cette typologie montre que les projets d'écoquartiers auraient été l'occasion pour près des trois quarts des collectivités d'impliquer leurs habitants plus qu'habituellement, pour des raisons liées aux enjeux de développement durable, mais avec des motivations et selon des modalités diverses. Pour les unes, affiliées aux types A et B, se joue la construction sociale et collective d'un lieu comme « bien commun », c'est-à-dire suscitant des engagements mutuels (Paquot, 2002 ; Rumpala, 2009) ; pour les autres, l'enjeu serait surtout d'ordre éco-technique ou d'attractivité territoriale ; il s'agit de mieux informer pour favoriser des conduites adaptées.



Par les relations structurantes qu'elle établit, cette typologie aide à appréhender la portée de l'implication des habitants dans les projets d'urbanisme. Elle montre l'importance de mettre en rapport les outils ou dispositifs participatifs ou délibératifs avec des « situations de projet » caractérisées par des systèmes d'acteurs, des procédures, des enjeux spécifiques s'exprimant à des moments particuliers d'une opération. En effet, on constate que, si un peu plus d'un quart des opérations a donné lieu à des ateliers d'urbanisme, ces derniers n'ont pas forcément concerné l'ensemble de la démarche de projet et tous les objets qui lui sont associés. Ainsi, rares sont les opérations où des dispositifs participatifs ont porté sur la définition d'éléments stratégiques, ou alors sur un mode essentiellement informatif ou consultatif. Les espaces publics apparaissent en revanche comme de plus petits dénominateurs communs aux expériences participatives les plus ambitieuses menées par les collectivités. Les espaces verts plus précisément, dont la valeur écologique est particulièrement forte dans l'espace urbain (Blanc, Hamman, 2008), sont le plus volontiers « concertés », « coproduits », voire envisagés, comme pouvant faire l'objet d'une cogestion ultérieure.

Les directives légales de l'aménagement contraignent les maîtres d'ouvrage à porter une attention particulière à l'organisation de débats publics et à les prévoir selon un échéancier particulier, en phase avec les grandes étapes de validation de choix d'aménagement par les autorités compétentes. Néanmoins, les dispositifs participatifs peuvent varier en nombre, en modalités et en intensité au cours d'une opération, et se trouver plus ou moins articulés à des temps de réflexions et de décisions intermédiaires importants. Nos précédents travaux sur des opérations d'aménagements urbains nous ont montré qu'une multitude de dispositifs mobilisés n'était pas pour autant le signe d'un grand intérêt de la maîtrise d'ouvrage pour la contribution des habitants à la fabrication d'un projet, et que certaines chartes de participation ou de concertation adoptées par des collectivités pour réguler la démocratie locale ne disaient souvent rien du niveau d'articulation souhaité entre les dispositifs participatifs et les instances de suivi technique et de décision en vigueur dans les opérations d'aménagement (Dimeglio, Zetlaoui-Léger, 2007 ; Gardesse, 2011). Or la portée de ces dispositifs dépend fortement de leur positionnement par

rapport aux temps forts du projet, et plus encore, de leur niveau d'intégration à son ingénierie. Cette hypothèse, encore confortée par de récents travaux sur l'organisation de débats publics dans l'élaboration de plans de déplacements urbains en France (Paulhiac, 2008), conduit à analyser dans quelle mesure l'implication des habitants est appréhendée par les maîtres d'ouvrage comme une dimension structurante du processus d'élaboration du projet et de son système de décision. La façon dont les maîtres d'ouvrage sont en capacité de rendre compte des articulations entre les différentes instances mobilisées, de même que la manière dont est organisée la traçabilité des apports des habitants comme concourant à la réflexion générale sur le projet, fournissent une indication précieuse des attentes vis-à-vis de la participation habitante. Dans bien des projets, ces articulations s'avèrent peu mises en visibilité dans les documents techniques produits en interne ou diffusés au public. À Strasbourg, pour la réalisation de l'écoquartier Danube, qui constitue l'un des cas étudiés, où l'implication des habitants a été la plus significative<sup>6</sup>, ce fut une demande préalable des participants de l'atelier de projet, qui souhaitent comprendre quels étaient les temps forts de réflexion et de décision, attente à laquelle ont immédiatement répondu les services de la CUS et de la Société d'études de la région strasbourgeoise, qui sera désignée comme aménageur. Ces derniers vont ainsi régulièrement mettre à jour le calendrier prévisionnel de l'opération (*cf.* tableau). Celui-ci témoigne alors de l'alternance entre les réunions des différentes instances, donnant un caractère itératif à la démarche. Il illustre la façon dont les dispositifs prévus pour chaque séquence du projet alimentent celui-ci.

Qu'elles portent, comme à Strasbourg ou Amiens (4<sup>e</sup> tranche ZAC P. Claudel), sur l'ensemble du quartier et son schéma d'aménagement, ou seulement sur des objets plus particuliers, comme à Mulhouse (Burtzwiller), où elle a concerné principalement un parc urbain, les démarches participatives qui dépassent le stade consultatif et donnent lieu à l'organisation d'ateliers d'urbanisme en amont du processus de projet se structurent autour d'une démarche de programmation urbaine. Si cette activité censée instruire « la demande sociale » d'aménagement a souvent eu tendance au cours des trois dernières décennies à être considérée par les maîtres d'ouvrage et leurs

assistants comme un exercice technico-administratif visant d'une part à s'assurer de la faisabilité économique de leur opération, et d'autre part à sélectionner des maîtres d'œuvre urbains (Zetlaoui-Léger, 2009), elle prend alors ici une dimension beaucoup plus qualitative et stratégique. Elle permet en effet aux habitants de s'exprimer dès l'amont sur le projet de vie et d'habiter du quartier, et contribue à questionner en permanence en termes de systèmes de « valeurs » (Faburel, Roché, 2012) et de modalités d'appropriation futures les conditions de durabilité des aménagements.

**Fig. 1 :** Mise en visibilité par la maîtrise d'ouvrage de la démarche de projet de l'écoquartier Danube (Strasbourg) à la demande des habitants

Calendrier (après création ZAC) : avant, consultation réglementaire	2008				2009				2010				2011			
	Trim1	Trim2	Trim3	Trim4	Trim1	Trim2	Trim3	Trim4	Trim1	Trim2	Trim3	Trim4	Trim1	Trim2	Trim3	Trim4
<b>Processus projet urbain</b>	Études préa.				Préprogrammation				Programmation-conception							
<b>Procédures</b>																
Demande création de ZAC	X															
Demande réalisation de ZAC															X	
Consult. aménageur																
Désignation aménageur									X							
Dialogue compétitif																
Désignation Maître d'œuvre urbain																
Dossier de prescription constructeurs													X			
<b>Instances de décision</b>																
Conseil municipal	X															
Comité de pilotage opér. "Danube"												X			X	
Conseil de la CUS									X			X				X
<b>Comité de suivi technique</b>			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
<b>Instances participatives</b>																
Groupe restreint									X	XX	XX	XX				
Ateliers pléniers		X	X	X	X				X	X		X			X	X
Ateliers thématiques																
Mobilités et espaces publics			X	X												
Vie de quartier et programm. urbaine			X	X												
Gouvernance et fabrication du projet			X	X												
Mobilité															XX	
Vivre dans le quartier															XX	
Biodiversité															XX	
Logement social (bailleurs)															XX	
Visites d'éco-quartiers							X		X							
<b>Expositions</b>																
Réunion publiques															X	
Atelier "Enfant phare" (sensibilisation DD et présentation du projet)											X					

X : Réunions

Cette double dimension itérative et intégrée de la démarche participative qui anime le processus de projet conduit à ce qu'il devient difficile de distinguer les apports des membres de la société civile de

ceux des « experts patentés », même si parfois, dans un discours reconstruisant des événements *a posteriori*, certains seront tentés d'endosser la paternité de telle ou telle idée. Des professionnels comme les concepteurs, habitués à être considérés comme des auteurs uniques, peuvent se trouver perturbés par cette situation où, comme ce fut le cas à Strasbourg, le projet a été exposé à la population comme le résultat des réflexions de l'atelier de projet, et non du seul maître d'œuvre urbain. D'un autre côté, la légitimité des décisions prises dans ce type de processus où s'échange une diversité de points de vue repose sur « l'effet démonstratif » (Rowe, Frewer, 2000) qu'aura su créer la collectivité à partir des apports des uns et des autres, jusqu'à parfois les rendre indiscernables. De telles démarches supposent donc que les maîtres d'ouvrage urbains acceptent d'argumenter sans cesse solidement leurs positions et leurs décisions ; elles les entraînent ainsi à s'exposer de manière importante politiquement, ce qui a pu expliquer jusqu'à présent leur grande frilosité à l'égard de la participation citoyenne. Les enjeux liés au développement durable semblent faire évoluer ces positions, même si les collectivités les plus engagées dans cette voie sont avant tout celles qui ont commencé à l'emprunter depuis plusieurs années, voire plusieurs décennies.

L'implication des habitants dans le domaine de l'aménagement et de la construction soulève globalement la question de la définition des ingénieries de projet. Y réfléchir en ces termes conduit à se défaire d'un « tropisme procédural » (Mazaud, 2009) se limitant à l'analyse du fonctionnement de certains dispositifs institutionnels ou ad hoc, dans laquelle se sont beaucoup cantonnés jusqu'à présent les travaux sur la démocratisation de l'action publique, pour les recontextualiser à plusieurs niveaux. Dans une perspective de développement de travaux sur la « portée » (Fourniau, 2010) des dispositifs participatifs ou délibératifs en urbanisme et en architecture, il serait donc important d'apporter une attention particulière aux modalités « d'intégration » des initiatives dans le management des opérations et, par extension, d'apprécier les temporalités et situations de projets dans lesquelles elles s'inscrivent. Ces indicateurs, qui jouent un rôle fondamental dans le domaine de l'urbanisme, sont à considérer comme des critères d'évaluation des démarches ou dispositifs, aux côtés de ceux d'argumentation, d'inclusion, d'équité, de publicité et de

transparence, mis en exergue ces quinze dernières années par les théoriciens des espaces publics de débat dans la lignée des travaux d'Habermas (Blondiaux, 2008).

L'évaluation menée révèle aussi qu'en considérant les dispositifs participatifs comme des moteurs du développement du projet à travers une démarche de programmation urbaine qui instruit les différents attendus du projet pour une collectivité, les professionnels sont amenés à réinterpréter les procédures de l'aménagement qu'ils avaient l'habitude d'appliquer. Or, dans ces conditions, la tentation est toujours forte d'invoquer la « raison technique » pour restreindre les velléités participatives émanant du pouvoir politique ou de la société civile, au nom, par exemple, de principes de confidentialité ou de préservation de l'équilibre financier d'une opération ; la dépasser revient à repenser de manière inventive les rapports entre processus et procédures, entre construction du sens d'un projet et approche normative de l'urbanisme.

## Notes

1. Cette recherche a été menée par Jodelle Zetlaoui-Léger (dir.), Michael Fenker, Laure Héland, Isabelle Grudet, Camille Gardesse, Bendicht Weber, sous l'égide du programme Concertation Décision Environnement du ministère de l'Écologie et du Développement durable (2009-2012) et dans le cadre d'un partenariat entre chercheurs français et européens, représentants associatifs et professionnels de l'aménagement : le Laboratoire Espaces Travail (ENSA Paris La Villette, UMR CNRS 7218 LAVUE) ; le Lab-Urba PRES Paris Est ; le Centre des laboratoires associés pour la recherche en architecture (Faculté d'architecture La Cambre-Horta, Université libre de Bruxelles) ; la SCET Groupe Caisse des dépôts et consignations ; les associations 4D et Robins des Villes ; Cyria Emelianoff, Guillaume Faburel, Paula Femenias et Klaus Habermann Niese, chercheurs associés, et le Réseau Activités et métiers de l'architecture et de l'urbanisme. [http://www.concertation-environnement.fr/index.php?option=com\\_content&task=view&id=94](http://www.concertation-environnement.fr/index.php?option=com_content&task=view&id=94)

2. Après un premier questionnaire assez général adressé à 120 chefs de projets en cours de réalisation ou achevés (87 retours), une seconde enquête par questionnaire s'est intéressée plus spécifiquement aux 77 projets pour lesquels une implication significative des habitants avait été invoquée au cours de la première passation (50 retours). Sur les bases de ces résultats, 8 monographies ont été réalisées à partir de séries d'entretiens menés *in situ*.

3. Le cadre d'analyse que nous avons construit au cours de cette réflexion prend appui sur un ensemble de travaux qui se sont développés depuis une vingtaine d'années sur l'évaluation des démarches délibératives et participatives dans les

domaines de la construction de l'action publique et de la production de la connaissance scientifique.

4. Le terme est utilisé ici avec un sens générique. Pour qualifier plus précisément les modalités de partage de pouvoir, politique et technique, et les niveaux d'ouverture des dispositifs, nous avons utilisé une version adaptée à la situation française de l'échelle d'Arnstein, en nous dégageant notamment de sa posture très idéologique (Zetlaoui-Léger, 2005).

5. MIQCP, *Le concours de maîtrise d'œuvre : dispositions réglementaires et modalités pratiques d'organisation*, février 2012, pp. 40-41.

6. L'aménagement de la ZAC Danube à Strasbourg par la reconversion d'une friche industrielle polluée de 12 ha a fait l'objet d'une démarche participative qui s'est construite de façon très intégrée à l'ingénierie du projet. Elle fait partie des 9 opérations affiliées au type A car elle a donné lieu à un engagement important de divers représentants de la société civile sollicités par la communauté urbaine de Strasbourg, mais aussi à des mobilisations spontanées d'habitants à travers l'association Éco-quartier Strasbourg, puis sous la forme d'un collectif.

## Bibliographie

BLONDIAUX L. 2008, *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*, Seuil, La République des idées.

BLANC C., HENNINGER F., HAMMAN P., 2008, « Les "espaces verts" dans le développement durable urbain : de la végétalisation à la fabrique de la ville », in P. HAMMAN (dir.), en coll. avec BLANC C. et HENNINGER F., *Penser le développement urbain : regards croisés*, L'Harmattan, Logiques sociales, pp 91-114.

BONARD Y., MATHEY L., 2010, « Les éco-quartiers : laboratoires de la ville durable. Changement de paradigme ou éternel retour du même ? », *Cybergeo : European Journal of Geography*, Débats, Quartier durable ou écoquartier ?, <http://cybergeo.revues.org/23202>.

CAMUS C., DURAND B., FENKER M., WEBER B., 2010, *Le projet architectural durable négocié. Pratiques, compétences, valeurs*, LET pour le MEDDTL-PUCA.

DIMEGLIO P., ZETLAOUI-LÉGER J., 2007, « Les rapports ambigus entre politiques et citoyens : le cas du réaménagement du quartier des Halles à Paris », in *French Politics, Culture & Society*, Vol. 25.2, New York, pp. 115-140.

FABUREL G., ROCHÉ C., 2012, *Les valeurs et principes de l'aménagement durable. Analyse et perspectives par et pour les éco-quartiers en France*, Aménités, MEEDDTL, AD4.

FOURNIAU J.-M., 2010, « Des questionnements sur les effets de la participation du public à la modélisation de sa portée », Site Internet Portée de la concertation, carnet de recherche Hypothèses, Revue.org, janvier.

FRÉBAULT J. (dir.), 2005, *La maîtrise d'ouvrage urbaine, réflexions sur l'évolution des méthodes de conduite des projets à partir des travaux du Club ville-aménagement*, Le Moniteur, Paris, pp. 33-44.

GARDESSE C., 2011, *La « concertation citoyenne » dans le projet de réaménagement du quartier des Halles de Paris (2002-2010). Les formes de démocratisation de l'action publique en urbanisme et ses obstacles*, thèse de 3<sup>e</sup> cycle réalisée sous la dir. de J. ZETLAOUI-LÉGER, soutenue à l'université Paris Est.

HÉLAND L., 2008, *Le quartier comme lieu d'émergence, d'expérimentation et d'appropriation du développement durable. Analyse à partir des processus d'aménagement de deux quartiers européens : Vauban et Hyldespjældet*, Thèse de 3<sup>e</sup> cycle, sous la dir. de C. LARRUE, soutenue à l'université de Tours.

Lefevre P., 2008, *Voyage dans l'Europe des villes durables : exposé des premiers projets urbains remarquables réalisés dans la perspective du développement durable*, CERTU/PUCA, avril.

MAZAUD A., 2009, « Dix ans à chercher la démocratie locale, et maintenant ? Pour un dialogue entre politiques publiques et démocratie participative », Premières journées doctorales organisées par le GIS Participation du public, décision, démocratie participative, ENS-LSH-Lyon, novembre 2009, pré-actes.

PAQUOT T., 2002, « L'urbanisme comme bien commun », in *Esprit*, octobre, pp. 75-84.

PAULHIAC F., 2008, « Débat public et plan de déplacements urbains en France » in GARIEPY M., GAUTHIER M., TREMANIER O., *Renouveler l'aménagement et l'urbanisme*, Presses de l'université de Montréal, pp. 83-108.

ROWE G., FREWER L. J., 2000, "Public Participation Methods : A Framework for Evaluation", in *Science, Technology & Human Values*, 25 (1), pp. 3-29.

RUMPALA Y., 2009, « Le développement durable, comme reconstruction narrative d'un projet commun », in VILLALBA B. ed., *Appropriation du développement durable. Émergence, diffusion, traduction*, Presses universitaires du Septentrion, pp. 39-65.

SOUAMI T., 2011, *Écoquartiers et urbanisme durable*, Paris, La Documentation Française, n°981, février.

ZETLAOUI-LÉGER J., 2009, « La programmation architecturale et urbaine : émergence et évolutions d'une fonction », in *Les Cahiers de la recherche architecturale et urbaine*, Éditions du Patrimoine – Centre des monuments nationaux, n°24/25, décembre, Paris, pp. 143-158.

ZETLAOUI-LÉGER J., 2005, « L'implication des habitants dans des micro-projets urbains : enjeux politiques et propositions pratiques », in *Les Cahiers de l'école d'architecture de la Cambre*, mars, Bruxelles, pp. 99-110.





## **Gilles Debizet\*** Le copilotage concerté comme outil de densification de la ville par des maîtres d'ouvrage privés

Après avoir tenté de juguler l'étalement périurbain par des contraintes de planification, de nombreuses villes, particulièrement celles situées en première couronne des grandes agglomérations françaises, se sont engagées depuis une dizaine d'années dans la densification de leur territoire. Cependant, les riverains s'opposent souvent aux projets d'extension et de construction vécus comme une dégradation de leur environnement : réduction de l'ensoleillement, aliénation du paysage, augmentation de la circulation automobile et du bruit... Ce type de problèmes n'est pas nouveau puisque les rapports de riveraineté constituent depuis longtemps une des principales finalités des règles d'urbanisme, mais la façon de les appréhender a changé avec l'émergence des démarches environnementales.

Sur les grandes friches urbaines, les municipalités réalisent de nouveaux quartiers incluant généralement des équipements et des espaces publics dont bénéficient les riverains et qui compensent ainsi les impacts négatifs de la densification qu'ils pourraient percevoir. Sur les zones pavillonnaires, elles déploient une « densification douce » qui crée de la valeur économique pour les propriétaires-habitants. Sur les zones mixtes, qui constituent une part non négligeable de l'espace communal, les municipalités se montrent plus réticentes à densifier. Desserrer substantiellement les règles d'urbanisme de façon à faire venir les opérateurs immobiliers présente un risque politique. Comment éviter la fronde des riverains ?

C'est ici qu'intervient la pratique de copilotage concerté, qui concilie une forme d'urbanisme négocié entre la commune et le promoteur immobilier avec des moments de participation des riverains. Nous avons découvert cette pratique de façon fortuite dans le cadre de projets de Master portant sur la conduite de projets immobiliers : plusieurs communes de Rhône-Alpes étaient très impliquées dans le

\*Université de Grenoble 1, UMR PACTE.

pilotage de la conception architecturale d'opérations portées par des promoteurs privés. Les dimensions environnementales structuraient les échanges entre la commune et le promoteur et son architecte. En 2008, un colloque<sup>1</sup> a été consacré à ce sujet : « Villes et constructeurs : vers un copilotage de la qualité environnementale ? ».

Ce texte décrit comment des communes interviennent directement dans la conception des projets immobiliers privés et organisent des moments de concertation avec les riverains. Il resitue les dimensions environnementales et participatives du copilotage concerté autour de quatre questions : Quels sont les raisons et les écueils de l'introduction des promoteurs immobiliers dans la densification du tissu urbain ? De quels leviers disposent les communes pour que les projets immobiliers privés soient acceptés par les riverains ? En quoi consiste le copilotage ? Comment les communes intègrent-elles les riverains dans le processus de conception ?

### **Introduction des acteurs immobiliers dans le jeu de la densification**

Depuis quelques années, de nombreuses communes se sont lancées dans des opérations de densification afin d'augmenter l'offre de logements et d'accroître les recettes fiscales. A ses objectifs essentiellement locaux, la lutte contre le changement climatique a ajouté une légitimité morale en faisant de la densification un bien commun (Le Bourhis et Lascoumes, 1998).

Pour autant, la densification est généralement mal perçue par les habitants en place. Ils craignent que les constructions réalisées dans leur voisinage dégradent leur cadre de vie : ils souhaitent que l'intimité et la vue depuis leur terrasse ou les pièces de vie soient préservées, que l'ensoleillement et la luminosité perdurent, que les espaces végétalisés soient maintenus, que la circulation automobile et les nuisances sonores augmentent peu...

Lors de la création de nouveaux quartiers, ces nuisances sont atténuées par l'éloignement des riverains (les seuls habitants en place) ; en outre, ils profitent aussi de la création d'équipements et d'espaces publics au sein du nouveau quartier. Cela nécessite des

parcelles de grande taille, or les grandes friches urbaines comme les friches industrielles se font rares.

Un nombre croissant de communes urbaines desserre les règles d'urbanisme en élevant modérément les seuils de constructibilité<sup>2</sup> dans les zones peu denses au parcellaire fragmenté, notamment les zones pavillonnaires. Tout en conservant la morphologie du bâti et l'allure du tissu urbain, cela permet aux propriétaires de construire des extensions et éventuellement de nouveaux logements ou bien de céder une partie de leur parcelle pour la construction d'une maison (Touati, 2010). Cette densification qu'A. Touati dénomme « douce » transforme le propriétaire en « producteur » de logements (Miet, 2012). Le fait que les habitants puissent incarner simultanément les figures de propriétaire, de constructeur (sur la parcelle qu'ils continuent d'habiter) et de riverain (des parcelles voisines) rend la densification plus acceptable et, par conséquent, moins risquée politiquement pour la municipalité.

Cependant cette « densification douce » a une portée limitée car elle ne crée pas systématiquement de nouveaux logements, les droits à construire pouvant être utilisés pour augmenter la surface des maisons existantes. En outre, sa lenteur empêche les recompositions du réseau viaire que des d'urbanistes jugent nécessaires, notamment dans les lotissements des années 1950 à 1980 (Petitet, 2013).

La création massive de nouveaux logements requiert l'entrée en lice d'opérateurs immobiliers capables d'organiser la construction de petits immeubles et de la porter financièrement. Ces formes d'habitat sont cependant plus coûteuses (Castel, 2005 ; Piron, 2007). En outre, la parcelle étant généralement déjà bâtie, sa valeur marchande est au moins égale à la valeur hédonique du bien immobilier existant. Pour attirer des opérateurs immobiliers, il est donc impératif que la constructibilité (la surface maximale de plancher qu'il est légalement possible de construire) des parcelles à « muter » soit très substantiellement plus élevée qu'elle ne l'est pour la « densification douce ».

Ce faisant, le risque – politique – d'insatisfaction des riverains des parcelles mutantes devient particulièrement élevé pour la municipalité. Dans une situation où l'opérateur immobilier et le propriétaire foncier sont des acteurs privés, de quels leviers la commune dispose-t-elle pour réduire ce risque ?

## Leviers municipaux en matière d'acceptabilité des projets immobiliers

En vendant son tènement, le propriétaire quitte définitivement sa fonction d'habitant et donne la priorité à la maximisation de la valeur de son bien immobilier. Le maître d'ouvrage immobilier cherche une rentabilité élevée de l'opération. A priori, son intérêt est de construire la surface de plancher maximale autorisée. Pour la commune, le défi consiste à faire construire des logements pour de nouveaux « habitants » en minimisant l'insatisfaction des riverains (les habitants voisins qui restent en place). Pour ce faire, elle dispose des règles d'urbanisme et de certains arguments vis-à-vis du maître d'ouvrage immobilier et de son architecte.

Par le Plan local d'urbanisme (PLU), la commune fixe explicitement les règles d'urbanisme sur une même zone. Elle doit sensiblement augmenter la constructibilité des parcelles en élevant les coefficients d'occupation et d'emprise au sol, la hauteur maximale, et en réduisant la largeur *non aedificandi*. Elle peut parallèlement imposer une surface de pleine terre pour maintenir les surfaces végétalisées, imposer des locaux à vélos pour favoriser l'usage de ce mode de déplacement au détriment de celui de l'automobile, source de risque et de bruit, ou bien limiter la hauteur des bâtiments en limite de propriété pour laisser un minimum de perspectives visuelles aux riverains.

Cependant, aucune de ces règles ne peut être définie parcelle par parcelle : elles sont prescrites pour l'ensemble d'une zone<sup>3</sup>. Or, les effets de l'élévation d'un bâtiment sur les parcelles voisines varient sensiblement selon la façon dont ces parcelles sont occupées. De ce fait, le risque d'insatisfaction des riverains n'est pas uniforme sur l'ensemble de la zone mais il est spécifique à chaque parcelle mutante. Ce risque dépend aussi des choix architecturaux : pour les mêmes surface et hauteur à construire, les impacts d'un nouveau bâtiment sur les riverains peuvent être très différents selon sa forme et son implantation sur la parcelle et selon l'orientation des façades. En résumé : au-delà des règles d'urbanisme, l'insatisfaction des riverains dépend de leur position par rapport à la parcelle à construire et du projet architectural.

Heureusement, la commune dispose de leviers implicites complémentaires aux règles d'urbanisme pour peser sur la conception architecturale des projets immobiliers privés sur des parcelles privées.

Le maître d'ouvrage du projet immobilier vise une rentabilité élevée de l'opération mais il doit la concilier avec le risque d'obstruction juridique par des riverains, obstruction qui peut conduire à la suspension ou à l'annulation de l'opération, avec des conséquences financières non négligeables pour lui. Ceci dit, s'engager dans des procédures judiciaires longues et incertaines n'enthousiasme pas les riverains ; ils renoncent aux recours judiciaires si le projet architectural prend apparemment en compte leurs principales craintes et aspirations. L'enjeu pour la commune consiste donc à rendre possible cette prise en compte par le maître d'ouvrage immobilier du projet sans avoir fixé elle-même des règles dans le PLU limitant trop fortement la constructibilité.

Outre cette pression que fait peser le recours des tiers, le maître d'ouvrage est partie prenante d'un système d'acteurs local sur lequel la commune peut avoir une influence forte car elle fournit régulièrement du foncier à des maîtres d'ouvrage<sup>4</sup>. Prestataire du maître d'ouvrage, l'architecte du projet se situe lui aussi dans le système d'acteurs local puisque les communes et leurs satellites commandent régulièrement des prestations de maîtrise d'œuvre à des architectes locaux.

La conception du projet immobilier (essentiellement la conception architecturale mais pas seulement) est un exercice hautement délicat et stratégique pour le maître d'ouvrage et son architecte. Au-delà des règles d'urbanisme, la commune dispose de leviers pour s'immiscer dans la conception architecturale et pour faciliter ou imposer une concertation avec les riverains.

### **Le copilotage du projet immobilier privé par la commune**

Minimiser les impacts d'un projet immobilier sur les riverains suppose une intelligence de conception spécifique au site et au projet, plus précisément une intelligence qui dépasse le point de vue du maître d'ouvrage et qui ne se limite pas à la conformité aux règles que la commune a fixées pour l'ensemble d'une zone.

Comment déployer cette intelligence dans le processus du projet immobilier, a fortiori lorsqu'il est conduit par un maître d'ouvrage privé ? Comment l'organiser sans remettre en cause l'objectif de densification auquel tiennent la commune et le maître d'ouvrage ? C'est l'objet du copilotage concerté.

Concrètement, la commune s'invite dans le processus de conception aux côtés du maître d'ouvrage en organisant des revues de projet aux différentes phases : plan-masse, esquisse, APS et parfois jusqu'à la rédaction des pièces du permis de construire (Henry, 2008 ; Souami, 2008)<sup>5</sup>. A chaque étape, la commune valide la proposition ou demande des ajustements. Les thématiques environnementales structurent les échanges. Bien souvent, des outils de la démarche HQE tels que l'identification des parties impactées et l'utilisation de tableau de bord environnemental au cours de la conception sont intégrés dans le copilotage du projet (Debizet, 2008).

La démarche de copilotage par la commune présente plusieurs avantages pour le maître d'ouvrage immobilier de l'opération. Elle fiabilise l'autorisation de construire et minimise le risque de reprendre à zéro les études de conception. La synchronie entre la succession d'engagements réciproques avec la commune et l'avancement de la conception selon un calendrier défini à l'amiable permet de réduire les frais financiers. L'instauration d'un dialogue avec la commune par le biais du projet constitue aussi une opportunité pour comprendre les oppositions des riverains et les prendre en compte dans la conception afin de réduire le risque de recours.

A ce dialogue entre professionnels s'ajoutent généralement une ou plusieurs réunions avec les riverains, créant une scène de concertation inédite. La commune peut ainsi s'assurer du respect de ses attentes – environnementales et architecturales –, dont la satisfaction des riverains constitue souvent un des principaux aspects.

### **Des formes de concertation connexes au copilotage**

Les modalités de concertation avec les riverains varient selon les communes que nous avons observées.

Décrivons ici le cas de Grenoble. Initiée en 2003-2004, la démarche de copilotage a été systématisée en 2006, elle inclut depuis plusieurs

années une réunion avec les riverains. La présentation du projet architectural aux riverains intervient juste avant que le maître d'ouvrage ne dépose la demande officielle d'autorisation de construire (Henry, 2008). Il revient au maître d'ouvrage d'inviter les riverains – les habitants des rues voisines du projet – et de les accueillir en général dans une salle publique du quartier<sup>6</sup>. En début de réunion, les élus chargés de l'urbanisme et du secteur<sup>7</sup> se présentent comme des observateurs. Le maître d'ouvrage et son architecte présentent le projet et répondent aux questions. Comme dans un concours architectural, l'architecte utilise des images rassurantes : la végétation, l'imaginaire HQE et la performance énergétique ne sont pas les moindres arguments. Au cours de la réunion, les élus n'interviennent que si les questions des habitants portent sur des actions municipales extérieures au projet immobilier. Peu après la réunion, les élus et l'urbaniste municipal font un bilan de la réunion avec le maître d'ouvrage et l'architecte, ils définissent ensemble des éventuels ajustements au projet<sup>8</sup>.

Dans des communes moins peuplées, les pratiques de copilotage apparaissent moins formalisées<sup>9</sup> et la concertation avec les riverains ne semblait pas stabilisée en 2008<sup>10</sup>. L'exemple d'un projet d'une centaine de logements dans une commune de la banlieue de Chambéry soulève la question de la posture de la commune dans le copilotage concerté et celle de l'articulation entre le dialogue avec le promoteur et la concertation avec les riverains. Situé sur une grande parcelle agricole entre le cœur de village et la plus grande copropriété de la commune, un projet immobilier porté par un promoteur privé et « copiloté » par cette commune a été l'objet d'une forte controverse (Roux, 2008)<sup>11</sup> exploitée par l'opposition municipale, qui a reconquis quelques mois plus tard la mairie et définitivement abandonné le projet. Elue en 2001, l'équipe municipale sortante avait choisi la participation et l'environnement comme priorités du mandat. Mené par les élus et le secrétaire général de la commune, le dialogue commune-promoteur s'était focalisé sur les dimensions sociales (une proportion de logements sociaux supérieure au minimum requis par le PLU) et environnementales (végétation, gestion de l'eau, conception bioclimatique des bâtiments, cheminement doux...), il avait conduit à un plan-masse positionnant une trentaine de villas jumelées en accession

sur la partie sud de la parcelle à construire par le promoteur et une cinquantaine de logements sociaux regroupés dans des barres R+3 à construire par un bailleur social sur la partie nord en entrée de la parcelle (Doremus *et al.*, 2008)<sup>12</sup>. Conjointement au dialogue avec le promoteur, la municipalité avait organisé elle-même plusieurs réunions de concertation sur le projet : convaincue de sa qualité environnementale et assumant sa qualité sociale, la municipalité avait présenté et défendu le projet. Rétrospectivement, cette municipalité n'a pas suffisamment anticipé l'opposition des riverains (elle a laissé le promoteur reléguer la barre de logements sociaux au pied de la plus grande copropriété de la commune) et s'est exposée plus que nécessaire, faute d'expérience de la participation. Ayant réussi à imposer au promoteur des objectifs sociaux et environnementaux inédits et entérinés par un plan-masse, il lui était difficile de renoncer au projet à quelques mois des élections.

A contrario, les municipalités de Grenoble et des deux autres communes étudiées se sont moins exposées (Debizet, 2008 ; Bobroff, 2008)<sup>13</sup> ou bien ont su reculer face à la fronde des riverains (Buhe, 2008 ; Abrial, 2008)<sup>14</sup>.

Si le copilotage par la commune est organisé en fonction des phases de la conception d'un projet architectural – qui sont relativement similaires pour tous les projets immobiliers –, il existe des écarts importants de pratiques de concertation selon les communes en termes de temporalité des réunions et de posture de la municipalité.

## Conclusion

Le dialogue entre un maître d'ouvrage privé et une commune, en amont de la demande d'autorisation de construire, est fréquent en France. Il s'effectue souvent au cas par cas et varie selon l'importance stratégique du projet perçue par les élus et/ou le service d'urbanisme. Certaines communes ont formalisé ce dialogue en l'articulant avec le processus de conception architecturale du projet immobilier, en s'inspirant de la démarche HQE. L'on peut alors parler d'une démarche de copilotage de la conception, démarche que la commune impose avec plus ou moins de succès au maître d'ouvrage immobilier.



La concertation avec les riverains est fréquemment intégrée dans cette démarche de copilotage. Cependant, ses temporalités et la répartition des responsabilités entre la commune et le maître d'ouvrage privé varient selon les communes et l'envergure du projet.

S'il est maîtrisé, ce copilotage concerté produit un art de l'anticipation qui peut contribuer à faire évoluer les pratiques de conception. Il combine de l'expertise environnementale (évaluation des effets de l'objet construit sur son environnement) et un savoir-faire processuel, notamment une capacité à identifier et intégrer les dimensions environnementales et humaines dans les critères de décision/conception. Cette adaptation de méthodes participatives développées dans l'urbanisme et l'architecture accroît la dimension stratégique de la conception du bâtiment : plus que le respect de règles d'urbanisme objectives, l'objectif de satisfaction (ou plutôt de faible insatisfaction) des riverains conduit à interroger de façon sensible et intersubjective les partis pris architecturaux.

Le système de contraintes est certes plus lourd pour l'architecte mais il est moins enfermant que la seule relation au maître d'ouvrage, son commanditaire. Ce dernier attend de l'architecte qu'il trouve des solutions satisfaisant aussi les tiers (la commune et les riverains). A l'image du concours architectural, la concertation avec les riverains replace, toutes proportions gardées, l'architecture dans une fonction de producteur de bien public puisque la conception ne vise pas seulement à trouver l'optimum entre le coût de construction et la valeur hédonique pour les seuls acquéreurs ou utilisateurs. La posture de médiateur entre des intérêts tiers se cumule, non sans contradiction, à celle de concepteur soucieux des objectifs économiques du projet.

L'apprentissage du copilotage concerté concerne aussi les urbanistes municipaux : il implique de renoncer à une posture de sachant prescripteur au nom de l'intérêt « général » pour épouser celle d'accompagnateur capable d'évaluer le projet immobilier et de définir les lignes rouges au cours du dialogue avec le maître d'ouvrage et son architecte, dialogue dont l'issue reste incertaine tant la concertation avec les riverains peut compromettre l'équilibre imaginé. Finalement, les élus aguerris par les démarches participatives relatives aux projets urbains sont les plus familiers de la négociation parallèle avec des

maîtres d'ouvrage immobiliers et avec des riverains. On comprend pourquoi ils sont souvent à l'initiative des démarches de copilotage concerté des projets immobiliers.

## Notes

1. Organisé par l'ADEME, la Région Rhône-Alpes et l'UMR PACTE (Gilles Debizet, Eric Henry et Jean-Michel Roux), les Actes de ce colloque « Villes et constructeurs : vers un copilotage de la qualité environnementale ? » sont accessibles en ligne : <http://www.pacte-grenoble.fr/blog/villes-et-constructeurs-vers-un-copilotage-de-la-qualite-environnementale-des-betiments-e11-12-juin-2008/>

2. Les indicateurs les plus utilisés sont le coefficient d'occupation des sols, le coefficient d'emprise au sol, la hauteur maximale et la largeur *non aedificandi* en bordure de parcelle.

3. Le code de l'urbanisme interdit aux communes de fixer des règles de construction parcelle par parcelle. Il les oblige à définir les règles pour un ensemble significatif de parcelles. De fait, chaque zone d'un PLU correspond généralement à un tissu urbain homogène que la commune souhaite conserver ou muter dans son ensemble vers une nouvelle forme urbaine.

4. L'influence des communes dans le système d'acteurs local de la construction est particulièrement marquée dans les agglomérations de taille moyenne ainsi que dans les communes disposant de réserves foncières. Elle est probablement moins opératoire dans les très grandes métropoles, en particulier en région parisienne.

5. Ces trois documents sont téléchargeables sur le site Internet du laboratoire PACTE : cf. note 1.

6. Entretien de l'auteur avec des promoteurs et des fonctionnaires municipaux en 2012.

7. Le territoire de Grenoble est divisé en six secteurs géographiques, les services de proximité (espaces verts, voirie, école, etc.) sont organisés par secteur. Chaque secteur a un élu de référence, il n'a pas autorité sur les services de proximité mais il intervient dans toutes les réunions de concertation relatives à des actions municipales ou à des projets sur le secteur.

8. Idem note 6

9. Il est vrai qu'elles sont nettement moins peuplées : les opérations diffuses (hors ZAC) d'habitat collectif sont moins fréquentes que sur le territoire de Grenoble.

10. Lors du colloque de juin 2008 : cf. note 1.

11. Document téléchargeable sur le site susnommé.

12. Idem.

13. Idem.

14. Idem.

## Références

- ABRIAL S., 2008, « Synthèse de l'Atelier 2 : Les Chabanneries Bourg-les-Valence ». in *Villes et Constructeurs, vers un co-pilotage de la qualité environnementale des projets*, Institut de géographie alpine et Institut d'urbanisme Grenoble, 11-12 juin 2008.
- BACQUÉ M.-H., et GAUTHIER M., 2011, « Participation, urbanisme et études urbaines », *Participations* 1/2011 (N°1), pp. 36-66.
- BOBROFF J., 2008, « Synthèse de l'Atelier 2 Echirolles Copilotage de la qualité environnementale », in *Villes et Constructeurs, vers un co-pilotage de la qualité environnementale des projets*, op. cit.
- BOURHIS LE J.-P. , LASCOUMES P., 1998, « Le bien commun comme construit territorial. Identités d'action et procédures », *Politix*, n°11 (42), pp. 37-66.
- BUHE C., 2008, « Quels dispositifs de co-pilotage ville/constructeurs? Atelier 1 : Bourg les Valence », in *Villes et Constructeurs, vers un co-pilotage de la qualité environnementale des projets*, op. cit.
- CASTEL, J.-C., 2005, « Le marché favorise-t-il la densification ? Peut-il produire de l'habitat alternatif à la maison individuelle ? » In Actes du colloque, *Production foncière. Responsabilité des élus et des aménageurs*, ADEF.
- DEBIZET G., 2008, « Quels dispositifs de copilotage villes/constructeurs ? Atelier 2 : Echirolles », in *Villes et Constructeurs, vers un co-pilotage de la qualité environnementale des projets*, op. cit.
- DEBIZET G., SYMES M., 2009, « Expertise and Methodology in Building Design for Sustainable Development », in *Changing Professional Practice*, pp. 197-228, Routledge, Sustainable Urban Development, Volume 4., Ian Cooper & Martin Symes.
- DOREMUS A., ANNE M. , LADJAL F. , HENRY E., ROUX J.-M., 2008, *Programmation conjointe ville-promoteurs d'un quartier durable*, Mémoire de projet de Master MOBat, Grenoble.
- MIET D, 2012, « Démarche Bimby : l'habitant producteur de terrain, nouvel acteur stratégique du PLU », *Urbanisme* n°386, pp. 19-21.
- HENRY E., 2008, « L'expérience de Grenoble depuis 2006 », in *Villes et Constructeurs, vers un co-pilotage de la qualité environnementale des projets*, op.cit.
- PETITET S., 2013, « Densifier l'habitat pavillonnaire : des démarches individuelles aux projets collectifs », *Métropolitiques*, 20 mars 2013, URL : <http://www.metro-politiques.eu/Densifier-l-habitat-pavillonnaire.html>.
- PIRON O., 2007, « Les déterminants économiques de l'étalement urbain », *Etudes foncières*, 129, octobre, pp. 24-26.
- ROUX J.-M., 2008, « Atelier 4 : La Motte-Servolex. Quels dispositifs de copilotage ville/constructeurs ? », in *Villes et Constructeurs, vers un co-pilotage de la qualité environnementale des projets*, op. cit.
- SOUAMI T., 2008, « Synthèse de l'Atelier 3 Grenoble. Copilotage de la qualité environnementale », in *Villes et Constructeurs, vers un co-pilotage de la qualité environnementale des projets*, op. cit.

TOUATI A., 2010, « Les systèmes d'acteurs constitués autour des politiques de densification : quelles rationalités et quelles pratiques pour la fabrication de la ville ? », in *Ecole thématique*, CNRS LATTS-PACTE-EPFL, « Le marché fait-il la ville ? », Aussois.

## **Elise Macaire\***, **Nadine Roudil\*\*** Participation et démarches innovantes : méthodes, postures et compétences

avec les contributions de : **Fabien Bressan**, Robins des Villes, **Marion Aubin**, Point de rassemblement, **Jean-Pierre Bouanha**, Laboratoire international de l'habitat populaire, **Murray Nelson**, **Bernard Kohn**, **Aude Lavigne**, La manufacture des paysages, **Sylvain Petitet**, Egis-France et Atelier Villes et Paysages, **Théa Manola**, UMR Ladyss & Atelier de recherche Politopie, **Thierry Foucault**, Consultant, **Elena Lasida**, Faculté de Sciences sociales et économiques, Institut catholique de Paris, **Rebecca Pinheiro-Croisel**, Centre de gestion scientifique, Mines ParisTech

La question de la mise en œuvre des démarches et dispositifs d'implication des habitants, telle qu'elle apparaît à travers la réflexion menée par les professionnels, mérite un statut à part dans cette publication. Rencontrant un développement significatif au cours de ces dernières années, les expérimentations de la participation des habitants font l'objet d'une créativité toute particulière. C'est ce dont nous tentons de rendre compte ici à travers différents témoignages de professionnels, chercheurs et collectifs associatifs. Les méthodes offrent tout d'abord un panorama de l'étendue des explorations investiguées : dispositifs innovants de « mise en partage », démarches partenariales, association des habitants aux phases préliminaires des projets, création d'outils d'analyse et de représentation dédiés à la participation, etc. Ce sont ensuite les postures professionnelles et les compétences propres à ces pratiques qui questionnent les métiers et les

\* LET-UMR LAVUE, Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette.

\*\* Département Economie et sciences humaines du Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) à Paris.

« modes de faire » traditionnels des acteurs du projet architectural et urbain. Les fonctions d'animation, de médiation et d'accompagnement des projets montent en puissance, mettant au cœur des opérations les enjeux relationnels entre les parties prenantes. L'effort de capacitation relatif à l'entrée des habitants dans les processus de projet correspond ainsi à la mise en exergue de savoir-être habituellement plutôt valorisés dans les professions du travail social ou de la santé (écoute, empathie, attitude compréhensive, etc.). La technique ne semble pas disparaître pour autant mais est mise en sourdine ou est clairement destinée à servir l'expression des habitants et à opérer les transferts d'information vers les techniciens. Dans ce contexte, les codes culturels sont mis à l'épreuve et sont retravaillés à l'aune d'une meilleure intercompréhension et de langages plus facilement partagés : terminologies, iconographies, cartographies et approches communicationnelles comprenant l'utilisation des multimédias. Cette dernière partie de l'ouvrage fait donc une place importante à des retours sur expérience qui sont exposés par leurs protagonistes, responsables associatifs et chercheurs impliqués dans des expérimentations.

## **La participation des habitants dans les projets urbains. Une complexification du processus de projet au service de la démocratie participative ?**

**Fabien Bressan**, Robins des Villes

Les principes du développement durable placent la participation citoyenne comme un élément transversal dans l'ensemble des politiques publiques. Construire la ville durable s'accompagnerait donc obligatoirement de dispositifs impliquant les gens qui la vivent et la pratiquent. Par ailleurs, il existe une demande citoyenne d'ouverture des cercles de décision, qui peut se traduire par une phase conflictuelle d'opposition à un projet d'aménagement urbain. Aujourd'hui, il semble nécessaire de mettre en place un accompagnement pour faire entendre cette parole, à la fois du côté habitants mais aussi de la maîtrise d'ouvrage ou maîtrise d'œuvre. C'est ainsi que, depuis plus de quinze ans, Robins des Villes se pose en relais

citoyen au service d'une ville conviviale et s'engage pour l'implication de tous dans l'aménagement du cadre de vie, plus d'échanges entre les différents acteurs de la ville, et un meilleur partage des décisions.

L'objectif est d'améliorer le cadre de vie urbain, qu'il touche à l'urbanisme ou à l'environnement, à l'architecture ou au patrimoine. Il s'agit de proposer un autre regard sur la ville, de sensibiliser les habitants à leur espace de vie et de les inciter à avoir une démarche participative. En donnant des outils nécessaires pour s'informer et être créatifs, l'association se pose en « facilitateur » au service de la ville et de ses habitants.

### ***Méthodologie : principes et phasage***

Robins des Villes se positionne comme un facilitateur de cette participation habitante et choisit de se placer au plus haut niveau de la participation, à savoir la coproduction (Arnstein, 1969). Celle-ci implique une mobilisation forte de tous les partenaires, la mise en place d'outils d'accompagnement et de relais, la création d'un échancier de travail et des étapes de validation. Cette forme de participation intervient alors dans toutes les phases du projet.

L'idée est bien de placer les habitants et usagers au même niveau que les aménageurs et décideurs, afin que l'ensemble des acteurs participe à l'aménagement urbain suivant ses compétences. Et même si les élus conservent dans la plupart des projets les pouvoirs de décision, d'arbitrage et de gestion, de plus en plus de collectivités territoriales prennent le parti d'associer le public au processus décisionnel, et par là même de modifier les rapports entre démocratie participative et démocratie représentative, où habitants et usagers passent du rôle de spectateur à celui d'acteur.

De nombreuses expériences de participation se posent une question identique : comment toucher les « sans-voix », c'est-à-dire les nombreux citoyens qui ne participent pas (par manque d'information, par désintérêt pour les instances traditionnelles de participation, par sentiment d'illégitimité, etc.) ? Robins des Villes a choisi de se tourner vers ces « exclus » (jeunes en situation difficile, populations immigrées marginalisées, etc.) et tente de les impliquer au même titre que les autres publics participants.

La participation est donc un principe complexe, qui demande des compétences particulières. L'association se positionne comme quatrième acteur, jouant le rôle de « facilitateur », à l'intersection du triptyque d'acteurs habitants, élus, professionnels. Cette position impose une forme de neutralité tant dans le jeu d'acteurs que dans la réflexion sur le projet.

Robins des Villes a créé et expérimenté une méthodologie de concertation qui répond à l'ensemble des postulats décrits plus haut. Néanmoins, bien que fixe dans les textes, elle se veut adaptable à chaque contexte géographique et aux réalités des territoires. De même, un souci d'évaluation continue en permet l'évolution constante. Cette méthodologie se décompose en trois grandes étapes : le diagnostic partagé, la sensibilisation, les propositions opérationnelles. Elle se veut pédagogique en reflétant le fonctionnement du projet urbain.

La première étape de travail consiste à construire un diagnostic partagé des espaces extérieurs (publics et/ou collectifs). L'objectif est double : enrichir l'analyse du territoire des professionnels et identifier les secteurs à enjeux du quotidien. Pour ceci, deux phases s'enchaînent : une phase de lecture et de compréhension du territoire (appelée « rencontres et déambulations »), grâce aux lectures, observations, entretiens formels et informels, interventions sur l'espace public, qui débouche sur une analyse sensible sous forme de cartographies sommaires des lieux de concertation, des usages, des perceptions... Ce « prédiagnostic » est ensuite mis en dialogue auprès de groupes mobilisés pendant la rencontre-déambulation. Des ateliers sont donc organisés afin de faciliter l'échange et le débat avec les participants, sous différentes formes permettant l'expression de tous types de publics (balades, ateliers photos, de *slam*, de *graff*, utopiques, de contes...).

Les thématiques sorties de ce diagnostic sont ensuite travaillées dans des ateliers de sensibilisation, dans le but de donner des clés de lecture aux participants et ainsi favoriser leur passage d'un rôle d'observateur à celui de réelle force de proposition. Là encore, plusieurs formes sont possibles : visite de site, exposition, conférence, ciné-débat, etc.

Enfin, la troisième étape est celle de la coproduction sur des thématiques ou des espaces issus du diagnostic. Les participants sont



appelés à exprimer des propositions d'action ou d'aménagement dans le cadre d'un projet. Les formes de rendu sont multiples : plans, maquettes, photos références, cahiers des charges.

***Les freins identifiés :***

- Des hommes et des femmes politiques deviennent des élus locaux grâce au suffrage universel : de fait, le droit leur accorde un pouvoir de décisions collectives essentiellement régalién, appelé intérêt général. Certains estiment que le processus de participation peut facilement « donner raison » à des intérêts particuliers exclusifs, les obligeant à un arbitrage qui les met en situation délicate dans des contextes cristallisant souvent les passions d'administrés qui n'intégreraient pas la complexité des enjeux.

- Pour les investisseurs, qui ont investi sur une opportunité foncière, la logique est essentiellement financière, et ce à terme le plus court possible : ils n'aiment donc pas le temps perdu en discussions, par exemple sur des sujets concernant la mémoire des lieux, le charme des délaissés urbains ou les pratiques sociales alternatives.

- Les concepteurs, qu'ils soient architectes, paysagistes ou *urban designers*, sont destinés à mettre en œuvre les formes du dessein de leurs commanditaires. En tant qu'« hommes de l'art », ils ont les compétences techniques, assument les conséquences juridiques, et sont donc légitimes pour faire entendre leur vision du projet. Beaucoup considèrent les approches participatives comme un phénomène démagogique et se sentent submergés par des propositions incompatibles avec les leurs, en fait une remise en cause de leur métier et de leur savoir-faire.

- Enfin, les habitants sont méfiants. D'abord parce que le système français de production de la ville ne laisse presque aucune place à l'initiative citoyenne. Ensuite parce que l'essentiel des démarches de concertation sont menées du haut vers le bas (le « débat public d'élevage<sup>1</sup> ») et sont souvent source de frustrations : projets ficelés, marges de manœuvre réduites, récupération politique, non-reconnaissance ou non-légitimation des démarches du bas vers le haut (le « débat public sauvage<sup>2</sup> »), autant de raisons qui freinent l'implication citoyenne.

Le positionnement de Robins des Villes en tant que facilitateur reste souvent complexe à tenir et suppose une capacité d'adaptation et d'écoute tout au long des missions. Si l'association propose une méthodologie structurée en différentes étapes clés, la formalisation des compétences et des approches des membres de l'association reste assez succincte. La méthodologie proposée offre une grande marge d'appropriation et d'interprétation possibles des intervenants. Cette indétermination, source de créativité et potentiellement génératrice d'une réelle valeur ajoutée, n'est cependant pas sans risques (personnalisation des missions, perte de distance critique par rapport au projet, difficulté de transmission et de capitalisation au sein de l'équipe...). Le fonctionnement de l'association repose ainsi sur le partage d'un certain nombre d'aptitudes et de valeurs non formalisées :

- une appétence pour les sciences sociales et un certain bagage méthodologique en termes de techniques d'enquête sur le terrain (malgré des formations et parcours professionnels variés : architecture, urbanisme, métiers des arts et de la culture, sciences politiques, sociologie...);
- des expériences préalables en termes de participation, qu'elles touchent à l'urbanisme ou à d'autres domaines (art sur l'espace public, jardins partagés...);
- la recherche et l'exigence de décisions prises de façon « horizontale » et concertées au quotidien ;
- un engagement associatif préalable ou complémentaire au travail au sein de Robins des Villes dans le domaine social, culturel ou sportif (AFEV-Association de la fondation étudiante pour la ville, GENEPI-Groupement étudiant national d'enseignement aux personnes incarcérées, association sportive, collectif d'habitants...);
- une capacité à éprouver de la sympathie pour les interlocuteurs (notamment habitants) et à être sympathique ;
- une capacité à faire face aux retournements de situation et à adapter son positionnement en arbitrant entre éthique et pragmatisme.

Ce dernier élément est particulièrement décisif. Ce que certains pourraient appeler « bricolage » ou « improvisation » reste une garantie de la pertinence des missions. Ce sont en somme des qualités professionnelles et personnelles qui relèvent autant du « savoir-être » que du « savoir-faire ».

**Fig. 1 :** Atelier de concertation avec des habitants, © David Desaleux, photographe



### Notes

1. J. Salamon, 2008.

2. Ibid.

### Bibliographie

ARNSTEIN S., 1969, « A ladder of citizen participation », *American Institute of Planners Journal*.

ASCHER F., 1995, *Métapolis, L'avenir des villes*, Ed. Odile Jacob.

BOURDIN A., 2000, *La question locale*, PUF.

BRATOSIN S., 2001, *La concertation : forme symbolique de l'action collective*, L'Harmattan.

BRESSAN F., 2004, *La participation dans les projets d'aménagement urbain*, Mémoire DESS, IAUG.

CAUWENBERGHE VAN. J.-C., 1980, *Rendre la ville aux citoyens*, Ed. Labor.

Grand Lyon, 2006, *La concertation dans la conduite de projet*, Guide méthodologique.

HATZFELD H., 2005, *Faire de la politique autrement. Les expériences inachevées des années 1970*, Adels, Presses universitaires de Rennes.

MONGIN O., 2006, « Forces et faiblesses de la participation. La petite démocratie et la grande démocratie. De la concertation au pouvoir effectif des citoyens », *Esprit* n°326, juillet.

## **Processus participatif d'invention, programmation et production d'espace partagé. Retour d'expérience et témoignage réflexif sur Le Gerموir**

**Marion Aubin**, Point de rassemblement

En plein cœur du projet urbain des Berges de Seine à Bezons, un groupe d'habitants a inauguré le 1<sup>er</sup> juillet 2012 un espace partagé, sur une parcelle de 600m<sup>2</sup>, en entrée de ville : Le Gerموir. Le groupe souhaite ouvrir ce lieu à l'ensemble des usagers des bords de Seine. Une négociation est engagée avec les acteurs locaux pour intégrer de façon pérenne cette initiative dans la définition de l'aménagement des Berges de Seine porté par l'agglomération Argenteuil-Bezons.

Il nous semble important d'interroger le positionnement des collectifs Point de rassemblement et Les Saprophytes à l'origine du projet qui a donné naissance au Gerموir. Situé entre animation sociale et urbanisme, il est intéressant de connaître l'économie de ce type d'action et l'articulation concrète entre ce projet urbain participatif et le projet d'aménagement dans lequel il s'inscrit.

Les outils et méthodes mis en œuvre pour l'accompagnement du processus participatif ont conduit à la naissance et à la reconnaissance d'un collectif d'habitants, à l'émergence d'une analyse commune de leur environnement, à l'expression de celle-ci à travers notamment l'écriture d'un « Petit Guide subjectif du quartier du Colombier par et pour les habitants de Bezons<sup>1</sup> », à l'élaboration collective d'un programme permettant de répondre à différents besoins identifiés localement, et abouti enfin à la négociation et à la réalisation du projet issu de ce programme.

### ***Positionnement***

Les collectifs Point de rassemblement et Les Saprophytes ont répondu en 2009 à un concours lancé par le CAUE 95 (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) sur des secteurs connaissant un déficit provisoire de programmation urbaine. Ils ont vu dans ce concours l'occasion de proposer un processus participatif de programmation urbaine et d'autoproduction d'un espace partagé articulé avec le projet urbain local.

Le collectif Point de rassemblement est composé de professionnels de l'aménagement, de l'architecture et du développement culturel. Il a choisi de placer son action à l'interface entre des dynamiques et expérimentations sociales informelles, les institutions et les opérateurs urbains. Ce positionnement lui permet de se situer à la marge d'un contexte opérationnel classique, non pas de s'en abstraire ni d'en constituer un ornement mais bien au contraire d'en négocier la porosité, l'interface avec le milieu social et citoyen dans lequel il intervient. Sa démarche s'approche du *community organizing*, endossant un rôle de stimulateur d'interactions et d'accompagnement à l'expression de besoins. Le moyen d'y répondre se trouve, selon lui, dans l'activation de la capacité d'agir collective et individuelle ordinaire, en négociation avec les acteurs opérationnels, institutionnels et financiers.

Ce positionnement de médiateur, à mi-chemin entre animation sociale, conseil et maîtrise d'œuvre urbaine, interroge la place du collectif dans le jeu d'acteurs urbains. Ni usager, ni institution, ni opérateur économique ou technique, Point de rassemblement a un positionnement fragile et non légitime a priori. Sa pérennité (et la « réussite » de son intervention) repose sur une relation de confiance établie patiemment avec l'ensemble des acteurs. Celle-ci est instable et sans cesse renouvelée.

### ***Economie de projet***

Le projet du Gerموir a séduit la Ville (à travers l'élue de quartier et la chargée de développement du centre social), qui initie alors une réflexion sur sa mise en œuvre. Le CAUE 95 accompagne les premières réunions mais communique rapidement son incapacité à financer les projets lauréats.

### **Le Gerموir**

Le Gerموir est une proposition, pensée en coordination avec les chargés de projet de rénovation urbaine et le Centre Social de la ville de Bezons, adaptée au contexte et aux besoins du quartier. Elle est lauréate du concours Petite Architecture citoyenne organisé en 2009 par le CAUE 95.

Le Gerموir mobilise les habitants (450 logements, 2 000 habitants) et favorise le lien entre habitants historiques et futurs usagers du quartier. Ce faisant, il initie un processus à long terme de valorisation des dynamiques sociales à l'œuvre sur le quartier à travers la programmation, l'autoconstruction et l'autogestion d'un espace partagé. Le Gerموir constitue également à court terme un support d'information sur les transformations en cours et à venir du quartier ainsi qu'un dispositif adaptable, permettant de pallier les déficits temporaires d'espaces verts et de loisirs générés par les décalages de planning dans l'aménagement du quartier. Il constitue enfin un accompagnement au dispositif existant de Gestion urbaine de proximité (GUP). Le Gerموir est devenu, par la mobilisation d'un nombre croissant de personnes et l'appui bienveillant du centre social du Colombier, un lieu de vie, de rencontre, de projet, un jardin potager et d'agrément, un espace d'activités, de jeux ou de repos pour tous.

Une négociation avec les partenaires du projet urbain Bords de Seine (dont ceux du projet de renouvellement urbain) est engagée par la Ville. Seul le bailleur ABH, principal bailleur démolisseur, s'engage finalement au côté de la Ville dans la démarche et son financement. La définition du dispositif est affinée ensuite pendant un an en liaison avec ABH et différents services de la Ville (équipe-projet ANRU, équipe de développement social, architecte-urbaniste conseil, services techniques « espaces verts », services « sécurité » et « communication », etc.). Le processus ainsi défini sur deux ans prévoit un grand nombre d'heures de pilotage (temps indispensable à l'établissement de la confiance, à l'adaptation et à la négociation permanente du projet) et d'animation.

Le coût du projet sur deux ans est estimé à 83 000 €. La majeure partie du coût du projet est supportée par les collectifs Point de rassemblement et Les Saprophytes, à travers la recherche de subventions (Fondation de France, Archipel des utopies) et sur fonds propres. La Ville et le bailleur participent chacun, dans le cadre d'une convention tripartite, à hauteur de 17 000 € (8 500 € par an). Ces

crédits correspondent à des financements ACSE et Politique de la ville. D'autres apports de la Ville et du bailleur sont également à valoriser (présence aux ateliers, prêt de salles, participation aux repas partagés, etc.). Ce portage financier via des enveloppes « développement social » favorisera l'articulation du Gerموir avec le projet urbain.

### *Outils et méthode*

La démarche repose sur l'instauration d'une relation de confiance réciproque nécessitant de créer l'espace de la rencontre avec les habitants. Incarné par l'arrivée dans le quartier d'un « jardinier voyageur », ce temps s'est peu à peu enrichi d'expériences partagées, au fil des rencontres avec ce jardinier et au cours des ateliers pendant les deux ans qui ont suivi cette arrivée, favorisant particulièrement les liens entre habitants. Un groupe s'est ainsi constitué.

La première année du projet a consisté, à travers des temps d'atelier réguliers d'un à deux jours, à explorer l'environnement et à identifier collectivement des ressources et besoins, ainsi qu'à mettre en perspective ceux-ci dans le contexte de rénovation du quartier prévoyant la transformation profonde des lieux et l'arrivée de nouveaux habitants et usagers (bureaux) : chasse au trésor permettant de (re)découvrir des espaces remarquables, des modes d'habiter particuliers (notamment les péniches) et d'identifier les essences de plantes comestibles ou exotiques présentes dans le quartier ; impressions végétales sur tissu et constitution d'un herbier ; cartes mentales ; repas partagés ; discussion avec la Ville sur le projet urbain ; construction de mobilier et jeux mobiles pour l'espace public, etc. Il était aussi essentiel que le fruit de ces expériences soit partagé et transmis, d'où la rédaction collective d'un « Petit Guide subjectif » à destination des autres habitants et futurs usagers de la ville. Une soirée de vernissage du guide a marqué la fin de cette première année, celle-ci s'est déroulée dans un logement d'un immeuble dont la démolition était programmée.

La deuxième année a été consacrée à la définition d'une programmation répondant aux enjeux identifiés précédemment, puis au dessin, à la construction de l'espace, et enfin à l'organisation de la gestion collective du lieu.

La présence des collectifs et les temps d'ateliers se poursuivent sur les troisième et quatrième années du projet mais se font plus rares, le groupe s'appropriant de plus en plus la démarche et son projet, avec le parrainage du centre social Le Colombier.

**Fig. 1 :** Le Gerموir (Bezons, 95870). Un projet mené par les collectifs Point de rassemblement et Les Saprophytes. Maîtrise d'ouvrage : Mairie de Bezons, bailleur ABH, 2009-2012.



### Notes

1. Bezons se situe sur la rive droite de la Seine, au nord-ouest de Paris, dans le Val-d'Oise. La commune est limitrophe des départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines. Le quartier du Colombier est constitué d'habitat social et pavillonnaire.

## **Stains : expérimenter l'invention collective, en responsabilité, d'un savoir populaire de l'habiter**

**Jean-Pierre Bouanha**, LIHP - Laboratoire international pour l'habitat populaire

Le Laboratoire international pour l'habitat populaire (LIHP) a engagé un travail à la demande de la municipalité de Stains (Seine Saint-Denis), qui, au terme d'un important cycle de rénovation urbaine, et consciente de l'importance et des limites des concertations



pratiquées avec les habitants, a souhaité renouveler et élargir ses démarches. La ville de Stains a alors voulu associer le LIHP à une conception partagée et maîtrisée des aménagements à venir, inscrite dans la durée.

Pour le LIHP, ce projet est un « chantier » parmi d'autres à inscrire dans le débat international sur les questions d'habitat : des relations étroites et régulières sont, par exemple, établies avec la municipalité de Bogota pour l'aménagement et l'intégration d'un « quartier » périphérique de la ville. Les projets auxquels s'est associé le LIHP sont, pour lui, des occasions et des moyens d'approfondir, de faire évoluer et de formaliser, dans un travail de recherche et d'expérimentation, et de soumettre à l'expérience des faits, les éléments stratégiques et théoriques qui fondent sa démarche. Ces éléments s'organisent en particulier autour :

- Du refus de positions expertes dominantes et de tout monopole ainsi que des positions qui seraient fondées sur la priorité des savoirs, des représentations et des attentes des usagers présents ou futurs : les uns et les autres étant considérés comme porteurs de vérités qui s'imposeraient en l'état. A cet égard, si la domination des experts commence à être critiquée, la position de beaucoup à propos des qualités des quartiers dits informels (bidonvilles) devrait appeler une réflexion approfondie.

- De la volonté de ne pas juxtaposer des études ou des consultations sur des problématiques émietées (par exemple : emploi, santé, éducation, loisirs, famille, culture...) mais de les penser à l'intérieur d'un processus de production commun : des personnes différentes mettant alors en commun leurs savoirs du moment (qu'elles font ainsi évoluer) en se confrontant à une situation commune et également nouvelle pour chacun.

- De la nécessité de se donner les moyens et le temps de poser les problèmes avant de débattre de « solutions » : rechercher par exemple des causes derrière des effets symptomatiques, mesurer l'importance des conditionnements qui modèlent toutes les perceptions spontanées et caractérisent des solutions imposées par l'urgence, etc.

- Du rôle structurant du politique : seule une conception plus large et plus démocratique de l'action politique et de ses responsabilités est en mesure de permettre et de soutenir des démarches de transformations

progressistes ; cela, en faisant valoir l'intérêt général, la permanence d'une volonté de se projeter collectivement dans la transformation d'une ville.

Au plan méthodologique, le « choix » d'une démarche générale de recherche et d'expérimentation à conduire sous forme de recherche-action stratégique s'est imposé. Démarche qui est plus qu'un outil au service d'un projet car elle en est au cœur et à la source de dynamisme, de création et de démocratie. Elle est donc à construire, comme sont à rendre créatrices les tensions de tous ordres qu'elle génère. A Stains, ce choix éminemment politique exprimé dans un contexte de difficultés importantes et en vue d'objectifs ambitieux a conduit depuis à la création de différentes formes d'ateliers d'échanges et d'analyses. En particulier et chronologiquement :

- Des ateliers au cours desquels les trois acteurs initiaux – élus, citoyens et LIHP – ont eu l'occasion de présenter leurs propositions et les raisons qui les sous-tendent : la politique municipale, les attentes de la population, les hypothèses stratégiques et méthodologiques du LIHP. L'objectif principal était de contribuer à élever et homogénéiser le niveau de conscience de la nature et des enjeux des problèmes, d'esquisser une stratégie et les moyens de mettre à la disposition de tous les informations et les données maîtrisées par certains (cartographies, projets de construction à venir, évolution des modes de transport etc.), de les définir et d'imaginer selon quelles modalités elles pourraient être rendues accessibles.

- Des ateliers d'études dans le milieu urbain. Ateliers animés par des représentants du LIHP (architectes, urbanistes, chercheurs, étudiants...) ayant pour objectif de construire, sur site, des comportements distanciés et ouverts face à des réalités familières mais mal connues et des points de vue peu conscients des conditionnements qui pèsent sur eux. Il s'est agi d'engager en commun la construction de réflexions individuelles et collectives sur la ville. Par exemple, lors d'un de ces ateliers en milieu urbain, a été abordée et débattue la question de la résidentialisation, qui a permis une prise de conscience sur le bien-fondé (ou non) de cette pratique par le constat collectif *in situ*.

- Une synthèse publique a eu lieu. Elle a permis de proposer de nouveaux ateliers de recherche et de production ouverts à de nouveaux partenaires institutionnels en ayant le double objectif de continuer à enrichir les échanges d'information et de préparer des recherches-actions qui structureront le travail à venir. Par exemple, une recherche menée avec les établissements scolaires et les bibliothèques de la ville sur l'image de la ville dans la littérature de jeunesse et l'histoire des images de Stains dans la presse locale ou régionale. Les observations et les réactions produites ont été présentées en public (expositions dans la ville) pour être débattues et approfondies collectivement.

Quel bilan faire aujourd'hui ? S'il est prématuré de tirer des conclusions d'un projet qui s'organise et qui est caractérisé par son ambition et sa démarche, il est possible de souligner quelques domaines sensibles où des efforts d'évaluation sont engagés et à approfondir.

- La participation des acteurs. La présence régulière de citoyens et de représentants des secteurs associatifs est un premier élément de validation de la démarche : elle est à pérenniser. Mais l'implication des habitants, si elle complète heureusement l'habituelle structure binaire (décideurs politiques et professionnels du bâti), doit être améliorée en prenant en compte ou en associant des composantes qui pèsent sur la production (les modèles valorisés, les moyens privilégiés, les intérêts économiques...).

- L'émergence de premiers éléments d'analyse des échecs des solutions imposées « d'en haut » et de compréhension des limites des expériences de démocratie participative, matérialisées par l'insatisfaction des intervenants et la faible implication des usagers, montre que ceux-ci sont souvent confinés dans le rôle de caution d'un processus dont ils n'ont aucune maîtrise.

- La définition du rôle des usagers (citoyens) et la redéfinition du rôle des autres acteurs (aujourd'hui, ici, des élus et des professionnels du bâti). On soulignera qu'il ne peut y avoir de solution a priori et que la difficulté résulte du fait que ce sont les initiateurs du projet (élus et professionnels du bâti) qui doivent modifier leurs comportements pour que le « tiers entrant » (les citoyens) soit en mesure de construire sa place.

### **Le LIHP**

En 2008, Jean-François Parent, architecte, fonde à Medellín (Colombie), avec des élus locaux, des universitaires, des architectes, des urbanistes et des représentants populaires, français et étrangers, le Laboratoire international pour l'habitat populaire (LIHP). En 2009, le LIHP est créé en association loi 1901 en France. Maurice Charrier, ancien maire de Vaulx-en-Velin, en devient président jusqu'en 2011, date à laquelle Jean-François Parent lui succède à ce poste jusqu'à ce jour. Jean-Pierre Bouanha, architecte, rejoint le Laboratoire en 2010 en tant qu'administrateur trésorier et membre du comité scientifique. Actuellement, ils animent ensemble le LIHP. La mission principale du Laboratoire est d'être l'outil d'une démarche de transformation, et de faciliter la dynamisation radicale du système de production de l'habitat populaire à partir d'une analyse renouvelée et permanente des situations.

Pour les architectes et les urbanistes, des champs importants d'évolution à maîtriser ont émergé. En particulier à propos de la nécessité d'entrer dans des démarches de recherche et de prendre en compte les implications de ce choix ; de s'inscrire dans des champs de préoccupation élargis (penser « habitat et ville » et non « logement » seulement, mais aussi écologie globale, infrastructures, économie d'énergie et environnement...) ; d'apprendre à travailler collectivement, affirmer une identité nécessaire, même si elle doit évoluer.

**Fig. 1 :** Travail en atelier



**Fig. 2 :** Balade urbaine à Stains

En résumé, pour les architectes et les urbanistes, les évolutions qui s'esquissent et s'imposent concernent davantage l'ensemble des facteurs qui conditionnent la perception sociale et la perception de la production architecturale que des aspects techniques de leur métier. Ce qui est expérimenté à Stains est à certains égards une démarche de « désaliénation » et de responsabilisation, en vue de la conception et de la production d'un habitat générateur d'innovation sociale.

### **La manufacture des paysages... Penser le patrimoine et les territoires de demain**

**Murray Nelson, Bernard Kohn, Aude Lavigne, La manufacture des paysages**

Des pratiques de l'urbanisme émergentes accordent une place plus importante aux habitants et usagers des équipements dans le processus de conception de l'aménagement urbain. Une sensibilisation générale à l'environnement qui a débuté il y a une trentaine d'années

a induit, au-delà d'une compréhension des phénomènes en jeu, une volonté d'implication des citoyens dans les choix de la cité. En parallèle, un apprentissage grandissant du « regard critique » et une plus large appropriation du « beau » favorisent l'expression citoyenne sur les formes urbaines et architecturales qui apparaissent comme le décor de la vie quotidienne de ces habitants.

L'association La manufacture des paysages répond depuis plusieurs années à ces mutations de la société en proposant des services au croisement de deux compétences : celle de l'urbanisme et de l'aménagement, et celle de la concertation. Une approche transversale, interdisciplinaire et intergénérationnelle vise, dans un même temps et dans une même démarche, les quatre catégories d'acteurs d'ordinaire impliqués dans un questionnement rural/urbain : les habitants, les élus, les professionnels et les administrations. Basée sur l'élaboration, l'acceptation et la pratique de langages communs, elle fait le pari de l'émergence de solutions communément acceptables pour toute problématique d'aménagement.

#### **La manufacture des paysages**

Face au modèle d'urbanisation « banalisante » actuelle, La manufacture des paysages souhaite être un lieu citoyen de questionnement critique et constructif et de propositions alternatives. Ainsi, l'association agit à la croisée :

- de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage, et de la pédagogie et du dialogue ;
- des publics : élus, techniciens, professionnels, habitants, jeunes.

Avec une démarche participative et éducative, elle invite à passer du rôle de spectateur à celui d'acteur du territoire. Pour cela, l'association s'attache à diversifier les langages pour permettre à tous de s'approprier les questions d'aménagement des territoires. Dans un but de partage et de démocratisation, ses outils font appel à la manipulation, l'écoute, l'expression, l'observation, la mise en situation.

[www.lamanufacturedespaysages.org](http://www.lamanufacturedespaysages.org)

Quels sont les facteurs de réussite ou d'échec des interventions de La manufacture des paysages ? Y a-t-il des constantes permettant d'ériger une « théorie » en matière d'implication des habitants et usagers ? Comment généraliser ces pratiques et inciter davantage de collectivités à engager un tel travail préalablement à chaque décision majeure d'aménagement ? Le « militantisme » est-il un prérequis

pour proposer de telles actions, dans la mesure où il permet une implication importante en temps et en énergie du prestataire ? Telles sont les questions que se pose en permanence l'association et auxquelles des réponses commencent à se dessiner. La manufacture des paysages se propose de partager son expérience et son analyse de plusieurs années de pratique en vue, d'une part, de permettre la multiplication des initiatives et, d'autre part, de les améliorer.

Des techniques de médiation ont été développées pour faciliter, dès le départ, une écoute réciproque des différents acteurs, ouvrant la possibilité d'analyses croisées des enjeux, puis de l'élaboration de « concepts » discutés et approuvés par tous les participants. Partant du précepte de la légitimité du point de vue de chacun, ces techniques visent une sorte d'autoformation démocratique des membres du groupe. Elles s'accompagnent d'outils divers – maquettes à construire, photos aériennes et obliques, plans, mais aussi ficelles, cartons, papiers à découper et punaises, etc. – élaborés dans le but de favoriser une implication pratique de chacun. C'est dans le maniement des outils que s'effectue en grande partie la médiation entre membres du groupe, permettant d'atteindre un consensus.

**Fig. 1 :** La maquette, un outil qui accompagne les habitants et les maîtres d'œuvre



**Fig. 2 :** La parole se libère, aidée par la maquette et les photographies aériennes.



Ces techniques sont de deux ordres :

- des dispositifs d'animation de réunions, d'ateliers...
- des outils visuels de dialogue : maquette, photo, sortie sur le terrain, croquis.

Dans les deux cas, deux objectifs sont visés :

- permettre à des personnes initiées (et parfois « formatées ») de dialoguer avec des personnes non-initiées, et inversement,
- modifier les relations classiques existantes entre élus/professionnels/ citoyens afin que le nouvel équilibre permette la créativité et l'accueil d'idées nouvelles.

**Quelle place pour la Bouquerie ? Des ateliers d'urbanisme pour imaginer Lodève demain.**

La ville de Lodève, a souhaité associer les habitants à sa réflexion sur son évolution urbaine et, concrètement, sur la première étape : la réhabilitation de la place de la Bouquerie. La concertation, animée par La manufacture des paysages, s'est déroulée en amont de la conception, selon cinq étapes :

- un stand sur le marché, pour éveiller des questionnements sur les espaces publics et susciter l'envie de participer.
- trois ateliers d'urbanisme sur la place, pour recueillir les points forts et les problèmes de la Bouquerie au regard des vécus des habitants du quartier et aboutir à des éléments de programme partagés.
- une restitution auprès des habitants, pour validation, avant restitution aux élus et techniciens.

Plusieurs dispositifs ont été utilisés : sortie *in situ*, spatialisation sur photographie aérienne, simulations en maquette, « photo-langage », travaux individuels en petit groupe et débat. Les vécus et recommandations ont nourri le cahier des charges transmis aux concepteurs.



**Fig. 3 :** Restitution sur la place de la Bouquerie à l'issue de la concertation

Il est important de noter que La manufacture des paysages ne s'est jamais retrouvée en situation de conflit dans un rôle de médiation. Elle intervient aujourd'hui plutôt en tant qu'accompagnateur et animateur de dialogues sur les questions liées aux espaces et à leur aménagement à différentes échelles.

Ainsi, une double compétence pédagogie/animation et architecture/urbanisme/paysage est nécessaire, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, cette double compétence va permettre de concevoir des dispositifs et outils adaptés aux questionnements soulevés. Ensuite, elle va accompagner la préparation des élus, techniciens et professionnels au dialogue : ils doivent apprendre à sortir d'un vocabulaire trop « conceptuel » et adopter un langage plus « concret ». Par exemple, quand un urbaniste parle « d'agrafes urbaines », qu'est-ce que cela signifie réellement ? Au moment des discussions ou autres temps de travail, la double compétence pédagogique et technique de La manufacture des paysages va aider à jouer un rôle de « traducteur » et faciliter la reformulation, là encore pour que les langages s'accordent afin de favoriser la compréhension mutuelle. Son action se situe alors à l'interface entre les concepteurs (architectes, urbanistes...) et les animateurs issus du mouvement de l'éducation

populaire, ce qui a permis de professionnaliser son activité. Cette double compétence va permettre, à l'issue d'un processus de dialogue, de formuler des recommandations, des propositions dont les élus et techniciens pourront se saisir lors des décisions ou du passage à l'opérationnel.

## **Faire la ville autrement, un urbanisme participatif pour densifier les quartiers d'habitat pavillonnaire**

**Sylvain Petitet**, Egis-France et Atelier Villes & Paysages

Si les projets d'écoquartiers développés par les collectivités permettent d'avancer vers des villes plus « durables », ils ne constituent qu'une part infime de la production urbaine et s'inscrivent le plus souvent dans des modes de production de la ville traditionnels caractérisés par une maîtrise foncière publique. Par ailleurs, on sait que les quartiers urbains connaissent des cycles d'attractivité-dévalorisation et nécessitent un investissement public périodique pour retrouver leur attractivité. Ainsi, les quartiers d'habitat collectif (souvent sociaux) construits après-guerre et jusque dans les années 1970 sont depuis de longues années l'objet de politiques d'amélioration aussi bien d'un point de vue technique qu'urbain dans le cadre de la politique de la ville et des financements de l'ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine). Les quartiers historiques ont eu aussi leurs politiques de réhabilitation et leurs OPAH (Opérations programmées d'amélioration de l'habitat). De même, les friches industrielles centrales ont vu se développer des opérations de renouvellement urbain (immobilier de logement ou tertiaire) associant financements publics et privés.

Egis et Atelier Villes & Paysages font aujourd'hui le double constat de la nécessité et de la difficulté à intervenir sur certaines zones des proches périphéries urbaines, quartiers d'habitat pavillonnaire (souvent sous forme de lotissements), zones d'activités économiques ou zones commerciales d'entrée de ville, très peu denses, mal desservies par les transports collectifs, aux logements ou bâtiments mal isolés thermiquement. Ces quartiers ou zones sont aujourd'hui en

voie d'obsolescence, en décalage croissant avec la production actuelle. Il est donc nécessaire d'intervenir afin d'améliorer les performances thermiques et d'usage des bâtiments, retravailler sur des formes urbaines fermées sur elles-mêmes, favoriser le développement de modes de déplacements alternatifs à l'automobile. L'un des écueils majeurs rencontrés réside dans l'impossibilité d'une maîtrise foncière publique pour développer des projets et la dispersion de la propriété privée. Les outils classiques de l'aménagement public sont donc ici inopérants, et, pour les quartiers d'habitat pavillonnaire, le seul levier dont semblent disposer les collectivités réside dans l'augmentation des droits à construire lorsque cela s'avère compatible avec un éventuel règlement de lotissement.

Mais peut-on attendre d'initiatives privées souvent purement opportunistes (divisions parcellaires, construction de petits collectifs) une évolution qualitative de ces quartiers ? Si ces initiatives peuvent conduire à une certaine densification, elles suscitent souvent l'hostilité d'une partie importante des voisins, qui y voient une dégradation de leur cadre de vie, et elles n'apportent aucune réponse aux faiblesses avérées des formes urbaines (voiries en impasse ou en raquette, quartiers mal reliés à la ville), bien au contraire.

Afin d'initier un processus de mutation dans ces quartiers, il nous semble indispensable de changer radicalement les processus d'aménagement urbain, presque de l'inverser. Plutôt que de soumettre à la population un projet urbain conçu par un concepteur en fonction des objectifs de la collectivité, il s'agit en effet de coconstruire avec les habitants, sur la base d'un diagnostic partagé, un projet d'aménagement qu'ils mettront eux-mêmes en œuvre en cohérence avec les objectifs urbanistiques de la collectivité. Ce projet s'appuie sur la valorisation économique individuelle d'un foncier disponible à recomposer au service d'une amélioration de la qualité urbaine du quartier, au profit de l'ensemble de ses habitants et en cohérence avec les objectifs de la collectivité. La démarche proposée par Egis et Atelier Villes & Paysages, baptisée « Eco-réhabilitation », se déroule en trois temps ponctués de deux moments de décision collective sur l'opportunité ou non d'aller plus loin.

La première phase consiste en l'établissement d'un diagnostic partagé sur la base, d'une part, d'une enquête qualitative menée auprès des habitants et concernant les besoins, les attentes, les projets des habitants vis-à-vis du quartier et de leur logement et, d'autre part, d'une analyse urbanistique, technique, juridique et économique du quartier permettant de repérer ses potentialités, ses enjeux mais aussi ses dysfonctionnements et ses faiblesses.

Cette double approche, menée conjointement, permet de partager un diagnostic du quartier et d'évaluer l'opportunité de poursuivre ou non la démarche (codécision élus-habitants).

La deuxième phase consiste en la co-construction avec les habitants, dans le cadre d'un atelier d'urbanisme participatif, d'un projet pour le quartier à partir de séances thématiques : habitat, voirie et déplacements, espaces et équipements publics, paysage, eau, énergie, déchets... A l'issue de cette phase, les élus, habitants et propriétaires disposent d'un projet d'aménagement pour le quartier et des outils pour sa mise en œuvre, ils peuvent alors décider de s'y engager ou non.

La troisième phase est celle de la mise en œuvre du projet collectif par les habitants pour les éléments qui leur incombent (restructuration du foncier, développement de projets individuels) dans un cadre mis en place par la collectivité (adaptation du cadre réglementaire pour permettre et orienter la mutation du quartier à travers la modification du PLU, la mise en place d'orientations d'aménagement).

Cette démarche constitue aujourd'hui pour Egis et Atelier Villes & Paysages une démarche en cours de développement qui suscite un vif intérêt de la part d'élus souvent conscients des problèmes posés par un mode de développement urbain extensif et intéressés par une intervention possible sur des quartiers aujourd'hui exclus des politiques urbaines. Pour les cabinets d'architecture et d'urbanisme il s'agit non pas à proprement parler d'un marché émergent mais plutôt d'un marché qu'il faut faire émerger. Au-delà de contacts prometteurs, seule une expérience démarre aujourd'hui.

Une telle démarche semble aussi transformer assez fondamentalement les modes de production urbains et le rôle de l'urbaniste dans ces processus. Il s'agit en effet moins de concevoir un morceau de ville et d'en assurer la maîtrise d'œuvre pour une collectivité publique que de co-construire avec les habitants un scénario d'évolution de leur

**Eco-réhabilitation du quartier de la Piverdière à Bouchemaine**

La densification des zones d'habitat pavillonnaire s'inscrit dans l'un des chantiers d'agence portés par l'Agence d'urbanisme de la région angevine (AURA). La Mairie de Bouchemaine et l'AURA ont souhaité expérimenter la méthodologie proposée par l'Atelier Villes et Paysages sur un quartier de la commune soumis à une certaine pression foncière. Le quartier de la Piverdière se situe en limite sud de la ZAC Val-de-Maine et regroupe à la fois des lotissements des années 1970 et des constructions en diffus sur de grandes parcelles en bordure du chemin de la Piverdière.

La première phase, lancée en janvier 2013, a consisté en une démarche de diagnostic et de concertation entre la commune de Bouchemaine et les habitants de ce quartier pour déterminer les attentes et les intérêts des habitants vis-à-vis d'une approche de restructuration organisée à l'échelle de l'ensemble du quartier. La phase de concertation a été lancée par une réunion publique et a comporté une enquête par entretiens auprès de près de 50 % des foyers du quartier. Cette phase d'enquête a permis de constater des attentes très variées par rapport au quartier et à son évolution. Par ailleurs, alors que l'on note un certain nombre de subdivisions foncières sur le quartier, peu de propriétaires ont déclaré envisager une telle opération pour leur propriété. Les principales préoccupations concernent l'aménagement de l'espace public (sécurité), la création de logements adaptés ou une diversification de l'offre, ainsi que l'amélioration de la performance énergétique des constructions.

Réalisé en parallèle à la démarche de concertation, un diagnostic technique et urbanistique a permis d'identifier les opportunités de réhabilitation et de restructuration du quartier. Après une analyse des résultats de cette première phase avec la collectivité, une réunion publique de restitution à tenir en octobre doit permettre de valider certains axes d'intervention pour accompagner la mutation du quartier.

quartier et d'assister les habitants et la collectivité dans sa mise en œuvre en faisant preuve d'inventivité en matière juridique, procédurale et financière pour élaborer des solutions adaptées au contexte rencontré. La rencontre des habitants ne s'effectue plus dans le cadre d'une procédure d'enquête publique sur la base d'un projet déjà élaboré mais constitue bien l'élément essentiel pour le démarrage du processus et l'élaboration d'un projet partagé. La sélection du professionnel retenu pour cette mission ne se réalise pas sur la base de sa force de conviction et de la qualité de son projet, mais sur celle de sa capacité à initier une démarche, animer une réflexion, proposer des solutions pour sa mise en œuvre et assurer assistance et suivi auprès de ses acteurs.

## Références

CERTU, 2010, *L'essentiel, la densité urbaine*, mai.

CHARMES E., 2006, « La densification des lotissements pavillonnaires de grande banlieue », *Etudes foncières*, n°119, janvier, pp.14-17.

DEVISME L. et alii, 2008, *Formes périurbaines, gouvernement territorial et logiques d'acteurs dans la région nantaise*, Rapport de recherche, DRE Pays-de-Loire, décembre.

Egis, 2010, Communiqué de presse, « Egis met en place une démarche innovante d'«Eco-réhabilitation» des zones d'habitat pavillonnaire », présentation des résultats de l'étude d'opinion, CSA-Egis - les ateliers de la Terre, 10 novembre.

FNAU, 2006, *Habitat formes urbaines. Densités comparées et tendances d'évolution en France*, octobre.

IAU, 2009, *Comment encourager l'intensification urbaine*, Les cahiers pratiques, août.

IAU, 2009, *Densité ; opérations de logements et quartiers urbains*, août.

IAU, 2005, 2007, « Appréhender la densité », *Note rapide sur l'occupation du sol*, n°382/juin 2005, n°383/juin 2005, n°384/juin 2005, n°440/décembre 2007.

IPRAUS, 2008, *Lotir les lotissements ; conditions architecturales, urbanistiques et sociologiques de la densification douce de l'habitat individuel*, Rapport de recherche PUCA, Programme « Habitat pluriel : densité, urbanité, intimité », juillet.

« Les Français rêvent d'un "écologis" », *Le Moniteur*, 3 décembre 2010, pp.16-20.

PETITET S., 2013, « Densifier l'habitat pavillonnaire : des démarches individuelles aux projets collectifs », *Métropolitiques*, 20 mars. URL : <http://www.metropolitiques.eu/Densifier-lhabitat-pavillonnaire.html>.

PETITET S., 2013, « Densifier l'habitat pavillonnaire, entre solutions individualistes et projets collectifs », *Etudes foncières*, n°161, janvier-février, pp. 27-31.

PETITET S., 2011, « Les élus et la mutation des quartiers d'habitat pavillonnaire », *Intercommunalités*, n°152, janvier, p. 6 (revue de l'ADCF).

PETITET S., 2011, « Mutation des quartiers d'habitat pavillonnaire : des élus convaincus mais circonspects », *Etudes foncières*, n°150, mars-avril, p. 2.

SABATIER B., FORTIN I., 2012, « Densifier le pavillonnaire », *Etudes foncières*, n°155, janvier-février, pp. 12-16.

TOUATI A., 2012, « L'habitant maître d'ouvrage », *Etudes foncières*, n°157, mai-juin, pp. 34-39.

VILMIN T., 2012, « Les trois marchés de l'étalement urbain », *Etudes foncières*, n°157, mai-juin, pp. 27-33.

## **Le paysage multisensoriel : une approche théorique et méthodologique pour impliquer les habitants dans la conception urbaine**

**Théa Manola**, LADYSS-CNRS, associée à l'Atelier de recherche Politopie

### ***Une (r)évolution sensible : l'être au cœur de l'action***

L'action urbaine est en pleine évolution. Les rapports sensoriels à la ville commencent à intéresser de plus en plus la recherche en sciences humaines et sociales, mais aussi, plus timidement et difficilement, les métiers de la conception architecturale et urbaine, proposant d'aborder l'espace selon une nouvelle manière, plus sensible et humaine, plaçant l'être humain au centre des préoccupations. En parallèle, l'installation du développement durable comme mot d'ordre des interventions sur l'urbain mais aussi la refondation progressive de l'action publique incitent à une considération accrue des perceptions, représentations, avis, envies et attentes des habitants.

Au croisement de ces évolutions, et malgré les difficultés non négligeables d'une implication habitante, certains concepts semblent pouvoir offrir un cadre propice pour celle-ci. Le paysage multisensoriel est selon nous un de ces concepts. Dans le cadre d'une refondation de la théorie du paysage, les découpages entre le paysage perçu comme un objet matériel extériorisé et, d'autre part, considéré comme une création imaginaire intériorisée sont en voie d'être dépassés. A ce jour, le paysage peut être vu comme un système relationnel entre l'homme (être sensible, situé et actant) et son environnement physique, tout en étant démarche et matière à action et à projet. Il peut alors servir d'approche pour l'action urbaine, intégrant des aspects matériels, situés, sensibles<sup>1</sup> ou encore politiques. C'est pour toutes ces raisons, mais aussi parce que les rapports sensoriels tissés entre un être humain et son cadre de vie, et les sens qu'ils construisent, sont initiateurs d'attachement, d'ancrage, de reconnaissance et potentiellement de revendication, que les dimensions sensorielle et sensible sont des aspects que nous pouvons considérer comme moteurs dans l'implication habitante et *a fortiori* la participation habitante dans la fabrique urbaine.

### ***Une recherche sur le paysage multisensoriel pour une prise en compte du sensible***

Notre travail doctoral<sup>2</sup> visait à questionner les conditions théoriques, méthodologiques et opérationnelles d'une prise en compte du sensible, et en particulier celui des *habitants*<sup>3</sup>, dans l'action urbaine par le biais du paysage multisensoriel. Dans ce cadre, notre démarche méthodologique s'est inspirée tout aussi bien de méthodes dites qualitatives que de méthodes habituellement utilisées dans les champs plus opérationnels de l'architecture, du paysagisme et de l'urbanisme opérationnel – condition essentielle pour que méthodes et résultats soient facilement opérationnalisables. Les outils mobilisés ont été :

- Un diagnostic urbain et paysager (analyse bibliographique, analyse et formalisation graphique d'observations de terrain notamment par une approche sensible du site).
- Des investigations de terrain auprès d'acteurs impliqués dans la conception, réalisation et/ou gestion des projets, mais aussi et surtout auprès d'habitants (entretiens ouverts courts, parcours multisensoriels et baluchons multisensoriels).

Cette démarche a été réalisée sur des terrains spécifiques, des quartiers dits durables<sup>4</sup> : Wilhelmina Gasthuis Terrein à Amsterdam (Pays-Bas) ; Augustenborg et Bo01 à Malmö (Suède).

### ***Le paysage multisensoriel : un terrain de dialogue entre parties prenantes riche en thématiques***

L'analyse du corpus recueilli (composé de discours, textes écrits, photos, dessins, enregistrements sonores, objets récoltés) a dévoilé que le paysage multisensoriel est une notion à utiliser pour parler du sensible situé. Par son contenu (en même temps vécu, représentation, matérialité et projection) mais aussi par sa consistance spatiale, sociale et sensorielle, le paysage multisensoriel ressort alors comme un possible terrain d'échanges et de débats entre les différentes parties prenantes de l'espace urbain.

Ce potentiel médiateur est d'autant plus renforcé que la multisensorialité traite non seulement des rapports sensoriels eux-mêmes mais renseigne bien d'autres thématiques : la composition et la qualification des espaces matériels ; la composition humaine des quartiers (mixité sociale, culturelle, intergénérationnelle) et les rapports



### **Les baluchons multisensoriels**

L'objectif de cette méthode est de connaître et comprendre les rapports sensibles (sensoriels, signifiants et affectifs) et les raisons de (non)satisfaction et (in)confort des paysages et ambiances urbains des habitants, usagers, riverains, élus, etc. Cette méthode permet d'appréhender les espaces avec l'approche multisensorielle. Il s'agit de proposer aux habitants de raconter, sur une période d'environ une semaine, tous les sensations et sentiments ressentis au gré de leurs pratiques et de leur expérience sensorielle quotidienne de leur territoire de vie. La méthode propose de multiplier les moyens d'expression des participants, afin de faciliter l'expression de l'expérience sensible, en fonction des supports qui lui conviennent le mieux :

- par l'écrit à l'aide d'un carnet,
- par le dessin à l'aide du même carnet,
- par l'enregistrement sonore, en s'enregistrant soi ou ce qui nous entoure à l'aide d'un dictaphone,
- par la représentation photographique à l'aide d'un appareil photo,
- par la collecte d'objets dans le quartier.

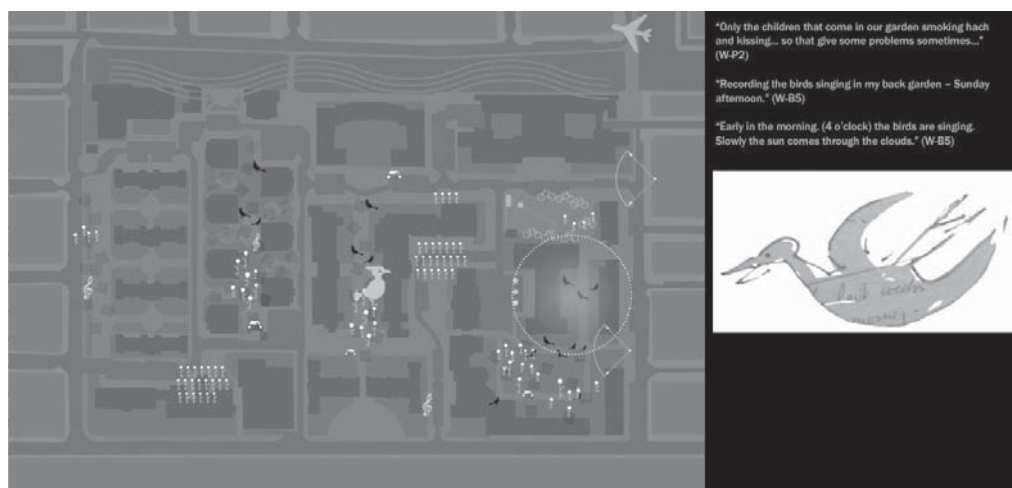
Les résultats obtenus sont riches et nombreux, de l'ordre du qualitatif. Ce sont l'expression des sentir et représentations d'un ou de plusieurs lieux et/ou parcours par les participants. L'analyse et le croisement des différents sentir et représentations permettent de caractériser sous différents aspects les paysages urbains multisensoriels et les ambiances urbaines, par la caractérisation sensorielle et affective des lieux et territoires, les degrés et raisons de (in)confort et de (non)appréciation, le caractère habitable ou inhabitable de ceux-ci, par des éléments signifiants sur : les rapports tactiles (environnement climatique, sensations de chaud, de froid, d'humidité, etc.) ; les rapports visuels (formes construites, couleurs, lumière...) ; les rapports sonores (ambiances sonores spécifiques, sons agréables ou pas...) ; les rapports olfactifs et gustatifs (qualité de l'air, odeurs caractéristiques...). Les approches sensibles telles que le baluchon multisensoriel peuvent constituer une base de diagnostic pour mieux connaître le territoire. Elles sont particulièrement intéressantes puisqu'elles décrivent un senti et un ressenti qui peut diverger et donc compléter des mesures quantitatives. Par exemple, certains espaces peuvent avoir un niveau acoustique élevé, pour autant les sonorités sont appréciées : cour de jeux d'enfants, place de marché, sons liés à l'eau, etc. Les baluchons peuvent alors participer à l'analyse urbaine et à la phase de préprojet dans le cadre d'une opération urbaine.

sociaux ; la qualification de la nature urbaine (animale et végétale) ; les activités humaines (individuelles et/ou collectives) et les fonctions existantes dans les quartiers ; la perception du développement durable ; l'évolution des modes de vie... Spécifiquement, le paysage multisensoriel permet aussi aux sentiments et aux affects de se libérer, donnant alors la possibilité de les appréhender et de les prendre en compte.

### ***La méthodologie du paysage multisensoriel : une démarche pour impliquer***

La multiplicité des méthodes, leur emboîtement et complémentarité, le processus long, l'adaptabilité, l'innovation méthodologique et la mise au cœur du dispositif des acteurs ordinaires ont permis l'expression de l'expertise habitante. Cette démarche, à mi-chemin entre les sciences humaines et les arts de la conception, facilement appropriable, permettrait alors, sous cette forme ou une adaptation (entretiens ou parcours collectifs par exemple), de libérer l'expression des *sentir* et *ressentir* des habitants afin d'intégrer ces derniers au projet (comme la formalisation cartographique des résultats de notre travail le propose – cf. [http://preview.pa-th.com/thea\\_manola/](http://preview.pa-th.com/thea_manola/)).

**Fig. 1** : Rapports sonores habitants - extrait du système cartographique ([http://preview.pa-th.com/thea\\_manola/](http://preview.pa-th.com/thea_manola/))



### ***Quelques questions en suspens***

Si aujourd'hui, d'un point de vue théorique et méthodologique, le paysage multisensoriel pourrait participer à une considération du

sensible et ainsi impliquer directement les habitants à la fabrication de l'espace, plusieurs difficultés semblent persister. Au premier chef, la culture professionnelle et les habitudes des métiers de la conception. Concrètement, sortir de la primauté visuelle (signe d'un désengagement du corps et donc de l'être) impliquerait la reconsidération d'une approche esthétisante de l'espace, conduisant alors potentiellement à une « vision » plus sociale, plus ordinaire, plus interdisciplinaire et peut-être plus humaine de l'espace, considérant les *sentir* et *ressentir*, les représentations et imaginaires liés à la multiplicité sensorielle. En parallèle, le concepteur est invité à abandonner son rôle d'expert sensible et technique unique pour devenir accompagnateur d'une conception spatiale partagée, ce qui implique dès lors une ouverture des métiers de la conception vers d'autres savoirs et savoir-faire.

#### Notes

1. qui ont trait non seulement aux aspects sensoriels mais aussi à leurs significations et sens.
2. MANOLA T., 2012, *Conditions et apports du paysage multisensoriel pour une approche sensible de l'urbain. Mise à l'épreuve théorique, méthodologique et opérationnelle dans trois quartiers dits durables européens : WGT, Bo01, Augustenborg*, Thèse de doctorat en Urbanisme, aménagement et politiques urbaines, sous la direction de C. YOUNÈS et G. FABUREL, Université Paris-Est Créteil, 646 p.
3. Ceux qui habitent (au sens heideggérien) le territoire.
4. Ces terrains d'étude ainsi qu'une partie des résultats font aussi écho à une autre recherche à laquelle nous avons participé – Cf. FABUREL G. (resp. scient.), MANOLA T., GEISLER E., AVEC DAVODEAU H. ET TRIBOUT S., 2011, *Les quartiers durables : moyens de saisir la portée opérationnelle et la faisabilité méthodologique du paysage multisensoriel ?*, Rapport Final - PIRVE, pour le CNRS et le PUCA, 185 p.

## **Démarches participatives en urbanisme, que faire des contradictions ? Présentation du programme de recherche-action Elaborons Ensemble l'Avenir**

**Thierry Foucault**, Consultant-formateur en ingénierie socio-environnementale, **Elena Lasida**, Faculté de sciences sociales et économiques, Institut catholique de Paris, **Rebecca Pinheiro-Croisel**, Centre de gestion scientifique, Mines ParisTech

L'apparition ou la résurgence de l'habitant, de l'utilisateur, du citoyen comme acteur de la production du territoire, accentuée par la montée en puissance de la demande de développement durable, place la dimension participative au centre de nombreux discours sur l'aménagement urbain. L'un des objectifs de la concertation lors de la conception des projets urbains est alors de mettre en débat l'application du développement durable à cette échelle ainsi que la qualité de vie des habitants et des usagers. Or, le concept de développement durable est en soi déjà porteur d'incertitudes et de contradictions. Sans discuter ici de la différence entre concertation et conception collective, des axes d'exploration sont suggérés pour gérer ces contradictions et faciliter les interactions sociales au sein de ces processus participatifs.

Engager des habitants ou des usagers dans un processus participatif, c'est mettre en avant et essayer de concilier des exigences de développement durable, des stratégies politiques, des contraintes réglementaires et techniques, et de multiples aspirations des habitants et usagers de la ville. Aussi, des contradictions entre ces différents impératifs sont souvent inévitables. La concertation devrait alors s'inscrire dans une recherche de vision partagée, plutôt que dans une recherche de consensus. En actant les tensions, la participation ouvre ainsi un espace de débat. Elle propose une représentation (réduite) de la complexité de la situation, dans laquelle les contradictions interagissent les unes avec les autres. Elle invite également à chercher les moyens de les gérer. Le constat et l'acceptation d'une situation complexe, en mouvement, semblent pouvoir impulser la recherche de solutions nouvelles, destinées à faciliter la gestion du processus participatif au quotidien, et l'adaptation des actions sectorielles dans le temps<sup>1</sup>.

Crozier et Friedberg (1977) ont montré que les jeux d'acteurs étaient mus par des jeux de pouvoirs qui reposaient sur l'existence de zones d'incertitude, c'est-à-dire une asymétrie des connaissances (l'acteur qui sait détient un certain pouvoir sur les autres). Dans un processus concerté de conception urbaine, ces incertitudes concernent tous les sujets liés à l'action collective : les acteurs et les métiers à mobiliser, les solutions à adopter, les outils à utiliser et les objectifs à atteindre. Ces « incertitudes partagées » (Aggeri et Al., 1993) risquent alors de générer des controverses, nées des divergences d'intérêts, mais aussi de la diversité des représentations de la ville et des thèmes sous-jacents (densité, mobilité, mixité sociale, etc.). Ces différences de représentation s'expriment par des différences de langage, qui posent le problème de l'interprétation de la parole dans un processus participatif. En pratique, c'est bien ce qui met le plus en difficulté les acteurs de la concertation, lorsqu'ils essaient de répondre « à la lettre » aux attentes exprimées, en confondant les demandes verbalisées et les aspirations plus profondes. Néanmoins, ces différences de représentation permettent d'entrevoir quelques pistes de réflexion et d'actions pour guider les professionnels de l'aménagement urbain et les maîtres d'ouvrage vers de nouvelles formes d'exploration de solutions, et dépasser les difficultés posées par les contradictions qui apparaissent à l'occasion de processus de concertation.

Ces contradictions se sont révélées particulièrement prégnantes à l'occasion du programme ELENA (Elaborons Ensemble l'Avenir)<sup>2</sup>, un programme de recherche-action sur la qualité de vie en ville. Son but était d'élaborer une méthode de diagnostic de qualité de vie à partir d'ateliers de concertation avec des habitants. Ces ateliers se sont appuyés sur des projets urbains locaux. Deux terrains d'expérimentation ont été utilisés : Loos-en-Gohelle (62), dans le cadre de la révision du PLU, et Cesson-Sévigné (35), dans le cadre d'un projet de ZAC. Le propos qui suit s'appuie sur les résultats de cette recherche. En premier lieu, nous pensons qu'il ne faut pas céder à la démagogie participative : la concertation n'est qu'un outil, qui ne peut pas tout dire ni tout faire. Il est préférable d'accepter les limites de l'exercice et ne pas croire que tous les problèmes peuvent être résolus à partir de la concertation. Aussi, un processus participatif consomme généralement beaucoup de ressources et de temps. Lorsqu'il ne s'inscrit pas

## ELENA

Le projet ELENA (Elaborons Ensemble l'Avenir) a été construit et mené dans le cadre d'un partenariat de Recherche-Action entre Veolia Environnement et l'Institut catholique de Paris. Il a été supervisé par un groupe de pilotage multipartenarial entre 2009 et 2012. Ce projet avait pour objet l'élaboration d'une méthodologie de diagnostic participatif de qualité de vie à un niveau territorial.

La méthode devait permettre d'identifier les problématiques liées à la qualité de vie et propres à un territoire, d'étudier la hiérarchisation et l'interdépendance des paramètres territorialisés de la qualité de vie, et de conduire à la recherche collective de solutions. Le thème de la qualité de vie a été choisi parce qu'il permet d'identifier des problématiques liées aux biens collectifs et aux aménagements urbains durables. La démarche participative ouvre également un espace de réflexion sur les moyens de médiation au sein d'un territoire entre différents acteurs : pouvoirs publics, citoyens, acteurs socio-économiques et institutionnels...

La méthode a été construite et mise au point sur deux sites pilotes : Loos-en-Gohelle (Nord-Pas-de-Calais) en 2010, puis à Cesson-Sévigné (en périphérie de Rennes) en décembre 2011. Sur chaque territoire, le projet a été greffé à une initiative locale en matière d'urbanisme. À Loos-en-Gohelle, il s'agissait de la révision du PLU. À Cesson-Sévigné, il s'agissait de la construction d'une ZAC (dans le cadre du projet d'écocité ViaSilva). Ces deux terrains d'expérimentation ont permis de finaliser une méthode de concertation spécifique.

dans une réflexion globale destinée à résoudre un problème, à éclaircir une question ou à améliorer un projet, il peut devenir contre-productif, empêcher la créativité, finir par discréditer la démarche et démotiver les bonnes volontés. La difficulté de gérer les contradictions tient alors en partie au fait de ne pas inscrire la concertation dans une démarche complète favorisant non seulement la pédagogie de projet mais aussi la conception collective. Il convient donc de penser et construire la concertation comme une étape intégrée d'un processus plus large qui comprend également :

- en amont et pendant : une pédagogie de projet pour gérer les représentations et construire un langage commun,
- en aval : de l'intelligence collaborative pour objectiver les propositions (« élever le débat » ou plutôt « le ramener sur terre »). Cela permet aussi de donner à la concertation un rôle pédagogique.

Dans ce sens, la démarche collaborative consiste à faire travailler ensemble les parties prenantes sur des « scénarios » centrés sur la recherche de cohérence, sans s'arrêter aux « attentes », en privilégiant les éléments :

- appropriables,
- porteurs d'avenir (non conservateurs),
- économiquement réalistes,
- arbitrables par le pouvoir politique,
- pérennes (attention aux coûts de fonctionnement).

Sur ce point, la gestion des contradictions relève de la méthode et de la technique. Il est préférable que la méthode d'animation ne soit pas centrée sur des revendications (« ce que devraient faire les autres ») mais sur de l'implication (« ce que je peux faire et ce que je veux faire »). L'approche par les attentes a d'ailleurs peu de chances d'être constructive, car rappelons-le, il existe des attentes qui varient d'un individu à l'autre, voire chez un même individu en fonction de son âge, sa situation familiale et professionnelle, son niveau de revenu, etc., paramètres qui évoluent tout au long de la vie.

Enfin, les études de cas montrent bien la nécessité de l'interprétation de la parole. Les enseignements tirés d'un processus de concertation ne sont pas les « lieux communs » (« ce que tout le monde dit... parce que tout le monde le dit ») ou bien une norme sociale, mais plutôt les signes d'attitudes, d'opinions plus profondes qui témoignent de tendances pour l'avenir. A l'inverse des discours de « consensus » qui s'avèrent souvent peu constructifs en termes d'innovations, il nous semble que l'intérêt d'une démarche participative réside dans la mise en évidence de ce que les prospectivistes appellent les « signaux faibles ». Car, comme le rappellent Godet et Durance (2008), « le rêve consensuel des générations présentes est souvent un accord momentané pour que rien ne change et pour transmettre aux générations futures le fardeau de nos irresponsabilités collectives ». L'approche prospectiviste de la participation est donc utile, voire indispensable, pour prendre en compte la dimension temporelle. Elle permet de considérer certaines contradictions, non comme des problèmes, mais comme le reflet d'oppositions entre lieux communs et signaux faibles, et finalement comme autant de signes des mutations que les territoires vont peut-être connaître. Cette approche nécessite

d'ailleurs une démarche axée sur la « significativité » plus que sur la représentativité, qui tend à ne produire que des lieux communs. C'est ce qui a été recherché dans le programme ELENA, aussi bien à Loos-en-Gohelle qu'à Cesson-Sévigné.

Enfin, il nous semble qu'il convient de distinguer les aspects qualitatifs des données quantitatives. Étant deux registres cognitifs différents, ils risquent de se superposer et de ne pas dialoguer. Ce faisant, la concertation est un moyen d'appréhender le registre qualitatif. Concrètement, la gestion des contradictions peut être facilitée par une démarche méthodologique reposant sur les deux grands principes suivants :

- Le management de projet basé sur la pédagogie, la conduite du changement, progressive et itérative, l'implication et la responsabilisation des participants (ne pas s'en tenir à la « liste de courses ») ;
- L'interprétation de la parole, au travers d'une approche prospective, de la recherche de significativité, et l'utilisation de registres cognitifs adaptés.

En conclusion, nous pensons que les démarches participatives sont particulièrement utiles pour comprendre les mécanismes en jeu et impliquer tous les acteurs du territoire concernés par un projet urbain. Pour construire la « ville durable », il convient de réfléchir et de mettre en place de nouvelles formes de travail, au travers de processus participatifs et collaboratifs, en recherchant la cohésion entre ces acteurs, au-delà de la simple « concertation » réglementaire. Cette démarche nécessite une profonde mutation des pratiques utilisées par les professionnels de l'aménagement, notamment les urbanistes, ingénieurs des systèmes urbains, les architectes et les paysagistes, qui doivent reconsidérer et articuler leur expertise technique avec l'expertise d'usage de celui qui habite ou fréquente un territoire.

## Notes

1. Selon Pascale Simard, Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, Atelier innovation en urbanisme, février 2012.
2. Ce programme de trois ans (2010-2012) a fait l'objet d'un partenariat entre Veolia Environnement et l'Institut catholique de Paris, avec la contribution de différents universitaires et professionnels.



## Références

AGGERI E., FIXARI D., & HATCHUEL A., 1998, *L'innovation à l'INRA*, Cahier du CGS, Paris.

CROZIER M., FRIEDBERG E., 1977, *L'acteur et le système*, Editions du Seuil, Paris.

GODET M., DURANCE P., 2008, *La prospective stratégique pour les entreprises et les territoires*, Ed. Dunod, 141 p., Paris.

PINHEIRO-CROISEL R., 2013, *Innovation et éco-conception à l'échelle urbaine : émergence et modèles de pilotage pour un aménagement durable*, Ph.D. MINES ParisTech, Paris.

## Méthodes de travail, postures et compétences. Vers de nouveaux modèles professionnels ?

Elise Macaire, LET-UMR LAVUE et Nadine Roudil, CSTB

Au travers de ces diverses contributions, ressort une pluralité d'approches en termes de méthodes mais aussi de postures et de conception des moyens à apporter pour favoriser l'implication des habitants dans les projets. Des savoirs et savoir-faire singuliers semblent se renouveler au fil des expériences et expérimentations, modifiant aussi les conceptions de l'action des professionnels.

### *Retour sur la diversité des approches méthodologiques exposées et les processus de projet*

Trois points saillants ressortent de la lecture des témoignages. L'un des premiers porte sur les démarches adoptées et montre comment elles s'articulent avec des processus de projet singuliers. Reprenant les étapes de la conception provenant de la culture des architectes ainsi que des méthodes forgées dans les milieux des urbanistes et paysagistes, les professionnels se les réapproprient et les adaptent pour en faire des supports de la participation.

Le « diagnostic partagé » revient ainsi souvent comme le commencement du processus de projet. Partant du constat que l'implication des habitants prend son sens quand celle-ci intervient le plus en amont possible dans les opérations, les professionnels insistent sur l'idée que le « diagnostic » est une étape à part entière du processus de participation.

Il s'agit s'associer les populations à la définition de ce qui fait problème ou de ce qui doit ensuite entrer dans un processus de transformation. La notion de « partage » vient ici signaler que ce n'est plus seulement aux professionnels d'établir le diagnostic mais que cette phase doit aussi se nourrir des apports des habitants en termes de connaissances de leur propre territoire. Ils font ainsi la démonstration de leur capacité à énoncer leurs besoins et attentes et à en être considérés comme capables par le milieu professionnel « de la participation ». Le rôle des professionnels dans ce contexte est d'aider à la formulation et de soutenir le travail de hiérarchisation qui serait éventuellement à faire entre les propositions (ELENA).

Pour certains, cette phase fait aussi l'objet d'une attention particulière sur le plan de la transmission (Point de rassemblement, LIHP). Les professionnels ont aussi des connaissances à transmettre lors du moment spécifique de définition des objectifs du projet, faisant alors valoir un autre point de vue. Sans « s'imposer », ils cherchent à introduire une vision de la ville à caractère savant (formation et « conscientisation » au LIHP). Ils mobilisent des savoirs sociodémographiques et urbanistiques généraux, et des données issues d'enquêtes de terrain. L'enjeu est alors de donner les « clés de lecture » et de transférer une posture de réflexivité à des objets proprement professionnels. D'autres introduisent des éléments de loisir tels les balades, les jeux urbains et les repas de quartier (Le Gerموir) comme outils pour parvenir à un « diagnostic ». D'autres encore explorent de nouveaux champs de savoirs tels les *paysages multisensoriels* (analyse de la « satisfaction » et du « confort perçu de l'environnement » à partir de « sensations et sentiments ressentis » en s'appuyant notamment sur des enregistrements ou le collectage d'objets) pour démontrer l'étendue des champs de compétence « habitants ». Professionnels et habitants sont alors en prise avec des apprentissages réciproques et les moyens mobilisés pour y parvenir croisent dimensions savantes et profanes.

Faisant suite au diagnostic « partagé », une deuxième phase régulièrement évoquée est celle de la formalisation, qui se réalise souvent dans la conception d'espaces et d'aménagements<sup>1</sup>. Diversement envisagée par les professionnels, la conception nécessite également des adaptations spécifiques pour que les habitants y prennent part :

les « outils » font l'objet d'une attention particulière, par exemple ceux destinés à la représentation graphique et à la manipulation des objets architecturaux en cours d'élaboration. Support des échanges, ces procédés doivent être accessibles, c'est-à-dire facilement lisibles et compréhensibles. Des outils traditionnels des professionnels sont ainsi privilégiés, comme la maquette d'étude ou le photomontage. Des « mises en situation » sont parfois nécessaires (La manufacture des paysages). Au final, ce sont ici les « langages » qui sont interrogés (ELENA) et les professionnels mettent ces auxiliaires de l'expression au cœur de la médiation et des dispositifs d'animation, afin de favoriser le « dialogue », « l'accueil d'idées nouvelles » et la « créativité » (La manufacture des paysages).

Une autre phase décrite à plusieurs reprises est celle de restitution à des publics plus larges que le collectif mobilisé sur le projet. Intervenant diversement dans les processus rapportés, ces moments visent à réinscrire les travaux effectués (souvent en « ateliers ») dans un système d'acteurs comprenant généralement des parties prenantes multiples : élus, bailleurs, techniciens, conseils de quartiers, etc. L'articulation avec les enjeux « démocratiques » est ici manifeste. Les habitants « impliqués » ne constituent pas un nouveau cercle fermé d'experts mais doivent eux aussi accueillir la critique et d'autres contributions. Dans cette perspective, la question de la « décision » est stratégique. Plusieurs témoignages insistent sur les étapes de « validation » et sur la concertation à ce stade avec les pouvoirs publics. Un projet qui ne serait pas soutenu pourrait mettre en danger l'engagement des personnes impliquées. Cette dimension « démocratique » des projets évoqués renvoie aussi au rôle du « collectif ». Pour mener à bien un projet avec des habitants, il semble importer que les groupes constitués maintiennent une forme relative de cohésion (le Gerموir). La valorisation des apprentissages successifs ou encore la construction des rapports de confiance et de la mémoire du projet peuvent jouer un rôle essentiel dans la bonne marche des ateliers : la pérennité de l'implication et la maîtrise des habitants sur le déroulement du processus en dépendent. De ce point de vue, des « outils d'accompagnement et de relais » (Robins des Villes) sont développés : éditions de publications et de guides, documentation sur le processus de travail en atelier, mise en forme de « traces » et

« récits » divers. À côté de cela, certains revendiquent une « disponibilité » et une « présence » organisée sur place. Battre le pavé et être là où les choses se passent apparaissent comme l'un des piliers de la méthode, faisant écho aux discours sur l'écoute, la rencontre et les rapports d'hospitalité.

Dans certaines situations, les habitants prennent en charge eux-mêmes la réalisation de projets. Dans les zones pavillonnaires, par exemple, les habitants vont revendre une partie de leurs terrains. D'autres vont participer à l'aménagement d'un espace public par la fabrication de mobilier urbain... De façon générale, le statut donné aux habitants semble déterminant dans les démarches développées. Ils peuvent être partie prenante des arbitrages progressivement effectués dans les projets et reconnus comme compétents pour y intervenir. Les rapports de symétrie ou d'équivalence sont également souvent rappelés dans les énoncés de principe. Aussi, le préfixe « auto », comme dans autonomie, autoproduction, autoformation, cohabite avec le « co » de conception collective ou de coproduction. Comme s'il fallait maintenir un certain niveau d'indépendance des habitants vis-à-vis des professionnels. Enfin, l'implication repose aussi beaucoup sur ce qui relie les habitants aux projets, c'est-à-dire le territoire qu'ils habitent. Dans le cas du *paysage multisensoriel*, « les rapports sensoriels tissés entre un être humain et son cadre de vie (...) sont initiateurs d'attachement, d'ancrage, de reconnaissance et potentiellement de revendication ». La participation introduit ainsi dans les projets la légitimité de nouvelles données qui reposent sur des éléments intimes et affectifs tranchant avec les visions savantes souvent macrologiques (les « signaux faibles » dans ELENA)<sup>2</sup>. C'est aussi ce point de vue qui rend acceptable l'idée de cibler des publics spécifiques, voire communautaires, et permet de dépasser le principe de la représentativité souvent invoqué pour légitimer une démarche de participation des habitants.

### ***Postures et professionnalités***

Dans le paragraphe qui précède, des méthodes s'élaborent de façon conjointe avec une forme d'idéologie professionnelle. Une nouvelle professionnalité semble émerger comme peut-être de nouveaux métiers. Les termes d'animateur, médiateur, facilitateur, accompagnateur ou encore traducteur ont été utilisés dans les témoignages

pour traduire un nouveau registre professionnel. Deux groupes pourraient émerger de ce champ lexical. Le premier renvoie aux activités de conseil, d'accompagnement et d'animation et consiste à « faciliter » mais aussi à « stimuler » et à « activer » la participation (Point de rassemblement). Le second englobe les fonctions de la médiation à travers les rôles de traducteur et d'interface, dans le but de favoriser l'intercompréhension et la négociation entre les acteurs (Robins des Villes). Derrière l'animation et la médiation, se révèlent des postures aux enjeux croisés mais qui, en fin de compte, poursuivraient deux objectifs connexes : faire en sorte que les projets d'habitants existent (animation) et qu'ils soient pris en compte (médiation).

Du côté de l'animation, l'accompagnement est une des actions les plus significatives. Il s'adresse tout aussi bien aux habitants et à leurs collectifs organisés qu'aux élus et techniciens. Les témoignages rendent compte d'attitudes qui rejoignent l'éthique du *care* (Brugère, 2011). La démarche consiste à venir « en soutien » afin d'aider les acteurs à « exprimer leurs besoins » (Point de rassemblement) et constitue « un appui » aux collectivités et maîtres d'ouvrage recherchant des compétences de conduite de projets associant les habitants dans le domaine de l'innovation sociale (LIHP). Par ailleurs, l'implication des habitants n'allant pas de soi et reposant essentiellement sur les bonnes volontés, la réussite des ateliers repose pour beaucoup sur les capacités des professionnels à entretenir l'engagement des personnes. Pour cela, il faut proposer des activités en rapport avec la motivation individuelle et avec les attendus collectifs, en préservant la mobilisation et en valorisant les apports de chacun. Le travail sur la dynamique de groupe est ainsi moteur d'une forme maïeutique au service de la production des contenus des projets.

L'accompagnement est aussi régulièrement cité comme outil dans le domaine de la médiation, définissant alors de façon singulière une posture professionnelle dans le jeu d'acteurs. Dans ce contexte, le désir récurrent de favoriser le dialogue et la négociation entre parties prenantes montre qu'il semblerait que soient mis face à face des univers hétérogènes (savants et profanes) dévoilant la nécessité d'une interface de traduction (La manufacture des paysages). Les langages techniques sont ici déconstruits et reformatés pour permettre les échanges d'intentions. La médiation spécifie ainsi un rôle nouveau à

la fois dans le système d'acteurs classiques composé des maîtrises d'ouvrage et d'œuvre, et dans les processus de projet croisant logiques ascendantes et descendantes (« l'interface entre des dynamiques et expérimentations sociales informelles, les institutions et les opérateurs urbains » chez Point de rassemblement, par exemple). Certains professionnels adoptent une forme de « neutralité » de positionnement sur le contenu du projet (Robins des Villes) alors que d'autres revendiquent une forme de marginalité (Point de rassemblement). D'autres enfin soulignent l'importance du rôle d'inventivité et de création du médiateur (juridique, procédurale et financière dans le cas de l'éco-réhabilitation) qui se fonde sur ses capacités d'adaptation aux contextes.

### ***Compétences et registres de savoirs mobilisés***

Quelles que soient les nouvelles professionnalités émergentes, les compétences et les registres de savoirs mobilisés sont de différents ordres. Relevant des univers traditionnels de l'architecture et de l'urbanisme, ils ont un caractère multidisciplinaire et pratique. Des domaines nouveaux sont convoqués. Ils renvoient à un ensemble de connaissances et de savoir-faire empruntés et ajustés aux cadres des actions développées, provenant par exemple des sciences humaines et sociales et de pratiques militantes. On retrouve ainsi les outils méthodologiques de l'enquête de terrain en sciences sociales, les démarches apparentées à l'action politique et associative (interpellation dans l'espace public et expérience du bénévolat), ou encore des techniques de l'intervention artistique (installations et performances)<sup>3</sup>. Certains font état de « champs de compétences élargis » (LIHP), d'autres développent des modèles interprofessionnels (Robins des Villes) et d'autres enfin renforcent leur capacité de pilotage des projets (Point de rassemblement).

Dans les témoignages, tous font état du recours aux formations d'origines auxquelles sont associés des savoir-faire liés à la pratique de l'animation et de la médiation, comme la pédagogie, l'éducation populaire et l'animation socioculturelle (ELENA, La manufacture des paysages, Point de rassemblement, etc.). Ils s'inspirent aussi des métiers de l'AMO et du conseil : réalisation d'études et de documents pré-programmatiques (LIHP). Les « savoir-être » sont mis sur le devant de la scène, tranchant de façon explicite avec l'égoïsme

souvent reproché à l'artiste-concepteur (la « sympathie » étant par exemple une qualité demandée aux membres de Robins des Villes au même titre que des expériences antérieures associatives et militantes impliquant des publics). Savoir travailler collectivement est alors un corollaire à l'aptitude au « bricolage » et à l'adaptation. Le besoin en compétence de management de projet semble aussi renforcé, notamment dans la gestion des relations partenariales : mobiliser des partenaires financiers (Point de rassemblement) aussi bien publics (services sociaux et techniques des collectivités, bailleurs, élus) que privés (promoteurs, opérateurs divers liés au foncier, à l'aménagement, fondations, etc.). C'est sur cette aptitude que reposent en particulier l'établissement des relations de confiance ou encore la conduite du changement associée à certains projets (ELENA, éco-réhabilitation). L'acquisition des compétences se réalise de diverses manières, certaines structures accueillant en leur sein des professionnels de l'animation sociale et du développement culturel, des artistes et des sociologues, et certains concepteurs se formant eux-mêmes dans ces domaines de savoirs en se les réappropriant parfois pour en produire d'autres (*paysages multisensoriels*). Au-delà des compétences, ce sont les conceptions de l'architecture, de l'urbanisme ou du paysage qui sont interrogées : « reconsidération d'une approche esthétisante de l'espace conduisant alors potentiellement à une "vision" plus sociale, plus ordinaire, plus interdisciplinaire » (T. Manola). Il s'agit néanmoins de souligner le caractère « engagé » et « passionné » de ces pratiques qui débordent parfois la vie professionnelle – à travers des heures supplémentaires qui font se chevaucher salariat et bénévolat –, s'inscrivant dans la tradition des métiers-passions (Lochard et Simonet-Cusset, 2003).

Au terme de notre lecture, les démarches exploratrices et expérimentales exposées rendent compte de recherches méthodologiques visant à la mise en place d'alternatives aux modes de faire habituels des concepteurs. Ces initiatives sont avant tout des invitations à des changements de posture dans les métiers de la conception. Les professionnels tentent ici de mettre en place des processus de projet *intégrateurs* incorporant les habitants à leur dynamique, certains allant jusqu'à favoriser des pratiques sociales habitantes émergeant sous la forme de besoins et d'attentes : jardins partagés, ressourceries, etc<sup>4</sup>.

Les actions engagées soutiennent alors le développement d'activités nouvelles et des innovations sociales dépassant le cadre strict du projet architectural et urbain. Au côté des professionnels de la conception, d'autres acteurs, tels les maîtres d'ouvrage ou les élus, sont aussi invités à faire évoluer leurs pratiques. Au final, la rhétorique du partage – qui évoque d'une certaine façon l'idée que le management des projets demeure confisqué – se présente comme le vecteur d'un axiome exhortant à la participation tout en soutenant un *éthos* professionnel en cours de mutation<sup>5</sup>.

### Notes

1. Dans certains projets, il est fait mention d'autres formes de réalisation de projet qui ne se concrétisent pas par la conception d'espaces mais par des dispositifs autres, telles la prise en charge de problèmes de logement et, plus largement, l'accessibilité aux services publics.
2. A ce sujet, on peut aussi se référer au travail de Jean-François Augoyard et Martine Leroux sur les médiations artistiques qui introduisent un rapport sensible à l'espace urbain (Augoyard J.-F. et Leroux M., dirs., 1998).
3. Voir les travaux d'Elise Macaire sur les architectes qui développent des actions artistiques et pédagogiques (Macaire E., 2012).
4. Sur ce type de projet, voir aussi les travaux de l'Atelier d'architecture autogéré et de Pascal Nicolas-Le Strat (AAA, 2007 ; Nicolas-Le Strat P., 2007 et 2009 ; revue *Multitudes* n°20 et 31).
5. Sur la notion d'*éthos*, voir par exemple Anne Jorro dans *Travail et apprentissage* (Jorro A., 2009).

### Références

- Atelier d'architecture autogérée, 2007, *Urban Act*, AAA éditeur, Paris.
- AUGOYARD J.-F., LEROUX M. (dir.), 1998, *Médiation artistique urbaine, une matière sensible pour la culture ; une épiphanie de l'ordinaire*, rapport de recherche, programme « culture, villes, dynamiques sociales », Ecole d'architecture de Grenoble - Laboratoire Cresson.
- BRUGÈRE F., 2011, *L'éthique du « care »*, « Que sais-je ? », PUF.
- JORRO A., 2009, « La construction de l'éthos professionnel en formation alternée », *Travail et apprentissage*, n°3, pp. 13-25.
- LOCHARD Y., SIMONET-CUSSET M., 2003, *L'expert associatif, le savant et le politique*, Paris, Syllepse.
- MACAIRE E., 2012, *L'architecture à l'épreuve de nouvelles pratiques. Recompositions professionnelles et démocratisation culturelle*, thèse de doctorat en architecture,



Université de Paris-Est et Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette.

NICOLAS-LE STRAT P., 2007, rééd. 2009, *Expérimentations politiques*, éd. Fulenn.

NICOLAS-LE STRAT P., 2009, *Moments de l'expérimentation*, éd. Fulenn.

« Pragmatiques architecturales », 2005, *Multitudes* n°20.

« Une micropolitique de la ville : l'agir urbain », 2007, *Multitudes* n°31.



# Synthèse



## Hélène Hatzfeld\* Des mutations professionnelles révélatrices d'un monde en mouvement

La question posée aux différents contributeurs de cette livraison des *Cahiers Ramau* était : Qu'est-ce que l'implication des habitants et des usagers fait aux métiers de l'architecture et de l'urbanisme ? Pour y répondre, sans doute faut-il tout d'abord rappeler brièvement quelques éléments de contexte.

### Quelques éléments de contexte

La problématique traitée dans ce *Cahier* s'inscrit dans un contexte de profonds bouleversements qui apparaissent en filigrane dans les textes qui se succèdent ici et qu'il convient d'évoquer pour mieux situer les remarques qui suivront. Tout d'abord, les interrogations sur la transformation des métiers de l'architecture, et plus précisément sur la sensibilité des architectes aux mouvements de la société, ne sont pas nouvelles (Benjamin, Aballéa, 1990). L'évocation rapide de la place prise par les architectes dans les luttes urbaines des années 1970 et notamment à l'Alma-Gare (Roubaix) le rappelle. Il est aussi utile de signaler que l'exercice du métier d'architecte se déroule aujourd'hui dans un monde professionnel qui, au moins sur le plan symbolique, est dominé par de grandes agences à dimension économique et internationale forte. L'image des architectes (excepté quelques architectes-artistes qui font les délices des médias) a perdu de son aura (Ifop-Cnoa, 2005). Celle des urbanistes aussi avec la remise en cause de l'urbanisme fonctionnaliste au nom de l'usage et de l'esthétique. Les principes du développement durable, leur déclinaison environnementale, la sensibilité paysagère ont profondément modifié le contexte d'exercice des métiers. Enfin, l'injonction de la participation des habitants prend aujourd'hui une importance nouvelle dans la fabrication de l'architecture et de l'urbanisme, comme expression d'une démocratie dialogique, source de légitimation et vectrice d'un

\*Chercheuse au Centre de recherche sur l'habitat-UMR LAVUE.

meilleur « vivre-ensemble ». L'analyse des évolutions des architectes et urbanistes ne peut ainsi se faire, comme l'ont montré plusieurs contributions, sans prendre en compte tout un système d'acteurs, le poids des élus locaux, municipaux ou communautaires, mais aussi le poids du secteur privé, des entreprises, des enjeux économiques d'attractivité et de concurrence dans lesquels les villes sont prises.

A partir des éléments fournis par les textes rassemblés ici, il est intéressant de faire ressortir comment, dans ce contexte, se sont opérés un ensemble de déplacements, d'écarts dans les concepts et les modes d'exercice de l'architecture et de l'urbanisme. De puissants nœuds de résistance se manifestent aussi, bien évidemment.

### **Premier déplacement : du face-à-face à la pluralité**

Les configurations d'acteurs présentées ici sont vastes et recouvrent des expertises diverses : des professionnels de la participation (associatifs ou animateurs socioculturels), des associations diverses, des agences d'architecture pluridisciplinaires, des décideurs politiques, des maîtres d'ouvrage urbains, des bailleurs sociaux, des promoteurs privés – notamment dans leur rôle de commanditaires –, des étudiants-architectes, des militants... Ces configurations sont le creuset de nouveaux métiers, comme ceux qu'identifie J. Demoulin dans la sphère des bailleurs sociaux, qui s'expérimentent au creux d'organisations souvent peu instituées : collectifs d'architectes, assemblages réflexifs constitués par une communauté de pratique et des activités de recherche, des réseaux pluridisciplinaires divers.

Un déplacement s'opère ainsi du face-à-face, du tête-à-tête qui caractérise l'exercice traditionnel du métier (de l'architecte et de son commanditaire, de l'enseignant et de ses étudiants), vers l'émergence de tiers. Ces tiers peuvent être des habitants, des associations, des architectes-habitants ou experts dans l'habitat participatif, ou des espaces-tiers (friches, espaces interstitiels, jardins). Ces tiers, en brisant la logique de l'affrontement binaire, permettent le partage, le passage, le déplacement, le décentrement.

## **Deuxième déplacement : de la professionnalité à l'engagement**

Les métiers de l'architecture et de l'urbanisme évoluent sous l'influence de deux facteurs : des exigences nouvelles et des problématiques nouvelles.

Des exigences nouvelles se font jour à l'égard des architectes et des urbanistes, et plus largement des acteurs institutionnels, formulées par les habitants et usagers. La première d'entre elles est une demande qualitative d'habitat et non uniquement d'un logement : habiter au sens fort, plein, en tant qu'êtres humains exprimant leur rapport au monde. Il s'agit aussi d'habiter autrement et de concevoir des modes d'habiter futurs. Cette demande va de pair avec la revendication à être pris en compte par les professionnels de la ville comme un individu, avec ses spécificités, ses affects, son sens du symbolique. Ces deux exigences constituent ce qui est désigné comme « l'expérience sociale avec les vraies gens », fondement indispensable du travail de l'architecte et de l'urbaniste. Le refus du « projet tout ficelé » est bien connu : plus largement, c'est tout le modèle hiérarchique de conception et de décision qui est remis en cause. Avec lui se manifeste, même si ce n'est pas également réparti dans tous les groupes sociaux, l'aspiration à compter, à prendre part, bien au-delà de la participation institutionnalisée, qui n'en est qu'un pâle artefact. On retrouve la demande de reconnaissance, de « considération », que l'on connaît dans divers champs de l'expression sociale, l'expression de revendications de légitimités ordinaires, celles des habitants mais aussi des humains « sans qualités » (Hatzfeld, 2011).

Ces exigences sont à la source de problématiques nouvelles qui créent des situations de remise en cause, de tensions propices à des renouvellements dans l'exercice des métiers.

Au-delà de ces exigences de reconnaissance, des problématiques nouvelles, plus complexes, mouvantes, marquent un double déplacement qui concerne à la fois les habitants et les architectes et urbanistes. Les habitants sont perçus par les architectes et urbanistes comme complexes et vivants : pas seulement fonctionnels et quantifiables, mais sensitifs, ayant des attentes, des imaginaires en tant

qu'individus et collectifs ayant des droits dans la Cité... Ce sont des « habitants-usagers-citoyens », expression d'un chaînage et d'une unité. Ce déplacement a une portée politique : il est source de tensions, mais aussi de partages, de reconnaissance. Les textes réunis ici en montrent deux cristallisations majeures : les savoirs et les statuts. De quels savoirs disposent les habitants-usagers-citoyens ? Il est devenu courant de reconnaître aux habitants un savoir (voire une expertise) d'usage, mais plusieurs auteurs montrent les limites de cette désignation. D'autres expressions peuvent être proposées : pratiques, savoirs concourant à une professionnalisation des habitants, savoirs militants. Il ressort surtout que ces savoirs importent parce qu'ils ont du sens pour d'autres, parce qu'ils expriment la force du vécu. Ces savoirs, qui entrent en tension avec les savoirs professionnels, sont alors qualifiés d'ordinaires, amateurs, profanes, béotiens. C'est-à-dire qu'ils « profanent les savoirs institués », qu'ils questionnent les « sachant » et les puissants. Quel statut donc est-il possible d'assigner à ces habitants-usagers-citoyens ? Plusieurs expressions ont été proposées qui expriment le basculement du statut d'habitant à celui de citoyen : experts de l'habitat, acteurs, facteurs de renouvellement, auteurs mais pas auteurs uniques, parties prenantes, expression qui, au-delà de la traduction de l'anglais *stakeholders*, renvoie à l'exigence de prendre part.

Ces figures de l'habitant-citoyen brouillent l'image de l'interlocuteur de l'architecte et de l'urbaniste, l'image intériorisée du destinataire non qualifié. Ces figures de l'habitant-usager-citoyen questionnent les catégories dans lesquelles nous pensons, les assignations auxquelles elles conduisent. Elles sont des figures politiques, dans le sens où Jacques Rancière oppose la police qui crée des catégorisations et la politique qui les questionne (Rancière, 1995).

Quels sont les effets de ce déplacement sur les architectes et urbanistes ? On peut distinguer des « effets de crise » et des sources de renouvellement. Parmi les « effets de crise », on note un effet subreptice : la participation surgit dans les pratiques, les travaille, réduit la certitude des connaissances. Ce faisant, elle met au jour des conflits de représentations, de vocabulaire, de savoirs. Une déstabilisation s'opère, provoquée par des questions récurrentes, plus ou moins



ouvertement exprimées, telles que : d'où tenez-vous votre savoir ? sur quelle base est assis votre pouvoir d'imposer un projet ? Les légitimités professionnelles (et électives) sont fragilisées sous l'effet de revendications de légitimités ordinaires, de la contestation de l'exclusivité des droits à la conception des projets.

Mais, à côté de ces effets de crise, ces problématiques nouvelles, complexes, mouvantes sont aussi des sources de renouvellement. De renouvellement plus que d'innovations. L'exemple du développement durable, pris par plusieurs intervenants, est révélateur de la force paradoxale que peut avoir une situation de faiblesse, celle où des professionnels reconnaissent que leurs connaissances et leurs savoir-faire sont insuffisants, « qu'ils ne savent pas faire ». Ces situations ouvrent des espaces de marges de manœuvre, de respiration, des interstices, au sein desquels se renouvellent des pratiques : pratiques de pédagogie, compétences, savoirs, etc. Ces renouvellements se manifestent de diverses manières. On observe, comme dans d'autres domaines d'ailleurs, une valorisation de la pluri- ou mieux de l'interdisciplinarité comme moyen de diversifier les approches du fait urbain comme fait social, de reconnaître la « part citoyenne du riverain », d'assurer des transferts de savoir-faire. Les univers professionnels découvrent aussi des compétences peu identifiées, comme celle de s'adapter à des demandes inattendues, d'écouter, de se mettre à la place de l'autre. On pourrait voir émerger une professionnalité qui se donne comme valeur d'ouvrir des possibles, de mettre du jeu dans les normes, de faire apparaître et réguler les conflits d'intérêts, parce que la participation des habitants se traduit dans des tensions créatrices avec leur professionnalisation, les dynamiques citoyennes, mais aussi les contraintes réglementaires et administratives. Parce que la participation des habitants, malgré ses contraintes, crée des implications aussi des architectes et urbanistes, des engagements et investissements professionnels. Parce qu'elle peut redonner du sens, voire du plaisir, à l'exercice du métier. Parce qu'elle permet de prendre en compte tout à la fois les contraintes du marché et les compétences citoyennes.

### **Troisième déplacement : de nouvelles modalités de travail et de coopération**

Ces nouvelles modalités de travail et de coopération se traduisent par des logiques d'apprentissage continu et réciproque qui renouent avec les méthodes et les valeurs de l'éducation populaire, des communautés de pratiques, une aide à constituer des collectifs d'habitants, des formations au « savoir négocier », un accompagnement de processus participatifs, des décloisonnements, ainsi que des relations d'échanges entre acteurs liés à un bailleur social.

Ces nouvelles modalités de travail et de coopération s'organisent autour du co- , en lui donnant de multiples formes : le diagnostic partagé et sa variante du « paysage multisensoriel » ; la codécision sur l'opportunité de poursuivre la démarche puis de mettre en œuvre un projet collectif, la co-construction de projet dans le cadre de l'habitat pavillonnaire et de l'habitat participatif.

Ces modalités de travail et de coopération ont un effet sur le métier de l'architecte qui a été exprimé par de nombreux termes : hybridé, il est aussi animateur, formateur et outil au service d'usagers, facilitateur, médiateur du sensible habitant, communicant avec (et non à...), accélérateur de débats, arbitre au sein des collectifs eux-mêmes hybrides porteurs de la demande, voire de la commande.

A la base des nouvelles modalités de travail, on trouve ce qui a été appelé des « savoirs sociaux » : apprendre à travailler collectivement, à développer ses capacités de décentration, d'écoute et de reconnaissance de la pluralité des points de vue ; construire de nouveaux langages, notamment des outils de représentation ; penser la globalité de la ville à partir des habitants (de l'habitat et non du logement, des modes de vie et non du bâti, du présent vécu et non de la reconstruction à faire) ; reconnaître la légitimité de l'autre, de son point de vue.

Cependant, ces transformations des métiers se heurtent à un ensemble de nœuds de résistance.

## Des nœuds de résistance

Ces nœuds de résistance sont mis en évidence par le vocabulaire de la crise, des tensions, des obstacles, des difficultés, de l'absence de reconnaissance, de la douleur, de la peur. Ils se manifestent par la persistance de découpages, de rabattements hérités de grands partages historiques qui freinent ou empêchent les remises en cause.

C'est d'abord la formation des architectes et urbanistes, qui se traduit par une absence de savoir-faire, celui du projet enrichi, augmenté, participatif. Pour des raisons qui ne sont pas seulement pratiques, la transmission pédagogique en école d'architecture exclut les habitants. Elle se prolonge dans une réticence à partager des compétences et symétriquement à cantonner les habitants dans un savoir d'usage.

Ces nœuds de résistance sont plus profondément constitués par les impensés de nos sociétés modernes, liés à des cultures professionnelles : par exemple ceux de l'architecte créateur, des rationalités techniques, des organisations logiques qui sous-tendent la conception et la mise en œuvre d'un projet, ou encore la méthodologie dialogique de la concertation. Ils se traduisent par la prégnance de conceptions hiérarchiques : hiérarchies des rôles, des postures, des savoirs, des cultures que manifestent les acteurs de l'aménagement, les « professionnels », à l'égard des « profanes » et des « amateurs ». Exprimées par des langages (des sigles, des techniques, des modes de représentation), ces hiérarchies s'inscrivent dans des logiques descendantes, de domination et d'imposition. Les résistances s'expriment par une mise en ordre dont les processus de transformations sont eux-mêmes porteurs. Les dispositifs analysés par plusieurs intervenants en sont les vecteurs les plus visibles.

Les transformations des métiers, notamment dans leur dimension coopérative, se heurtent aussi au paradigme de la démocratie représentative, conçue comme seul système politique légitime, donc réduisant les démarches participatives à des accessoires ou des instruments de pacification.

Globalement, c'est le partage du pouvoir (quel qu'il soit) qui est loin d'être accepté, même si, comme il a été évoqué dans l'analyse du Grand Lyon, il semble plus accessible pour les professionnels que pour les élus. Cet ensemble de résistances marque l'impossibilité de l'égalité des droits et des parts, l'écart entre l'aspiration à compter, à prendre part à l'élaboration concrète de la Cité, et les réalités.

La question initiale soumise à la réflexion collective qui a donné lieu à cet ouvrage « Qu'est-ce que l'implication des habitants fait aux métiers de l'architecture et de l'urbanisme ? » montre donc sa pertinence. C'est en tant que personnes ordinaires, profanes, que les habitants viennent questionner les évidences, les certitudes, les partages, les catégorisations. C'est un questionnement d'ordre politique car il porte sur des places et des parts, sur des assignations. Pour paraphraser Jacques Rancière, on peut poser quelques-unes de ces questions qui, par leur apparente absurdité, révèlent nos impensés : un habitant est-il un usager ? Un habitant est-il un maître d'usage ? Un architecte est-il un concepteur ? Et sinon, pourquoi ? Ces réflexions invitent à se saisir de la participation et de l'implication des habitants comme d'un atout, d'une opportunité, et non comme d'une contrainte. Sur trois plans : pour renouveler des métiers, dire ce qui fait conflit ou dissensus dans la société, expérimenter des modalités de produire du « commun » dans la Cité. Cet ouvrage, qui manifeste des questionnements sur soi, des aspirations, des engagements militants, appelle à une mise en chantier.

### Références

BENJAMIN I., ABALLÉA E., 1990, « Evolution de la professionnalité des architectes ». *FORS-Recherche sociale*, 113, janvier-mars et 114, avril-juin.

HATZFELD H., 2011, *Les légitimités ordinaires. Au nom de quoi devrions-nous nous taire ?*, L'Harmattan, Adels.

*Observatoire de la profession 2005*, IFOP-CNOA, pp. 39-43.

RANCIÈRE J., 1995, *La mésentente. Politique et philosophie*, Galilée.

# *Postface*



## **Véronique Biau, Michael Fenker, Elise Macaire,** responsables du Ramau

Dans une perspective de démocratisation de l'action publique et de prise en charge collective des objectifs de durabilité, de nombreux acteurs professionnels et institutionnels accordent une attention accrue à la façon dont les publics concernés sont associés à la fabrication de la ville. Cela conduit certaines collectivités et maîtrises d'ouvrage à avoir plus souvent recours à des dispositifs de communication ou de dialogue avec les habitants et usagers. Plus rarement, l'ingénierie de projet va jusqu'à les associer à la définition des objets à construire. Les textes réunis dans le présent ouvrage se sont fait l'écho de l'évolution récente des pratiques professionnelles qui ambitionnent une implication plus grande des habitants, mais aussi des difficultés et des résistances rencontrées ainsi que des questions nouvelles qui en émergent.

La diversité des contextes et des milieux professionnels étudiés donne un aperçu de l'étendue des champs d'intervention traversés par la question de la participation. Les analyses montrent également à quel point les expériences sont partielles, portées par un nombre restreint d'acteurs ou conduites sans vision ou moyens qui permettraient de déborder le périmètre et la durée d'une unique opération. Compte tenu du caractère souvent fragmentaire des démarches observées, il est difficile d'en appréhender la valeur d'expérience ou d'expérimentation en termes de gouvernabilité des projets. Il paraît pourtant crucial de savoir dans quelle mesure l'évolution de la place des habitants, décrite par les différents auteurs, dépasse des logiques de « coups ponctuels ». En effet, pour suivre le raisonnement de Rumpala (2010), l'objectif de transition vers une situation durable suppose « un renouvellement des conditions d'appréhension de ce que peuvent être le changement et son pilotage à une échelle collective ». Il convient ainsi de comprendre les transformations des modes de faire en matière d'implication des habitants à un niveau plus large. Autrement dit, l'enjeu n'est pas seulement celui de l'acquisition par les acteurs de nouveaux savoirs et savoir-faire, mais aussi celui de la

pérennisation des expériences et des compétences ainsi que leur diffusion en dehors de l'opération au cours de laquelle elles ont été élaborées.

Les travaux réunis ici n'abordent pas frontalement le thème de la montée en généralité des savoirs et savoir-faire. Ils indiquent néanmoins, clairement, plusieurs freins à leur diffusion, notamment celui lié au statut éminemment local et implicite des savoirs tirés d'une expérience, dont l'une des caractéristiques principales est de nature relationnelle. En effet, il apparaît que la participation constitue un domaine de savoir auxquels les acteurs accèdent avant tout par une expérience vécue en propre et que le réemploi et l'enseignement de celle-ci, à un niveau collectif, s'opèrent difficilement. A ce frein s'ajoute celui d'une culture professionnelle des architectes et urbanistes, imprégnée par le syndrome du *not invented here*<sup>1</sup>, qui favorise une profusion par tous les moyens, souvent sans véritables liens entre les initiatives, de dispositifs jalousement protégés par leurs inventeurs ou disparaissant avec l'achèvement d'une intervention. De même, on constate que les professionnels ne font que rarement référence à des expériences antérieures, par exemple celles relatives aux approches participatives et d'autoconstruction des années 1970<sup>2</sup>. L'évolution des contextes seule ne suffit pas à expliquer la faible mobilisation de la littérature « grise » sur ces expériences dans les démarches actuelles. Il manque sans doute aussi un travail de capitalisation structuré sur les divers modes de faire en matière de participation, qui auraient contribué à une consolidation des savoirs et des savoir-faire.

La question de la capacité de pérennisation et de transfert des pratiques ainsi que celle de l'émergence de compétences collectives nouvelles se situent au cœur de la problématique de l'apprentissage organisationnel, telle qu'elle est notamment étudiée par les sciences de l'organisation (Argyris et Schön, 1978), tout en la dépassant. Car le caractère foncièrement multilatéral de l'action urbaine invite à examiner les effets réels ou potentiels des transformations également à un niveau politique et trans-organisationnel et à un niveau téléologique élargi : la capacité des pouvoirs publics à modifier structurellement des modalités de décision et d'action en matière de développement urbain durable et de démocratie locale (Fourniau,



2010) ; la réorientation des finalités des démarches participatives vers l'appropriation des biens communs, construits sur des bases beaucoup plus ouvertes et socialement intégratrices (Berke, 2002) d'une action conjointe entre citoyens et acteurs professionnels et institutionnels.

Ainsi, conviendrait-il d'appréhender la portée des expérimentations actuelles à travers une pluralité d'entrées analytiques, en empruntant notamment aux concepts élaborés dans les champs organisationnels et politiques. Précisons ici deux entrées qui nous paraissent particulièrement cruciales : la structuration et l'imbrication des niveaux d'intervention et de décision ; l'organisation des retours réflexifs dans les transformations en cours, dans l'articulation entre les idées et les modes de gouvernance des processus participatifs.

Concernant la première entrée, la structuration d'une opération, d'un système d'acteurs et des dispositifs et procédures qui la composent, ainsi que la systématisation des démarches à l'intérieur d'une organisation ou d'un territoire posent la question de la continuité des processus d'apprentissage et d'innovation. Les éclairages récents sur l'interdépendance spatiale des systèmes urbains encouragent à penser l'efficacité de l'action sur la ville, en abordant les différents niveaux d'intervention politiques et opérationnels, de manière holistique et continue. L'impératif de conjuguer les dimensions économiques, sociales et environnementales peut également stimuler une transversalité dans les approches (Hamman dir., 2008). L'imbrication des niveaux d'intervention invite à ne pas enfermer l'attention dans un périmètre d'action préétabli mais de confronter les dynamiques engagées dans les différentes échelles afin de saisir les influences dans les transformations produites (Rumpala, 2010). Une telle posture offre la possibilité de découvrir la circulation des références, des convergences et des différences dans les modes de faire. Elle permet aussi de repérer des sphères de formation et d'acculturation situées en dehors des opérations.

Concernant l'entrée par la réflexivité, celle-ci ouvre une piste pour appréhender les transformations d'une façon qui les sorte d'une dimension purement tacite et informelle, afin de penser et d'organiser l'effort à l'échelle du collectif (Rumpala, 2010). Certaines expérimentations montrent comment la thématique de la transformation des modes d'action et de pensée est prise comme un processus à gérer

qui peut bénéficier d'une réflexivité *ex post* et *ex ante*, et qui est capable de procéder à des ajustements continus des décisions et orientations. L'analyse des structures et des cadres de cette réflexivité permettrait de dégager des indicateurs pour comprendre la préoccupation des acteurs d'organiser l'effet de l'apprentissage. Il serait notamment utile de savoir quelles formes de mise en relation existent entre les expériences et expérimentations conduites localement et des instances de réflexivité, des groupes d'intérêt ou des « bonnes pratiques » développées ailleurs.

Ces entrées analytiques ouvrent des perspectives pour approfondir et élargir la question de l'évolution des savoirs et pratiques des acteurs de la production architecturale et urbaine, lors des prochains travaux du Ramau. En effet, la thématique de la diffusion des savoirs, notamment à travers les démarches de normalisation et la circulation des modèles et des « bonnes pratiques », ainsi que celle de l'apport des savoirs gestionnaires au processus de transformations des pratiques professionnelles en faveur d'une architecture et d'un urbanisme durables pourraient bénéficier d'une analyse qui intègre la dimension de systématisation et de réflexivité esquissée plus haut. Elles permettront d'apporter un regard complémentaire sur la montée en généralité des pratiques professionnelles qui prennent en charge les impératifs durables et participatifs et leur inscription dans une gestion de projets soucieuse de son rôle d'accompagnement dans la transformation des modes de vie.

## Notes

1. Souvent utilisé sous le sigle NIH, ce syndrome désigne dans la littérature managériale la résistance au sein d'une organisation aux savoirs et savoir-faire générés à l'extérieur. Voir par exemple Hussinger K., Wastyn A., (2011), « In Search for the Not-Invented-Here Syndrome: The Role of Knowledge Sources and Firm Success », Center for European Economic Research (ZEW), <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.1892749> .

2. Voir notamment les travaux dont Michel Ragon fait état dans son ouvrage *L'architecte, le prince et la démocratie. Vers une démocratisation de l'architecture ?*, Albin Michel, Paris, 1977.

## Références

ARGYRIS C., SCHÖN D., 1978, *Organizational learning : a theory of action perspective*, Addison Wesley, Reading (MA).

BERKE P. R., 2002, « Does sustainable development offer a new direction for planning ? Challenges for the Twenty-first Century », in *Journal of Planning Literature*, vol. 17, n°1, pp. 21-36.

FOURNIAU J.-M., 2010, « Des questionnements sur les effets de la participation du public à la modélisation de sa portée », Site Internet *Portée de la Concertation, Carnet de Recherche*, Hypothèses, Revue.org, janvier.

HAMMAN P. (dir.), BLANC C., HENNINGER F., 2008, *Penser le développement urbain : regards croisés*, L'Harmattan, Logiques sociales, Paris.

RUMPALA Y., 2010, *Le développement durable ou le gouvernement du changement total*, Éditions Le bord de l'eau, Lormont.



# Résumés



## **La montée d'une expertise habitante**

**Guillaume Faburel, L'habitant et les savoirs de l'habiter comme impensés de la démocratie participative.** Malgré des appels réitérés, les savoirs dits habitants peinent à s'affirmer comme une catégorie légitime sur les scènes participatives institutionnalisées. Le propos souhaite montrer que se joue en fait un déficit de reconnaissance politique de l'habiter des lieux et territoires, à la fois comme entendement du commun et figure du sujet. Ici, les grands partages historiques entre savoirs et pouvoirs écartent souvent des dites scènes et par d'autres figures (riverains, usagers, profanes...) des domaines d'expériences, des types d'aptitudes, des formes d'habiletés et de savoir-faire. C'est ce que d'autres expériences politiques du commun, et ce faisant d'autres constructions démocratiques, mettent en lumière, donnant à voir prise d'autonomie, mise en geste ou encore puissance d'agir. C'est en fait une autre conception du sujet qui s'affirme : autonome... mais situé, réflexif... mais actant, affranchi... mais engagé, à condition de compliquer l'état et l'ordre des savoirs spécialisés, aux premiers rangs desquels figurent ceux encore largement positivistes de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'architecture. Or, dans ce registre, l'environnement comme identité, condition et compétence des habitants serait déterminant.

**Jeanne Demoulin, Les organismes HLM et leur personnel face à la participation des locataires.** Cette contribution restitue les premiers résultats d'une thèse menée en convention CIFRE dans un organisme HLM. L'auteur analyse la manière dont les professionnels du logement social engagés dans des opérations de réhabilitation-résidentialisation s'approprient la question de la participation des locataires en fonction de leurs enjeux. Suivant les concepts de l'analyse stratégique des organisations, quatre groupes professionnels sont identifiés : les métiers de la maîtrise d'ouvrage, de la gestion de proximité, des relations locataires-clients et du développement social urbain. Selon les groupes, la participation est envisagée comme une obligation législative, une nécessité stratégique ou un impératif éthique.

**Federica Gatta, Tactiques et formes d'engagement des acteurs non-institutionnels de la transformation urbaine.** Quelles sont les formes d'engagement de la société civile dans la transformation urbaine ? Quelles actions citoyennes se mettent en place dans le contexte de la rénovation urbaine du nord-est parisien ? Cet article interroge l'évolution des pratiques citoyennes et des formes de professionnalisation des habitants dans l'aménagement urbain à travers l'analyse de trois cas d'études dans le quartier de La Chapelle dans le XVIII<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Ces exemples serviront tout d'abord à définir les caractéristiques des actions et des acteurs non institutionnels dans le contexte de l'aménagement urbain contemporain. En regardant la rénovation urbaine comme dispositif foucauldien classique et les actions citoyennes comme tactiques d'action politique, nous essayerons ensuite de poser la question des compétences citoyennes à travers l'analyse des controverses entre légitimité et liberté d'action politique.

**Luc Greffier, Nicolas Dandréa, Pascal Tozzi, Les professionnels de l'animation socioculturelle, activateurs de participation ? Analyses d'opérations d'écoquartiers français.** Dans un projet urbain qu'il semble aujourd'hui impensable de dissocier d'un projet social, culturel et socioculturel, la place de l'animation socioculturelle se trouve réactualisée. En effet, l'intervention urbaine durable, notamment au travers d'opérations emblématiques telles que les « écoquartiers », s'envisage comme un travail sur le « vivre-ensemble » et sur les ressources des habitants, autant que sur le sens démocratique qu'il s'agit de donner à l'action urbaine. Dans ses formes, renouvelées, le projet urbain semble donc propice à accueillir celles de l'animation socioculturelle. Partant des recherches en cours du programme ANR PAGODE (acronyme pour « Participation et gouvernance dans les écoquartiers »), ce texte envisage d'analyser la place des acteurs socioculturels dans les processus/dispositifs de « gouvernance participative » mis en place autour de certaines opérations d'écoquartiers. Il s'agira notamment d'avancer des éléments de réponse quant aux adaptations stratégiques et aux zones d'actions pour les acteurs socioculturels, situées au carrefour de l'aménagement physique et d'un aménagement social/culturel de la ville durable.



## **Cultures professionnelles des acteurs publics locaux réinterrogées**

**Aurélie Couture, Agents territoriaux et consultants « experts » de la participation, des acteurs stratégiques pour l'évolution d'une culture locale.** Depuis une dizaine d'années, l'essor d'une offre institutionnelle de participation citoyenne interroge la nature comme le rôle des acteurs professionnels impliqués. Bénéficiant d'expertises variées, ceux-ci semblent agir non seulement sur les processus opérationnels, mais également sur l'évolution incrémentale des pratiques et, partant, sur l'ancrage progressif de la thématique participative dans la culture locale, professionnelle comme citoyenne. L'étude du cas de la communauté urbaine de Bordeaux nous permet d'identifier trois types de professionnels, agents territoriaux « techniques », agents dédiés à la participation et consultants spécialisés, dont il s'agira ici d'analyser les ressorts d'action. Nous verrons que chacun à sa manière contribue à l'évolution de la culture institutionnelle locale, allant jusqu'à prendre part plus largement à la structuration d'un référentiel commun à l'ensemble des acteurs de la participation citoyenne.

**Jeanne Cartillier, La participation citoyenne comme opportunité de mise en mouvement des cultures professionnelles.** Cet article traite de la question du passage de l'adhésion aux principes de la participation citoyenne à l'inscription effective dans les pratiques professionnelles, à travers l'analyse de l'expérience de la communauté urbaine du Grand Lyon depuis l'adoption de sa Charte de la participation en 2003. L'évolution des cultures professionnelles au sein d'une organisation de maîtrise d'ouvrage à forte dominante de culture technique y est décryptée comme un processus long et pluriel interrogeant les savoir-faire, les modalités de conduite de projet, mais surtout la posture du professionnel de l'urbain. L'implication croissante des citoyens-usagers-habitants dans l'action publique locale cesse alors d'être considérée comme une contrainte pour devenir une véritable opportunité de mise en mouvement des agents territoriaux et de la collectivité dans son ensemble.

**Camille Gardesse, Les acteurs du projet urbain et la participation des habitants, entre évolution des pratiques et prégnance des codes culturels.** L'analyse de la concertation mise en place pour le projet de réaménagement des Halles de Paris (2002-2010) permet d'étudier les modes d'évolution des métiers et des processus d'aménagement urbain. L'analyse des postures d'acteurs montre qu'une logique descendante est encore prédominante dans les conceptions et dans les manières de mener un projet d'urbanisme. Un modèle de double délégation du savoir et du pouvoir renvoie à des « codes culturels » prégnants dans les représentations et les pratiques des acteurs institutionnels, qui agissent comme des modalités de légitimation de leur rôle. Toutefois, le poids des manières de concevoir les projets urbains semble se trouver en tension avec des formes de changements naissants. Dans le cas des Halles, l'implication dans le processus participatif a favorisé des logiques d'adaptation et d'apprentissage pour les acteurs en charge du projet : leur expérience de la concertation a eu une fonction à la fois pédagogique et réflexive. Mais ces évolutions, notamment dans le contexte particulier de la Mairie de Paris, paraissent encore laborieuses : des aspects structurels et organisationnels les limitent.

**Héloïse Nez, Les savoirs et savoir-faire des professionnels face à la participation : entre aptitude au dialogue et communication graphique.** Cet article porte sur l'évolution des savoirs et savoir-faire des professionnels de l'urbanisme et de l'architecture face à l'émergence d'un « impératif participatif » dans l'élaboration des projets urbains, à partir d'une enquête ethnographique sur deux dispositifs participatifs à Paris. Les professionnels sont amenés à développer de nouvelles compétences, notamment pédagogiques, pour présenter leurs projets à un public « profane ». Ils cherchent en particulier à adapter les supports visuels dans les réunions publiques, afin de susciter le débat avec le public. Toutefois, des résistances s'expriment lorsque les habitants mobilisent eux-mêmes des savoirs professionnels, qui entrent en concurrence avec les savoirs des professionnels attitrés et remettent en cause leur monopole du savoir et de la décision sur les questions techniques. Ces derniers ont ainsi tendance à confiner les habitants dans un savoir d'usage et à écarter toute prise de parole qualifiée sur un plan technique.

## **Architectes et urbanistes face à la participation : enjeux et repositionnements**

**Véronique Biau, Anne d'Orazio, Les architectes face à l'habitat participatif. Entre militantisme et professionnalisme ?** Au cours de trente ans de pratique de l'habitat participatif en France, le positionnement des architectes a évolué de façon significative. Dans les années 1980, ils étaient parmi les principaux initiateurs aux côtés des groupes d'habitants. Ils en faisaient un manifeste politique et une occasion de tester des méthodes de travail, des dispositifs spatiaux ainsi que des prises de position sur l'architecture et la ville. Aujourd'hui, ils participent peu au lobbying mené par les habitants et les collectivités locales. Mal à l'aise avec les particularités d'une demande collective, ils s'appuient sur les savoir-faire dont ils se sentent légitimement porteurs et se situent comme prestataires d'une conception « au plus juste » : performance énergétique, valorisation de délaissés urbains, intervention à une échelle méso, maîtrise des coûts, etc. Leur propos apparaît comme celui d'un professionnalisme « de crise » qui tente de démontrer que l'on peut faire acte d'architecture dans un contexte exigeant.

**Anne Debarre, L'habitat participatif : les pratiques des architectes en questions, mais des représentations résistantes de l'architecture.** Les récents projets d'habitat participatif en France conduisent leurs architectes à définir préalablement des cadres plus ou moins souples dans lesquels pourront intervenir les habitants. Ils doivent aussi leur permettre de garder la maîtrise du projet architectural : sa cohérence serait l'expression de l'intérêt collectif à préserver face aux demandes individuelles. Fondé sur des exemples strasbourgeois d'autopromotion et les expérimentations de l'action « le grand ensemble » de l'architecte Patrick Bouchain, cet article montre que, de la programmation à la conception et la réalisation, les architectes tendent à cantonner les habitants à un rôle de maîtres d'usage dans une acception restrictive qui élude la diversité de leurs attentes, symboliques, écologiques... En outre, les médias professionnels résistent à exposer le travail collaboratif de conception et l'architecture issue des négociations avec les habitants, alors même qu'est reconnu l'intérêt écologique et social de telles opérations.

**Silvère Tribout, Quels freins à la participation des habitants du point de vue des concepteurs ?** Ce texte s'appuie sur une observation participante menée au sein d'une agence parisienne d'architecture, d'urbanisme et de paysage. Après avoir présenté la démarche générale, puis identifié la manière dont les acteurs appréhendent la participation des habitants et usagers, je montrerai que les postures des concepteurs sur une telle question sont aujourd'hui bien hétérogènes, et qu'en parallèle, les contraintes extérieures aux agences incitent à développer des approches souvent partielles et institutionnelles de la participation. Je montrerai également que les savoirs et savoir-faire détenus par les concepteurs sur un tel sujet sont peu stabilisés ; qui plus est dans un contexte de transformation majeure des processus de production urbaine, qui nécessite l'appropriation simultanée de nombreux sujets, au nom, notamment, du développement durable. Enfin, nous verrons que la démarche, malgré les doutes et les craintes, a permis, dans une telle agence, une ouverture vers un sujet qui ne fait historiquement pas partie du cœur de métier des maîtres d'œuvre.

**Rainier Hoddé, Inviter l'habitant dans l'enseignement : un dispositif pour apprendre à concevoir autrement.** Alors que l'implication ou l'irruption des habitants dans le débat public oblige les professionnels à prendre position et à redéfinir leurs positions, les écoles d'architecture françaises semblent se tenir à l'écart de cette immixtion du politique, et l'enseignement du projet y reste claquemuré aux relations enseignants-enseignés. Cet article présente une expérience qui se saisit d'une demande extérieure de futurs habitants pour construire un enseignement de la conception visant des savoirs auxquels les écoles d'architecture accordent peu d'importance alors même que les professionnels les mobilisent : l'écoute et le dialogue, la conjugaison de l'usage et de l'émotion, ou l'estime de soi. Toutefois, avant d'explorer ces savoirs, il importe de clarifier les points de vue théoriques et doctrinaux que l'on a sur la conception architecturale, mais également sur son enseignement. C'est au prix de ce détour que le débat peut s'ouvrir en portant alors à la fois sur les contenus et sur ce qui les instruit et les construit en amont.

## **Implication des habitants : pratiques et dispositifs**

**Jodelle Zetlaoui-Léger, L'implication des habitants dans les projets d'écoquartiers en France. Vers des démarches intégrées ?** Alors que les projets « d'écoquartiers » ou de « quartiers durables » se multiplient en France et font l'objet d'un soutien important des pouvoirs publics depuis le Grenelle de l'Environnement, quel rôle occupent les habitants dans ces opérations ? Des recherches menées au cours de ces dix dernières années sur des expériences européennes font état dans certaines localités, de dispositifs avancés allant jusqu'à la coproduction voire l'autopromotion. Qu'en est-il en France ? Comment qualifier les différentes façons dont les habitants sont impliqués dans ces premières opérations ? Selon quels principes des dispositifs participatifs sont-ils été organisés ? Dans quelle mesure, l'ambition d'associer les habitants à la fabrication d'écoquartiers suscite-t-elle des remises en question et des transformations dans la façon d'envisager les processus de projet ? Cette contribution tente d'apporter des éléments de réponses à ces interrogations à partir des résultats d'une enquête menée au plan national auprès d'une diversité d'acteurs, élus, professionnels et membres de la société civile.

**Gilles Debizet, Le copilotage concerté comme outil de densification de la ville par des maîtres d'ouvrage privés.** De nombreuses communes souhaitent densifier leurs tissus urbains. La « densification douce » est une solution, mais sa portée est limitée. Ouvrir la densification à la promotion immobilière privée permet de construire bien davantage de logements. Cependant, desserrer substantiellement les règles d'urbanisme requiert une implication plus forte des communes. Certaines imposent un copilotage introduisant la concertation avec les riverains dans la conception des projets immobiliers privés.

**Elise Macaire, Nadine Roudil, Participation et démarches innovantes : méthodes, postures et compétences, avec les contributions de : Fabien Bressan, Marion Aubin, Jean-Pierre Bouanha, Murray Nelson, Bernard Kohn, Aude Lavigne, Sylvain Petitot, Théa Manola, Thierry Foucault, Elena Lasida, Rebecca Pinheiro-Croisel.** Rencontrant un développement significatif au cours de ces dernières années, les expérimentations de la participation des habitants font l'objet d'une

créativité toute particulière. Les méthodes offrent un panorama de l'étendue des explorations investiguées : dispositifs innovants de « mise en partage », démarches partenariales, association des habitants aux phases préliminaires des projets, création d'outils d'analyse et de représentation dédiés à la participation, etc. Ce sont aussi les postures professionnelles et les compétences propres à ces pratiques qui questionnent les métiers et les « modes de faire » traditionnels des acteurs du projet architectural et urbain à travers les fonctions d'animation, de médiation et d'accompagnement des projets.

# *Auteurs*





**Marion Aubin** est diplômée de Sciences Po Paris et de l'Institut français d'urbanisme, Après avoir exercé en tant que maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage urbaines, elle conseille aujourd'hui les collectivités sur l'élaboration de stratégies intégrées de développement territorial durable et de requalification urbaine. Membre fondateur de Point de rassemblement, Marion Aubin est activement investie dans la définition et l'animation des projets développés par le collectif. <http://pointderassemblement.blogspot.fr>.

**Véronique Biau** est architecte-urbaniste en chef de l'Etat, docteur en sociologie, chercheuse à l'ENSA Paris-Val de Seine, directrice du Centre de recherche sur l'habitat, UMR LAVUE, et membre du secrétariat scientifique du Ramau. Ses travaux portent sur les processus et les acteurs de la conception des espaces architecturaux et urbains : organisation de la maîtrise d'œuvre et attribution des marchés publics en Europe, partenariats public-privé en Grande-Bretagne, politiques municipales d'architecture de prestige, enjeux de qualité dans la production du logement. Avec G. Tapie, elle a publié *La fabrication de la ville. Métiers et organisations*, Parenthèses, 2009.

**Jean-Pierre Bouanha** exerce en tant qu'architecte depuis 1989. En 1991, il intègre les Ateliers Jean Nouvel et travaille entre autres sur la Tour Agbar à Barcelone, où il dirige les Ateliers Jean Nouvel localement en tant que chef de projet partenaire pendant six ans, jusqu'en 2008. En 2010, il devient membre du comité scientifique et administrateur général du LIHP, qu'il anime avec Jean-François Parent, son président. Depuis 2011, il est architecte associé dans le cabinet JF Parent, JP Bouanha & Associés.

**Fabien Bressan**, titulaire d'une formation double de géographe et d'urbaniste menée à Lyon puis Genève, travaille depuis près de dix ans au sein de Robins des Villes. D'abord spécialisé dans l'élaboration et l'animation de démarches de concertation et de sensibilisation avec les habitants dans des projets d'aménagements urbains, il a mené de nombreux ateliers, débats ou autres formes d'interventions auprès de différents publics adultes ou enfants. Aujourd'hui, en tant que délégué général de l'association, il occupe des fonctions de coordination sur l'ensemble des projets, de gestion administrative et financière et de formation. Il assure également un grand nombre d'interventions dans

des séminaires, colloques ou forums, ainsi que dans quelques programmes de recherche desquels Robins des Villes est partenaire.

**Jeanne Cartillier**, de formation en science politique et en urbanisme, est une *praticienne réflexive* de la participation citoyenne. Nourrie d'une diversité d'expériences professionnelles dans l'action publique locale à Nantes, Grenoble et Séville, elle est actuellement responsable de la Mission Participation citoyenne au sein de la Direction de la prospective et du dialogue public du Grand Lyon, où elle a notamment en charge la conduite d'une démarche ambitieuse de professionnalisation interne.

**Aurélié Couture** est doctorante en architecture (affiliation sociologie, sous la direction de Guy Tapie), Laboratoire PAVE (Profession, Architecture, Ville, Environnement) – rattaché au Centre Émile-Durkheim – UMR CNRS 5116, École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux. Publications récentes : 2013, « Prendre le temps de la participation », dans *Actes et mises en perspectives, Assises de la participation – première édition*, Conseil de développement durable de l'agglomération bordelaise (C2D), novembre 2012.

**Nicolas Dandrée** est maître de conférences en urbanisme à l'Université de Bordeaux III, IUT B département « Carrières sociales », depuis 2009 et chercheur à l'UMR CNRS ADES 5185 et au sein de l'équipe du programme ANR PAGODE « Participation, animation et gouvernance dans les écoquartiers ».

**Anne Debarre** est architecte DPLG, maître-assistante en histoire et culture architecturales à l'École nationale supérieure d'architecture Paris-Malaquais et chercheuse au laboratoire ACS (Architecture, Culture, Société XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles), UMR AUSser CNRS 3329, PRES-Est. Ses recherches portent sur l'architecture domestique dans divers champs de production (logement de la promotion privée, pavillonnaire, maisons individuelles d'architectes, habitat durable participatif). <http://www.umrausser.cnrs.fr/spip.php?article210>.

**Gilles Debizet** est maître de conférences à l'université de Grenoble I où il a cofondé en 2001 puis dirigé le Master « Maîtrise d'ouvrage et management de patrimoine bâti », après avoir exercé dans l'industrie

et en lycée. Ingénieur en environnement (INPG), agrégé de génie civil et énergétique (ENS) puis docteur en aménagement de Paris-1 (2004), il enseigne le management environnemental de projets. Il codirige – avec Patrick Criqui – la thématique « Transition Énergie Environnement » de l'UMR PACTE ; ses recherches actuelles portent sur la transformation des expertises urbaine et immobilière et la diffusion des innovations relatives à l'énergie et à l'adaptation au changement climatique : Écoquartier Nexus Énergie, Chemins de l'innovation urbaine.

**Jeanne Demoulin** est doctorante en aménagement de l'espace et en urbanisme sous la direction de Marie-Hélène Bacqué (Université Paris Ouest Nanterre-La Défense/Mosaïques - LAVUE UMR 7218). Son sujet de thèse porte sur la participation des locataires dans les organismes HLM. Elle réalise son doctorat en Convention industrielle de formation par la recherche dans un organisme HLM. [http://www.laboratoire-mosaïques.fr/\\_Jeanne-Demoulin\\_.html](http://www.laboratoire-mosaïques.fr/_Jeanne-Demoulin_.html).

**Guillaume Faburel**, géographe et urbaniste de formation, est professeur à l'Université Lumière Lyon II, Institut d'urbanisme de Lyon, et responsable du Master 2<sup>e</sup> année Urbanisme et Politiques urbaines. Il enseigne également dans les IEP de Lille et de Lyon. Chercheur à l'UMR Triangle (CNRS, Université Lyon II, Institut d'études politiques de Lyon, Ecole normale supérieure), il est aussi coordinateur du bureau de recherches Aménités : Aménagement, Environnement, Territoires.

**Michael Fenker** est architecte, docteur en sciences de gestion, chercheur à l'École nationale supérieure d'architecture Paris-La Villette, directeur du LET-UMR LAVUE. Ses travaux portent sur l'espace comme ressource dans les organisations destinataires des projets et sur les savoirs et modes de coopération des acteurs de la production architecturale et urbaine. Dans le cadre des recherches en cours, il étudie les démarches de fabrication de quartiers durables, en s'intéressant aux modalités d'implication des habitants, à l'ingénierie de projet et aux processus d'apprentissage collectif.

**Thierry Foucault** est consultant et a plus de vingt-cinq ans d'activité dans les métiers de l'environnement et du conseil. Il a été chef de

projet puis directeur de programme dans le champ de l'aménagement urbain durable au sein d'un groupe de services à l'environnement. Il a travaillé plus particulièrement sur la qualité de vie et les démarches participatives. Depuis mars 2012, il est consultant indépendant sur la qualité de vie, la conduite du changement et l'intelligence collaborative pour l'environnement.

**Camille Gardesse** est post-doctorante au LATTTS et chercheuse associée au Lab'Urba. Elle a travaillé au cours de sa thèse mais aussi dans des recherches collectives sur l'implication des habitants dans les projets d'urbanisme, en s'intéressant aux conditions d'articulation entre processus de projet urbain et démarche participative. Dans le cadre de son post-doctorat, elle étudie les modalités de gouvernance à l'œuvre dans des projets de développement territorial en Ile-de-France et en Europe.

**Federica Gatta** est architecte diplômée en 2009 à l'école d'architecture de Roma Tre en Italie. Depuis 2010, elle est doctorante en urbanisme dans l'équipe Laboratoire Architecture Anthropologie du Laboratoire Architecture Ville Urbanisme Environnement : <http://www.laa.archi.fr/spip.php?article226>. Sa thèse se développe autour de l'engagement des citoyens dans le processus de transformation du Nord-Est parisien. Depuis 2011, elle est enseignante vacataire dans les écoles d'architecture de Belleville, de la Villette et de Versailles.

**Luc Greffier** est maître de conférences en urbanisme à l'Université de Bordeaux III, IUT B, département « Carrières sociales », et chercheur à l'UMR CNRS ADES 5185 et au sein de l'équipe du programme ANR PAGODE « Participation, animation et gouvernance dans les écoquartiers ».

**Hélène Hatzfeld** est docteur d'Etat en science politique et agrégée de lettres classiques. Membre du Centre de recherche sur l'habitat-Laboratoire Architecture Ville Urbanisme Environnement. Principaux ouvrages : *Les légitimités ordinaires. Au nom de quoi devrions-nous nous taire ?* L'Harmattan, Adels, 2011 ; *Faire de la politique autrement. Les expériences inachevées des années 1970*, Presses universitaires de Rennes, Adels, 2005 ; *Les espaces libres, atouts des*

*grands ensembles* ; Editions du Certu, 2006 ; *Construire de nouvelles légitimités en travail social*, Dunod, 1998.

**Rainier Hoddé** est professeur à l'ENSA de Paris-La Villette et chercheur au LAVUE (UMR CNRS 7218). Ses travaux et publications, après s'être attachés à la conception (direction de programmes de recherche au PUCA) et à la réception architecturales (*La critique architecturale : questions, frontières, desseins*, 2008), convergent aujourd'hui sur la question des qualités architecturales (*Qualités architecturales. Conceptions, significations, positions*, 2006 ; ouvrage sur les maisons en bande de Aalto à paraître) et d'un enseignement ancré dans une théorie de la pratique.

**Elena Lasida** est enseignant-chercheur, docteur en sciences économiques et sociales. Elle est maître de conférence à la Faculté de sciences sociales et économiques de l'Institut catholique de Paris. Elle y est vice-doyenne à la recherche et directrice du Master « Economie solidaire et logique du marché ». Dans ce cadre, elle a piloté un projet de recherche sur la qualité de vie en milieu urbain à partir d'une démarche participative.

**Aude Lavigne**, diplômée d'un DESS Gestion sociale de l'environnement et Valorisation des ressources territoriales, a suivi une formation en « Médiation et Dialogue territorial », une initiation au théâtre-forum et une formation sur l'architecture participative. Animatrice à La manufacture des paysages depuis 2005, elle travaille à la sensibilisation et à la formation de tous les publics à l'urbanisme et à l'aménagement : depuis le jeune public jusqu'aux élus en passant par les citoyens et techniciens.

**Elise Macaire** est chargée de recherche au Laboratoire Espaces Travail (Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette), UMR LAVUE. Elle travaille sur le renouvellement des pratiques dans le domaine de l'architecture et en particulier sur les modes d'inscription de l'activité architecturale dans le champ culturel, autour des actions artistiques, pédagogiques et participatives. Elle est responsable du Réseau Activités et Métiers de l'architecture et de l'urbanisme - Ramau.

**Théa Manola** est docteure en urbanisme, aménagement et politiques urbaines, et architecte DPLG. Actuellement, elle est post-doctorante au LADYSS – CNRS, chercheuse associée au Lab’Uuba (IUP-UPEC), et associée au sein de l’Atelier de recherche Politopie. Elle travaille sur les questions socio-environnementales, la nature en ville, le développement urbain durable et ses projets spatiaux. Dans ce cadre, elle étudie les rapports sensibles et le vécu quotidien, les représentations territoriales et les jeux d’acteurs.

**Héloïse Nez** est maîtresse de conférences en sociologie à l’Université de Tours, membre de l’UMR Cités, Territoires, Environnement et Sociétés (CITERES). Ses recherches portent sur la démocratie participative et les mouvements sociaux. Parmi ses dernières publications : *Savoirs citoyens et démocratie urbaine* (dir. avec A. Deboulet), PUR, Rennes, 2013 ; « De l’expertise associative à la formation d’un contre-pouvoir. Action collective et concertation à Paris Rive Gauche », *Espaces et Sociétés* n°151, p. 139-154.

**Anne d’Orazio** est architecte-urbaniste, maître-assistante associée à l’ENSA Paris-La Villette. Ses travaux portent sur les enjeux spatiaux, sociaux et historiques de la fabrication de la ville ordinaire et de la coproduction par les citoyens de leur cadre de vie. Dans ce cadre, elle mène un doctorat en urbanisme, sous la direction de Marie-Hélène Bacqué, portant sur l’émergence et le renouvellement des expériences d’habitat groupé et participatif, en France entre les années 1970 et 2010.

**Sylvain Petitot**, directeur de la recherche d’Egis-France et de l’Atelier Villes et Paysages, est ingénieur, HDR. Diplômé de l’ENTPE en 1986, il s’engage dans une thèse de SHS sur la gestion des services publics locaux et poursuit alors une carrière d’enseignant-chercheur à l’ENTPE. Il dirige le département Aménagement-Environnement-Habitat et Construction de l’ENTPE puis intègre le département Urbanisme du CERTU en 2007, où il développe les relations avec le monde de la recherche et des partenariats avec les professionnels de l’urbain. Il rejoint l’Atelier Villes et Paysages en 2010 pour suivre et développer des programmes de recherche et contribuer à l’enrichissement des pratiques professionnelles.

**Rebecca Pinheiro-Croisel** est chercheuse et ingénieure des Systèmes urbains, spécialisée dans la gestion de l'environnement territorial. Elle a travaillé en tant qu'ingénieure de la construction au sein de collectivités territoriales ainsi que dans l'industrie. Actuellement, elle développe ses activités de recherche en management de projets urbains à Mines ParisTech et à la Copenhagen Business School. Elle est membre du comité scientifique du Club national EcoQuartier du ministère de l'Écologie et du Groupe international d'études sur le management des projets d'écoquartier de l'ISO.

**Nadine Roudil** est sociologue au département économie et sciences humaines du Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) à Paris. Elle est également chercheuse associée au LAVUE (Laboratoire Architecture, Ville, Urbanisme et Environnement UMR 7218). Ses travaux portent sur les politiques publiques et la fabrique de la ville durable. Elle a notamment publié *Habiter la Castellane sous le regard de l'institution. Usages sociaux de la déviance* (Paris, l'Harmattan, 2011).

**Pascal Tozzi** est maître de conférences, habilité à diriger les recherches, en science politique à l'Université de Bordeaux III, IUT B, département « Carrières sociales », chercheur à l'UMR CNRS ADES 5185 et responsable scientifique du programme ANR PAGODE « Participation, animation et gouvernance dans les écoquartiers ».

**Silvère Tribout**, géographe et urbaniste, est doctorant à l'Université Paris Ouest Nanterre-La Défense (UMR LAVUE), et ATER à l'Université Lille 1. Il a participé à la publication suivante : Manola T., Geisler E., Tribout S., à paraître en 2013, « Compétitivité, attractivité et durabilité, une rencontre impossible ? Le cas de Bo01 à Malmö », dans Gervais-Lambony P., Le Blanc A., Piermay J.-L. (dir.), *Métropoles en débat : (dé)constructions de la ville compétitive*, Presses universitaires de Paris-Ouest.

**Jodelle Zetlaoui-Léger** est urbaniste et sociologue, habilitée à diriger des recherches et professeur à l'ENSA Paris-La Villette, après avoir été maître de conférence à l'Institut d'urbanisme de Paris de 1999 à 2010. Membre du LET, UMR CNRS LAVUE, ses travaux de portent sur les démarches de projet participatives en urbanisme et en

architecture eu égard aux enjeux du développement durable, sur les processus de programmation-conception, sur les métiers de l'architecture et de l'urbanisme et sur l'évaluation d'usage des équipements publics.



# *Réseau Ramau*



**Le réseau Ramau est un réseau scientifique de la recherche architecturale créé fin 1998 à la suite d'une série de programmes de recherche sur l'élaboration des projets en Europe pour :**

- établir un état des questions se rapportant aux activités de conception des projets architecturaux, urbains et paysagers, dans leurs relations à la commande et à la réalisation, ceci dans une perspective interdisciplinaire et interprofessionnelle,
- capitaliser et diffuser les travaux disponibles à travers un site de ressources documentaires, [www.ramau.archi.fr](http://www.ramau.archi.fr), et une newsletter,
- engager des réflexions collectives conduisant à des publications et à des actions coordonnées de recherche, dont le réalisme serait avéré par un dialogue entre praticiens et chercheurs, et par les capacités d'investigation des équipes de recherche.

## **Présentation du réseau**

L'enjeu scientifique de ce réseau est d'éclairer la fabrication des villes contemporaines en examinant parallèlement les processus d'élaboration des projets architecturaux et urbains, l'organisation des activités et les pratiques et cultures professionnelles des acteurs des projets.

Depuis une quinzaine d'années, le réseau Ramau a engagé un ensemble de réflexions, de débats et d'actions portant sur les diverses facettes des activités d'élaboration et de conception des projets de construction, d'aménagement ou de paysage en France et en Europe. Outre les travaux des groupes de travail, dix colloques ont déjà été organisés, et sa production scientifique a donné lieu à la publication de sept ouvrages (un ouvrage est à paraître) et d'un dossier dans une revue. Un programme de recherche a été élaboré pour le Plan Urbanisme Construction Architecture sur les « Activités d'experts et les coopérations interprofessionnelles dans l'élaboration des projets architecturaux et urbains », dont les résultats ont été publiés en 2009.

Ramau se focalise essentiellement sur les milieux et les activités de définition et de conception des projets, dans leur relation aux clients et destinataires d'une part, et aux réalisateurs et gestionnaires d'autre part. Les travaux récents sur les processus de conception et de production architecturale, urbaine, et plus généralement d'aménagement

de l'espace ont en effet montré à quel point le nombre d'intervenants avait augmenté et leurs interactions s'étaient complexifiées dans les récentes années. Dans ce contexte, les travaux du réseau Ramau explorent les effets sur ces milieux professionnels et leurs activités, de l'évolution de la situation économique, sociale, politique et réglementaire, ainsi que de l'évolution de la demande sociale et de la commande. Parallèlement, le réseau s'intéresse aux mécanismes d'adaptation des divers milieux professionnels engagés dans les projets et au rôle initiateur que ces professionnels jouent dans l'émergence de nouvelles préoccupations et dans la prise en charge de nouvelles exigences émanant de leur contexte d'activité ou naissant de leur dynamique interne. C'est ainsi que le développement durable a fait l'objet d'un programme spécifique.

Le premier cercle des participants au réseau réunit une vingtaine de chercheurs, le second une soixantaine, représentant 45 labos des écoles d'architecture, des universités, CNRS et écoles d'ingénieur. A cela s'ajoutent des chercheurs étrangers et des doctorants. Depuis 2008, une newsletter diffuse l'actualité des activités du réseau, des textes en ligne sur le site Ramau, les parutions d'ouvrages, l'actualité scientifique (agenda de rencontres, séminaires et appels à contributions) et une revue de presse sur le milieu professionnel.

### **Politique scientifique 2011-2014**

Le réseau Ramau poursuit la mobilisation des milieux de recherche et le dialogue avec les spécialistes des milieux professionnels sur des sujets emblématiques des évolutions en cours dans l'organisation des projets et des métiers de la conception architecturale et urbaine. Ces dernières années, les travaux du réseau ont porté sur les restructurations des projets et des relations professionnelles liées aux modifications de la commande et à la montée de la logique de service dans le processus de fourniture des bâtiments et des équipements, notamment au travers de l'essor des partenariats public-privé. Le réseau a ensuite développé les questions ouvertes lors de précédents séminaires sur l'évolution des activités professionnelles et des processus de projet liée au développement durable. L'objectif est de travailler à l'élaboration d'une vision de synthèse sur la manière dont les savoirs et les pratiques du projet architectural et urbain se sont adaptés pour

intégrer cette nouvelle demande et la démarche qu'elle engendre ou, en retour, sur la façon dont ils ont contribué à la modeler.

Du point de vue des pratiques professionnelles dans le champ de la conception, de la maîtrise d'œuvre et des services qui viennent en appui à la maîtrise d'ouvrage, il est intéressant de mieux connaître le profil des acteurs qui se sont progressivement impliqués, la vision de la durabilité qu'ils ont promue, la manière dont ils ont acquis les savoirs et savoir-faire spécialisés requis. De même concernant le type de commande qui les mobilise et les formes de négociation dans lesquelles cette position nouvelle les a introduits. Comment le travail de conception est-il effectivement modifié par ces nouvelles priorités du projet et, d'ailleurs, quelle rupture y a-t-il par rapport aux pratiques traditionnelles, voire vernaculaires ?

Les compétences professionnelles en voie de constitution semblent s'enraciner sur chacun des trois pôles canoniques du développement durable : le social, l'économique et le technique. Dans le premier registre, on voit des compétences se forger en faveur de l'écoute, de la négociation ou de l'animation de collectifs hybrides intervenant sur la décision urbaine ou architecturale. Dans le deuxième registre, se développe une ingénierie de gestion du risque mettant en avant la question du coût global d'exploitation et des services de maintenance et de gestion des espaces bâtis et urbains. Mais c'est dans le registre technique que le développement durable a, en France, le plus clairement re-travaillé les compétences de conception et de réalisation. Où ces savoirs et savoir-faire nouveaux prennent-ils leur source, par quels canaux, selon quels discours, avec quelles images circulent-ils à l'échelle internationale comme à l'échelle nationale ? Comment se diffusent-ils aux différentes échelles des projets, que ce soit de bâtiments, de quartiers ou bien de territoires ? Comment les trois registres du développement durable s'articulent-ils lors des processus de conception, quels sont les éléments de débat et de controverse qui émergent et quelles sont les pistes d'innovation dans les pratiques des concepteurs ? Tel est le questionnement ambitieux, mais étroitement articulé aux thèmes fondateurs du réseau Ramau et aux compétences qu'il rassemble, auquel le réseau consacre actuellement ses activités de recherche, d'échange et de publication.

### ***Responsable du réseau***

Elise Macaire, chercheuse au Laboratoire Espaces Travail (LET-LAVUE), ENSA Paris-La Villette

### ***Secrétariat scientifique***

Véronique Biau, directrice du Centre de recherche sur l'habitat (CRH-LAVUE), ENSA Paris-Val de Seine

Michael Fenker, directeur du Laboratoire Espaces Travail (LET-LAVUE), ENSA Paris-La Villette

### ***Conseil scientifique***

Un conseil scientifique réunit des personnalités de la recherche architecturale et urbaine, mobilisées sur la thématique du programme scientifique en cours.

Gilles Debizet, maître de conférences à l'UFR Mécanique et Génie civil Université Joseph-Fourier, Institut de géographie alpine, membre de PACTE, Université de Grenoble

Patrice Godier, sociologue, chercheur enseignant au PAVE - Profession Architecture Ville et Environnement, ENSAP de Bordeaux

Isabelle Grudet, docteure en architecture, ingénieure de recherche du ministère de la Culture et de la Communication, Laboratoire Espaces Travail (LET-LAVUE), ENSA Paris-La Villette

Laure Héland, maître-assistant à l'ENSA Paris-La Villette et membre du Laboratoire Espaces Travail (LET-LAVUE)

Géraldine Molina, post-doctorante à l'Institut de recherche en sciences et techniques de la ville (IRSTV), Ecole centrale de Nantes, FR CNRS 2488

Nadine Roudil, CSTB, département Economie et Sciences humaines, laboratoire Services Process Innovations, chercheuse, sociologue

Hélène Subrémon, socio-anthropologue, post-doctorante au LATTS, Ecole des Ponts ParisTech

Jean-Jacques Terrin, membre du laboratoire LéaV, ENSAP de Versailles

Le site [www.ramau.archi.fr](http://www.ramau.archi.fr), centre de ressource, propose une veille scientifique et une actualité documentaire sur les activités et métiers de l'architecture et de l'urbanisme. Le site présente les activités du réseau et une actualité de la recherche : parutions scientifiques et bibliographies, appels à contributions, agenda. Il propose aussi une revue de presse et une information sur les formations. Possibilité de s'abonner à la lettre d'information trimestrielle. Le site a vocation à devenir une plate forme collaborative entre les membres du réseau, en facilitant la production collective du contenu scientifique et documentaire, et un outil de coordination pour le secrétariat scientifique.

## Publications et manifestations Ramau

### *Publications*

Biau Véronique, Lautier François, (dir.), *La qualité architecturale. Acteurs et enjeux*, Ed. de la Villette, collection « Cahiers Ramau », n°5, Paris, 2009.

Biau Véronique, Tapie Guy, (dir.), *La fabrication de la ville ; métiers et organisations*, Parenthèses, Paris, 2009.

Biau Véronique, Evette Thérèse, « Activités et métiers de l'architecture et de l'urbanisme : recherche et dispositifs réflexifs », *Annales de la Recherche urbaine*, n°104, juin 2008.

Biau Véronique, Tapie Guy, *Activités d'experts et coopérations interprofessionnelles, Bilan de la consultation de recherche*, PUCA, juillet 2003.

Biau Véronique, Lautier François, *Enjeux, critères et moyens de la qualité architecturale dans les opérations de logement*, PUCA, collection « Recherche », n°57, avril 2004.

Campagnac Elisabeth, (dir.), *Évaluer les partenariats public-privé en Europe*, Presses de l'école nationale des Ponts et Chaussées, 2009.

Chadoin Olivier, Evette Thérèse, (dir.), *Activités d'architectes en Europe, nouvelles pratiques*, Ed. de la Villette, collection « Cahiers Ramau », n°3, Paris, 2003.

Evette Thérèse (dir.), *Interprofessionnalité et action collective dans les métiers de la conception*, Ed. de la Villette, collection « Cahiers Ramau », n°2, Paris, 2001.

Evette Thérèse, Haumont Bernard, (dir.), *Organisations et compétences de la conception et de la maîtrise d'ouvrage en Europe*, Ed. de la Villette, collection « Cahiers Ramau », n°1, Paris, 2000.

Evette Thérèse, Terrin Jean-Jacques, (dir.), *Projets urbains. Expertises, concertation, conception*, Ed. de la Villette, collection « Cahiers Ramau », n°4, Paris, 2006.

Evette Thérèse, « Acteurs professionnels et fabrique des villes européennes », *Urbanisme* n°339, nov./déc. 2004.

Ramau & Roudil Nadine, « Fabriquer la ville à l'heure de l'injonction au "durable" », *Métropolitiques*, 14 novembre 2012. URL : <http://www.metropolitiques.eu/Fabriquer-la-ville-a-l-heure-de-l.html>

Secrétariat scientifique Ramau, *Activités d'experts et coopérations interprofessionnelles*, texte de la consultation de recherche, PUCA, déc. 2001.

### ***Séminaires et colloques***

- Premières rencontres Ramau « État des lieux », ENSA de Paris-La Villette, Paris, 27/28 mai 1999.
- Rencontres Ramau « Interprofessionnalité », ENSA de Paris-La Villette, Paris, 28/29 sep. 2000.
- Rencontres Ramau « Nouvelles professionnalités en Europe » en partenariat avec le CSTB, CSTB, Paris, 21/22 mars 2002.
- Rencontres Ramau « Expertises et projet architectural et urbain », en partenariat avec l'UTC et le PUCA, ENSA de Paris-La Villette, Paris, 25/26 sept. 2003.
- Rencontres Ramau « Qualité et maîtrise des processus dans les projets d'édifices », en partenariat avec l'association AMO et le PUCA, Paris-La Défense, 31 mars et 1<sup>er</sup> avril 2005.
- Colloque « Aménagement urbain et architecture. Expertises et dispositifs d'action » organisé par le PUCA en partenariat avec le réseau RAMAU, 5/6 oct. 2006.
- Atelier international « Evaluer les partenariats public-privé en Europe », en partenariat avec le LATTS, ENPC, INHA, Paris, 29/30 nov. 2007.



- Atelier international « L'impact du FM sur l'organisation et la conception des projets en Europe » en partenariat avec le LET, ENSA de Paris-La Villette, INHA, Paris, 15/16 avril 2008.

- Rencontres Ramau « Les pratiques de conception architecturale et urbaine : évolutions et perspectives face aux enjeux du développement durable », journée de travail Ramau en partenariat avec le Léav, Auditorium du Pilier Nord - Grande Arche de La Défense, 25 novembre 2011.

- Rencontres Ramau « Les métiers de l'architecture et de l'urbanisme à l'épreuve de l'implication des habitants et des usagers », ENSA Paris-La Villette, Paris, 22/23 novembre 2012.

A venir en 2013 et 2014

- Rencontres Ramau « Savoirs et modèles de l'urbanisme et de l'architecture durables », ENSA Paris-Val de Seine, Paris, 14/15 novembre 2013.

- Rencontres Ramau « La gestion des espaces bâtis et aménagés à l'heure du développement durable : pratiques, évolutions, enjeux », Paris, 13/14 octobre 2014.





**Coordination éditoriale**

**Brankica Radic et Marc Bédarida**

**Conception graphique**

**Denis Ducrocq**

**Mise en page**

**Elise Macaire**

**Révision**

**Marie-Edith Alouf**

**Reproduit et achevé d'imprimer par  
l'imprimerie JOUVE**

**à Mayenne en novembre 2015**

**1, rue du Docteur Sauvé - 53100 Mayenne  
pour le compte des Éditions de la Villette,  
144, avenue de Flandre - 75019 Paris**

**Tél.: 01 44 65 23 58**

**Fax : 01 44 65 23 28**

**Mail : [editions@paris-lavillette.archi.fr](mailto:editions@paris-lavillette.archi.fr)**

**[www.paris-lavillette.archi.fr/editions](http://www.paris-lavillette.archi.fr/editions)**

**1<sup>re</sup> édition : novembre 2013**

**N° d'imprimeur : : 2275922A**

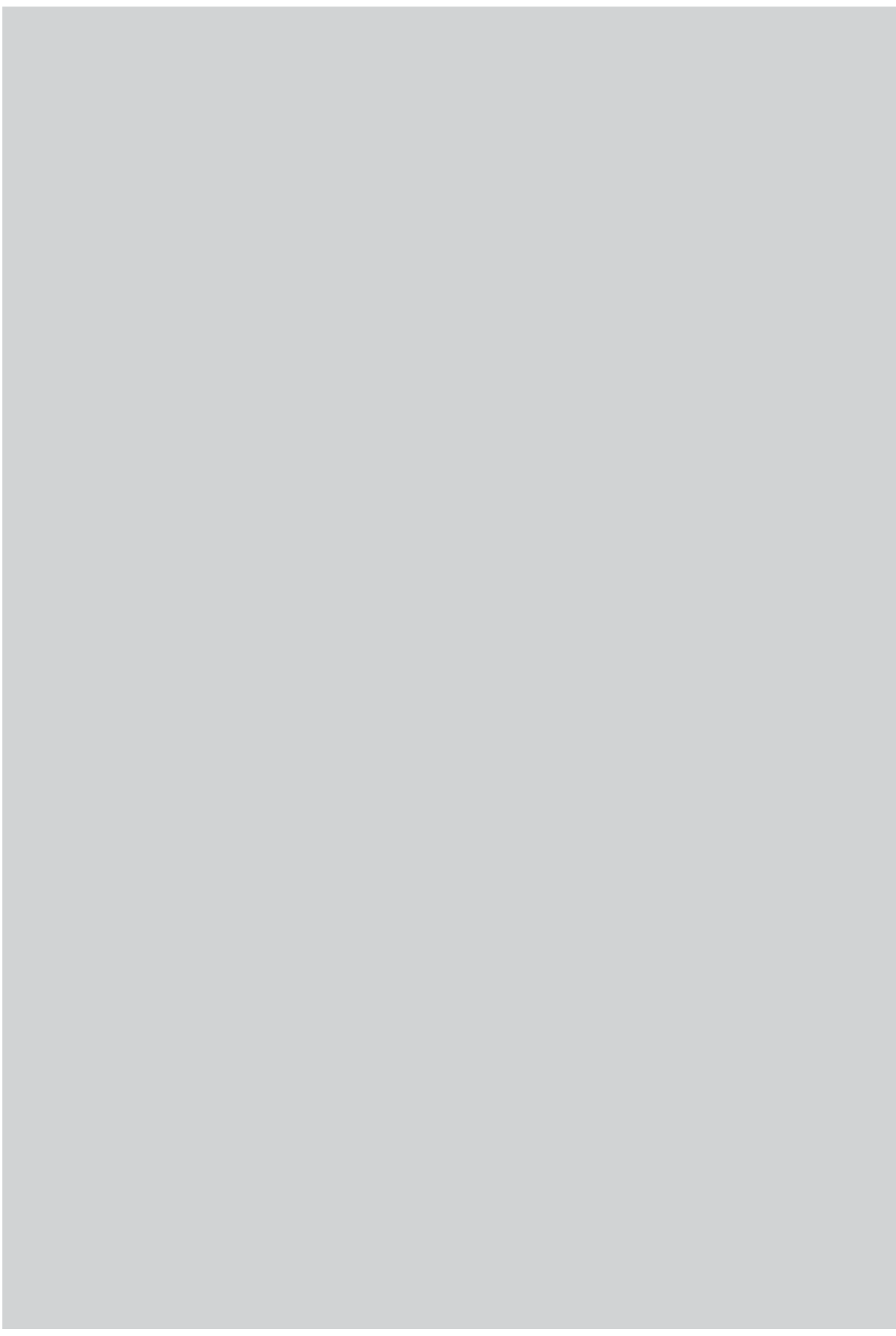
**N° d'éditeur : 2-915456**

**ISBN 978-2-915456-86-8**

**Imprimé en France**

**Volumen**  
diffusion, distribution et export  
VOLUMEN  
25, boulevard Romain Rolland  
CS 21418  
75993 Paris Cedex 14  
tél : 01 41 48 80 60  
fax : 01 41 48 81 32  
courriel : [volumen@volumen.fr](mailto:volumen@volumen.fr)

  
**ÉDITIONS DE LA VILLETTE**



De nombreux acteurs professionnels et institutionnels accordent une attention accrue à la façon dont les publics concernés sont associés à la fabrication de la ville. Cet ouvrage porte sur les transformations des pratiques des professionnels du fait de leur confrontation plus directe avec les habitants et usagers, sur les résistances au changement, les difficultés rencontrées ainsi que sur le renouvellement des questions posées.

Les contributions sont structurées autour de quatre thèmes : la montée d'une expertise habitante, l'évolution des cultures professionnelles des acteurs publics locaux, le repositionnement des architectes et urbanistes, les pratiques et dispositifs participatifs.

Éditions de la Villette  
ISBN 978-2-915456-86-8

14 €



9 782915 456868

**PUCA**  
plan  
urbanisme  
construction  
architecture



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère  
**Culture**  
**Communication**

Laboratoire Architecture Ville Urbanisme Environnement  
**LAUve**  
UMR CNRS 7218